

Gérard BERGERON (1922 - 2002)

éminent politologue québécois, Université Laval

(1981)

# Syndrome québécois et mal canadien

Un document produit en version numérique par Denis Ouellet, bénévole,  
Retraité de la municipalité de Ville de Saguenay  
Courriel: [whoalet@yahoo.ca](mailto:whoalet@yahoo.ca)

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"  
Site web: [http://www.uqac.ca/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/](http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales/)

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi  
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Cette édition électronique a été réalisée par Denis Ouellet, bénévole, bénévole, retraité de la municipalité de Ville de Saguenay à partir de :

Gérard BERGERON (1922 - 2002)

**SYNDROME QUÉBÉCOIS ET MAL CANDIEN.**

Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1981, 297 pp.

[Autorisation formelle accordée, le 12 avril 2005, par Mme Suzane Patry-Bergeron, épouse de feu M. Gérard Bergeron, propriétaire des droits d'auteur des œuvres de M. Gérard Bergeron]

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format  
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition numérique réalisée le 6 mai 2007 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



## Du m me auteur

### **Th orie politique**

*Fonctionnement de l' tat*, Paris, Armand Colin - Qu bec, Les Presses de l'Universit  Laval, 1965.

*La guerre froide inachev e*, Montr al, Les Presses de l'Universit  de Montr al, 1971.

*La gouverne politique*, Paris-La Haye, Mouton - Qu bec, Les Presses de l'Universit  Laval, 1977.

*M canismes d' laboration d'une constitution nouvelle*, (en coll. avec G rald Beaudoin, Edward McWhinney et Edmond Orban), Ottawa, Les Presses de l'Universit  d'Ottawa, 1981.

### **Essais historiques**

*Le Canada fran ais apr s deux si cles de patience*, Paris, Le Seuil, 1967.

*Incertitudes d'un certain pays*, Qu bec, Les Presses de l'Universit  Laval, 1979.

*L' tat du Qu bec en devenir* (en coll. avec R jean Pelletier *et al.*), Montr al, Bor al Express, 1980.

### ** tudes de conjonctures**

*Du duplessisme au johnsonisme*, Montr al,  ditions Parti Pris, 1967.

*Ne bougez plus!* (portraits de politiciens), Montr al,  ditions du Jour, 1968.

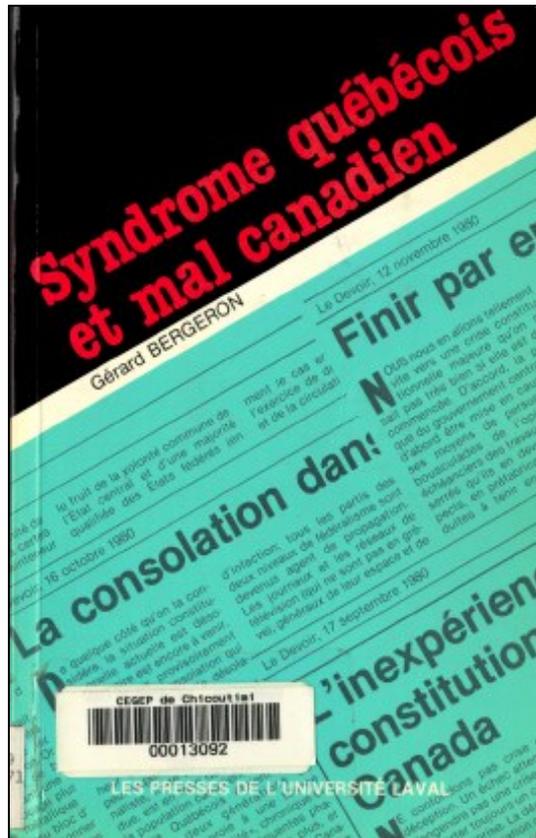
*Du duplessisme à Trudeau et Bourassa*, Montréal, Éditions Parti Pris, 1971.

*L'indépendance : oui, mais...*, Montréal, Éditions Quinze, 1977.

*Ce jour-là : le référendum*, Montréal, Éditions Quinze, 1978.

G rard BERGERON (1981)

**SYNDROME QU B COIS  
ET MAL CANADIEN.**



Qu bec : Les Presses de l'Universit  Laval, 1981, 297 pp.

## Table des matières

[Préface de Louis Duclos](#), député fédéral de Montmorency-Orléans

[Avant-propos](#)

[Introduction](#)

### [Première partie](#)

#### **Souveraineté-association ou fédéralisme renouvelé ?**

1. [La fin du fédéralisme-spectacle](#), *Le Devoir*, 22 février 1979.
2. [Sécession n'est pas séparation](#), *Le Devoir*, 27 octobre 1979.
3. [Le Livre blanc : une codification plus qu'une révélation](#), *Le Devoir*, 8 novembre 1979.
4. [Pour blanchir le Livre beige](#), *Le Devoir*, 4 février 1980.
5. [Un fleuve vers nulle part](#), *Le Devoir*, 14 février 1980.

### [Deuxième partie](#)

#### **À rase campagne référendaire**

6. [Information-RÉFÉRENDUM-Éthique](#), *Tic/Tac*, juin 1979.
7. [Boomerang et débat référendaire](#), *Le Devoir*, 30 novembre 1979.
8. [Les jongleurs politiques](#), *Le Devoir*, 11 mai 1979.
9. [Questionner le référendum](#), *Le Devoir*, 19 novembre 1979.
10. [Préparer l'après-référendum](#), *Le Devoir*, 14 mars 1979.
11. [Avant le tournoi des frères ennemis](#), *Le Devoir*, 31 décembre 1979.

### [Troisième partie](#)

#### **La question enfin connue**

12. [Le supplice de la question \(inconnue\)](#), *Le Devoir*, 13 décembre 1978.
13. [« Qu'on nous parle comme du monde! »](#), *Le Devoir*, 15 mars 1979.
14. [Comment « gagner » ou « perdre » le référendum ?](#), *Le Devoir*, 9 et 10 juillet 1979.
15. [Interroger la question](#), *Le Devoir*, 13 décembre 1979.
16. [De l'art de poser des questions](#), *Le Devoir*, 27 décembre 1979.

17. [Entre David et Saint-Michel](#), *Le Devoir*, 14 janvier 1980.
18. [Au soir de la journ e du r f rendum](#), *Le Devoir*, 22 janvier 1980.

#### Quatrième partie

##### **La règle du tout l'un ou tout l'autre**

19. [Pour la clarté du OUI ou du NON](#), *Le Devoir*, 17 avril 1980.
20. [Pour une réponse stratégique et conjoncturelle](#), *Le Devoir*, 18 avril 1980.
21. [Un référendum à la fois](#), *Le Devoir*, 5 mai 1980.
22. [Un acte public mais secret](#), *Le Devoir*, 12 mai 1980.
23. [Après la contradiction](#), *Le Devoir*, 15 mai 1980.

#### Cinquième partie

##### **Pour que joue l'effet-référendum**

24. [Une si mauvaise question](#), *Le Devoir*, 24 mai 1980.
25. [Survivances et futurs](#), *Le Devoir*, 2 juin 1980
26. [Peut-on éviter un gâchis total ?](#), *Le Devoir*, 19 juin 1980.
27. [Comment et quand ?](#), *Le Devoir*, 20 juin 1980.
28. [Ce que peut accomplir Pierre Elliott Trudeau](#), *Le Devoir*, 21 juin 1980.
29. [Quand M. Trudeau se met à écrire aux Québécois](#), *Le Devoir*, 11-18-31 juillet 1980.

#### Sixième partie

##### **De la réforme grinçante à l'éclatement de la crise**

30. [Le prétendant, l'intendant et le président](#), *Le Devoir*, 19 août 1980.
31. [Entre monarque restauré et président à re-plébisciter](#), *Le Devoir*, 20 août 1980.
32. [L'inexpérience constitutionnelle du Canada](#), *Le Devoir*, 17 septembre 1980.
33. [Entre l'exaspération et la tentation](#), *Le Devoir*, 26 septembre 1980.
34. [Pédagogie de l'échec](#), *Le Devoir*, 1<sup>er</sup> octobre 1980.
35. [De ratage en ratage](#), *Le Devoir*, 16 octobre 1980.
36. [La fin et les moyens](#), *Le Devoir*, 11 novembre 1980
37. [Finir par en sortir](#), *Le Devoir*, 12 novembre 1980.
38. [La consolation dans la désolation](#), *Le Devoir*, 24 février 1981.
39. [La consolation ne doit pas faire illusion](#), *Le Devoir*, 25 février 1981.

Conclusion

**Il n'y a pas de derni re chronique**

- a) Le 13 avril 1981 ou quand l'attendu se produit une fois de plus
- b) La constitution c'est plus que la constitution
- c) Syndrome qu b cois et mal canadien

SYNDROME QUÉBÉCOIS ET MAL CANDIEN.

## Préface

*Louis DucLos*  
*Député fédéral de Montmorency-Orléans*  
*Septembre 1981.*

[Retour à la table des matières](#)

Parce que le débat constitutionnel amorcé sous l'impulsion du Québec au moment de sa révolution tranquille, dont il est d'ailleurs le corollaire, est devenu en quelque sorte le creuset de la vie politique canadienne, il a acquis forcément au fil des années un caractère partisan qui rend d'autant plus problématique toute tentative visant à dénouer l'impasse dans laquelle il s'est enlisé et qui surtout tend à en dramatiser grossièrement les enjeux.

Aussi, cette nouvelle et remarquable contribution du professeur Gérard Bergeron à l'examen du mal canadien et du syndrome québécois, qui en est la source, tombe-t-elle à point et apporte-t-elle une bouffée d'air frais à un débat trop souvent monopolisé par la rhétorique des adeptes des raccourcis commodes et des iconoclastes de toutes espèces qui s'agitent sur notre scène politique. Ce ne sont pourtant pas les hommes et les femmes de la politique qui sont véritablement en cause ici ; c'est plutôt leur métier qui par définition leur commande un tel comportement. Asservis aux exigences des mass-media, les acteurs de la scène politique peuvent en effet difficilement

s'embarrasser de nuances et de distinctions pourtant essentielles à une bonne compréhension des tenants et aboutissants d'un débat aux ramifications souvent insoupçonnées. Or, c'est tout autant par métier que le chroniqueur-observateur se doit de combler pareille carence, et ce avec tout le détachement qui fait tellement défaut chez les combattants de la politique.

À cet égard, le livre de Gérard Bergeron fait particulièrement œuvre utile en situant le débat constitutionnel canadien dans sa juste perspective et surtout en dédramatisant, pour ainsi dire, le sens des événements qui ont marqué notre vie politique au cours des dernières années. Sous la plume de Gérard Bergeron, l'hystérie et les gros mots cèdent le pas à l'analyse rigoureuse marquée au coin d'une objectivité digne du chercheur enseignant dont l'œuvre est accueillie avec respect chez les politologues ailleurs dans le monde. C'est ainsi qu'avec ravissement je constatai, pendant mes années d'affectations diplomatiques en Amérique du Sud, l'estime dans laquelle on y tenait l'auteur du *Fonctionnement de l'État*, ce livre dont j'avais pu observer la maturation en témoin privilégié au début des années 60 puisqu'il est en quelque sorte l'enfant naturel de cette théorie de l'État dont le professeur Bergeron s'appliquait en salle de cours à nous faire la démonstration avec un enthousiasme que l'aridité du sujet ne parvenait pas à entamer. Je ne me doutais guère en ces heures de quasi-somnolence matinale que mon titre d'ex-étudiant du professeur Gérard Bergeron allait peu de temps plus tard faire grande impression sur un conseiller d'État de la Colombie qui avait été initié pendant ses études à Paris au monde des Duverger, de Jouvenel, Lavau et autres, et serait à l'origine d'une amitié qui m'ouvrirait les portes de cénacles normalement inaccessibles.

C'est d'ailleurs tout autant comme ex-étudiant du professeur Bergeron que comme homme politique se retrouvant aujourd'hui dans la mêlée constitutionnelle que j'ai accepté de préfacer ce dernier-né d'un universitaire et auteur qui, déjà il y a 20 ans, faisait son métier d'enseignant et de chercheur avec un amour et une passion ayant valeur exemplaire pour ceux qui étaient en rapport avec lui. Quel intérêt il savait susciter chez ses jeunes étudiants qui en cet automne de 1961 le suivirent depuis les guerres de François 1<sup>er</sup> contre la maison d'Autriche jusqu'au Congrès de Vienne en passant par Cateau-

Cambrésis et Utrecht! Et quel effort de création représentait sa théorie des « cycles de la guerre froide » qui allait éventuellement dépasser le cercle des intimes avec la publication de *La guerre froide inachevée*!

Il est évident que c'est avec tout autant d'ardeur et d'acharnement au travail que Gérard Bergeron a voulu dans cette chronique s'engager dans une réflexion livrée spontanément au fil des événements politiques qui ont débouché sur la consultation populaire du 20 mai 1980 au Québec et sur les péripéties déclenchées en catastrophe dans les hauts lieux du pouvoir outaouais au lendemain du sursis accordé par les Québécois au fédéralisme canadien et à sa capacité de se renouveler dans le sens de leurs aspirations comme collectivité. Comme il sied bien à celui dont la vocation de chercheur-enseignant transcende de toute évidence sa qualité de citoyen, on retrouve en filigrane dans ces textes un souci constant d'éviter les procès d'intention et une recherche méthodique des motivations expliquant les initiatives et réactions de chacun. Il faut souligner plus particulièrement à ce chapitre le traitement qu'il réserve au Premier ministre Trudeau. Certes, on sent bien la réprobation de l'auteur envers les vues de « ce diable d'homme », comme il l'appelle presque amicalement, en matière constitutionnelle, mais on sent tout autant que tout n'est pas condamnable chez le chef libéral fédéral et que, ma foi, ses emportements et ses impatiences ne sont pas toujours sans raison. Aussi, non seulement le professeur Bergeron s'élève-t-il contre les accusations de trahison portées à l'occasion de ce débat chargé d'émotivité à l'endroit du Premier ministre du Canada, mais encore il estime que les Québécois ne lui tiendront pas rigueur indéfiniment de ses incartades post-référendaires.

Il tombe en effet sous le sens pour quiconque est habitué d'un minimum de bonne foi que monsieur Trudeau croit sincèrement servir les intérêts supérieurs du Québec et qu'il est éminemment bien intentionné dans la poursuite de son grand dessein constitutionnel. Et il n'est pas exclu, quoique peu probable, que l'histoire lui donne raison si le Québec devait parvenir à surmonter les risques sérieux que lui feraient courir certaines dispositions de son projet constitutionnel. D'autre part, on peut raisonnablement penser, à l'instar de l'auteur, que les Québécois pardonneront au compatriote Trudeau au même titre qu'ils pardonnèrent au compatriote St-Laurent d'avoir imposé la conscription en 1944. Une telle absolution est certes d'autant plus

vraisemblable que, comme le fait remarquer avec justesse le professeur Bergeron, les Québécois ont le sentiment d'avoir déjà assouvi en grande partie leur vengeance en reportant l'équipe Lévesque au pouvoir à Québec en avril dernier.

Par ailleurs, l'auteur aurait sans doute pu évoquer avec tout autant de pertinence le cas de Laurier dont les succès électoraux répétés au Québec, et ce en dépit de son comportement lamentable dans l'affaire des écoles françaises du Manitoba à la fin du siècle dernier, peuvent certainement être portés au compte de ce même nationalisme d'instinct des Canadiens français. Il faut se souvenir cependant que le monopole électoral exercé au Québec par Laurier lors de quatre élections fédérales au tournant du siècle allait être mis à rude épreuve sous les coups d'Henri Bourassa et de ses partisans à l'élection de 1911.

Monsieur Trudeau aura-t-il la même veine que M. St-Laurent qui, ayant eu à combattre essentiellement des politiciens anglo-saxons, devait être obligatoirement jusqu'à la fin le favorite son du Québec ou devra-t-il plutôt, à l'instar de Laurier, livrer éventuellement bataille à l'occasion d'une élection fédérale à ces nationalistes québécois que son projet constitutionnel heurte de plein fouet ? Question intéressante, s'il en est, qui risque hélas de sombrer dans la non-pertinence avec cette deuxième sortie, définitive celle-là, qui semble s'annoncer pour bientôt. Cependant, en raison des rebondissements inattendus inhérents à la vie politique, l'élémentaire prudence commande de se garder de spéculations de cette nature.

En effet, rien n'est jamais assuré en politique et même l'observateur le plus averti est susceptible de faire fausse route, comme en témoigne avec éloquence le scepticisme que manifestait le professeur Bergeron lui-même, en novembre 1980, à l'endroit de la solidité de la coalition des provinces contre le projet Trudeau. Pourtant, non seulement les provinces anglaises de la coalition n'ont pas encore entrepris de « se rallier les unes après les autres », mais en fait de nouveaux participants, particulièrement la Saskatchewan, se sont ajoutés au front commun des provinces qui sont même parvenues à ce qui aurait été impensable à l'automne 1980, soit dégager entre elles un consensus sur une formule d'amendement à la constitution. Incidemment, il me semble excessif, pour dire le moins, d'attribuer carrément

à la victoire péquiste de novembre 1976 et au test référendaire la présente solidarité interprovinciale face à la démarche constitutionnelle du gouvernement fédéral. Il aurait fallu, à mon sens, se reporter plutôt aux conférences interprovinciales tenues à Edmonton et à Toronto, à l'été et à l'automne 1976, au cours desquelles les provinces en arrivèrent pour la première fois à s'entendre sur un ensemble de propositions à présenter au gouvernement d'Ottawa en matière constitutionnelle, certaines touchant particulièrement le partage des pouvoirs. C'est vraiment à ce moment qu'est née la nouvelle conscience interprovinciale et ce ne serait que justice que le mérite en cette affaire de M. Robert Bourassa, alors Premier Ministre du Québec, fût davantage reconnu.

L'évocation de cette divergence passagère ne voulait que mettre davantage en lumière l'identité de vues entre l'auteur et le préfacier quant à l'économie générale de ce livre. Je souhaite ardemment que le lecteur, à son tour, apprécie la justesse de la perspective, l'effort sérieux d'objectivité et la rigueur de l'analyse qu'on y trouve page après page et qui en font un outil d'une grande utilité pour quiconque désire faire le point sur ce débat orageux à travers lequel se façonne l'avenir du Québec et du Canada.

Louis DucLos  
Député fédéral de Montmorency-Orléans  
Septembre 1981.

SYNDROME QUÉBÉCOIS ET MAL CANDIEN.

## Avant-propos

[Retour à la table des matières](#)

PAR MÉTIER de chercheur et d'enseignant, j'appartiens à la confrérie de ceux qui ont à expliquer après coup ce qui en politique s'est passé, ou non, ou mal. C'est là une occupation de suffisante exigence pour accaparer la longueur des journées de toute une vie, et donc pour n'en point tirer trop mauvaise conscience. Mais le citoyen ne dort que d'un quart d'oreille dans l'analyste qui doit compulsurer sans arrêt les données relatives à la vie de la Cité. Ce citoyen réclame ses droits à se faire intervenant, au moment où l'action se passe ou se prépare. Il y a plusieurs modes d'interventions civiques et, pour chaque intervenant, aucune règle pour en disposer une fois pour toutes.

Depuis vingt-cinq ans, j'aurais été intervenant de façon périodique et à la manière qui semblait convenir le moins mal à ma dualité de personne civique et de chercheur enseignant. « Le moins mal... » dans cette situation de dualité, mais aussi à cause des tiraillements que le vécu politique impose au citoyen québécois par le temps qui court. Il lui fut demandé de briser ce qu'on lui dit être son principe de contradiction en optant en faveur d'une de ses deux moitiés, la canadienne ou la québécoise, que l'histoire a mises ensemble en sa bizarre cohésion. Pour certains, l'option faite, d'un côté ou de l'autre, aura été libératoire. Mais même pour ceux-là, la question n'est réglée qu'en par-

tie puisqu'il y a le frère, l'ami, le collègue, le voisin, etc., qui font l'option contraire - ou qui l'ont suspendue et qu'il faut convaincre (contenant le mot « vaincre »). Nous sommes entrés dans la phase des solidarités agonistiques et qui sera, sans doute, longue.

La seule chose dont je sois sûr c'est la conscience que j'ai de me méfier de la sensibilité qui va vite, trop! Le test de raison qu'on peut lui opposer est lent, par comparaison lourd, à coup sûr laborieux : ce serait même encombrant s'il n'y avait pas là une première exigence du métier d'analyste. Certain langage au sujet des thèmes de « témoignage » (en porter...) ou de « mission » (celle des intellectuels dans le monde d'aujourd'hui) paraîtrait ampoulé s'il n'était pas si drôle ! Les notions de « métier » (technique, travail, gagne-pain) ou de « service » (être en... ; ou « service public », pourquoi pas ?) sont tellement plus à propos dans leur exactitude. Pourquoi l'analyste politique n'aurait-il pas comme fonction d'accomplir un service public, comme l'administrateur qu'on appelle aussi « fonctionnaire » ? Avec cette distinction, toute fondamentale toutefois, que l'analyste n'a pas à réclamer, non plus qu'on ait à lui reconnaître, un statut d'immunité.

Car l'analyste politique doit prendre tous ses risques : de métier, bien sûr, mais aussi du citoyen qui lui est préalable et plus englobant. C'est encore un rôle de solitude, et qui entraîne l'isolement obligatoirement. Le citoyen n'a pas à s'interroger longtemps sur le caractère désirable de l'indépendance ; mais s'il est plus critique, il peut se demander si nous avons les moyens politiques d'en assumer les coûts sociaux. Mais l'analyste s'impose alors et, après examen de toutes les forces en cause, se pose la question : « Est-elle faisable ? » Si la réponse est « oui » aux deux premières questions et qu'elle soit négative ou fortement dubitative à la troisième, le charme critique est rompu. Le citoyen peut toujours interpeller l'analyste comme l'a fait, de si digne façon, M. Lemaire de Hull (p. 7). Mais une fois qu'il a tenté d'établir le bien-fondé de son rôle, l'analyste ne peut même pas garantir la certitude de ses analyses. Il peut se tromper. Il le sait. Ce qui l'empêche de céder à un nouveau dogmatisme en avançant des argumentations à portée relative et qui sont toujours à refaire d'autant que les situations changent.

L'auteur des présentes chroniques souhaiterait que ce livre soit accueilli comme un acte de bonne foi. Non seulement parce qu'il ne ferme aucune porte des avenir pensables, mais encore en ce qu'il n'assène pas en certitudes, positives ou négatives, le produit d'analyses sur des paris plus ou moins risqués. L'important en matière de paris est que l'on sache au moins, avant de parier, que nous en aurons les conséquences : aussi fallait-il au référendum que notre oui fût OUI et que notre non fût NON - même si l'histoire réelle semble continuer à se dérouler en fluctuations entre les deux...

\* \* \*

Mon moyen constant d'intervention publique aura été le journal, presque toujours dans cet unique média de notre milieu, *Le Devoir*. On m'y accueille comme tant d'autres qui suivent cette mode, que je me serais trouvé à avoir lancée dès 1956, au lendemain de la dernière victoire électorale de Maurice Duplessis. Les textes proposés ne relèvent pas des classiques articles de journaux, reportages, éditoriaux, ou du genre « dossier » sur une question, qui est d'une pratique assez récente. Le terme de « chroniques de circonstances » conviendrait peut-être à ces textes assez espacés et non périodiques.

L'éditorialiste, en conformité avec la première règle du métier, ne peut cultiver que l'éphémère : il compense par une continuité de présence et l'accumulation des textes. Le chroniqueur épisodique n'a pas même latitude, ne serait-ce que parce qu'il ignore si son texte sera publié dans deux jours ou dans deux semaines. Il sait surtout qu'il ne lui faut pas abuser de l'hospitalité du journal. Toujours inévitablement en retard sur l'événement il ne peut suivre, de plus loin, que « les événements ». L'éditorial du jour, il ne peut que se le dicter dans sa tête, en sirotant le café matinal : façon de dire qu'il le refoule. Aussi, quand il se met en frais d'écrire, est-il enclin à « en mettre trop », soit une manière comprimée de plusieurs éditoriaux, d'autant que le genre a comme première limite l'espace, cette ressource rare des journaux, fussent-ils accueillants. Cette obligation de concision relative et d'incitation à la densité fait que ce type de chronique est rarement du bon journalisme.

On peut, on doit l'avouer. Mais toute chose ayant son revers, la contre-partie résiderait peut-être dans le fait que ces textes à la piste « des événements » résistent un peu plus au temps que le commentaire à chaud de l'événement quotidien. Après les avoir parcourus dans la bousculade d'un début de journée, ces textes plus élaborés valent parfois une lecture ajournée et moins expéditive. C'est du moins ce que confient tels lecteurs, qui les mettent de côté pour relecture en soirée ou en fin de semaine. Des éditeurs, qui savent flairer le public et ses demandes, projettent de regrouper ces essais dispersés et d'en faire la substance d'un livre. C'est ainsi que s'écrivent des volumes selon un principe de cohérence moins strict, mais plus immédiat qui est celui de la cohérence même des événements. De tels ouvrages peuvent servir de pont entre l'impressionnisme hâtif du commentaire quotidien et l'analyse en plus grande extension et profondeur de l'essai d'une seule coulée.

Ce procédé inaccoutumé se justifierait peut-être par le fait que tous les textes tournent autour d'un même sujet général, de grande importance pour la collectivité, et se déroulant à l'intérieur d'une période relativement courte d'une couple d'années. Dans le cas du présent recueil, tous les textes ont leur principe d'unité en leur rapport à l'imminence de l'événement tant attendu du printemps 1980. Après aussi bien qu'avant le référendum, ils auront été d'abord livrés au public à l'occasion d'une incitation particulière et d'une convenance du moment. Leur agencement d'ensemble se fera ensuite tout naturellement au moment de la fabrication du livre, qui, justement, est un « produit de fabrique ». Mais la cohérence de composition ne serait pas complète sans une partie finale et inédite qui resserre les données, rassemblées jusque-là, de la question d'ensemble en une boucle conclusive et s'ouvrant sur d'autres possibles.

\* \* \*

J'aurai attendu d'avoir commis une demi-douzaine d'ouvrages du genre avant de livrer ces propos candides de confection. J'accepterais d'être incriminé pour récidive. Mais s'il était requis un alibi, je le trouverais moins dans tous ces auteurs qui, de Gérald Beaudoin à Pierre Vadeboncoeur selon l'ordre alphabétique, en font autant que par mes autres ouvrages qui obéissent à l'austère loi de la longue pa-

tience dans la recherche dite « fondamentale ». La critique qui se veut méchante sur le « réchauffé » ou le « fond de tiroir » n'aurait raison qu'en établissant sans conteste la vertu particulière de l'inédit pour l'inédit, ou la superfluité d'une relecture mieux encadrée, ou encore le non-renouvellement du public du livre par rapport à celui du journal. La vraie question ne consisterait-elle pas à se demander si de semblables textes gagnent ou perdent à être versés dans un plan d'ensemble, dès lors qu'ils appartiennent à un même univers mental s'appliquant à comprendre le déroulement d'un même phénomène. Aussi le lecteur doit-il avoir à l'esprit la date de la première publication en refrénant une pointe d'impatience que suscite la connaissance qu'il a des faits postérieurs.

On célèbre en certains milieux le culte du caractère sacré du livre. C'est peut-être la plus courante des concélébrations des temples littéraires. Une fois produit, cet objet de fabrique n'est qu'un moyen de communication parmi d'autres. La principale qualité du livre est la discrétion : il sait attendre et est toujours présent au rendez-vous. Il n'impose pas la brutalité du « c'est à prendre (ou à laisser) au moment où ça passe », comme la radio ou la télévision, le film ou le journal quotidien. Il attend : sur demande, il est là chez le libraire, à la bibliothèque, sur le rayon d'un cabinet de travail. Mais ce grand discret a encore ses exigences. Il est refus de l'éphémère et porteur d'espoir d'un public de plus grande rigueur : peut-être ne rien laisser perdre du côté de l'auteur, mais surtout être mieux lu par le lecteur. Ce type de livre qu'on pourrait appeler « circonstancié » tiendrait de la polyvalence des périodiques qui ne valent guère que par l'intérêt sélectif du lecteur qui est souvent doublé d'un chercheur.

Il s'agissait de bien identifier la marchandise qui lui est offerte : chaque texte déjà publié porte sa référence ; aucune correction si ce n'est celles de coquilles diverses. Les redondances inévitables et en partie volontaires ont comme circonstance atténuante l'écart entre les dates de parution d'un texte à l'autre. Ces propos introductifs risquent d'être accueillis comme une réponse anticipée à ceux qu'agacerait ce procédé de faire des livres ; mais ils seraient trop rares à porter davantage d'attention au contenant qu'au contenu pour valoir ces lignes.

Il reste que de tels propos cachent mal un tantinet de complaisance. Tout acte d'écrire, suivi de communication à un public, est « exhibitionniste » : et doublement l'est une réflexion à voix haute sur cet acte et sa communication. On arrête ici des explications qui ne sont pas des excuses ; elles ont tout de même l'air très plausible de la recherche d'une certaine complicité avec le lecteur. Et si c'était la condition pour que l'expression aille jusqu'au bout de sa rude franchise ?

## SYNDROME QUÉBÉCOIS ET MAL CANDIEN.

# Introduction

[Retour à la table des matières](#)

*À M. Paul-M. Lemaire de Hull, qui m'avait écrit, via Le Devoir du 30 novembre 1979, pour me reprocher le langage de « la froide et minutieuse analyse », J'avais répondu dans le même journal du 7 décembre 1979 par l'article suivant, intitulé « Le cri du cœur qui a ses raisons ». Il me semble opportunément introduire à ce recueil de textes et à la conclusion inédite qui suit.*

VOTRE RÉCENTE LETTRE au Devoir est toute vibrante d'une déception que vous semblez libérer. Bien que consentant à accorder quelque utilité à ce que je fais, vous souhaiteriez que je dépasse « la froide et minutieuse analyse » pour appuyer carrément le programme indépendantiste du Parti québécois. Observons d'abord, pour n'y plus revenir, qu'un autre correspondant, tout autant désappointé, aurait pu déplorer aussi que je ne m'emploie pas à soutenir le programme fédéraliste du Parti libéral du Québec.

Cette règle stricte, que je m'impose d'être en dehors de la mêlée pour mieux l'analyser, je ne la prescris pas aux autres. Je ne me l'impose même pas à moi-même dans ma vie de « citoyen bien ordinaire ». Comme tout un chacun j'approuve parfois, je m'indigne souvent et aurais plutôt tendance à rouspéter tout le temps ; surtout je

vote toujours, et hélas! avec la trop fréquente conscience du « moindre mal ».

Mais quand je fais acte public d'écrire, dans le prolongement d'un métier de recherche et d'enseignement, je me tiens en bride. Je souhaite, que cet acte ne serve pas que d'exutoire à mes préférences et mes valeurs, à mes préjugés et mes humeurs. Ce type de témoignage n'a toujours qu'un intérêt très circonscrit : celui de l'expression d'un homme parmi six millions d'autres qui, l'espace d'un moment, fait acte de présence sur l'une des lignes ouvertes de la foire permanente aux opinions. Je n'estime pas que ma propre opinion soit d'intérêt public.

Mais peut-être que ce que vous définissez comme le rôle de « questionneur soumettant impitoyablement au crible toutes les mesures politiques » a quelque utilité sociale. Ne serait-ce que par la rareté : il n'y a vraiment pas foule pour postuler ce rôle. Par ailleurs, il ne manque pas de gens pour faire la politique des partis : pléthore de candidats, cohortes de militants, masses d'adhérents. La pénurie est ailleurs. Il en faut des « questionneurs » et ils ne seront jamais si nombreux pour enrayer les mouvements qui se déclenchent et se développent sans eux. Tout au plus peuvent-ils parfois servir à pointer la direction des mouvements, à localiser les contre-mouvements, à discerner les obstacles, à évaluer les masses d'inertie. C'est parce qu'ils sont en dehors de la politique que ces « questionneurs » la voient peut-être moins mal que ceux qui la font - même correctement.

Je tiens l'activité politique comme la plus haute de l'homme en situation de société. Ce n'est pas par hasard que j'y consacre toute une vie d'étude. Quand je « cause » avec le prochain de quelques résultats de cette réflexion ce n'est pas pour « châtrer le discours Politique » de ceux qui sont aux différents pouvoirs s'exerçant ou à exercer. Ce sont deux discours tout différents. Le mien est au second degré puisqu'il porte sur leur propre discours. Je les interpelle pour que le discours qu'ils nous adressent ait un « sens » plein et clair pour mériter le « bon sens » de nos adhésions, tant recherchées par eux.

Vous avez merveilleusement écrit : « Les renouveaux historiques n'adviennent jamais dans un peuple sans un fertile déclenchement de

l'utopie, sans une active anticipation de l'avenir, sans une fervente mobilisation de la passion. » C'est ce que j'enseigne dans mes cours d'histoire internationale. Seulement, cette histoire-là est déjà faite, parfois bien, parfois mal. Mon inquiétude est que la nôtre doive bien se faire et qu'on s'y emploie à temps, c'est-à-dire avant de risquer des embardées dont la simple récupération engagerait le gros des énergies de la génération d'après.

Pour vous le dire encore en une formule plus enveloppante, où votre propre inquiétude rejoindrait peut-être mon anxiété : pour moi la grande question n'est pas que l'indépendance du Québec ait lieu ou pas, mais qu'elle ne rate pas si elle doit se produire. Ainsi, dans mon rôle de « questionneur », je ne suis peut-être pas si isolé qu'il semble - puisque je me retrouverais avec, au moins, la moitié des Québécois à vivre inconfortablement avec cette question circulaire, assez lancinante et combien fondée dans les faits (aussi bien pour les menaces d'échec que pour les belles promesses).

Et même je me sens très près de vous lorsque je vous lis, réclamant à la fin « un langage politique où les accents de la raison, du cœur, de l'imagination et de la passion se conjuguent dans la sérénité et l'enthousiasme ». C'est « la raison » qui vient en tête de votre énuméré : avant le cœur, l'imagination, la passion, la sérénité et l'enthousiasme.

SYNDROME QU B COIS ET MAL CANADIEN.

# Premi re partie

## Souverainet -association ou f d ralisme renouvel  ?

[Retour   la table des mati res](#)

Se tint au d but de f vrier 1979 la derni re des conf rences f d rales-provinciales dites « constitutionnelles » avant le r f rendum qu b cois. Elle formait deux cycles de r unions du genre qui avaient d but  en janvier 1968. On pouvait consid rer cette rencontre comme « la fin du f d ralisme-spectacle » (  la t l vision) : ce premier texte insistait sur la n cessit  de mettre au point un tout autre outil de travail pour qu'un « r arrangement constitutionnel puisse avoir chance de s'effectuer avant l'an 2000 ».

*Tandis que les p quistes tiennent   se qualifier de « souverainistes », leurs adversaires voient plut t en eux des « s paratistes ». Le deuxi me texte, « S cession n'est pas s paration », montre que le projet de souverainet -association ne pourrait s'accomplir que par un acte de s cession du Qu bec de l' tat f d ral canadien, ce qui est le terme technique exact de l'op ration par laquelle la souverainet  pourrait  tre acquise pour rendre ensuite possible l'entente d'association.*

Le Livre blanc du gouvernement du Québec sur son projet de souveraineté-association fut rendu public le 1<sup>er</sup> novembre 1979, portant pour titre *La nouvelle entente Québec-Canada* et, comme sous-titre, « Proposition du gouvernement du Québec pour une entente d'égal à égal : la souveraineté-association ». Le troisième article relève dans cette publication plutôt une « codification qu'une révélation » et attire l'attention sur les très grandes difficultés qui s'annoncent clairement au sujet des éventuelles négociations portant sur l'entente projetée.

Ce qu'on allait appeler le « Livre beige » du Parti libéral du Québec fut la réplique attendue au Livre blanc. Sous le titre de *Une nouvelle fédération canadienne*, c'est un document de travail de la commission constitutionnelle du P.L.Q. présidée par M. Raynold Langlois, et qui fut rendu public le 9 janvier 1980. Le texte intitulé « Pour blanchir le Livre beige » signale que, bien que le rapport « s'assimilerait, comme forme et contenu, à un véritable livre blanc gouvernemental », il devrait subir trois tests de légitimation : être accepté, éventuellement amendé, par le congrès du P.L.Q. de l'hiver 1980,- que le Non soit majoritaire au référendum du printemps 1980 ; et qu'enfin les libéraux provinciaux l'emportent aux prochaines élections générales. Les deux premières conditions sont déjà remplies.

*Le texte suivant, « Un fleuve vers nulle part », revient à nouveau sur la nécessité d'établir un nouveau mode de négociations constitutionnelles entre tous les pouvoirs canadiens « pour qu'il finisse par se passer quelque chose au plan constitutionnel ». Le « Livre beige » du P.L.Q. contient peu de choses à ce sujet. Ce pourrait être l'objet des instances de ce parti de développer la doctrine sur ce point sans chercher à « obtenir d'abord des accords de principe quant au fond des propositions - ce qui est prématuré et maladroit ».*

**Première partie**  
Souveraineté-association  
ou fédéralisme renouvelé ?

**1**

---

**La fin du fédéralisme-spectacle**

*Le Devoir, 22 février 1979.*

[Retour à la table des matières](#)

LA DERNIÈRE CONFÉRENCE dite « constitutionnelle » clôt la série annoncée des rencontres du fédéralisme-spectacle. Les protagonistes se sont encore offerts en représentation via le plus envahissant et le plus spectaculaire, justement, des médias. Mais c'est pour plus tard la lutte réelle dont les deux vrais affrontements, non encore fixés, n'en sont pas moins certains pour bientôt : 1<sup>o</sup> la tenue des élections fédérales ; 2<sup>o</sup> celle du référendum québécois.

Ces deux confrontations peuvent ne donner lieu qu'à des résultats imprécis : soit le retour d'un gouvernement peut-être minoritaire à Ottawa, le libéral ou le conservateur ; soit la plus ou moins bonne « performance » du Parti québécois, en réponse à sa Question, tant mystérieusement retenue jusqu'à maintenant. Mais alors, nous nous retrouverions devant une nouvelle situation globale.

Deux clairs-obscurs en superposition porteraient moins à confusion que l'obscurité générale où nous retient encore la constante référence aux résultats d'événements toujours ajournés.

Il faudrait bien en venir après ces événements à décider l'établissement d'un protocole solennel d'entente, liant les onze gouvernements à entreprendre et à mener à terme une reconstitution de l'ensemble politique canadien. Ce protocole devrait instituer les mécanismes généraux de la transformation graduelle de la constitution, les niveaux successifs et parallèles de négociations et de décisions graduées, les procédures de consultations populaires ou référendaires à prévoir, ainsi que le mode de participation des oppositions officielles, ces gouvernements en devenir. Une fois tout cela mis en place, rien ne serait encore garanti sur la survie du fédéralisme par son renouvellement, ni par sa possible transformation partielle en quelque associationnisme ne préjudant pas à l'écroulement final de la « chose historique » Canada.

Mais on aurait tout au moins une machinerie générale susceptible de mettre en marche un réarrangement constitutionnel pouvant avoir chance de s'effectuer avant l'an 2000, à moins que le chaos constitutionnel n'éclate bien avant, selon le scénario le moins insupportable, que chacun pourrait imaginer d'après ses préférences partisans ou la mesure d'anxiété de son tempérament.

\* \* \*

Il faut dénoncer l'énorme illusion généralement partagée : le mode de fonctionnement actuel des conférences fédérales-provinciales est le seul moyen de renouvellement de notre système constitutionnel du seul fait qu'on n'en a jamais essayé d'autre. Et, comme si la preuve contraire n'en était pas surdémontrée, on est encore loin de tout simplement jongler avec la possibilité qu'il puisse y en avoir d'autres. Tout le monde semble imprégné de l'inévitabilité du fédéralisme-spectacle. *As the show goes, the show must go on.*

Le mode des négociations fédérales-provinciales depuis l'après-guerre, et surtout depuis 1963, qu'on a pu qualifier d'*executive federalism* (qui pourrait se traduire par fédéralisme décisionnel) a épuisé ses possibilités. Par souplesse d'intention, par adaptabilité tardive, avec tiraillement des parties et grincement de celles qui recevaient autant que de celles qui donnaient, il a permis à la fédération canadienne de durer, vaille que vaille. Mais il faut un tout autre outillage pour répon-

dre aux besoins de réforme constitutionnelle, enfin assez généralement reconnus. Adopter, ajuster n'est pas transformer, refaire. Il s'agit maintenant d'opérations d'un tout autre niveau, devant partir de toutes nouvelles bases et s'accomplir avec l'aide d'un tout autre outillage.

Ce qui s'est fait à Ottawa les 5 et 6 février fut un peu moins désordonné et négatif que dans « X » autres conférences du genre depuis une dizaine d'années. Mais ça n'a rien de « constitutionnel », ni même de « constituant » ou de « préconstituant ». Cette rencontre, soigneusement préparée depuis trois mois, ne pouvait porter que sur les préliminaires à du préparatoire pour de l'éventuel préconstituant. Il ne s'agissait guère plus que d'une entreprise de sondages d'intentions en vue d'un moment, encore hypothétique, alors que tous, en des circonstances où personne n'en ayant plus le choix, devront se mettre à table, sérieusement. Avec non plus seulement le défi, mais l'obligation d'aboutir. Obligation en vertu du protocole strict dont je parlais plus haut et avec l'aide de la machinerie pour négocier qu'il établirait. En attendant ce moment, on peut encore patauger dans le marais du rapatriement avec ou sans droit d'amendement simultané...

\* \* \*

Je pose la question carrément : est-il un seul des onze gouvernements participant à la conférence d'Ottawa qui oserait, dans sa sphère propre, instituer un système de solution des conflits tel que celui qu'ils pratiquent tous ensemble au sujet de la vilaine querelle constitutionnelle, combien plus fondamentale ? Aussi, nous donnent-ils le grand spectacle-illusion de « jouer » à la réforme constitutionnelle, mais sans se donner jamais les moyens techniques et institutionnels d'y arriver un jour. Ces jeux sont devenus vains, tant sont dérisoires les moyens pour affronter une tâche si colossale.

Le temps n'est pas perdu, strictement ni totalement. Le temps est occupé : ce qui est différent. Occupé d'ici les toutes prochaines consultations populaires : les élections de M. Lougheed, celles de M. Trudeau, le référendum de M. Lévesque, les élections un peu moins pressantes de tels autres premiers ministres provinciaux... La réforme constitutionnelle n'apparaît pas être l'enjeu de ces consultations ; elle n'est qu'un objet par lequel on espère marquer des points pour sa ré-

élection ou pour son référendum, les yeux braqués sur les résultats du dernier sondage. Que viennent au plus vite les élections de M. Trudeau, le référendum de M. Lévesque, pour qu'une situation de redépart devienne possible!

« Nous partons de loin... », rappela à point nommé M. Trudeau devant l'auditoire du fédéralisme-spectacle, et de se livrer à une très brillante synthèse des tentatives de révision constitutionnelle depuis 1927. On mesure ainsi la gravité croissante de la maladie chronique. Mais ce n'est pas exact qu'on ait travaillé près de cinquante ans à refaire la constitution canadienne. Si on faisait le compte des travaux effectivement poursuivis à cet effet, on cumulerait tout au plus quelques années de travail actif en incluant les périodes denses de 1963, de 1968-72, de 1978-79.

On ne s'étonnera pas qu'un malaise constitutionnel puisse s'étaler sur une génération ; mais il n'est pas besoin d'étirer sur une autre génération l'œuvre de refaire une constitution. On n'a pas besoin d'un demi-siècle pour opérer une réforme constitutionnelle ; mais il est possible de l'amorcer en cinq mois pour la faire, de façon réfléchie, en cinq ans. (Et puis, pour tout vous dire, il ne manque pas de gens dans la génération actuelle à avoir bien hâte de pouvoir s'occuper d'autre chose!)

Tout ce qui pense « constitutionnellement » au Canada a comme premier devoir civique de réfléchir dès maintenant à la situation qui va sortir de l'après-référendum québécois. Cette consultation n'aura rien « réglé », mais aura certes quelque signification, fût-elle celle de la perpétuation de l'ambiguïté. Préalablement, le premier ministre canadien aura été élu, ou un autre aura pris sa place. Alors, qu'est-ce qu'on fait ? - Une guerre des référendums ? - On se tire, d'une capitale à l'autre, des déclarations unilatérales ? J'arrête les interrogations, car elles deviennent de plus en plus « frappantes »! Deux premiers ministres ont déjà dit : « *Just watch us if that happens !* » Il sera alors trop tard pour s'entendre dire : « C'est quand même autre chose qu'on voulait... »

Il importe que, dans toutes les officines des « affaires inter » à travers le Canada, mais au minimum à Ottawa et à Québec, on s'emploie

dès maintenant à établir la grande machinerie d'une possible réforme constitutionnelle générale et en profondeur. Je n'ai rien contre le *piecemeal work* quand on est pressé et qu'il n'y a pas lieu de faire autrement ; mais ça ne peut jamais donner que des « miettes » justement. À ramasser, d'une fois à l'autre, pour ce qu'il en reste tout au moins... Il n'y a aucune objection à ce que, dans l'intervalle, on dénombre des accords unanimes et quelques consensus partiels dans une liste d'une douzaine de questions ou qu'on explore les matières d'une seconde liste. On n'aura jamais trop de ces indications. Mais c'est le *know how* de l'ensemble du processus constituant dont on n'a pas la moindre idée. Aussi bien y penser dès maintenant avec ce qui nous reste de relative sérénité que de l'improviser dans un désordre généralisé et éventuellement dramatique. Car hypothèse de la formule d'« Association » ou pas, il y aura tout plein de choses à négocier!

\* \* \*

Des mesures comme celles que je lançais dans ces colonnes récemment (une première ronde de négociations exclusivement interprovinciales ; attribution de la présidence de chairmanship au gouverneur général pour les négociations fédérales-provinciales) ne sont que des exemples de ces pièces de la machinerie générale dont il faut dès maintenant élaborer le dessin général. Nous sommes en droit de demander aux spécialistes de la chose constitutionnelle dans les onze capitales du Canada de penser plus loin que le premier dossier d'une liste de « matières » ou de « pouvoirs » à exiger ou à troquer, à concéder ou à bazarder. C'est aux règles générales du nouveau « marché constituant » (si j'ose dire) et à l'organisme à inventer par lequel elles pourront s'exercer qu'il faut, dès maintenant, s'employer à définir, puis à instituer. Je sais tout ce que ma thèse a d'« idéaliste » ; mais vous savez aussi ce que les pratiques prétendent « réalistes » actuelles ont donné...

Aux objections du genre : « S'il n'y avait pas le Québec... » ; ou « Si le P.Q. n'était pas au pouvoir... », la réponse serait identique. Il faudrait procéder de même façon. Il ne s'agit plus d'une seule province récalcitrante sur dix. À des degrés divers, elles sont toutes récalcitrantes dans la mesure de leurs intérêts divergents ou contraires. El-

les sont même, toutes, virtuellement délinquantes. La confiance ne règne pas, nulle part.

Quand on prône les vertus du fédéralisme, c'est d'un fédéralisme déjà fait et fonctionnant pas trop mal ; ou encore, d'un fédéralisme se faisant, mais à partir d'un certain plateau de volonté commune, tendue vers un projet global. Celle-ci n'existe pas plus que la « confiance ». Mais dès lors que s'impose la nécessité de refaire fondamentalement le régime et que, pour y arriver, on ne possède pas de règles procédurales mutuellement acceptables, portées et appliquées par un organe adéquat à la tâche, c'est alors l'éclatement à plus ou moins brève échéance. Au train où c'est parti, nous y allons, tous, en bienheureuse inconscience.

\* \* \*

Je ne mets pas en cause les « fédéralistes sincères » ou pas. La sincérité des hommes politiques n'est pas plus facile à établir que celle de quiconque. Ce n'est d'ailleurs pas là la question. Il faut donner aux hommes les moyens de la manifester par des techniques d'opérations appropriées. Cela peut aussi s'appeler « pragmatisme », « efficacité ». Mon propos général pourrait s'illustrer par la pitoyable et sempiternelle question du rapatriement.

Le Québec continue à la bloquer, préfère le statu quo d'inertie à une situation de mobilité par crainte de voir enrayée son évolution future. L'unité politique, qui réclame depuis toujours la réforme constitutionnelle la plus fondamentale, est également celle qui la bloque en son premier principe formel. C'est pourtant d'une stricte logique qui s'affirme depuis le gouvernement Lesage en parfaite continuité. M. Blakeney de la Saskatchewan, qui a de toutes autres raisons pour fonder son refus, adopte le même point de vue. (Observons entre parenthèses qu'il passe pour être avec M. Lévesque le plus « progressiste » des premiers ministres provinciaux.) Le paradoxe n'est pas dans l'attitude des deux hommes qui semblent s'accommoder de la perpétuation d'un régime d'apparence formelle coloniale. Il révèle l'inaptitude première du régime à esquisser la moindre mesure de son autotransformation. Ce serait risible si les conséquences historiques n'en étaient pas si graves.

Quand on veut « sinc rement » r former un r gime constitutionnel, on doit avoir la premi re lucidit  d' tablir d'abord les plans et devis d'un syst me de transformation qui ne force pas les meilleurs parmi nos hommes politiques   agir en dessous d'eux-m mes.

**Première partie**  
Souveraineté-association  
ou fédéralisme renouvelé ?

## 2

---

# Sécession n'est pas séparation

*Le Devoir, 27 octobre 1979.*

[Retour à la table des matières](#)

IL N'Y A QU'UNE DIFFÉRENCE certaine et incontestable entre le Parti québécois et le Parti libéral : pour donner une nouvelle constitution au Québec, le premier est prêt à aller jusqu'à la sécession incluse, le second se l'interdit absolument, son réformisme restant dans les limites des structures fédérales. Il importait de souligner le mot *sécession*. D'abord parce que c'est le mot exact, ensuite parce que ce terme technique et précis manque au vocabulaire actuel de nos débats politiques. Tant qu'il est question de séparation et de séparatisme par les adversaires anti-péquistes, tant que la réplique se fait à l'enseigne de la souveraineté et de l'indépendance pour donner une signification positive au projet péquiste, c'est l'ensemble du débat qui, privé d'une clarté initiale, en souffre. Et quand on jumelle au terme de souveraineté celui d'association, l'imprécision s'épaissit encore, car c'est le contraire de l'idée même de séparation. Ainsi se ferme sur lui-même le cycle de la confusion involontaire.

Il faudrait pouvoir s'y reconnaître car c'est dans le dosage, encore inconnu, de ces notions qu'il nous faudra nous prononcer lors du référendum. Éliminons une première imprécision. Le Parti québécois et sa

doctrine sont clairement sécessionnistes, mais ne sont pas séparatistes. Où se trouve la différence ? Il y a séparation lorsqu'une population et le territoire sur lequel elle habite, et qui n'est pas celui d'un État, se détachent d'un État qui les comprenait jusque-là. Il y a sécession lorsqu'un État se détache d'un État multiple, ou fédéral, ou d'une confédération d'États.

Si Westmount ou le Village Saint-Denis, si le comté de Papineau ou celui de Duplessis, si l'Abitibi ou la Gaspésie se déclaraient indépendants, ce serait par un acte de séparatisme. Mais comme le Parti québécois prône que l'État du Québec, dans sa totalité, se détache de l'ensemble fédératif canadien, il est clairement sécessionniste. À l'opposé, tout récemment, le Jura bernois (francophone) a fait acte de séparation du canton de Berne (germanophone), mais sans faire acte de sécession de la Confédération helvétique, tout au contraire en y adhérant comme nouveau canton. Le processus suivi a été : d'abord, séparation en deux d'un canton, puis intégration du nouveau canton dans l'ensemble fédéral. Cette séparation a ajouté un nouveau membre à la fédération suisse. C'est tout comme si l'hypothétique province Acadia se séparait du Nouveau-Brunswick et adhérerait en tant que province distincte à la fédération canadienne.

Je ne cherche pas qu'à nommer correctement les choses, non plus qu'à savoir lequel des deux actes est de plus grande gravité : faire séparation ou faire sécession ? Dans les deux cas il s'agit d'une très sévère crise du régime qui le frappe au plein cœur de son principe d'unité.

L'État où se produit la séparation est diminué, mutilé ; les deux États, l'ancien et le nouveau, sont de moindre taille que l'État qui, antérieurement, les comprenait. L'État fédéré qui fait sécession n'est en rien diminué, ni mutilé ; c'est l'État fédéral qui le devient en perdant un des « X » membres de la fédération. Mais qu'importe le nom, séparation ou sécession, si le résultat est le même ? Le résultat n'est qu'analogiquement le même, car il ne se produit pas à la même échelle, ni au même niveau. En séparation, il y a création d'un nouvel État (le Jura, éventuellement Acadia), apparition d'un « nouveau joueur ». En sécession, il n'y a pas de nouvel État, mais un arrangement entre les États fédérés qui restent et l'État central qui est modifié

du fait du départ d'un « ancien joueur » désireux de jouer une nouvelle partie, la sienne.

Le Parti québécois, prônant la sortie du Québec de la Confédération, est carrément sécessionniste, mais il n'est pas que cela. Car il recherche la sécession éventuellement faite, l'association avec le reste du Canada. Il est sécessionniste et associationniste. Et c'est alors qu'éclate toute une chicane dont la substance n'est pas que verbale. Oh combien!

Le Parti québécois n'avait pas à se présenter comme « séparatiste » puisqu'il ne l'est pas ; et le tir de ses adversaires, en l'appelant tel, peut l'éclabousser mais sans l'atteindre vraiment. Pourquoi ne s'est-il pas présenté comme sécessionniste puisqu'il l'est (et qu'il rassemble suffisamment de professeurs qui savent le sens des mots) ? Il faudrait leur demander... L'épithète « québécois » dans son nom peut s'entendre avec une nuance sécessionniste du plus large qualificatif « canadien ». Toutefois, « parti sécessionniste », cela aurait manqué d'attrait et de style. (Au moment de la fondation du Parti québécois en 1968, une opinion prévalente aurait préféré l'appellation du « Parti souverainiste ». Ce fut une concession faite à la proposition de M. Gilles Grégoire, amenant les effectifs du Rassemblement national, qui permit l'appellation actuelle de « Parti québécois »).

Le parti est né à l'enseigne double du mouvement Souveraineté-Association, établi l'année précédente par M. René Lévesque. Depuis lors, a été lancée la querelle de l'association qui va bientôt battre son plein. « S'associera, s'associera pas ? Comment l'association si l'autre parti refuse ? Comment l'autre partie pourra-t-elle refuser l'association, puisque l'interdépendance joue dans les deux sens ? Etc. » Tout cela ne fait guère que commencer... C'est sur l'autre terme du couple, celui de souveraineté, que je voudrais plutôt attirer l'attention.

S'il s'est refusé de se nommer sécessionniste, presque autant que de se faire appeler séparatiste, le Parti québécois se présente plus volontiers comme souverainiste ou indépendantiste : ce sont mots de plus de noblesse et de plus grande positivité. C'est le discours du RIN (Rassemblement pour l'Indépendance nationale) qui a entraîné le dé-

classement de l'idée et du terme de séparatisme. Mais l'indépendance reste une notion floue sous son inspiration généreuse : elle suscite des tonalités politiques, culturelles, psychologiques, mais sa signification juridique est pauvre en précision. La souveraineté, au contraire, est très riche de signification au sens juridique, tout en évoquant les mêmes tonalités, stimulantes, des points de vue politique, culturel, psychologique. À l'instar de l'indépendance qui implique son contraire, complémentaire, de l'interdépendance, le mouvement, créé par M. Lévesque, il y a douze ans, a combiné ces deux idées, contraires et complémentaires, reliées par un trait d'union : Souveraineté-Association.

On revient aux précisions de départ : pour avoir la souveraineté d'abord, avant de pouvoir faire ensuite l'association, un État fédéré comme le Québec doit pouvoir faire sa sécession de l'État fédéral canadien. De congrès en explications de termes, en passant par beaucoup de textes explicatifs, le Parti québécois tente d'établir que la souveraineté (ou l'indépendance) est possible autant que sera fatale, dans la suite, l'association puisqu'elle est un bon marché pour les deux parties. D'où l'importance toute capitale du Livre Blanc annoncé pour le 1<sup>er</sup> novembre. Tout ce qui est en cause devrait être précisé, clarifié, au moins au plan des notions élémentaires pour que le citoyen n'ait pas, comme dans le présent petit exercice, à devoir se faire sémanticien...

Car, de sondage en sondage depuis une quinzaine d'années, le Peuple Numérique répète, avec une redondance impressionnante, qu'il n'est pas encore prêt à appuyer la sécession dont il semble connaître la signification tout en ignorant le mot. Yvon Deschamps aurait-il sondé juste ? « Un Québec libre et indépendant dans un Canada fort et uni ! » Certain humour, hygiène de l'esprit, ne sera pas de trop pour affronter la féroce campagne référendaire, que n'ont pas encore commencé à se livrer les deux camps de « frères ennemis ».

**Première partie**  
Souveraineté-association  
ou fédéralisme renouvelé ?

**3**

---

**Le Livre blanc : une codification  
plus qu'une révélation**

*Le Devoir, 8 novembre 1979.*

[Retour à la table des matières](#)

LE LIVRE BLANC est plutôt une codification qu'une révélation. C'est d'abord une mise en ordre d'éléments divers, révisés au creuset des congrès du Parti québécois et des polémiques avec les fédéralistes. Le nouveau porte sur les organes communs de l'association projetée et sur quelques indications touchant un mode possible de négociation. Le gros de la doctrine étant mis au point, on pourra désormais concentrer son attention sur autre chose que l'exégèse difficile, polémique, parfois tumultueuse. Il faudra maintenant parler de ce qui, par-dessus tout cela, comptera comme moyen strictement indispensable d'y arriver : les négociations préalables. Le référendum lui-même devrait en être le gigantesque rite de passage - à condition, bien entendu, que le Parti québécois en sorte ragailardi.

Si la « souveraineté n'est pas négociable », il faudra tout au moins négocier la sécession pour avoir chance d'obtenir aussi l'association. Sécession et négociation sont les deux éléments bruts et majeurs de la situation globale dans laquelle nous entrons. Tous les autres termes sont du vocabulaire d'appoint pour la lutte que se livrent péquistes et

fédéralistes. Est maintenant reléguée au second plan l'interrogation au sujet du QUOI de la doctrine ; c'est désormais le COMMENT des négociations qui comprend toutes les autres questions.

À ce propos, une thèse et sa contre-thèse, toutes deux bien connues, rabâchées : la thèse péquiste est celle de l'inévitabilité des négociations à cause d'une convergence des intérêts réciproquement complémentaires ; la contre-thèse fédéraliste est celle du refus systématique et global de ce type de négociation à cause d'une divergence des intérêts mutuellement contradictoires. Thèse et contre-thèse ont un solide fondement de réalité, mais exprimées en termes absolus, elles sont excessives et ne se soutiennent que par leur utilisation immédiate pour fins de la campagne référendaire. Après celle-ci les conditions peuvent être différentes. Mais qui peut savoir ?

Les péquistes arguent de l'intérêt des Canadiens anglais à négocier : leur homard et leurs frites aux Maritimes, leurs autos et leurs « jobs » à l'Ontario, leur bœuf ou leur blé à l'Ouest (on ne dit plus : « leur pétrole »). Les imbrications des économies jouent dans les deux sens ; le voisinage imposé est le lien le plus fort des traditions marchandes. La contre-thèse fédéraliste a les moyens de le prendre de haut : si vous commencez par désarticuler le système, ne comptez pas sur nous pour réarticuler les économies qui, pour l'heure, nous satisfont. Et tournent, tournent les deux disques, en aussi pleine cacophonie que si on les écoute en même temps...

Supposons un moment que l'argument économique soit et sera ultimement le décisif. La question n'est plus de savoir laquelle des économies du Québec ou de l'Ontario dépend le plus de l'autre, ni même de savoir si elles dépendent autant l'une de l'autre. Mais bien de savoir où se situe le seuil de tolérance dont une des économies pourrait se passer, au moins provisoirement, de l'autre. Cette proposition vaut pour l'économie la plus forte et la plus diversifiée, même si son seuil de précarité est plus haut.

Les tenants de la contre-thèse fédéraliste sont sincères et déterminés dans leur refus de négocier. Il faut prendre au sérieux les avertissements en chaîne de tous les hommes politiques canadiens, de M. Robarts dès 1967 jusqu'à M. Blakeney ces dernières semaines. Sont

également sincères, et jusqu'au pathétique, les tenants de la thèse associationniste mais ils ne peuvent décider d'avance que fondera la détermination, cent fois affirmée, de leurs adversaires de ne pas négocier. Tout ce qu'ils peuvent espérer et dire c'est que, dans des circonstances changeantes et pour l'heure inconnues, l'autre partie trouvera son égoïsme sacré à négocier. Ces circonstances changeantes seraient celles de l'immédiat après-référendum, dans un nouveau rapport de forces.

Si la question des négociations n'était pas si étroitement liée à celle de la sécession du Québec, tous les arrangements non déraisonnables seraient possibles. Mais voilà, il y a partout au Canada anglais un blocage psychologique profond et massivement partagé sur ce point : la « séparation » du Québec, c'est la fin du Canada. Nos compatriotes de l'autre langue n'arrivent pas à concevoir la rationalité d'une sécession pour une nouvelle association. Pour les comprendre, il faut se mettre à leur place : nous penserions exactement comme eux. Ils ont pour « l'intégrité territoriale » du Canada autant de détermination farouche que nous en avons eu à ne pas laisser geler le statut du Québec dans les arrangements constitutionnels qu'on nous proposait. Ils nous ont sous-estimés à cet égard ; peut-être sommes-nous enclins à les sous-estimer dans leur capacité de refus presque unanime ? Comment discuter ou négocier avec un blocage psychologique ?

Toutefois, des sondages se multipliant et les auditions de la commission Pépin-Robarts ont révélé qu'un nombre croissant de Canadiens anglophones acceptent le principe d'autodétermination du Québec. C'est vrai. Ça s'explique. Auparavant, on observera que les citoyens qui font nombre dans ces relevés ne sont pas à la tête de l'un ou l'autre des dix autres gouvernements canadiens. L'explication générale de ce libéralisme de pensée nous semble la suivante : comment nier à priori la liberté de quelqu'un qui, en l'occurrence, est votre voisin ? Ce serait inélégant (même si la pensée intime est « Bon débar-ras! »). Mais l'arrière-pensée ne serait-elle pas celle-ci : on est d'autant plus pour l'autodétermination que les sondages indiquent à répétition que les Québécois n'iront pas jusqu'à la sécession, d'autant que le P.L.Q. vient de se donner un leader fort, etc. ? La reconnaissance de l'hypothétique droit à l'auto-détermination des Québécois

serait la bonne conscience d'une psychologie bloquée sur tous les autres points.

On est toujours ramené à la question d'où partent toutes les autres ou à laquelle elles aboutissent : la sécession. C'est le trait de désunion entre la souveraineté-association. On n'y coupera pas. C'est pourquoi il apparaît d'abord vain d'analyser les promesses d'avenir des quatre organismes Québec-Canada : un Conseil communautaire, une Commission d'experts, une Cour de justice, une Autorité monétaire.

Au moins le Livre blanc existe. À considérer le paquet de contradictions que ses rédacteurs ont dû surmonter ou atténuer pour le rendre plausible, c'est une belle pièce de pensée politique dont le plus grave défaut est d'apparaître si tard. À quand le projet fédéraliste correspondant ? Il faudrait pouvoir choisir entre autres choses qu'une presque impossibilité et une promesse encore non fondée de renouvellement.

**Première partie**  
Souveraineté-association  
ou fédéralisme renouvelé ?

4

---

**Pour blanchir le Livre beige**

*Le Devoir, 4 février 1980.*

[Retour à la table des matières](#)

UN LIVRE BLANC (ou de quelque couleur que ce soit) est l'exposé solennel, en forme synthétique et projective, d'une politique fondamentale à venir sous la responsabilité d'un gouvernement en place.

Ainsi, de ce point de vue technique et précis, le document *la Nouvelle entente Québec-Canada* est un livre blanc, non pas à cause de la couleur de la couverture, mais parce qu'il émane du « Conseil exécutif du gouvernement du Québec » sous la signature, en outre photographiée, du premier ministre du Québec. Ce n'est pas un document propre du Parti québécois, même s'il est signé par l'homme qui en est aussi le président.

Ainsi, du même point de vue, le document *une Nouvelle fédération canadienne* ne peut être un « livre beige » (ou de quelque couleur que ce soit) parce qu'il émane d'une commission d'un parti, qui n'est pas au pouvoir gouvernemental, et ne peut donc émettre officiellement un tel livre. Ce document se présente comme « le rapport de la commis-

sion constitutionnelle » en vue du futur programme que ce parti adoptera à son congrès de fin février.

Les documents péquiste et libéral ne sont pas symétriques. Un livre blanc ou d'autre couleur prend figure d'une « œuvre finie », comme suite d'une longue discussion et de l'officialisation d'une position gouvernementale, dont les phases suivantes sont des décisions publiques ou des projets législatifs. Le rapport d'une commission d'étude d'un parti, même d'un parti d'opposition en instance de pouvoir, ne peut avoir ces caractères de document fini et officiel. Un tel document révèle l'état donné d'une recherche, surtout lorsqu'il a été commandé pour discussion et approbation à un prochain congrès du dit parti. Le document libéral est non seulement amendable, mais il appelle des amendements dont il a, du reste, bien besoin. Ce n'est que dans l'hypothèse que ce parti prenne le pouvoir que ce nouveau gouvernement pourrait émettre un livre blanc, ou son équivalent colorié différemment.

Il était tout naturel que le traitement qui a été donné aux deux textes par les supporteurs et les adversaires, par les observateurs et les analystes, n'ait guère tenu compte de cette dissymétrie. D'abord, à cause des circonstances : le second document semble une réplique au premier, alors qu'ils ont été élaborés et rendus publics à peu près dans le même temps. Ensuite, parce que le rapport de la commission constitutionnelle du P.L.Q. s'assimilerait, comme forme et contenu, à un véritable livre blanc gouvernemental, tandis que le document péquiste, qui en est un, prend davantage l'allure d'un programme-oriflamme de parti. Enfin, les deux textes ressemblent terriblement à la conception que se font de leur destin propre les chefs de parti qui les ont publiés sous leur responsabilité : à l'éloquence prophétique et d'une intense vibration de l'un semble répondre la froide construction de raison raisonnable de l'autre.

À quoi bon cette distinction entre un livre blanc gouvernemental et un rapport d'une commission d'étude d'un parti, dès lors que tous deux se présentent comme des armes stratégiques pour l'obtention d'objectifs également globaux mais contradictoires : la « souveraineté-association » pour le gouvernement, la « nouvelle fédération cana-

dienne » pour l'opposition libérale. Mais, encore ici, la dissymétrie des opérations, engagées de part et d'autre, est éclatante.

Le livre blanc gouvernemental est une arme stratégique dans une série de vastes opérations : élections et prise du pouvoir, pouvoir en exercice et tenue d'un premier référendum, appui populaire pour négocier avec l'autre pouvoir dont on veut se dissocier, etc. En toutes ces phases, sauf l'éventuelle négociation finale, le terrain d'opération est strictement le Québec. Le référendum à venir n'est qu'une bataille, tactique, dans cette stratégie d'ensemble. Il y en eut d'autres, il y en aura d'autres : certaines perdues, certaines gagnées.

Le rapport de la commission constitutionnelle du P.L.Q. est aussi une arme stratégique mais pour un plus vaste terrain, celui de tout le Canada, ce qui est naturel puisqu'il s'agit d'établir le plan d'une « future fédération canadienne ». Comme discours ce rapport s'adresse à tous les gouvernements canadiens et à l'ensemble de la population de la fédération, incluant par définition celle du Québec. Il ne privilégie que la phase finale de la négociation pour la future fédération. Le parti qui patronne ce rapport ne semble pas se préoccuper des tactiques, ni des batailles intermédiaires, estimant sans doute qu'il va toutes les gagner après la série victorieuse des élections partielles : par voie de sondages le test référendaire, puis les élections législatives générales, seraient déjà remportés...

Ce calcul, qui consiste à faire prévaloir la phase finale de la stratégie globale et à empêcher par avance les batailles tactiques, est-il juste ? Voyons d'abord du côté canadien : à des commentaires feutrés et polis d'officiels aux niveaux provincial et central et à beaucoup plus de silences, qu'on ne saurait qualifier autrement que de « stratégiques », on ne voit pas d'emblée que le reste du Canada marche très résolument dans ce visionnement québécois d'une nouvelle fédération. Il y aurait dans le rapport libéral encore trop de « provincialisme », de « dualisme », de « statut particulièrement sans-le-nom ». Et on ne s'est pas encore mis à table. Mais il convient, à la veille de la bataille référendaire, de faire montre *d'understatement* et, préférablement, de silence...

Du côté québécois il y a aussi de l'inconnu. La défaite dans une bataille tactique, immédiate, peut faire s'écrouler un plan stratégique à longue portée. Les péquistes peuvent perdre le premier référendum à moindres frais que les fédéralistes. Passons vite sur les critiques péquistes soulignant l'incongruité d'aller négocier sans partir du point de vue du Québec. Mais considérons plutôt les événements d'observateurs non souverainistes qui s'interrogent. Qu'est-ce que dit de spécifique aux Québécois ce rapport ? Qu'est-ce que c'est que ces propositions qui restent en deçà de ce qu'ont réclamé, avec constance depuis vingt ans, quatre gouvernements québécois dont deux libéraux ? Pourquoi demander moins que ce qu'on serait en droit d'exiger avant même de commencer à négocier, alors que le P.Q. tâchera de convaincre de demander tout pour qu'il en reste quelque chose ?

Normalement, de telles questions devraient être soulevées au prochain congrès libéral en argumentations chaudes et passionnées. Si elles ne l'étaient pas, certaines conclusions au moins provisoires s'imposeraient.

Les propositions de la commission constitutionnelle du P.L.Q. requièrent trois traitements de légitimation avant de constituer le livre blanc officiel d'un éventuel gouvernement Ryan : qu'il soit officialisé, après amendements, par l'ensemble du parti au prochain congrès, puis accepté par une majorité de l'électorat aux élections générales. Mais il aura encore fallu que les tenants du NON l'aient emporté au référendum dans l'intervalle.

Ces trois batailles sont à livrer : chacune d'elles est de tactique, mais leur enchaînement est de stratégie. Pour que les propositions constitutionnelles des libéraux fassent la matière d'un livre blanc gouvernemental de plein droit, pour blanchir le « livre beige » le P.L.Q. devra les remporter toutes trois. Le danger des tacticiens à succès c'est leur excès de confiance, surtout quand il est fondé en pronostics faits par d'autres, en ces sondages épidémiques qui ont aussi cet autre caractère de présenter des marges d'incertitude.

**Première partie**  
Souveraineté-association  
ou fédéralisme renouvelé ?

## 5

---

# Un fleuve vers nulle part

*Le Devoir, 14 février 1980.*

[Retour à la table des matières](#)

LA SEULE CHOSE qui compte vraiment pour qu'il finisse par se passer quelque chose au plan constitutionnel : l'établissement d'un nouveau mode de négociations constitutionnelles entre tous les pouvoirs canadiens. Tout le reste, rapports d'enquête ou études, livres blancs ou d'autres couleurs, exposés de base ou déclarations solennelles, peut attendre pour être déposé, quand ce sera le temps, à la table des négociations. Tout ce qui ne mène pas à l'institution d'un mode efficace de négociations ferait penser au fleuve à source multiple et qui ne va nulle part...

On semble croire qu'il n'y a qu'un mode de négociation pensable, celui de nos célèbres conférences constitutionnelles fédérales-provinciales qui, pendant dix ans, ont fait la preuve d'insuccès persistants et désormais consacrés. Le plus grand handicap à toute réforme constitutionnelle est le fait tout élémentaire que nos hommes politiques canadiens ne sauraient pas comment s'y prendre s'ils avaient toutefois la volonté de procéder sérieusement à cette réforme.

Comme il s'agit d'examiner ce que le récent rapport Langlois, dit aussi « livre beige », contient à cet égard, mon propos se cantonne à l'intérieur de « l'hypothèse fédéraliste ». On laisse donc de côté les variantes des constituantes populaires qui sont sorties des grandes fabriques de la *National Unity*, de même que le mode hypothétique des négociations obligées que la dialectique péquiste se fait fort de pouvoir un jour imposer aux autres pouvoirs canadiens.

Le rapport du P.L.Q., comme tous les autres documents du genre, s'en remet aux conférences fédérales-provinciales, « si imparfait que soit l'instrument ». Mais « il faudra cependant pour l'occasion améliorer ce mécanisme », comme « il sera indispensable d'assurer la continuité d'une telle conférence constitutionnelle. Et, pour que cela soit possible, un engagement solennel préalable lierait tous les gouvernements canadiens dans une volonté commune d'aboutir en acceptant « de participer à une conférence fédérale-provinciale élargie qui serait instituée à cette fin ». En outre, les délégations des gouvernements participants comprendraient des membres de l'opposition qui n'auraient qu'un droit de parole. Enfin, après approbation des législatures et du Parlement central, la nouvelle constitution « pourrait être soumise à la ratification populaire afin d'en renforcer la légitimité politique ». Tout cela ne casse rien ; c'est d'une logique élémentaire de fonctionnement. Pourtant, ces énoncés vont incomparablement plus loin que la dizaine de documents publics analogues qui, davantage par indigence d'imagination que par manque de courage, ne disent rien sur le mode de négociation ou ne font que référer aux procédés traditionnels.

Il faut bien plus, mais dans la même ligne de pensée en tenant compte de l'incapacité, de système, des conférences fédérales-provinciales. S'imposerait, à notre avis, l'institution de trois grandes rondes : une première, « pré-constituante » de rencontres exclusivement interprovinciales ; une deuxième, « constituante », de rencontres fédérales-provinciales ; une troisième, proprement « constitutionnelle », d'une conférence générale à plusieurs niveaux et permettant diverses ratifications populaires. L'idée générale est double : désistement volontaire des autorités centrales au départ, où elles ne sont pas partie prenante et où leur présence même est gênante sans profit pour quiconque, et cela, aussi longtemps qu'il est requis pour permettre le

dégagement du plus grand nombre de possibles consensus interprovinciaux ; puis passage d'une ronde à l'autre si les accords provisoires et partiels sont suffisamment larges pour reprendre l'étude de l'ensemble au niveau élargi suivant.

Pour que cette procédure continue soit possible, un protocole initial établirait la volonté nette, en forme d'obligation d'aboutir, des onze gouvernements canadiens. Comme président-*chairman* des conférences interprovinciales, on pourrait envisager le président de l'Assemblée législative de la province-hôtesse, de préférence au lieutenant-gouverneur ou au juge en chef de la plus haute cour provinciale. Comme président-*chairman* des conférences fédérales-provinciales, c'est le gouverneur-général ou le président des Communes qui seraient les mieux qualifiés, de préférence au juge en chef de la Cour suprême. L'idée est encore ici de soulager le premier ministre du Canada d'une dualité de rôles insoutenable pour lui dans de telles circonstances. (Il faut sans doute nous excuser pour cette concision simplificatrice ; mais ce schéma nous l'avons déjà explicité dans une étude d'une cinquantaine de pages, qui est notre contribution à un projet conjoint des universités de Montréal et de York, groupant des travaux spéciaux de quelque trente universitaires des deux langues <sup>1</sup>. Nous avons toutefois débattu de quelques-unes de ces idées dans les colonnes du *Devoir* <sup>2</sup>, les 16, 17 et 18 octobre 1978 au sujet des trois rondes constitutionnelles, et les 4 et 5 janvier 1979 au sujet de la *présidence-chairmanship*).

Il est bon pour les propositions constitutionnelles du rapport Langlois qu'elles n'aient reçu des autres capitales qu'un appui partiel, discret et très mesuré. Un appui général et enthousiaste d'Ottawa ou d'autres capitales provinciales aurait été pour le moins suspect du point de vue québécois. La force de persuasion du P.L.Q. dans la bagarre référendaire à venir réside dans l'argument principal que son projet, étant recevable ailleurs, puisse contribuer efficacement à une réforme constitutionnelle réelle. L'approbation de circonstance que le gouvernement ontarien a donnée aux grands objectifs du rapport Langlois pourrait être le point de départ d'une « diplomatie » interprovin-

---

<sup>1</sup> Mécanismes d'élaboration d'une constitution nouvelle.

<sup>2</sup> Incertitudes d'un certain pays.

ciale afin d' tablir les premi res bases des m canismes ci-haut sch matis s, et non pas pour obtenir d'abord des accords de principe quant au fond des propositions du P.L.Q. - ce qui est pr matur  et maladroit.

Si les sondages pr electoraux ne se mettent pas trop   vaciller   la baisse, M. Trudeau risque de se voir port  au pouvoir central gr ce au contingent d'une quasi-unanimit  des si ges qu b cois! En ces conditions, quelle facult  de man uvre resterait-il   M. Ryan pour aller n gocier au nom du Qu bec, dans le cadre dissym trique des conf rences f d rales-provinciales ?

M. Trudeau accepterait-il de se d sister, lui et son pouvoir, pour permettre la premi re ronde, pr -constituante, des travaux strictement interprovinciaux ? Il faudra, en un autre propos, consid rer ce qui semble bien devoir  tre la derni re et la plus grande chance de sa carri re... Il pourrait ne pas la rater si quelqu'un de son entourage le convainquait que le *low-profile* en mati re de r forme constitutionnelle le servirait aussi bien que lors de la pr sente campagne  lectorale.

M. Ryan, qui croit aux vertus de « la pens e r aliste et articul e », saura-t-il, pour sa part, manifester des dons d'habile man uvrier que les circonstances lui imposeront de devenir d s avant la lutte r f rendaire ? Si l'actuel chef du P.L.Q. y arrivait, il commencerait   donner raison   l'id e que l'ex-directeur du *Devoir* se faisait de Claude Ryan. Sinon...

SYNDROME QUÉBÉCOIS ET MAL CANDIEN.

# Deuxième partie

## À rase campagne référendaire

[Retour à la table des matières](#)

*Par la nature de son enjeu fondamental la consultation référendaire a soulevé un problème aigu d'information dont la solution ne pouvait avoir d'autre fondement que moral. Les rapports entre ces termes font l'objet d'une brève réflexion ouvrant cette deuxième partie. Ce texte fut écrit à la demande du périodique Tic/Tac, organe du syndicat des professeurs de l'université Laval.*

*Le texte suivant, « Boomerang et débat référendaire », indiquait le type d'argumentation que fédéralistes et péquistes devaient éviter pour que leurs arguments ne puissent se retourner contre eux. Car « ceux qui ne sont pas engagés en l'une ou l'autre cause n'opteront que lorsqu'ils auront fait leurs quelques-unes des raisons des autres - ce qui suppose qu'elles n'auront pas fait boomerang. »*

*L'auteur, à la suite d'une déclaration de M. Joe Clark lors de la campagne électorale du printemps 1979, met en garde les chefs de partis, candidats au poste de premier ministre du Canada, de ne pas*

*jongler avec un principe aussi grave que celui de l'autodétermination d'un peuple. Dans une société civilisée, « on n'a pas le droit de faire joujou avec la révolution, mais non plus avec la répression à la révolution-qui-n'aura-pas-lieu. »*

*À la mi-novembre 1979, une quinzaine de jours après la sortie du Livre blanc du gouvernement du Québec et cinq semaines avant la publication de la fameuse question référendaire annoncée dans la semaine précédant Noël, il était indiqué de « Questionner le référendum » et d'en rappeler sommairement l'historique. La conclusion avançait que « le référendum vaudra ce qu'aura été entre nous, la campagne référendaire. » Et « au total, ce n'était pas une bonne chose que le référendum ait été nécessaire, mais ce n'aura pas été mauvais qu'il ait enfin eu lieu. »*

*Aussi importait-il de se mettre, du moins par l'esprit, dans la période de l'après-référendum. « Préparer L'après-référendum » avait été un thème développé précédemment, dès le mois de mars 1979. Il apparaissait à l'auteur que c'était le plus pressant devoir du moment, car « le Québec ne sera plus le même après, non plus que le Canada, en référence duquel ce vole décisif aura été donné. »*

*Enfin, le dernier texte de cette partie rendait compte d'une méditation de fin d'année, moment qui incite à des projections sur des avenir incertains : « Avant le tournoi des frères ennemis ». Il y fut dit crûment à « Messieurs nos grands leaders » que « dans cet énorme espace politique au nord des États-Unis, pour quelque réforme constitutionnelle que ce soit, comment voulez-vous qu'un Québec, quatre fois plus petit et divisé en deux, négocie en force avec un Canada global et massivement unanime ? » Et « ce n'est pas faire injure aux causes que vous défendez si âprement que de soupçonner qu'une pensée de cet ordre vous cogne à la tête lorsque, le soir très tard, vous vous retrouvez face à vous-même, tout à fait harassés par cette lutte actuellement nécessaire parce qu'inévitable, mais combien épuisante! »*

**Deuxième partie**  
À rase campagne référendaire

**6**

---

**Information, RÉFÉRENDUM,  
Éthique**

*Tic/Tac, juin 1979.*

[Retour à la table des matières](#)

*La direction de Tic/Tac insiste qui me réclame un papier à l'enseigne des rapports entre l'information - le référendum - l'éthique, « en pas plus de trois pages! » Moins d'une page pour chaque composante, si l'on tient compte des rapports à établir entre les trois. C'est un bien grand sujet pour un journal d'aussi petite taille même s'il miniaturise, forcément, sa typographie. J'ai gaspillé un paragraphe pour avertir mon lecteur que je n'honorerai pas un tel sujet. Il me reste quelques autres paragraphes pour ne pas l'escamoter complètement. Mais au bas du troisième feuillet, je ferme, irrévocablement : « 30 ».*

SUR L'ÉTHIQUE, je dirai d'abord que c'est un mot pédant que je n'arrive pas à trouver beau, malgré toutes les grandes œuvres depuis *L'éthique à Nicomaque*. Moins pédant que l'honnêteté, presque autant que l'objectivité : aussi rassurant si c'est mon éthique (ou mon honnêteté ou mon objectivité) que menaçant si c'est votre éthique (ou votre honnêteté ou votre objectivité).

Le moyen de dépasser ce scepticisme sans sagesse particulière, et peut-être assez « immoral » justement, c'est d'affirmer d'abord qu'une société démocratique est pluraliste. Et ensuite que le pluralisme est la coexistence de plusieurs éthiques comme elle est la lutte entre plusieurs idéologies, qui ne sont peut-être rien d'autre que des éthiques se projetant en programme d'action collective.

Le revers de l'éthique individuelle et subjective est la censure collective et objective. Son mufler est encore moins « beau », qui est la laideur même, institutionnalisée, et qui fonce avec son anneau dans le nez...

L'information, littéralement, est ce qui donne forme à... À quoi ? - À ce qui n'en a pas, ce qui exclut les opinions qui ont une forme en ce qu'elles sont des préférences. L'information est la recherche des faits, des textes, des renseignements, auxquels elle confère une espèce de connaissance. C'est ce que l'expression courante appelle « recueillir l'information », comme s'il ne s'agissait que de la prendre par terre ou dans les airs. Elle n'est pas neutre comme objet, ni innocente chez le sujet qui la recueille ou chez celui qui la consomme. Il y a pluralité des informations comme il y a pluralisme des éthiques.

S'il « faut craindre l'homme d'un seul livre », combien plus celui d'un seul journal ou d'un unique canal de télévision. Si vous êtes lecteur de plusieurs feuilles ou qu'il vous arrive de syntoniser plus d'une chaîne, vous êtes prémuni tout en devenant conscient des informations chevauchantes, tout au moins disparates, sinon contraires (le sautillerment des grandes manchettes...). Mais ce n'est pas à la portée de tout un chacun de pouvoir satisfaire certaine boulimie informative. On lit de moins en moins les journaux, de plus en plus un seul journal : et, par-dessus tout, on a tendance à laisser tomber l'imprimé quotidien pour la télévision digestive, au métabolisme sans effort parce que sans attention.

Le « malaise dans le monde de l'information » est le reflet explicite d'une société en grande difficulté de se définir. Et, d'une certaine façon, ce rapport est d'une causalité inverse. Si nous ne savions pas, nous n'aurions pas de malaise. Des sociologues parlent à ce propos de causalité circulaire. Notre presse est autant nous qu'elle nous fait. En

gros, ce n'est pas faux, mais pas complètement vrai, c'est-à-dire en tout ou tout le temps. Il faudrait faire une théorie, autonome, des coups de pouce à l'actualité - non pas par ceux qui la font, mais par ceux qui l'écrivent.

Quand tel sphinx gouvernemental aura posé sa redoutable Question, notre société sera secouée, ébranlée, peut-être séparée en deux pour assez longtemps.

Il y aura ceux qui ont déjà décidé de répondre « Oui », les autres « Non », quelle que soit sa formulation. C'est dans l'autre tiers - un gros tiers - qui demande à entendre la question que se dégagera une majorité.

Comment les éléments du choix nous seront-ils présentés ? Ou rapportés les arguments de ceux qui vont sauvagement s'affronter ? Selon une enquête récente, les 3/4 des journalistes francophones sont favorables au grand projet péquiste. Mais on sait aussi que c'est presque à l'unanimité des 4/4 des propriétaires et dirigeants d'entreprises de presse et de radiodiffusion que ce même projet est refusé. Il y aura du grabuge dans les conseils de direction, dans les salles de rédaction, au pupitre ou au marbre, peut-être même sur le terrain.

Les journalistes auraient du génie si, placés dans les circonstances où ils doivent œuvrer, ils réussissaient à ne pas mélanger davantage ce que les hommes politiques confondent si copieusement, même quand ce n'est pas leur intérêt de le faire. Un référendum porte sur une chose au sujet de laquelle on pose une question ; un plébiscite, sur un homme au sujet duquel il est demandé une approbation. Nos élections prennent tantôt un tour plébiscitaire, ce qui nous permet de dire à deux niveaux et en deux temps qu'on aime Pierre et René, tantôt un tour référendaire, ce qui nous fait rejeter les politiques de Diefenbaker ou de Bourassa.

Le prochain référendum prendra un tour plébiscitaire, inévitablement, et électoral, c'est déjà commencé. L'impératif premier du code de déontologie journalistique consistera à forcer les opposants à expliciter éléments et conséquents de la Question. Nous avons besoin de

**SAVOIR** avant de savoir quoi r pondre. Notre r ponse- thique d pendra de l'information que nous aurons sur la question-r f rendum.

**Deuxième partie**  
À rase campagne référendaire

7

---

## Boomerang et débat référendaire

*Le Devoir, 30 novembre 1979.*

[Retour à la table des matières](#)

L'OCCASION EST RARE d'avoir à féliciter les chefs de nos deux principaux partis pour une action commune et interactive. Il ne faudrait pas rater une telle occasion. Le débat à l'Assemblée nationale au lendemain des dernières élections partielles en fut la circonstance. Après avoir parlé le froid langage chiffré des résultats dans les six partielles depuis l'avènement au pouvoir du Parti québécois, M. Ryan avec une nuance ironique dont la tentation était irrésistible, demandait à M. Lévesque s'il se sentait aussi « fier d'être Québécois » qu'au soir du 15 novembre 1976. Déçu mais non prostré, le premier ministre lui répondait avec l'humilité, double, de l'autocritique et de l'humour, en brochant autour du thème que ça fait d'autant plus mal qu'on en rit ! Voyant à la télévision cette scène de grande classe, plus d'un auditeur s'en est trouvé, à son tour, « fier d'être Québécois ». À cette occasion tout au moins, les deux leaders n'agissaient pas en deçà d'eux-mêmes, ni des circonstances qui les ont placés l'un en face de l'autre, comme adversaires complémentaires en une lutte à finir. Une fois n'est pas coutume. La coutume est tout autre, et on sait qu'elle se perpétuera volontiers en agressivité mesquine par toutes sortes de coups fourrés et inélégants.

Seulement, il ne fallait pas rater cette occasion : c'est fait. D'ici l'annonce de la fameuse Question, il ne nous reste que peu de temps pour pouvoir encore dire aux protagonistes de la grande explication à venir que nous n'assisterons pas, en badauds amusés ou simplement indifférents, aux rudes passes d'armes promises. On pourrait se satisfaire du ton noble en leur rappelant qu'ils se le doivent à eux-mêmes et aux causes qu'ils défendent. Il est préférable de leur dire, en prosaïsme tout carré, qu'ils devront bien prendre garde que leur argumentation ne retourne contre eux avec effets dévastateurs.

De la bizarre arme du boomerang, inventée par des indigènes d'Australie, on sait que, lorsqu'elle n'atteint pas son but, elle revient au point de départ, soit sur celui qui l'a lancée. Une ligne de propagande ou une stratégie qui ratent font boomerang. Donnons des exemples dans les attirails polémiques dont se servent déjà fédéralistes et péquistes.

Parfois les fédéralistes donnent l'impression de parler de l'indépendance comme d'une maladie galeuse que des agents contaminateurs répandent avec une certaine volupté perverse. D'autres fois, ils se font fort de les avoir enfin démasqués et d'avoir détecté dans la bombe souveraineté-association le fourmillement de microbes destructeurs pour l'environnement social. (Je charge l'expression non seulement pour bien me faire comprendre, mais encore parce que c'est ainsi que peut s'entendre un type de propagande strictement inhibitif). Ce mode d'argumentation risque de faire boomerang.

S'il est un type de société qui, à tous égards, possède la plupart des éléments positifs pour prétendre accéder à la pleine souveraineté, avec bien sûr tous les avantages et inconvénients corrélatifs, c'est bien le Québec. C'est d'évidence et il est même puissamment suggestif de procéder à des comparaisons à l'échelle internationale selon « X » facteurs qu'on peut détailler. S'il est un projet d'action (*l'option Québec*), un embryon de parti (le Mouvement souveraineté-association), un parti de plein droit (le Parti québécois) qui ont toujours montré une continuité d'objectifs fondamentaux, à travers toutes sortes de tensions internes et pour ainsi dire chroniques, c'est bien la formation que dirige depuis douze ans l'actuel premier ministre du Québec. Le récent livre blanc est la dernière pièce, synthétique, de

l'expression de cette continuité. Ses auteurs se sont naturellement gardés d'en évoquer les épisodes turbulents qui ont pu la menacer, mais non l'interrompre.

Les arguments fédéralistes qui ne risquent pas de faire boomerang doivent se situer à un tout autre niveau. Leur pivot tiendrait dans l'expression révisée d'un proverbe populaire : « Un tien vaut mieux que deux tu ne l'auras pas ». Ici, on peut avancer toute une série d'arguments de fait et de raison qui n'ont pas à sembler présumer de notre incapacité collective, comme les suivants :

En accolant l'association à la souveraineté, le Parti québécois prétend résoudre une contradiction dans l'acte même de la poser : c'est beaucoup demander. De fait, ce n'est pas l'association qui pose problème (« Ils » s'associeraient bien si ... ), ni même la souveraineté par laquelle il faudrait d'abord accéder. C'est la sécession, procédure nécessaire de déclic initial, pour tout le reste, et qui, faute d'un appui massif du peuple québécois qui ne s'annonce pas, risque de ne pouvoir se produire.

En effet, la souveraineté, c'est un concept dur : elle est ou elle n'est pas. Ce n'est pas un concept mou comme l'indépendance, ou encore comme l'association : on est plus ou moins indépendant, plus ou moins associé. La souveraineté-association, c'est un concept double, à la fois dur et mou, permettant toutes sortes d'interprétations. La sécession c'est le concept dur par excellence : il faut sortir du régime pour pouvoir, après, négocier avec lui. C'est la première règle du jeu qu'imposeraient les éventuels co-contractants, etc.

Ainsi pourrait s'exprimer la dialectique fédéraliste sans faire appel à cette espèce d'anti-rhétorique de l'inhibition collective, présentée presque comme un idéal de vie. L'idéal de vie serait clairement l'indépendance, si le peuple québécois la voulait suffisamment pour avoir la chance de finir par l'arracher littéralement à ceux qui s'y opposent.

Si l'on regarde maintenant du côté des arguments péquistes qui risquent de faire boomerang, il y a celui de la peur, traditionnelle et généralisée. (Je ne parle pas de la démagogie au petit pied auprès des

personnes âgées et des économiquement faibles sur leurs allocations payées par l'État, qui se verraient après l'indépendance, réduites sinon abolies. Même relativement fondé, en projection d'une diminution pour un temps du revenu national brut, ce type d'argument manque de toute noblesse.) Je parle plutôt de la fâcheuse interprétation, généralisante, que donnent trop souvent des péquistes sur la difficile perméabilité populaire à leur grand projet. On peut très bien n'avoir aucune peur psychologique, ni d'insécurité financière, et estimer que le programme péquiste est proprement disproportionné pour des gains hautement aléatoires. Prudence, calcul, attitude sans envol ne sont pas peur. Ce peut fort bien être l'admission du très prosaïque proverbe, mais cette fois-ci, non révisé : « Un tien vaut mieux que deux tu l'auras. »

Les péquistes peuvent aussi pour leur part faire état de toute une série d'arguments et de raisons qui ne font pas assaut à la susceptibilité populaire, comme par exemple :

Voyez le « record » douteux du fédéralisme canadien qui n'a même pas su trouver sa première règle d'autotransformation. Depuis le temps qu'on nous demande *what does Quebec want*, nous le disons enfin. Les gouvernements qui nous ont précédés demandaient moins pour obtenir encore moins. Nous demandons plus et nous avons la chance de l'obtenir dans la mesure de l'appui populaire le plus large possible.

Nous ne demandons pas l'association pour faire passer la souveraineté, mais parce que nous croyons que la liaison des deux est le seul modèle institutionnel moderne, qui ait de l'avenir pour la coexistence féconde des deux sociétés en leur mutuelle dignité. Même si vous êtes sceptiques sur les chances d'obtenir ce que nous réclamons dans le court terme, il conviendrait encore de nous appuyer car les gains que nous obtiendrons nous-mêmes, ou ceux qui nous remplaceront, requièrent à tout prix cette base d'un large appui populaire, etc.

Le sort du référendum ne dépendra pas des chiffres stables des fédéralistes inamovibles et des indépendantistes irréversibles, mais se jouera par l'aptitude de l'un ou l'autre camp à montrer que le type de changement qu'il préconise est le moins improbable. C'est la seule

chose sûre, confirmée statistiquement : le désir profond d'un changement institutionnel, depuis le temps qu'on en parle!

Les indépendantistes optent, trouvent leurs raisons après. Les fédéralistes ont leurs raisons, puis optent en conséquence. Ceux qui ne sont pas encore engagés en l'une ou l'autre cause n'opteront que lorsqu'ils auront fait leurs quelques-unes des raisons des autres - ce qui suppose qu'elles n'auront pas fait boomerang.

**Deuxième partie**  
À rase campagne référendaire

8

---

**Les jongleurs politiques**

*Le Devoir, 11 mai 1979.*

[Retour à la table des matières](#)

LA RHÉTORIQUE ÉLECTORALE est plutôt confondante par son mélange de simplifications et d'excès. Dans la mesure où elle est éclairante, c'est moins par le fondement de son simplisme que par la barrière où ne s'arrêtent pas ses outrances.

Voyons M. Joe Clark et ce qui lui tient lieu de doctrine constitutionnelle.

Un jour d'il y a plusieurs mois, M. Clark reconnaît que, le Québec ayant un droit à l'autodétermination, il conviendrait de négocier un nouveau statut constitutionnel avec son gouvernement si celui-ci en recevait un mandat clair et explicite par voie référendaire. On lui fit comprendre dans son entourage que c'était une idée fort peu populaire au Canada anglais, susceptible plutôt d'apporter quelque caution au grand pari du gouvernement péquiste. Il comprit.

Un jour d'il y a à peine quelques mois, M. Crombie, ancien maire de Toronto et nouvelle recrue vedette du P.C., pousse plus loin le même discours. Il va jusqu'à soutenir que l'éventuel négociateur

Claude Ryan risque d'être moins souple que l'actuel premier ministre du Québec. « On », M. Clark en tête qui avait compris, lui fit comprendre que c'était là un langage fort inconvenant, doublement *shocking*. M. Crombie, ayant à son tour compris, ne récidivera plus.

Un jour d'il y a une couple de semaines, M. Clark dit que, lorsqu'il sera élu premier ministre du Canada, il ne sera pas question de négocier quoi que ce soit avec le gouvernement du Québec, même dûment mandaté, fût-ce le minima « statut particulier ». Une politique du MUR. Cette fois-ci, ce qu'a fini par comprendre M. Clark, c'est que l'image de leadership qu'il projette est floue et qu'il lui faut, en campagne électorale, la raffermir au moins à l'égal de celle de son opposant, M. Trudeau. Et cela lui semble imposé pour recueillir ce que Michel Roy appelle « une poignée de votes » au Canada anglais, quitte à faire fondre, comme margarine dans la poêle, une autre poignée de votes jusque-là presque assurés au Québec. Et MM. Lasalle, Payette, Letendre et compagnie d'y aller de leur exégèse, laborieuse jusqu'au pathétique, pour maintenir leur candidature vacillante.

Qui est le plus gaffeur, se demandent les analystes qui suivent à la piste les pérégrinations de nos deux principaux candidats au leadership fédéral ? Trudeau, l'arrogant, qui est allé jusqu'à jongler à voix haute avec l'idée de ne pas se démettre le 23 mai si son adversaire n'obtient pas la majorité des sièges la veille au soir ? Ou Clark, l'entêté négativiste, qui refuse par avance toute espèce de message, référendaire ou électoral (qui pourrait être porté par M. Ryan), venant du Québec pour de nouveaux arrangements constitutionnels ?

Un chef de gouvernement canadien a comme premier devoir, par définition de sa fonction, de maintenir la *national unity*, l'intégrité territoriale, le fonctionnement fédéral de toutes les unités composantes. Mais dès lors qu'il n'accepte pas le principe d'un réaménagement constitutionnel de l'ensemble, en invalidant par avance toute expression d'une volonté collective des Québécois, il ne lui reste qu'à affirmer le principe contraire de l'*ultima ratio*, soit le recours à la répression militaire directe. Il n'y a pas d'autre logique de droit constitutionnel en toute espèce de régime. Toute pensée qui accepte de ne pas déraisonner, fût-ce en campagne électorale, est d'accord sur ce principe de logique flagrante. M. Clark n'a pas fini de rattraper sa dialectique.

tique très particulière pour s'être très maladroitement appliqué à se donner une image de « dur de dur ».

Au moins, M. Trudeau reste conséquent quand, après avoir affirmé qu'il ne bazarde pas le régime fédératif canadien, il disait de ne pas compter sur lui pour y maintenir de force les Québécois si ceux-ci expriment la volonté contraire d'une façon démocratique. Et, plus récemment, que ce ne pourrait être lui qui pourrait négocier avec le Québec un accord du type souveraineté-association parce que, admission hautement significative, les Canadiens anglophones n'admettraient pas « qu'un Canadien français négocie le retrait du Québec de la Confédération ».

M. Clark essaie piteusement de sauver la face en passant de l'ordre de l'intention à celui des probabilités objectives : « ... il n'y a pas plus de chance de voir les Québécois voter pour l'indépendance que de voir le ciel me tomber sur la tête ou encore que la ville d'Ottawa soit inondée par les vagues de l'Atlantique. » La double métaphore tellurique en plus, ce n'est pas plus fort que la boutade de M. Trudeau soutenant que son gouvernement n'avait pas de politique sur la question, « sauf que la séparation du Québec ne se produira pas ». Le propos léger de M. Trudeau a comme excuse d'avoir été prononcé il y a sept ou huit ans et non pas au début de mai 1979.

Se souvenant qu'il a déjà été professeur de droit constitutionnel, M. Trudeau soutenait à Chicoutimi, en plein territoire péquiste, la thèse plausible qu'il faut distinguer le droit à l'autodétermination d'une société politique coloniale du principe des nationalités à l'intérieur d'un État souverain. C'est ce dernier et seul principe que les Québécois pourraient invoquer. Mais que récuse, bien entendu, celui qui avait proclamé en tête d'un article fameux, écrit en 1962 : « Ce n'est pas l'idée de nation qui est rétrograde, c'est l'idée que la nation doit être nécessairement souveraine. » En outre, il avançait encore qu'« on trompe les Québécois en laissant entendre qu'on peut les mener à l'indépendance par un simple vote ». Bien sûr que non. Mais cette attaque trouve son apparence de réalité dans le fait du retard indu du gouvernement québécois à rendre publique la fameuse Question mystère.

Ne parlons pas de rigueur intellectuelle, de noblesse de pensée. Mais disons aux gouvernants de nos deux capitales qu'il est politiquement criminel de jongler avec des idées de totalitarisme. Une déclaration unilatérale d'indépendance d'un gouvernement québécois serait un acte de totalitarisme. La contrepartie totalitariste par un gouvernement central serait une décision de refus global de toute espèce de négociation, quel qu'en serait le fondement d'assentiment populaire des Québécois. On n'a pas le droit de faire joujou avec la révolution, mais non plus avec la répression à la révolution qui-n'aura-pas-lieu.

Pas plus que la séparation, l'intégration ne peut être forcée. Entre ces deux pôles non totalitaristes peut se rechercher la reconstitution de ce que Montesquieu appelait, il y a deux siècles, une « société policée », ce qui veut dire : civilisée.

**Deuxième partie**  
À rase campagne référendaire

9

---

**Questionner le référendum**

*Le Devoir, 19 novembre 1979.*

[Retour à la table des matières](#)

QUESTIONNER LE RÉFÉRENDUM : soit retracer les origines de cette nouveauté dans nos mœurs politiques, puis s'interroger sur sa raison d'être et tâcher d'en discerner les effets, bref le mettre en question. Mais cela pourrait aussi s'entendre, littéralement, lui procurer la fameuse Question, toujours manquante. On n'en traitera qu'au premier sens, que n'a, du reste, pas dépassé le chapitre 5 du Livre blanc : la question-cadeau nous est promise pour la semaine des étrennes de Noël. « Nous promettons d'être bien sages jusque-là. »

Le référendum n'est pas une invention satanique du parti au pouvoir pour régler ses problèmes internes entre les indépendantistes pressés et les étapistes réalistes, soucieux d'abord d'arriver au pouvoir pour que le reste du projet péquiste soit un jour possible. Il en a été question de façon croissante depuis une douzaine d'années. L'idée a fait son chemin selon au moins quatre conceptions politiques si l'on fait abstraction d'une première phase, toute théorique ou proprement académique.

Il fut un temps où l'Union nationale de Jean-Jacques Bertrand prônait un projet de référendum pour une raison générale que nous qualifierons d'opération-vérité. Il semble que le projet de loi 55, déposé à l'Assemblée nationale à l'automne 1969 et qui y fut brièvement débattu, ait eu au moins deux objectifs distincts ; d'abord servir de menace ou d'éventuelle arme de combat pour amener Ottawa à assouplir ses positions constitutionnelles ; mais, peut-être aussi, rallier les éléments qui débordaient l'Union nationale sur sa gauche nationaliste - à moins que ça n'ait été, plus prosaïquement, pour dégonfler une mythologie naissante en dénombrant les très faibles effectifs voués irrémédiablement alors à la cause de l'indépendance.

Dans le même temps, des fédéraux s'inquiétaient que, par suite d'un « accident électoral », un « parti séparatiste » s'empare du pouvoir et que l'indépendance se fasse, pour ainsi dire, par erreur. M. Jean Marchand était le principal véhicule de ces craintes dans la capitale fédérale. D'où l'idée d'une consultation référendaire, en forme d'opération-assurance contre des risques présentés comme exorbitants et prévisibles. Dans cette ligne de pensée, M. Trudeau prôna, après la prise du pouvoir par le P.Q., un projet de législation d'un référendum-contrôle sous la responsabilité des autorités fédérales. Ce projet vient d'être rappelé par M. Joe Clark, qui commence à montrer d'exactes perceptions des sensibilités politiques québécoises.

Ce n'est que lors de l'interminable querelle de l'étapisme, après 1973, que le P.Q. s'est converti douloureusement à l'idée d'un référendum opération-stratégie. Après trois ans d'exercice d'un pouvoir, pour ainsi dire « interne », nous voilà arrivés à la situation présente. Le chapitre sur le référendum dans le livre blanc présente une conception maximaliste de cette « manifestation même de la volonté, démocratiquement exprimée, des Québécois et des Québécoises ». Au fil d'une argumentation habilement présentée, on y discernerait une signification triple, naturellement surchargée mais complémentaire – d'abord une opération-consultation, puis une opération-décision, enfin une opération-légitimation. La première a rapport au peuple ; la deuxième, au gouvernement ; la troisième, à l'État. C'est dire la portée de notre Oui ou de notre Non. Mais ce ne serait qu'un début. Si nous marchons dans la sécession pour obtenir la Souveraineté, nous mettant ainsi en position de pouvoir transiger l'Association, on devine

en quel cycle de négociations nous allons entrer! Et si c'est l'autre schéma du fédéralisme renouvelé qui prévaut, ça ne risque guère d'être plus court!

Auparavant, nous aurons à faire la campagne référendaire et nous efforcer d'en sortir pas trop démantelés comme peuple. Un aspect déjà peu plaisant de la présente situation c'est cette espèce de « vente sous pression » qu'on nous impose pour acheter notre Oui ou notre Non, sans même que nous soit encore dévoilée la question. Alors, c'est le vendeur ou la marchandise, qu'on achète ? C'est un référendum, ou un plébiscite ? C'est un concours de popularité des chefs, ou leur sélection électorale implicite ? Un aspect plus rassurant c'est que la grande masse d'entre nous n'entend pas être bousculée par des manières de marchands de tapis. Justement, nous demandons de voir étalés ces tapis volants avant de monter à bord. Le public, consulté dans la rue par les médias, revendique le droit tout bête de connaître la question avant de promettre sa réponse. C'est sain.

Nous savons les risques de la vie, les incertitudes du réel. Nous savons aussi que les camps opposés nous demandent de choisir entre deux gains dont ils ne peuvent être certains. Dans le cas du fédéralisme renouvelé, autant que dans celui de la souveraineté-association, ça dépendra de beaucoup d'autres citoyens et gouvernants, auxquels nous pensons aussi. Et si fédéralistes et péquistes font déjà montre d'une telle exclusivité c'est pour voiler la faible faculté de manœuvre qui leur est laissée dans la poursuite de leur projet respectif.

La « clarté » du langage et des positions, c'est à l'adversaire qu'elle est exigée. Nous, comme tiers, nous la réclamons en même temps aux deux adversaires. Nous ne sommes pas une masse humaine à partager entre ce que les uns appellent la fourberie péquiste et les autres la peur fédéraliste. Nous traiter ainsi ne nous flatte pas finalement. Il n'arrive pas tous les jours qu'on nous sollicite de devenir agents de notre histoire. Tout le monde doit être à la hauteur des circonstances.

C'est le sérieux avec lequel on nous parlera qui déterminera le sens de nos plus nombreuses réponses. Et si elles vont dans celui du « moins mauvais risque » c'est qu'aucun des deux risques n'aura été

présenté comme vraiment bon. Quand on entend simultanément deux langages d'absolu, on ne peut s'empêcher de penser que c'est un peu beaucoup que de se voir sollicité par deux certitudes distinctes, qui se contredisent et dont chacune porte sur tellement d'inconnues entremêlées. La « crédibilité », selon l'expression à la mode, ça se gagne, ça ne se matraque pas. Davantage : l'incrédibilité des uns ne fonde pas la crédibilité des autres.

Le référendum produira le premier effet global d'avoir eu lieu. On pourra cesser de tout y renvoyer. On pourra se dénombrer. Il y a pas mal de citoyens entre les deux pôles extrêmes des fédéralistes effrénés et des péquistes exubérants. Ce dénombrement aura plus de précision et moins de variété que les sondages à la douzaine qu'on nous assène. Les supports réels aux deux camps pourront être mesurés. Ceux qui, par la suite, parleront en notre nom aux autres pouvoirs canadiens ne pourront le faire en argumentant à coup d'abstractions collectives et les accommodant à trop bon marché. Dans l'intervalle nous aurons dû apprendre à vivre entre nous, divisés : mais ce nouveau mal marquera au moins la fin d'un long malaise, enfin explicité. Le référendum vaudra ce qu'aura été, entre nous, la campagne référendaire. Mais surtout, il sera la première chance réelle d'une plus exacte démarcation des possibles concrets. N'est-ce pas ce que tout le monde dit vouloir ? Au total, ce n'était pas une bonne chose que le référendum ait été nécessaire. Mais ce n'aura pas été mauvais qu'il ait enfin eu lieu.

**Deuxième partie**  
À rase campagne référendaire

**10**

---

**Préparer l'après-référendum**

*Le Devoir, 14 mars 1979.*

[Retour à la table des matières](#)

À CEUX QUI S'ÉTONNAIENT que j'écrivis, dès après le 15 novembre 1976, plusieurs articles sur le référendum encore lointain, ou qui me plaisaient maintenant de ne porter guère mon attention que sur l'après-référendum, je voudrais confesser qu'il m'apparaît que sembler devancer un événement de cette ampleur et de cette portée est le plus pressant devoir du moment. Tout s'y ramène, bien qu'en inconnues de toutes espèces. Pour l'heure, le seul connu c'est que le référendum aura lieu.

Mais tant qu'il ne se tiendra pas, la plus que nécessaire réforme constitutionnelle fondamentale ne pourra démarrer. Le nouveau des derniers mois c'est que perce, enfin, une prise de conscience qu'il faudrait faire cette réforme, mais qu'il ne le faut pas encore. De toute façon, on ne le peut pas. Du côté des fluctuations de la pensée péquiste, il ressort du document *D'égal à égal* qu'il faudrait avoir aussi l'association « désirable », mais qu'il ne faut pas encore faire la souveraineté - ce qui ne se produirait que « dans l'éventualité où il paraîtra impossible d'en arriver à une entente satisfaisante avec le Canada » au sujet de l'association économique.

« Il faudrait... ; il faut... » Le passage du conditionnel à l'impératif ne s'effectuera qu'en situation de nécessité. Le choc du référendum la produira. Non pas seulement par ses résultats que nous ignorons tous, autant que la sacrée Question-mystère! Mais par, le fait global, et à multiples prolongements, que le référendum annoncé aura eu lieu.

Joint à cette autre question, toute cruciale, de la reconnaissance, très largement populaire, du droit à l'autodétermination du Québec, nous sommes bel et bien entrés dans une phase préconstituante. Le groupe Pépin-Robarts a relevé à travers le Canada un consensus très large sur cette question de l'autodétermination du Québec. Même la menace d'un référendum-contrôle des autorités fédérales, si les conditions de la consultation québécoise ne lui agréent pas, ajoute encore à cet état de fait préconstituant. Il ne manquerait plus que la tenue d'un référendum conjoint par les deux capitales, selon une suggestion récente d'un ministre fédéral M. John Roberts, pour que toute l'affaire se déroule entre peuples hautement civilisés. Le train des réformes constitutionnelles annoncées dans le projet fédéral *Le temps d'agir* avait, du reste, consacré depuis juin dernier la nécessité d'une nouvelle constitution de la plus pressante façon.

De part et d'autre, c'est encore le mode conditionnel qui prévaut : il faudrait faire quelque chose. Seule la tenue du référendum québécois créera la situation du « Il faut faire quelque chose ». Nous aurons donc un référendum au Québec et, préalablement, des élections fédérales générales. Il y aura un gouvernement fédéral en place au moment de la consultation référendaire au Québec. Sans en connaître l'issue, on peut au moins présumer qu'une proportion importante de Québécois auront répondu dans le sens de la réponse favorable attendue par ceux qui auront posé la Question encore fantomatique. Le Québec ne sera plus le même après, non plus que le Canada, en référence duquel ce vote décisif aura été donné. La situation ne sera pas tenable pour quiconque pendant très longtemps à moins d'enclencher un processus général de réarrangement constitutionnel de tout l'espace politique au nord des États-Unis.

C'est pourquoi la préparation de cet après-référendum est le problème le plus essentiel de l'heure présente. L'outillage constitutionnel

canadien n'a pu empêcher la crise ; il est encore manifestement inapte à atténuer son aggravation certaine. Combien le serait-il plus pour résoudre la crise lorsqu'elle parviendra en son point de resserrement extrême ! Il faut s'employer dès maintenant dans les capitales canadiennes à inventer la vaste machinerie d'une série de rencontres pré-constituantes, puis constituantes. Et cela, quels que soient les résultats du référendum ou la Question encore énigmatique, et même le gouvernement fédéral en place d'ici quelques mois. En toutes hypothèses, il y aura des choses à négocier et il faudra des mécanismes tout nouveaux pour des négociations inédites en leur fond et forme.

C'est un point que les membres du groupe Pépin-Robarts, si courageusement inventifs à l'intérieur de l'hypothèse du fédéralisme renouvelé, ont consciemment escamoté. On ne leur en fera pas grief tant ils ont fait montre d'une belle inventivité critique au point de faire peur à ceux qui les avaient nommés pour renouveler l'orthodoxie fédérative. Après s'être déclarés sans illusion sur la « tradition canadienne de discussions fédérales-provinciales », ils concluent toutefois qu'il « serait prématuré, à ce stade, de recommander de s'éloigner de cette formule qui s'est développée au cours des dernières décennies et qui prévaut encore ». Mais ce qui est « prématuré », à ce stade, ne le sera bientôt plus au stade de l'après-référendum ; et même bien avant, puisque le gouvernement péquiste a annoncé son intention de ne plus participer au type courant de rencontres fédérales-provinciales en matière constitutionnelle.

Alors ? Où, comment, par qui se parlerait-on lorsque ce sera devenu inévitable de le faire ? Pas d'illusion ; les campagnes référendaires et électorales qui s'en viennent vont tenir de la foire d'empoigne à malicieuses intentions de part et d'autre. On s'y attend. Mais après ? On ne reconstitutionnalise pas un système politique par une série d'empoignades verbales. Avant qu'on ne puisse jamais procéder à un référendum « à l'échelle du pays » pour ratifier le projet de nouvelle constitution (autre proposition du groupe Pépin-Robarts), il faudra être arrivé à des résultats très élaborés. Et comment, par qui les obtiendra-t-on ? Il faut d'ores et déjà penser à un protocole établissant les mécanismes des grandes négociations qui, de toute façon, vont s'imposer bientôt.

En attendant, la constante idéologie fédéraliste se raffermirait ; la sautillante idéologie péquiste se précise. Je ne suis pas sûr que, dans les deux camps, ce soit pour le mieux. Voyons voir tout de même.

Il y a plus de rigueur logique dans le premier camp que dans le second. Il est le plus fort, le plus gros ; il est partout alentour du Québec, ainsi qu'à l'intérieur où il compte une majorité de fédéralistes au moins conditionnels. Il est surtout celui qui impose sa règle fondamentale, la seule : la nouvelle structure constitutionnelle restera fédérale. Hors d'elle, pas de salut constitutionnel, pas d'avenir même pré-constituant. À l'intérieur d'elle, tout est possible, selon les proportions algébriques de M. Marc Lalonde.

Il est impliqué au départ le rejet de négociations de style « associationaliste » avec le Québec, quelles que soient la portée des résultats du référendum québécois et la formulation de la question. M. Clark lui-même qui, au début de novembre, considérait abstraitement cette éventualité, a dû se dédire de son hypothèse hérétique. Peu après, il a dû tordre le bras à son nouvel associé vedette, l'ex-maire Crombie, de Toronto, qui allait jusqu'à justifier le caractère inéluctable de cette éventualité. D'autre part, les deux grandes voix de la lucidité courageuse, que sont celles des Rapports de M. Yalden et du groupe Pépin-Robarts, restent malgré leurs diagnostics implacables, dans la ligne strictement fédéraliste.

À peu de jours d'intervalle sont sortis les documents clés (mais avec « suite » annoncée) *Choisir le Québec ET le Canada* du chef du P.L.Q. et *D'Égal à Égal* de l'exécutif national du Parti québécois. Déjà les titres, qui ne sont pas en contradiction absolue, s'entendent en mutuelle exclusivité. On a observé que la pensée logicienne de M. Ryan est plus servie\* en rapport à la stricte orthodoxie fédéraliste qu'elle ne l'était hier encore. Ce serait manquer de fair-play que de la mettre en parallèle désobligeant avec la « pédagogie » naturellement plus libre de l'ex-éditorialiste du *Devoir*. (Il a droit au même traitement que le brillant essayiste de naguère à *Cité Libre* ou que le frémissant chroniqueur du *Journal de Montréal/Québec*). Résumons en disant que l'autonomisme actif de la doctrine constitutionnelle du

---

\* [Tel quel dans l'édition papier du livre. JMT.]

P.L.Q. n'a pas fait un grand bond en avant dans ce document où les inhibitions à l'action novatrice sont encore plus clairement établies que les chances du fédéralisme renouvelé. On admirera ou pas cette franchise : elle est là.

Le document de l'exécutif du P.Q. est lui aussi d'une grande franchise, ce qui ne dissimule pas quelque embarras. La pensée péquiste ne pourrait être claire, c'est-à-dire « facile à comprendre », que si elle s'accrochait à la même simplification que la pensée fédéraliste : l'Indépendance avec la majuscule, sans laquelle il n'y a pas de salut. Tout le reste serait confiné au niveau très trivial, des « moyens » ou à celui, très épisodique, des « conjonctures ». Seulement, le Soleil de l'Indépendance éblouit encore plus les Québécois qu'il ne les réchauffe ou ne les exalte. Cette pensée dure des péquistes est dans la tradition riniste ; mais elle est celle qui, minoritaire en nombre et en influence, sera toujours la plus activiste. Sa défaite depuis les grands débats au sujet de « l'étapisme » il y a cinq ou six ans et sa doctrine officielle depuis le 15 novembre 1976 ne doivent pas laisser l'illusion qu'elle puisse un jour désarmer.

L'autre pensée péquiste, la dominante, provient de l'héritage doctrinal du Mouvement Souveraineté-Association. Elle est plus complexe à établir que les doctrines fédéraliste et indépendantiste. Il s'agit d'abolir d'abord une structure afin d'en imposer une toute nouvelle pour le projet global à réaliser : défaire, refaire pour faire. La pensée fédéraliste se restreint à ce qu'il faut (ou faudrait) refaire. La pensée indépendantiste, à ce qu'il faut défaire pour faire. Ces deux pensées sont plus « courtes » que la pensée souverainiste-associationniste, qui s'étale selon les trois temps dont le deuxième (refaire) implique le concours de Quelqu'un d'Autre, le reste du Canada pour l'association.

La pensée souverainiste-associationniste a été vouée à fluctuer en trois modèles : la souveraineté et l'association en même temps ; la souveraineté d'abord, l'association « désirable » après, et si possible ; pas de souveraineté sans association. Ou : souveraineté et association ; plus de souveraineté que d'association ; plus d'association que de souveraineté. L'ambiguïté de la doctrine péquiste tient en cette extraordinaire difficulté à choisir une formule une fois pour toutes - ce qui ne serait guère étapistique, ni même tout simplement politique.

Si le prochain congrès du P.Q. entérine la proposition du texte *D'Égal à Égal*, la doctrine péquiste se raffermira, les plus mobilisés de ses militants seront enflammés d'une ferveur nouvelle. Mais il y aurait une terrible contrepartie à payer au référendum : la performance du P.Q. risquerait de ne guère déborder les quelque 20% que des sondages continus depuis une quinzaine d'années accordent au vote indépendantiste ferme. En d'autres mots, le P.Q. perdrait son référendum. Une défaite de cette ampleur ferait mal à un si « bon gouvernement » (toujours d'après les tendances concordantes de plusieurs sondages), quitte pour l'électorat québécois à se remettre d'accord avec lui-même en reportant au pouvoir, aux élections subséquentes, l'équipe de M. Lévesque. Processus de compensation inverse, mais identique, du même électorat qui n'aime pas la politique fédéraliste de M. Trudeau, mais le maintient toujours au pouvoir. (L'historien de l'avenir expliquera cela...).

Il serait tout de même dommage que, en raison de la défaite relative (à l'enseigne dualiste souveraineté et association) ou peut-être écrasante (à l'enseigne de la priorité de la souveraineté), soit également perdue l'occasion, peut-être unique, de refaire un tout nouvel arrangement constitutionnel pour six millions de Québécois et dix-sept millions de Canadiens.

Mais c'est un regret en forme de prévision fort incertaine, car si les péquistes ne peuvent gagner le premier référendum, les fédéralistes, eux, peuvent fort bien le perdre.

**Deuxième partie**  
À rase campagne référendaire

**11**

---

**Avant le tournoi des frères ennemis**

*Le Devoir, 31 décembre 1979.*

[Retour à la table des matières](#)

EN CETTE FIN DE 1979, deux sentiments contradictoires peuvent nous habiter : le premier, assez inquiétant, a rapport à ce qui s'en vient dans les tout prochains mois ; l'autre sentiment, plutôt rassurant, peut se fonder sur la façon dont, malgré tout, les choses ne se sont pas si mal passées depuis le 15 novembre 1976. Ce qui s'en vient, l'inquiétant : soit le déchaînement de la lutte référendaire dont on commence à pressentir toute la férocité. Ce qui s'est passé depuis trois ans, qui reste relativement rassurant : soit le sécessionnisme plutôt modéré du Parti québécois au pouvoir et le contre-sécessionnisme, également modéré, de toutes les forces qui, depuis, s'y opposent. Ce second point relèvera de l'analyse historique future. Il est loin d'être sûr que cela continuera s'il est certain que cela a été : cette ambiance bizarre où nous baignons depuis trois ans, nous y sommes tellement habitués que nous ne nous en apercevons plus guère. Elle ne pouvait être que transitoire.

Quand un parti ouvertement sécessionniste, ayant pris le pouvoir dans un État fédéré, maintient son article un à son programme, tout en s'étant engagé à ne pas faire la sécession à moins d'un mandat expli-

cite par voie de référendum populaire, cette situation pour le moins hors du commun, à coup sûr inédite dans l'histoire, crée une très grave crise du régime. Une telle situation présente une tentation permanente pour le gouvernement en cause : celle de manquer à la parole donnée pour profiter d'une position avantageuse et inespérée (car le parti ne s'attendait pas à prendre le pouvoir... ) ; ou la tentation, plus grande encore, de faire, ou tout simplement de flirter avec, un petit coup d'État constitutionnel pour créer un état de choses qui eût été difficilement irréversible, comme l'est tout recours à un fait accompli même illégal. Ce serait à l'honneur futur des dirigeants péquistes d'avoir résisté à ces tentations - si tant est qu'ils les auraient eues. Et s'ils ne les ont pas eues, leur honneur est encore plus grand.

De même les forces antisécessionnistes, surtout celles du gouvernement central, auraient pu être tentées par des mesures subtiles d'encerclement, ou franches de boycott, d'« énerver » l'économie de la province qui venait de commettre l'imprudence démocratique d'élire un gouvernement sécessionniste. Je sais bien que de telles armes, de part et d'autre, auraient été à deux tranchants, qu'elles auraient d'abord blessé qui y aurait recouru le premier ; que l'une et l'autre partie le savaient bien. On sait encore que l'opposition officielle et le gouvernement au pouvoir à Québec s'accusent de ne pas avoir respecté les clauses de cette espèce de moratoire tacite sur la question constitutionnelle : ils sont l'un en face de l'autre pour ne se donner aucune chance.

Une fois qu'on a rappelé tout cela, il faut convenir que sécessionnistes et antisécessionnistes québécois ne se sont pas encore livrés à des mesures dont la vie démocratique au Québec eût irrémédiablement souffert. Il importait de le rappeler car, à maints indices qui s'enfilent de semaine en semaine, il n'est pas sûr que cela continuera pendant l'empoignade référendaire. Il est même assez certain que cette relative modération disparaîtra de part et d'autre. Qu'on pense aux regards mauvais qui s'échangent entre les deux côtés de la Chambre : cela est plus grave que les gros mots s'échappant dans la chaleur des débats.

Et nous voilà ramenés au premier sentiment plutôt inquiétant... Il est bien connu que les luttes entre frères ennemis sont toujours les

plus féroces. Faut-il évoquer notre latinité que recouvre mal notre nordicité ? Nous avons une belle propension à nous distribuer entre nous les injures que nous n'emploierions pas contre les autres qui, s'ils étaient cyniques, ne manqueraient pas d'applaudir ! Passons vite sur la référence historique aux « luttes fratricides » si ce n'est pour souligner qu'elles risquent de l'être bien plus qu'elles ne l'étaient il y a un siècle. Depuis qu'est soulevée avec acuité la question nationale on a vu s'écrouler des affections humaines et des amitiés intellectuelles de 20, 30 ou 40 ans. Mais les puretés d'intention des uns et des autres ne sont pas ce qui va nous décider à placer la croix sur la ligne du OUI ou sur celle du NON. Qu'on cesse de s'imputer des insincérités ou des perfidies. Plutôt qu'on nous établisse au mieux la qualité de la marchandise offerte, à défaut de pouvoir la livrer sûrement.

Que les parrains des lois 22 et 101 me pardonnent : qu'on nous parle *matter of fact!* L'argument de la « peur » bête procède du même simplisme que celui du « séparatisme » destructeur et voulu pour lui-même. On veut entendre autre chose qui ne soit pas la rhétorique de naguère, un peu renouvelée et beaucoup amplifiée. On veut être en situation de pouvoir prendre le moins mauvais pari possible, car la plus grande partie de la population sent bien qu'il n'y en a pas de bon. C'est pourquoi nous sommes divisés entre nous, mais aussi à l'intérieur de nous comme l'attestent à répétition des sondages à signification fort introspective...

Le parti sécessionniste existe pour autre chose que de s'appeler « péquiste » : c'est pour montrer que la sécession est possible pour pouvoir mener à la souveraineté, qui pourra être couplée, après, avec l'association. Le parti antisécessionniste existe pour autre chose que de s'appeler « libéral » : c'est pour montrer que le fédéralisme est renouvelable et que ce renouvellement correspondrait, en gros, aux avantages de la souveraineté-association (si elle était possible).

C'est ça le schéma de la discussion qu'on veut entendre. Et si on accepte par avance qu'elle soit aussi passionnante que passionnée, on n'accepte pas qu'elle soit dévalorisante pour quiconque, même pas pour les adversaires entre eux. Ils ont bien tort de se traiter mutuellement comme des conspirateurs : on ne les croit pas ! Tout ce qui est autour de cette discussion fondamentale ne nous intéresse guère, qui

relève des intentions et des humeurs, des rêves et des intérêts : bref, de la « politique », en son sens moins noble, celui de la frime électorale, une fois qu'on a fait la part de la précarité des systèmes nerveux.

Si le remède proposé par le parti sécessionniste est vraiment disproportionné au mal à guérir, on veut entendre autre chose que cette charge par les antisécessionnistes. Ils doivent tenter de nous convaincre que leur remède, à eux, est proportionné et qu'il mijote déjà dans la pharmacopée fédérale transcanadienne. Ce serait trop facile que, pour l'exacte raison que les sécessionnistes sont les premiers attaquants, les antisécessionnistes n'aient rien d'autre à nous dire que de nous mettre en garde contre le « remède de cheval » des sécessionnistes. On veut pouvoir au moins lire correctement le mode d'emploi sur les étiquettes des deux remèdes proposés.

On voit déjà gigoter la nuée des petits démons électoraux qui, en période référendaire, risquent de faire de bien plus grands ravages qu'en période électorale normale : ce serait bon d'y penser auparavant. On ne s'attend pas à une lutte courtoise, ni même polie simplement. On sait bien qu'elle sera sauvage, sans quartier. Si l'on fait malgré tout appel à certaine correction morale, c'est qu'on sera tous là au lendemain du premier référendum à devoir constater « ce dont on a l'air » comme collectivité. Nous serons certes divisés, mais nous ne voulons pas être abîmés. Du moins, pas trop.

Nous ne le serons pas trop si, ce qui importe par dessus tout, l'exigence démocratique n'est pas complètement évacuée du paysage politique. Nous toucherons même certaine compensation pour avoir pris un tel risque envers nous-mêmes si l'événement référendaire pouvait déclencher, enfin, la plus que nécessaire réforme constitutionnelle. Mais pour que cette dernière ait chance de s'accomplir avant le début du siècle vingt-et-unième, il faudra qu'à point nommé vous, actuels partisans du OUI et actuels partisans du NON, que sécessionnistes et anti-sécessionnistes des combats du moment, en arriviez à former une espèce de grande coalition pour la vraie et décisive négociation, portant, du reste, sur un entre-deux de vos options contradictoires actuelles... La seule consultation qui aura la chance d'être, un jour, indiscutablement « gagnée » l'aura été par un recollage partiel des deux grands blocs antagonistes dont aucun ne nous contient en entier.

Ce n'est peut-être pas si loin qu'on pense, mais à travers combien d'autres soubresauts ?

Tôt ou tard, les événements vont imposer, au moins sur un plan dit « stratégique », une solidarité élargie, même très provisoire. On ne s'en sortira pas autrement. Dans cet énorme espace politique au nord des États-Unis, pour quelque réforme constitutionnelle que ce soit, comment voulez-vous qu'un Québec, quatre fois plus petit et divisé en deux, négocie en force avec un Canada global et massivement unanime ?

Cela, messieurs nos grands leaders, on ne s'attend pas à ce que vous l'admettiez publiquement si tôt! Mais ce n'est pas faire injure aux causes que vous défendez si âprement que de soupçonner qu'une pensée de cet ordre vous cogne à la tête lorsque, le soir très tard, vous vous retrouvez face à vous-même, tout à fait harassé par cette lutte actuellement nécessaire parce qu'inévitable, mais combien épuisante! Un jour viendra où cette idée-là, vous n'aurez plus à la chasser comme une « mauvaise pensée »...

SYNDROME QUÉBÉCOIS ET MAL CANDIEN.

# Troisième partie

## La question enfin connue

[Retour à la table des matières](#)

*Bien avant que ne soit rendue publique en décembre 1979 la question référendaire que le gouvernement du Québec se proposait de poser au printemps 1980, on discutait ferme en certains milieux sur ce que devrait être sa formulation, ce qui soulevait très évidemment de sérieuses questions de fond. « Le supplice de la question (inconnue) », objet d'une communication à un colloque tenu à Ottawa en novembre 1978, proposait, parmi les types de questions possibles, un libellé précis pour la question que le gouvernement ne pouvait pas décemment ne pas poser. Ce texte continuait en brossant un tableau d'ensemble de la situation québécoise dans laquelle allait s'inscrire l'événement historique du printemps 1980 et tâchait d'en supputer les conséquences.*

*Comme « nous allons bientôt entrer dans l'ère de la polarisation implacable », quelle que dût être la formulation de la question, le texte suivant signalait des excès possibles dans la propagande des deux camps. Et, sans espérer « une guerre en dentelles », ni un « duel*

*de gentilshommes », il était signifié à leurs grands ténors qu'au moins « On nous parle comme du monde! »*

*Le texte suivant reprenait une interrogation déjà soulevée, par incidence, dans les deux textes précédents : « Comment “gagner” ou “perdre” le référendum ? » Puisque « ceux qui n'auront pas gagné le référendum ne le perdront pas nécessairement », il devenait capital pour les deux camps de trouver le moyen de nous dire « ce qu'ils feront dans le concret et l'immédiat au lendemain matin du référendum ».*

*À une semaine du dévoilement de la question référendaire, notre chroniqueur s'appliquait à « Interroger la question ». Il établissait, avec plus d'exactitude que dans le premier texte de cette partie, quelle devrait être la formulation de la question pour qu'elle soit franche, honnête, clairement lisible. Un libellé précis était même proposé. La question ne devait porter que sur un mandat de négocier la souveraineté-association et devait encore contenir l'engagement de tenir un deuxième référendum sur les suites constitutionnelles éventuellement données aux négociations.*

*Aussitôt qu'eut été rendue publique la question référendaire par le gouvernement, un billet, « De l'art de poser des questions », en faisait une première critique. L'accord était donné sur les deux éléments qui viennent d'être dits et que comprenait la question (mandat de négocier et deuxième référendum), mais il s'y trouvait aussi des « choses qui ont déjà été dites ailleurs et à d'autres moments, et qui devront continuer à l'être ». D'autre part, les questions alternatives proposées par le chef du P.L.Q., étant à deux volets, auraient eu l'inconvénient majeur de ne pouvoir permettre de réponses aisément lisibles.*

*Le texte suivant, « Entre David et Saint-Michel », reprenait de façon plus élaborée l'argumentation précédente en distinguant nettement entre « l'étapisme » stratégique du Parti québécois et le gradualisme de réforme constitutionnelle qui s'imposera à toutes les parties et en toutes hypothèses. C'est plus que jamais le temps d'y voir clair, car « les fédéralistes sont affligés du syndrome de saint Michel terrasant, une fois pour toutes, le démon séparatiste! Le syndrome péquiste*

*est celui de David faisant tournoyer la fronde de “l'égal à égal” pour frapper le Goliath fédéraliste en plein front! »*

*Le dernier texte de cette troisième partie, « Au soir de la journée du référendum », soulevait des questions cruciales : Que fera le gouvernement ce soir-là ? Comment interprétera-t-il les votes ? Ces interrogations méritaient d'être d'autant plus soulevées que le Livre blanc gouvernemental contient, à la même page 84, deux passages d'une ambiguïté évidente sur le mandat de négociateur et sur celui de réaliser la souveraineté-association. Il était demandé au gouvernement de rappeler expressément la phrase équivoque, car « il est des tentations qu'il faut interdire aux gouvernements en place, quels qu'ils soient, surtout quand il s'agit de l'assiette constitutionnelle elle-même ». Une « tentation » de ce genre est devenue très concrète, mais dans une autre capitale.*

**Troisième partie**  
La question enfin connue

12

---

**Le supplice de la question  
(inconnue)**

*Le Devoir, 13 décembre 1978.*

[Retour à la table des matières](#)

*NOUS AURONS DONC UN RÉFÉRENDUM.* Tant que nous ne saurons pas la question qui nous sera posée, votre spéculation au sujet de la grande consultation vaut la mienne. Comme tout le monde, nous croyons en la nécessité de l'événement, d'ailleurs craint autant qu'espéré pour toutes sortes de raisons. Il y aura un référendum pour une investiture nouvelle ; il en avait été décidé ainsi pour qu'on puisse parler et s'occuper d'autres choses d'un immédiat plus pressant. Après le « bon gouvernement », corollaire numéro un de la prise du pouvoir, ce sera le numéro deux : la consultation référendaire sur le destin collectif.

Un parti politique indépendantiste, né avec le syndrome de Castor et Pollux (Castor : la souveraineté ; Pollux : l'association), a pris le pouvoir après s'être expressément engagé de ne pas faire immédiatement la sécession. Pour l'étape suivante, il nous demande loyalement notre permission. Mais qu'est-ce qui dominera dans la question : Castor-la-souveraineté ou Pollux-l'association ? À cause du jumelage congénital, ça semble ne pouvoir être que les deux en une seule question : la souveraineté en même temps que l'association.

- « Un moment », répondent ceux qui auraient à reconnaître la souveraineté et à accorder l'association, « c'est l'une ou l'autre, certainement pas les deux en même temps. Faudrait d'abord se mettre d'accord sur la souveraineté ; nous verrons ensuite pour l'association. Mais on peut vous dire tout de suite qu'il n'y faut pas trop compter, en fait, pas du tout. »

- « Ce n'est pas si sûr », répondent ceux du pouvoir plus que jamais souverainiste et associationniste. « Le sophisme est de votre côté. Nous ne voulons pas la simple sortie d'un mauvais régime ; nous voulons, par cette sortie, entrer dans un nouveau système avec vous. C'est d'une belle logique et d'un réalisme qui va à son terme, positif. D'ailleurs, ce que vous faites semblant de ne pas admettre, le peuple, lui, le comprend de plus en plus. Nous allons d'ailleurs l'interroger. Vous risquez d'avoir des surprises. D'ailleurs, nous verrons bien. »

Nous sommes en une situation probablement inédite dans l'histoire constitutionnelle. « Souveraineté » tout court, « association » tout court, ce ne sont déjà pas des concepts simples, du langage courant, d'évidence : on est souverain par rapport à qui ou quoi ne l'est pas ; on est associé avec quelqu'un ou avec quelque chose. Mais le couplage des deux termes est encore plus subtil, même en théorie pure lorsqu'on n'a pas à considérer un cas historique déterminé. C'est une question en forme d'antithèse, d'une nature assez « intellectuelle ».

Posée à l'ensemble d'une population, celle-ci aura à répondre par un « Oui » ou un « Non » global, et non pas pour telle forme d'association en rapport à tel dosage de souveraineté.

\* \* \*

Il n'y avait que nous, Québécois, à nous mettre dans des situations pareilles! Spéculer ou conjecturer sur « la question » est devenu la principale préoccupation politique au Québec : tout s'y rapporte, en découle ou s'en trouve partiellement paralysé. Et selon la réponse qui y sera finalement donnée, tout risque d'en être transformé par l'établissement de nouvelles grandes règles du jeu, ou peut-être même par l'entrée dans un nouvel univers politique. L'histoire le révèle : un référendum sur l'indépendance, ça se gagne toujours, enfin presque.

Quand un gouvernement décide d'un référendum ou d'un plébiscite, c'est avec la certitude de l'emporter. Ici encore, nous faisons exception. Nous allons assister au phénomène d'un gouvernement qui, de son propre chef, décide d'un référendum sur l'indépendance en sachant fort bien qu'il n'est pas du tout sûr de le gagner, du moins cette fois-ci, car subsiste la possibilité d'un deuxième, puis d'un troisième comme au jeu de saute-mouton électoral.

Bien que le problème soit passablement entremêlé, il faut partir de *l'hypothèse d'un effet clarificateur du référendum*. Et pour cela, le clan des opposants exige que la question soit précise, courte, sans faux-fuyant. Est-ce suffisant ? La vie courante le révèle à tout propos : des questions claires - trop - n'entraînent-elles pas parfois des réponses portant à la confusion selon des interprétations divergentes ? L'exigence de clarté sur un objet complexe ne consiste-t-elle pas à poser une interrogation plus élaborée ou complexe, ce qui ne veut pas dire « compliquée » à dessein ou involontairement ? Compte tenu de tous les éléments de la situation, qui ont fait que nous en sommes rendus là, comment imaginer une question claire et précise autrement qu'à plusieurs éléments ? Par exemple, examinons la suivante à double palier :

I - Accordez-vous le mandat au gouvernement actuel du Québec d'entamer avec le gouvernement central d'Ottawa des négociations devant porter sur un nouveau statut constitutionnel du Québec ?

**Une seule réponse :**

**A) oui :** .....

**B) non :** .....

Si vous avez répondu « non », ne vous occupez pas de la sous-question qui suit.

II - Si vous avez répondu « oui » à la question précédente, pour quel statut le gouvernement du Québec devrait-il mener ces négociations ?

**Une seule réponse :****A) pour un statut de pleine souveraineté : .....****B) pour un statut propre (distinct de celui des autres provinces) au sein d'un fédéralisme renouvelé : .....****C) pour un statut de souveraineté assorti en même temps d'une association économique avec le reste du Canada :. . . . .**

Cette question à éléments multiples, donc complexe, semble claire en ramenant en ordre logique toutes les données du problème. Au palier I, la sous-question est, sinon impérative, du moins *habilitante* par la notion de « mandat ». La réponse par *oui* recommande d'entamer ces négociations ; celle par *non* enjoint de n'en rien faire et, en ce cas, la sous-question du palier II n'a pas de pertinence. Cette réponse à la négative n'implique pas une acceptation étroite du statu quo constitutionnel figé, car tout le monde, y compris le gouvernement central, trouve désirables des changements institutionnels.

La sous-question II énumère trois types d'objectifs à poursuivre dans les futures négociations. Il semble n'y avoir rien ici d'impératif ni même d'habilitant : il s'agit *d'indication*, d'une préférence exprimée par le citoyen, encore que la réponse à la sous-question II-A devrait rallier tous les indépendantistes, non conditionnels et irréversibles, constituant ce noyau dur qui oscille autour de 15 à 20% depuis quelques années dans les divers sondages.

La sous-question II-B recevrait l'assentiment de nombre de nationalistes québécois qui, depuis une quinzaine d'années, réclament une plus grande autonomie de décision pour l'État québécois sans sortir du régime actuel à condition que s'affirme un « fédéralisme renouvelé ». L'octroi d'un statut *propre*, ou « distinctif » comme dit M. Ryan, en serait une preuve. (On a évité soigneusement l'expression de statut « particulier » ou « spécial » à cause des fâcheuses tonalités que les expressions avaient dans le passé.) C'est la sous-question la plus sécuritaire des trois, demandant de renouer avec une tendance qui avait cours dans les années 1960. À cet égard, elle serait susceptible de ral-

lier l'adhésion d'un grand nombre de citoyens non indépendantistes (II-A) et non associationnistes (II-C).

La sous-question II-C demande d'approuver la ligne officielle du programme du P.Q. Elle est plus hardie que la sous question II-B d'un « statut propre » mais moins que la sous question II-A d'une indépendance totale et inconditionnelle. Sur le plan de la logique pure, elle est aussi la plus attaquable : souveraineté d'abord, association ensuite, ou les deux en même temps en une forme de *package deal*, à la vérité assez lourd à négocier. On peut faire confiance aux forces fédéralistes : ils en auront démontré la grande part d'ambiguïté et surtout d'illusions! C'est toutefois ce type de question qui rallie le plus grand nombre de partisans parmi les citoyens qui rejettent le régime fédéral actuel, ainsi que le démontrent de façon répétitive et concordante nombre de sondages récents (aux environs de 40%).

On peut lire avec clarté cette question élaborée et complexe, qui semble tenir compte des options principales. Peut-on faire autant des réponses ? La seule réponse absolument claire serait le *oui* ou le *non* à la sous-question I. Elle départagerait ceux qui, approuvant ou interdisant le principe de ces négociations, condamnent ou supportent le régime fédéral actuel (avec ou sans ses promesses de rénovation). Pour que la réponse reste complètement claire, il faudrait qu'elle ne soit pas suivie de la sous-question II avec son triple embranchement. Claire, la réponse à I-A serait toutefois incomplète et finalement imprécise.

Mais ce que les trois sous-questions II apportent de précision a pour inconvénient une perte de clarté. D'abord, la gradation de plus grande « indépendance » allant de la sous-question B puis à la sous-question C, puis à la sous-question A, risquerait de n'être pas perçue par beaucoup de votants. En outre, les sous-questions A et C contiennent l'idée fort abstraite de « souveraineté ». Enfin, la distinction entre les sous-questions B et C est claire sur le papier ; mais on pourrait trouver difficile à discerner un statut de souveraineté-association simultanées avec un statut propre pour le Québec, si le fédéralisme est suffisamment « renouvelé ».

On voit donc que les réponses à donner ne peuvent être mutuellement exclusives si les sous-questions II-A, B, C ne se distinguent pas

suffisamment en *trois régimes réels*. Finalement, comment interpréter les résultats ? Si les oui à la sous-question I l'emportent, c'est une victoire pour le gouvernement du Québec ; mais si, parmi ces votants à l'affirmative, un faible nombre se retrouvait dans la réponse à la sous-question II-C - qui est le programme péquiste officiel - serait-ce encore une « victoire » ?

On voit assez par ce petit exercice de clarté-précision que *ce qui est gagné en précision dans les questions est perdu en clarté dans les réponses et réciproquement*. C'est en tenant compte de cette contrainte qu'il faut établir qu'il n'y ait qu'une seule question pour que les réponses qui lui seront faites soient clairement lisibles par *oui* et par *non*. Mais, inévitablement, la question manquera de précision. Il faut qu'un référendum soit gagné ou perdu. Qu'on puisse dénombrer les pour, les contre. On ne peut éviter certaine imprécision de la question pour que la réponse soit clairement lisible. Mais, s'entend, pas n'importe quelle « imprécision »...

\* \* \*

Il est des questions claires mais imprécises parce que trop vagues. Du genre : « Êtes-vous pour la séparation du Québec ? » (exemple donné par M. Claude Morin pour la récuser). Ou du genre : « Est-ce que le Québec devra oui ou non faire partie du Canada ? » (exemple donné par M. Pierre Elliott Trudeau pour l'approuver). Ces types de questions portant sur la séparation, comme voulue pour elle-même, n'ont aucune pertinence dans la situation. Une variante, par lui-même, de la question de M. Trudeau lui donne une tournure moins négative : « Est-ce que le Québec devra oui ou non être un pays indépendant ? » Il y a dans cette question un maximum de clarté mais seulement un optimum de précision car l'« indépendance », concept positif par rapport à celui de séparation, est encore plus ambigu et extensible que celui de « souveraineté ». Pour que la question ait autant de précision que de clarté, il faudrait qu'elle soit formulée comme la sous-question II-A en évoquant un « statut de pleine souveraineté » (sous-entendu, au sens du droit international).

On ne s'étonne pas que les camps qui vont s'affronter veuillent tirer du référendum le maximum d'avantages politiques. Mais pour être

démocratique, la consultation doit être loyale et juste avec un maximum possible de précision dans la question et de clarté lisible dans les réponses. Il importe enfin que la question posée soit pertinente à la situation à quoi elle s'applique. Il ne s'agit pas que d'honnêteté, car il y aura des conséquences pour la situation d'après. L'histoire des référendums depuis presque deux siècles n'est pas très belle.

Quelle que soit la question qui sera finalement posée par le gouvernement péquiste, la réponse par *oui* ou par *non*, par *pour* ou par *contre*, devra être lue comme favorable ou défavorable pour ce gouvernement. Cette question, pour n'être pas déloyale, devra être conforme au dernier état du programme du Parti et surtout à la nature du contrat électoral que ce parti a passé avec les citoyens québécois lors de la campagne précédant le 15 novembre 1976. Ce programme et ce contrat étant précisément de demander un mandat explicite pour négocier une forme de souveraineté-association, la question ne semble pouvoir être que la suivante :

*Accordez-vous le mandat au gouvernement du Québec d'entamer avec le gouvernement d'Ottawa des négociations en vue d'un statut de souveraineté assorti en même temps d'une association économique avec le reste du Canada ?*

**Une seule réponse :**

**A) Oui :** .....

**B) Non :** .....

Ainsi formulée, cette question télescope les sous-questions I et II-C du modèle exposé plus haut.

Les mots clés sont évidemment : « entamer... des négociations ». Il ne s'agit pas d'une habileté ou d'une astuce. C'est ce qui ressort clairement du programme péquiste révisé et du contrat électoral passé avec les citoyens du Québec.

L'état d'impréparation dans lequel se trouva le Parti québécois, lorsqu'il prit le pouvoir en avance sur son échéancier, n'explique qu'en partie et n'excuse pas du tout l'espèce de flottement sur un sujet

aussi capital. Demander d'être mandaté *pour faire une chose*, ce qui est un vague projet, n'est pas identique à demander d'être mandaté *pour commencer à négocier avec d'autres afin de faire une chose*, ce qui est l'indication explicite d'une technique d'action. Il n'y a aucune subtilité, ni casuistique, dans cette distinction. Mais il y a tromperie lorsque, ayant à l'esprit la seconde formule, on ne parle guère que de la première.

On comprend que l'adversaire fasse cette simplification : c'est à son avantage. Le gouvernement péquiste s'est mis dans le piège de sa propre propagande, de son optimisme du pouvoir inattendu et tout neuf, du besoin de réchauffer l'ardeur des militants et de ne pas laisser décrocher les indépendantistes pressés, peut-être même de certaine esbroufe pour impressionner les cohortes d'indécis et d'indifférents.

\* \* \*

Le plus tôt les dirigeants du P.Q. mettront de l'ordre dans leurs propres idées, le mieux ce sera pour eux et pour leurs cotes aux sondages, qui exercent sur eux une si naturelle sensibilisation. Quel mandat veulent-ils : *pour faire l'indépendance ou pour commencer à négocier afin de faire l'indépendance ? Il n'est pas contradictoire de refuser le mandat de faire tout de suite l'indépendance et accorder le mandat de négocier en vue de la faire éventuellement. C'est justement tout le domaine du faisable - la première règle de toute vie - qui est en cause. Si l'indépendance en sa forme Castor (la souveraineté) et Pollux (l'association) est faisable, ce seront diverses rondes de négociations qui devraient pouvoir le démontrer. Et pour que cette preuve soit administrée, il faut que s'entament ces négociations : d'où le prérequis du mandat pour négocier.*

Le leadership du P.Q. tire sa première *légitimation* de ses propres membres, en tant que parti. Mais en tant que gouvernement, ce même leadership repose sur une *légitimité* supérieure et le liant davantage. S'il y a désaccord, incompatibilité même, entre ces deux principes, c'est la légitimité qu'accorde le suffrage populaire qui doit, en tous les cas, l'emporter. Quand le gouvernement péquiste s'éloigne de sa propre prudence *étapiste*, il prête flanc aux attaques de l'adversaire.

Car il ne faut pas s'attendre à plus de loyauté ou à quelque élégance de l'adversaire. Les forces fédéralistes, d'où qu'elles viennent, ont tout intérêt à décrire les péquistes comme dangereux, irresponsables, naïfs ou hypocrites. Elles vont centraliser leurs attaques sur le fait - *oui* ou *non* - de l'indépendance, elle-même précédée d'une séparation, sur l'impossibilité du jumelage souveraineté-association, sur l'horreur du démembrement ou de la séparation en morceaux du Canada... C'est déjà commencé.

Les adversaires fédéralistes n'ont pas à être meilleurs « exégètes » de la pensée souverainiste que les péquistes eux-mêmes. Quand les fédéralistes dénoncent le projet d'association comme une formule hypocrite pour voiler l'objectif réel de la séparation, pour casser un grand pays, etc., cette inexactitude grossière est aussi une malhonnêteté de taille. Ce n'est pas ainsi que s'est faite la pensée indépendantiste et que, pour l'essentiel, elle apparaît encore. Qu'on dénonce le caractère *unfeasible* ou *unworkable*, et donc irréaliste, de la formule souveraineté-association, fort bien. Mais qu'on ne vienne pas soutenir que ce n'est qu'une tactique voilant de noirs desseins de destruction pure du Canada! Ici, la contre-thèse fédéraliste risque d'aller trop loin, de déborder l'objectif, de se retourner contre elle.

Que ça plaise ou non, le 15 novembre 1976 a permis, selon la belle expression de M. René Lévesque, « un seuil de fierté retrouvée ». (J'aime moins l'autre expression de « victoire contre la peur », qui charrie un peu, beaucoup.) C'est vrai, ce que M. Gérard Godin est allé dire en plein Toronto, que le P.Q. « fera tout en son pouvoir pour éviter de saborder le Canada ». Si la grosse artillerie fédéraliste tonne n'importe comment en voulant substituer chez le Québécois un esprit de *culpabilité* au sens de sa propre *précarité*, c'est une très « mauvaise action ».

La fierté péniblement « retrouvée » peut se transformer en « fierté blessée » justement. Et quand on touche cette fibre chez des êtres humains, on ne répond plus de leur détermination à aller beaucoup plus loin que ce qu'ils n'auraient d'abord souhaité ou décidé de faire. Il m'arrive parfois d'entendre les applaudissements malsains que vont provoquer des arguments très inhibitifs de certains fédéralistes.

C'est toujours risqué de « crier au loup » quand il n'y a pas de loup. Mais on peut convertir des moutons en loups. Les stratèges fédéralistes doivent se rendre compte très tôt de ceci : le *non* très carré qu'ils vont demander à la question proposée par le gouvernement péquiste ne devra pas être dans l'esprit de déconsidérer à jamais la toute première chance que les Québécois auront eue de dire ce qu'ils veulent comme société politique.

Les fédéralistes peuvent s'estimer en état de légitime défense. Mais ils ne partent pas perdants, statistiquement. Ils peuvent faire état d'une ligne d'argumentation très forte, qui pourrait leur assurer la victoire s'ils n'en abusent pas en démagogie trop voyante ou trop sonnante de gros sous.

Par exemple :

Le régime constitutionnel actuel montre des déficiences ; mais il est réformable. Nous allons profiter de la crise actuelle pour nous y employer dans un fédéralisme renouvelé. L'indépendance, la souveraineté ont leur revers : l'interdépendance, l'association que prône précisément le P.Q. Toutes espèces d'associations économiques concevables sont déjà dans la pratique courante (et un peu confuses, on peut l'avouer) de la fédération actuelle. Les institutions centrales, spécialement déficientes, vont être modifiées et rajeunies. De nouveaux modes de représentation vont être institués. Quant à l'association économique simultanée ou postérieure à la souveraineté politique, il ne faut pas y compter. Le gouvernement central et neuf gouvernements provinciaux s'y opposent absolument. Et regardez bien la carte de l'Amérique du Nord. Le Canada vaut plus que sa constitution. Pourquoi prendre de longs détours, hasardeux et turbulents, qui devront passer par de pénibles ruptures, pour espérer aboutir dans l'ensemble à ce que le programme du P.Q. propose ? Etc.

Ce langage de raison, de sens pratique, d'économie des moyens est tout à fait défendable. Il est *matter of fact*. Il vole bas, mais n'est pas dégradant. Il ne fait injure à personne. Il ne blesse pas les dignités. Il ne diminue pas les idéaux de Plus grande exigence. Il n'encapsule pas des vérités immuables. Il ne bouche pas d'autres avenir.

Il a surtout une grande force de persuasion. Les forces fédéralistes ne peuvent pas perdre ce premier référendum. Les forces péquistes le peuvent et leurs chances n'en seraient peut-être que meilleures pour une consultation subséquente. La dynamique *propulsive* du changement s'étale en « étapes » justement, qui ne peuvent être toutes gagnantes : c'est la tendance générale, sur une longueur de temps suffisante, qui compte. La dynamique *stabilisatrice* du fonctionnement n'a pas cette latitude : si elle se grippe ou se détraque au premier test sérieux, c'en est fini pour elle. Autrement dit, les forces péquistes peuvent commettre des erreurs et les rattraper dans la suite ; les premières erreurs des forces fédéralistes risquent d'être irrémédiables pour le système et sa survie. L'argumentation anti-péquiste des fédéralistes devra être polie.

Qu'est-ce que gagner ou perdre le référendum ? La question se pose en rapport au gouvernement qui décide de le tenir ; mais, un peu paradoxalement, sa défaite serait de moindre portée que celle des forces adverses. Il est très possible, à vrai dire c'est le résultat le plus probable, qu'il n'y ait ni vainqueur ni vaincu. Cette éventualité même aura moins de conséquences négatives pour le gouvernement que pour ses opposants, car elle aura signalé au moins une performance accrue du Parti québécois.

Quelle qu'ait été la question soumise, l'interprétation des résultats sera aussi grossière que la lutte aura été simplifiante entre la solide formation péquiste et la large coalition fédéraliste.

Deux conditions vont probablement manquer pour que le référendum produise un véritable *effet clarificateur* : 1) une reconnaissance par avance de la validité de la consultation ; 2) des résultats numériques suffisamment tranchés dégageant une forte majorité dans un sens ou dans l'autre.

1) Les fédéraux, M. Trudeau en tête, se sont employés, dès la prise du pouvoir par le gouvernement péquiste, à réduire la portée du référendum à celle d'une vague consultation indicative d'un « sondage » comme en font tant et tant de gouvernements et de partis au pouvoir. Ce n'était pas très sérieux, ni même très efficace comme boutade. D'autant que, du même souffle irréfléchi, il contestait que la majorité

simple de 51% puisse suffire à légitimer une décision de cette importance. Depuis quand un chef de gouvernement dispute-t-il les critères d'évaluation des « sondages » d'un autre chef de gouvernement ? C'est bien sans que le premier ministre ne le veuille que ses propos (et le large assentiment qu'ils recevaient dans l'opinion fédéraliste) se situaient dans la *perspective légitimatrice* du référendum à venir, et qui serait bien autre chose qu'un « sondage ».

Tant et si bien que le premier ministre canadien y alla du projet de son propre référendum : pas celui qui, à l'échelle canadienne, constituerait l'éventuelle *réponse* au référendum québécois, mais bien une espèce de *référendum-contrôle* à ce dernier pour le casser parce que émanant d'une autorité supérieure. Ce jeu fut jugé dangereux, grotesque même par des opposants non péquistes. Mais encore une fois, par les principes de ce qu'on appelle en droit « l'appel » et la « cassation », ce type de raisonnement entraine dans la dynamique légitimante *a contrario* du référendum québécois.

Une seule chose ressort clairement de tout cela : la partie qui estimera avoir *perdu* le référendum ne reconnaîtra pas que l'autre partie l'aura gagné. Mais, en toute population, il y a une *capacité limitée d'absorption* des consultations référendaires.

2) Deux choses sont exactes. Pour d'aussi graves décisions que l'indépendance ou la sécession, il n'est pas excessif d'exiger des majorités qualifiées : au moins 50% plus une voix, et non pas une simple *pluralité* des voix exprimées en tenant compte des votes nuls ou volontairement annulés du genre : 48% pour, 44% contre, 8% de votes nuls ou annulés. Cette « qualification » pourrait aller sans exagération à 60% et même à 66 2/3%. D'autre part, les référendums d'indépendance nationale, rarement perdus, sont fréquemment enlevés à des majorités massives de 90% et plus.

Pour sortir des contestations que cette arithmétique à faibles marges entraînerait, il faudrait que les résultats numériques soient suffisamment nets pour qu'il n'y ait plus aucun doute sur le « vainqueur » ou le « vaincu ». J'établirais à plus 60% et moins 30% (le reste constituant les votes nuls ou annulés) ce gain ou cette perte pour un résultat absolument net. Un pareil écart en imposerait à la partie perdante, au

reste du Canada, ainsi qu'aux États-Unis et à la communauté internationale.

Un tel résultat est actuellement pensable mais peu probable, dans un sens ou dans l'autre. Si les forces fédéralistes réussissent à faire prévaloir l'interprétation que les votes favorables au P.Q. signifieraient l'indépendance hasardeuse, avec la certitude d'un refus total à toutes espèces d'association économique, il est très possible que le support au Parti québécois ne dépasse pas le chiffre de 30% (à partir du noyau dur de 20%, qu'ont indiqué plusieurs sondages jusqu'à la fin de 1977). A l'inverse, les forces indépendantistes peuvent réussir à percer le mur de cette propagande strictement négative, surtout si les forces fédéralistes mènent exactement la campagne qu'il ne faut pas! La « fierté » nouvellement « retrouvée » des Québécois, se voyant ainsi « blessée », peut faire des prodiges! Le camp fédéraliste aurait joué un rôle d'accélérateur dans la marche vers l'indépendance, qui marquerait alors un bond en avant décisif...

Mais, dans les circonstances prévisibles, rien ne laisse encore escompter des résultats aussi spectaculaires. Les marges devraient être beaucoup plus restreintes.

Deux précautions valent mieux qu'une. Dans ce régime de double protectorat, où nous avons été placés sans vraiment l'avoir choisi, nous croyons que deux protecteurs *protègent* mieux qu'un seul. Enfin, nous l'avons cru jusqu'à maintenant. Mais, que déciderons-nous ce jour-là où les deux protecteurs se dresseront l'un contre l'autre pour une option exclusive? Il nous aura été dit jusqu'à l'écœurement qu'on ne peut être gagnant tout le temps sur les deux plans. Les partisans de la souveraineté-association auront répondu qu'ils ne veulent plus être perdants à l'un et l'autre plan.

Le résultat global du référendum peut créer une situation de *no-win*, sans vainqueurs ni vaincus. Pour un temps assez long, si le P.Q. était reporté au pouvoir, nul ne pourrait plus avancer ni reculer. Le statu quo ne serait pas plus supportable que ne serait faisable la réforme radicale du régime. Le degré de tension serait très fort entre les gouvernements d'Ottawa et de Québec. Un référendum fédéral à l'échelle du Québec ou du Canada, un second référendum par le gou-

vernement québécois lanceraient cette surréaliste guerre des référendums. Le résultat le plus clair serait un dénombrement d'effectifs pour une impossible guerre civile.

Car au lieu d'une rivalité fort tendue entre deux gouvernements, nous passerions à la phase du mutuel emprisonnement entre deux sociétés à assiettes majoritaires inégales et à volontés contraires. Je redoute l'équation suivante. Plus *l'indépendantisme marquera des gains au Québec, moins la fédération n'apparaîtra réformable*. On ne se passionne pas, jusqu'à en mourir, pour une constitution mais pour un pays.

**Troisième partie**  
La question enfin connue

13

---

« Qu'on nous parle  
comme du monde! »

*Le Devoir, 15 mars 1979.*

[Retour à la table des matières](#)

Nous ALLONS BIENTÔT ENTRER dans l'ère de la polarisation implacable. Des deux bords on nous parquera : les « vrais Québécois » et les autres ; les « Canadiens-fiers-de l'être » et les « séparatistes » ; les « fédéralistes sincères » et ceux qui le sont moins, etc. Nous vivrons dans une ambiance de manichéisme politique discriminant les bons et les méchants : forme inversée de l'évangélisme des origines ou, si l'on veut, de la religion, plus profane, du pluralisme démocratique.

Avec une continuité frappante depuis plus d'une dizaine d'années, divers sondages révèlent un noyau dur d'environ 20% des Québécois qui sont absolument favorables à l'indépendance du Québec. Ils ne raffinent pas sur la formule dualiste de la souveraineté-association avec ou sans trait d'union. Ils sont pour l'indépendance. Point. À l'autre pôle, un nombre à peu près égal, mais se dégageant par recouplements plus subtils, s'y opposent à tout prix et se satisfont de la possibilité d'une nouvelle adaptation du fédéralisme canadien. Ce sont là deux groupements immobiles en leur attitude et irréversibles en leur décision, fixes comme des instincts de nature. Ils totalisent 2/5 de l'ensemble de la population québécoise. Les 3/5 qui restent couvrent

le spectre intermédiaire, où la mobilité est possible et la réversibilité des tendances sera imprévisible jusqu'à la fin. La majorité au référendum sera enlevée par l'habileté de l'un ou l'autre des clans d'opposants à gruger dans cette clientèle à prendre littéralement.

Comme il nous est accordé quelque répit avant la sauvage empoignade de la campagne référendaire, qu'auront précédée les plus larges consultations fédérales canadiennes, nous devons essayer de pressentir en quel état nous allons nous en sortir, en espérant au minimum que ce ne soit pas trop abîmés.

Mettre au pouvoir le parti péquiste pour un « bon gouvernement », qu'il a finalement été dans l'ensemble confirment encore les sondages, c'est une chose. Répondre « oui » à sa question toujours inconcuse, ce sera autre chose. Il y a changement de niveau dans la perspective, d'objectif global, de psychologie civique. Les sondages montrent que la question, au moins partiellement rassurante, de la souveraineté et de l'association, attirerait des pans importants de « la majorité (encore) silencieuse » des 2/3 des votants jusqu'à maintenant mobiles et réversibles. Cela forme avec le 20% du vote indépendantiste assuré au départ, un bloc qui atteint 40%, le dépasserait même selon certaines enquêtes de sondages.

Mais la marque magique du 51% n'apparaît pas devoir être aisément atteinte, toujours d'après les données statistiques dont nous disposons à ce moment. Même si elle l'était, comme il s'agit d'un référendum constituant, elle serait contestée comme majorité suffisante par les fédéralistes. Il y a encore à considérer d'autres aspects : déclaration d'invalidité du principe même du référendum québécois ou tout au moins contestation forte des modalités de sa tenue dont le formulé de la question posée. Tout laisse croire qu'il ne s'agira pas d'une consultation sereine, d'autant qu'elle risque d'être éventuellement doublée par le référendum d'Ottawa.

On peut pardonner au gouvernement québécois d'ajourner la date de son référendum, qui devait être tenu quelque part à mi-terme entre sa propre prise du pouvoir et les élections subséquentes. Il avait tant à faire en « politique intérieure » ; il n'était pas doctrinalement prêt pour mener la dure lutte constitutionnelle annoncée : conséquence d'avoir

pris le pouvoir quatre ans d'avance, comme l'Union nationale en 1966. Et puis il est fondé à attendre pour connaître qui sera le chargé des pouvoirs à Ottawa pour les quatre années subséquentes.

Mais on lui pardonnera beaucoup moins aisément de continuer à entourer de mystère la fameuse question. Au mieux, il fait montre d'une indéfendable hésitation sur la politique majeure qui a fait naître ce parti, à la double enseigne de la souveraineté-association. Au pire, il prête flanc aux attaques de l'adversaire qui l'accuse volontiers d'hypocrites calculs, de machiavélisme. Le Parti québécois n'aide vraiment pas sa cause par ses indécisions, de moins en moins soutenables à chaque jour qui passe.

Il n'y a pas de question gagnante pour lui du premier coup. Il n'y a qu'une question la moins perdante possible. C'est aussi la seule qu'il puisse décentement poser. Pourquoi tant attendre ? Il aura à démontrer que le statut de souveraineté-association est la formule constitutionnelle nécessaire au Québec en sa phase actuelle de modernisation. Il aura aussi à persuader que même si elle est cent fois refusée à priori par le reste du Canada, elle s'imposera tôt ou tard à celui-ci, qui devra bien y consentir par « la force des choses » - des choses nouvelles créées par le résultat même du référendum.

Les effets de cette démonstration et de cette persuasion sont fonction de sa propre crédibilité. Il est en train de la laisser entamer non pas tellement, encore une fois, par les retards à la tenue du référendum, que par son persistant refus de rendre publique la formulation de ce qui est en train de devenir une énigme. Les personnes énigmatiques n'attirent pas l'adhésion, elles éloignent la confiance. S'il était un point sur lequel la « transparence » s'impose...

Mais l'imprécision et l'apparence du mystère volontairement entretenues empêchent l'adversaire d'attaquer de front ? -Il s'énerve, et le dit. C'est vrai. Mais cette bizarre situation aide-t-elle le P.Q. ? - C'est lui l'attaquant. Il ne peut se confiner très longtemps dans la seule stratégie de ce qu'il ne veut pas. Il lui faut proclamer très tôt ce qu'il veut, du moins pour ce qui dépend de lui. Il ne peut gonfler ses effectifs que par la force d'une crédibilité croissante; elle est en train de s'amenuiser sur ce point crucial même si elle reste intacte pour les

autres actes de sa politique. Quel que soit le formulé de la question, la réponse ne peut avoir que deux sens : lui être favorable (oui, pour) ou défavorable (non, contre). C'est la seule chose claire dans une situation d'irréalités. Comment attaquer une question qu'on ne connaît pas ? - Oui, mais, aussi, comment se rendre sympathiquement crédible au sujet d'une question non encore décidée, mais qu'on pourrait, qu'on devrait même dévoiler ?

Mais les forces fédéralistes, qui partent statistiquement gagnantes, peuvent quand même « perdre » le référendum. Je veux dire qu'elles peuvent - toujours d'après la succession des sondages : où trouver d'autres indications objectives ? - recueillir plus de 50% de votes défavorables à la question posée par le gouvernement péquiste, sans que cela ne soit une victoire confortable pour elles. Une victoire trop mince ne serait plus qu'une défaite « morale » ; les fédéralistes doivent l'emporter en force. Sinon, un second référendum québécois, survenant par exemple dans une situation de blocage généralisé de la réforme constitutionnelle, marquerait inévitablement des gains pour les thèses péquistes.

Inversement, une victoire trop forte des forces fédéralistes écraserait, pour une autre génération à venir, les chances encore actuellement maigres d'une véritable réforme du régime constitutionnel canadien. Cette pensée lancinante hantait Robert Cliche dans les derniers mois de sa vie. Selon cette logique, une bonne performance référendaire du P.Q. devrait quelque peu aider à accélérer cette réforme désespérément longue.

Les forces fédéralistes n'aident pas, non plus, leur propre cause lorsque certains de leurs porte-parole et non des moindres (des ministres fédéraux) font au gouvernement péquiste le devoir moral de poser une question suicidaire, absurde et malhonnête du genre : « Voulez-vous, oui ou non, que le Québec se sépare du Canada ? » À chaque coup que les fédéralistes donnent dans ce type de propagande stupide, ils rapportent au P.Q. les voix qu'il est en train de perdre par sa lamentable indécision sur la fameuse question. Ils n'ont qu'à y aller à pleine vapeur dans ce type d'argumentation, ils vont produire en chaîne des indépendantistes québécois ; ils vont passer à l'histoire comme les accélérateurs aveugles d'une cause qu'ils honnissent.

Ils ont pourtant une ligne d'attaque forte, de sens commun, et qui ne fait pas injure à la dignité et au sens du discernement des Québécois. « Voyez les péquistes : ils ne savent pas ce qu'ils veulent ; et le sauraient-ils, ils ne savent pas comment y arriver ; pour s'associer il faut être deux et que les deux le veuillent en même temps et sur un même objet ; etc. Pour l'essentiel, nous vous offrons presque autant d'avantages, qui sont plus certains et à moindres coûts, etc. » C'est à croire, à certains jours, que les fédéralistes d'origine québécoise n'ont jamais connu les leaders péquistes les plus influents, ni qui ils sont, ni d'où ils viennent. À la non-question du P.Q., il n'est pas nécessaire d'ajouter cette deuxième dimension d'irréalité en les présentant comme des saboteurs, des casseurs de la « réalité canadienne », qui est tout de même quelque chose de plus valable que le régime fédéraliste actuel.

Le rendement de « bon gouvernement » du P.Q. depuis deux ans, le dynamisme des belles années de la « Révolution tranquille », c'est l'argument réel, de sens commun, que les fédéralistes doivent faire valoir au maximum pour démontrer que le fédéralisme canadien n'est malgré tout pas un enfer d'oppression nationale. Pour « l'autre côté du ciel », l'insistance quasi fanatique des péquistes à réclamer l'association fait preuve que les interdépendances de fait restent nécessaires aux indépendances d'intentions. « Un tien » réformable vaut mieux que « deux tu l'auras » très, très hypothétiquement.

On est en droit d'attendre que les protagonistes fort intelligents des deux bords, le restent jusqu'au bout, qu'ils ne fassent pas assaut au sens de la dignité de la clientèle à aller chercher, et qu'ils s'abstiennent de desservir leur propre cause. Pour une fois qu'on va nous consulter, qu'on « nous parle comme du monde » !

**Troisième partie**  
La question enfin connue

**14**

---

**Comment « gagner »  
ou « perdre » le référendum ?**

*Le Devoir, 9 et 10 juillet 1979.*

[Retour à la table des matières](#)

OU BIEN LE PARTI QUÉBÉCOIS OU BIEN LA COALITION FÉDÉRALISTE arrivera en tête à la compilation des voix. Mais il faudra davantage pour que se dégage une partie nettement gagnante. Si elle obtient un vote majoritaire (50% des voix plus une), la situation sera certes plus claire. Mais pour que les résultats ne donnent lieu à aucun conflit d'interprétation, il faudrait que les deux parties, après avoir validé la question à poser, se soient encore mises d'accord par avance sur un chiffre établissant le gain du référendum : soit une majorité simple (51%), soit une majorité qualifiée (55% ? 60% ? 66 2/3% ?) puisqu'une majorité de ce type pourrait être requise en une matière constitutionnelle pour, justement, déclencher un processus de cette ampleur et de cette gravité.

Or, les deux parties, doutant du reste de pouvoir obtenir un vote à la majorité qualifiée ou même à la majorité simple, ne recherchent pas plus d'accord préalable sur ce barème que sur la co-formulation de la question. Elles ne semblent même pas en avoir eu l'idée. Entre elles, le moins qu'on puisse dire c'est que la confiance ne règne pas. Elles préfèrent s'en remettre à leur optimisme officiel de future gagnante, se gardant bien de préciser le plancher plus ou moins bas de leur victoire

à venir. Mais leur arrière-pensée, actuelle et officieuse, éclatera au moment des résultats : la partie qui arrivera en second n'acceptera pas la présumée victoire de l'autre, et d'autant moins que l'écart entre les chiffres sera étroit. La preuve manifeste de cette détermination de chacune des parties se voit par les deux décisions déjà prises : le gouvernement central tient en réserve son référendum-contrôle, dont on ne sait pas encore s'il serait à l'échelle du Québec ou à celle du Canada ; le gouvernement péquiste se réserve le droit d'une autre consultation (électorale ou référendaire : ce sera à voir) si les négociations avec Ottawa, en suite d'un premier référendum, échouaient.

Il ne saurait y avoir de clair gagnant ou perdant parce qu'il n'y a pas de règle du jeu, préalablement consentie par les deux parties. En conséquence de ce non-consentement, elles vont s'affronter en une première « manche » ou « ronde », qui est susceptible d'en appeler d'autres. L'une des parties pourra prendre l'initiative nouvelle, mais sans plus de consentement de la part de la seconde partie. Ne concluons pas trop vite toutefois à un premier « référendum pour rien ». Il y aura eu au moins un terrain nouveau pour une lutte ancienne, mais qui ne se livrait pas frontalement dans l'opinion publique québécoise. Pour l'heure, le référendum du printemps 1980 trouve sa première base de légitimation par l'entrée en lutte des forces fédéralistes selon les règles déterminées par le gouvernement péquiste (la loi 92). C'est valider un pareil processus que de s'y engager à fond, fût-ce pour amener la défaite de ceux qui l'ont déclenché.

Il n'a pas encore été question de la Question. Normalement, sa formulation devrait être déterminante. Pour d'aucuns, elle n'aura pas tellement d'importance, les citoyens québécois se départageant plutôt selon une attitude générale devant les deux options fort simplifiées, favorables soit à la souveraineté-association, soit au fédéralisme rénové. Pour d'autres, le contenu de la question est capital puisque son libellé explicite évoquera chez le citoyen l'éventail précis des choix à faire, au moins dans l'immédiat. Ayant longuement pesé ces deux types d'argumentation, j'inclinerais à en soutenir une troisième, résumant le bien-fondé des deux autres : la substance de la Question est surtout importante dans la mesure où elle prêterait flanc aux attaques vigoureuses que lui porteront les partisans du « Non ». Pour le reste, attendons le Livre Blanc, la formulation de la tant mystérieuse ques-

tion, le débat de 35 heures prévu à l'Assemblée nationale. Depuis le temps qu'on attend...

Chacune des parties va tenter de nous convaincre que ce qu'elle propose vaut mieux que ce qu'oppose l'adversaire. Quoi ? Une offre justement, dont la marchandise sera à livrer plus tard. Du côté fédéraliste, un fédéralisme vraiment « renouvelé » dans lequel le Québec sera plus à l'aise : ce qui, non encore enclenché, n'est pas du tout sûr. Du côté péquiste, une formule d'association économique avec le reste du Canada, une fois qu'on aura « rapatrié » tous nos pouvoirs, etc., ce qui, encore une fois, est fortement aléatoire, et ne s'annonce guère. Il nous sera demandé de choisir entre des événements à venir et sur lesquels notre vote aura peu d'emprise. Aussi, ne faudrait-il pas s'étonner du fort nombre d'indécis jusqu'à la fin. Ces questions de réaménagement constitutionnel sont hautement complexes. Tout un chacun ne porte pas en lui la charge d'émotivité requise pour les simplifier.

Les indécis iront dans un sens ou dans l'autre selon le degré de crédibilité que commanderont les partisans de chaque option pour la « vendre » et, surtout, pour déprécier l'autre. Mais même si l'option du fédéralisme (vraiment) renouvelé n'est guère plus probable que l'autre, le fardeau de sa crédibilité est tout de même allégé par le fait qu'elle apparaît moins inquiétante en permettant d'éviter les chambardelements de l'indépendance, ou de la souveraineté pour l'association. La crédibilité de la thèse péquiste peut, elle aussi, trouver son allègement par l'argumentation indirecte suivante : il faut demander plus, la souveraineté-association, pour devoir - peut-être - se contenter de moins, le fédéralisme renouvelé. « Vous n'avez rien à perdre » (si ce slogan de 1962 vous rappelle quelque chose ?) en demandant plus et en nous mettant en situation de force pour négocier.

\* \* \*

L'ardeur croissante de la lutte référendaire amènera les deux côtés à simplifier au maximum la thèse adverse. Le grand projet péquiste sera restreint à son aspect « séparatiste », cassant un beau et grand pays alors que l'heure est aux grands ensembles, etc. Les intentions fédéralistes seront présentées comme indignes d'un peuple en train de

donner la preuve de sa récente maturité et qui ne peut plus se satisfaire des « carcans » du statu quo fédéraliste, etc.

Cette polarisation simplificatrice confirmera d'abord la foi des croyants des deux bords. Combien sont-ils ? Plus de la moitié de la population, le chiffre de 60% est plausible en arrondissant les chiffres : 20% d'indépendantistes irréversibles ; presque tous les Anglo-Québécois qui s'estiment en défense ; et un nombre, à peu près égal, de défenseurs du fédéralisme, ne s'opposant pas à ce qu'il soit rénové.

Il reste 40% de la population, qui feront la victoire, relative, d'une des parties selon sa plus grande aptitude à l'entamer. Cette proportion est constituée d'indifférents et de « non pratiquants » (de la politique), d'indécis et de distraits (ou d'ennuyés), de sceptiques et d'agnostiques (de toute foi politique), etc. Si les fédéralistes partent statistiquement avec un avantage de deux contre un chez les pratiquants et croyants (selon les proportions grossières du paragraphe précédent), il n'en est pas forcément de même à l'égard de ce bloc de votes non décidés à priori, à prendre d'assaut littéralement.

D'abord, il n'est probablement pas faux que « voter péquiste » c'est commencer à s'acclimater à l'idée de la souveraineté-association : 41% du corps électoral l'ont fait le 15 novembre 1976. Combien d'électeurs de ce nombre l'ont fait pour l'exclusif « bon gouvernement » et ne seraient pas prêts à endosser le projet constitutionnel péquiste ? C'est une question toute capitale sur laquelle des sondages à la douzaine ne nous éclairent pas. Il est plus prudent de partir des 30% de suffrages péquistes des élections de 1973 alors que les fédéralistes donnèrent à fond dans l'argumentation anti-indépendantiste. En outre, le député Bisailon rappelait que 20% des membres du P.Q. n'étaient pas indépendantistes : aussi, lançait-il l'appel pour « départisaniser » le référendum afin que les Québécois votent en tant que tels. Parmi les non-croyants, il peut certes se trouver beaucoup de citoyens qui estiment que leur vote, en tant que Québécois, serait mieux servi par une réponse positive à la question que posera le gouvernement péquiste. D'autant que si on conserve l'arrière-pensée de donner un coup de pouce au fédéralisme rénové...

À partir de leur clientèle assurée, les péquistes ont une rude pente à escalader pour espérer pouvoir atteindre plus que la moitié des voix en faveur de leur question. En se basant sur les multiples sondages connus, on voit difficilement comment ils y arriveraient. Mais les jeux ne sont pas faits. Ce parti est une extraordinaire machine d'efficacité. Il faut regarder du côté des opposants fédéralistes. Leurs erreurs, prévisibles puisqu'ils les commettent déjà, peuvent faire la bonne fortune référendaire des péquistes.

D'abord les fédéralistes attaquent mal les péquistes. Ils ne sont ni fourbes, ni hypocrites parce qu'ils ont fait montre d'une lamentable lenteur à mettre au Point leur doctrine constitutionnelle. C'est le double signe de leur démocratisation à l'intérieur du parti et de la difficulté objective de présenter un système alternatif au régime fédératif lorsqu'on ne donne pas dans l'illusion de l'indépendance « après nous, le déluge! » Mais cette difficulté peut être tournée à l'avantage de l'hypothèse fédéraliste : un projet si long à concevoir, qui comporte en outre l'adhésion, déjà refusée, de la partie la plus forte pour le pacte associatif, n'est pas réaliste, n'a pas d'avenir. Mais, ici encore, attention! À force d'arguer que le Canada anglais ne négociera pas plus l'association que la souveraineté, c'est aussi dire que le Québec ne peut se déterminer librement parce que d'autres ne le veulent pas ; c'est demander d'enregistrer le fait que le Québec n'est pas « libre » ! À qui profitera ce type d'argument massue ? En politique, comme dans la vie, on a parfois tort d'avoir trop raison. Cela risque de sensibiliser certaines fibres dans des ambiances surchauffées.

M. Claude Ryan semble avoir fortement agrippé la poignée du « parapluie » des forces fédéralistes. C'est sain pour que le référendum soit vraiment une explication entre nous. Mais au lieu de s'en prendre à la stratégie démoniaque de ses adversaires, il devrait commencer par pratiquer la sienne, en en parlant le moins possible. Une « stratégie » dont tout le monde parle n'en est pas une, à laquelle il faut un brin de mystère et le moins de confession publique possible. Lui, aussi, aura à « livrer sa marchandise » qui devra être aussi attrayante et non seulement rassurante. Il n'échappera pas à la loi de fer de la plus grande crédibilité, jamais gagnée une fois pour toutes. Et si les vents lui sont favorables, il devra se garder d'outrepasser la force acquise, car ce pourrait bien être lui qui ait à négocier avec le redouta-

ble pouvoir d'en face. Sa force serait moins celle d'une victoire décisive que celle d'une alternative unique pouvant s'appuyer, paradoxalement, sur la menace péquiste dont le référendum aurait montré le fondement populaire. Une bonne performance péquiste au référendum serait la base la plus sûre de sa propre stratégie pour le renouvellement du fédéralisme.

On saute d'un paradoxe de situation à l'autre. L'important est que les ambiguïtés de conduite disparaissent l'une après l'autre. La propension à la gaffe monumentale du nouveau premier ministre du Canada servira tout le monde à la fin. Pourvu qu'il ne se mette pas le nez dans les affaires québécoises d'ici le référendum! Il n'a pas trop de temps pour s'habituer à l'idée qu'il aura, d'une façon ou de l'autre, avec M. Lévesque ou M. Ryan, à traiter avec le Québec.

Quand les fédéralistes présentent le projet de la souveraineté-association comme une aberration ou une idée perverse, ils suscitent de nouveaux indépendantistes. Quand les péquistes rabâchent l'argument de la peur comme inhibitrice des adhésions à leur projet, ils durcissent des perplexités qui seraient perméables à d'autres types d'argumentation. On n'attire pas en violentant des susceptibilités populaires.

Le grand résultat du référendum, c'est tout platement qu'il aura eu lieu. Tout pourra être réenvisagé d'une autre façon, bien que rien ne sera réglé. Ceux qui n'auront pas gagné le référendum ne le perdront pas nécessairement. Il n'y aura ni gain ni perte, absolument ; mais grande relativité de l'un et de l'autre. Les deux camps doivent se faire à cette idée. Ils doivent, surtout, trouver le moyen de nous dire ce *qu'ils feront dans le concret et l'immédiat au lendemain matin du référendum*. Le référendum, qu'on en ait pris la décision ou qu'on en ait relevé le gant, n'est important que pour l'après-référendum. De cela aussi on veut être instruit : du *comment* des options et de leur suite, et non pas seulement du *quoi* et de leur valeur.

**Troisième partie**  
La question enfin connue

15

---

**Interroger la question**

*Le Devoir, 13 décembre 1979.*

[Retour à la table des matières](#)

ON Y VA UN PEU VITE quand on soutient que le référendum ne changera rien. « Rien » en particulier, de précis et de circonscrit, si l'on veut, mais il renouvellera toute la situation générale, ce qui n'est pas peu. La ligne de division « avant, après le 15 novembre 1976 » s'évanouira pour laisser sa place à celle d'« avant, après le référendum de 1980 ». On saura alors quelque chose qu'on ignore encore : la profondeur réelle de la crise constitutionnelle canadienne, le degré d'urgence de la solution, et non pas seulement ses dimensions à l'horizontale dont le 15 novembre 1976 avait été le révélateur choc.

Également, on y va un peu vite quand on opine que le libellé de la question n'aura guère ou pas d'importance sur les résultats du référendum. L'exact, parce que moins excessif, c'est qu'il ne semble pas, pour l'instant actuel, que le contenu de la question soit le principal facteur déterminant des résultats. Mais la question-mystère (encore pour une semaine ... ) est tout au moins un facteur second, nullement secondaire en toutes hypothèses.

Ce facteur second a même de bonnes chances de devenir un facteur tout primordial. Si cela se produisait, ce ne serait pas par la force persuasive de la question elle-même pour rallier aux positions péquistes, mais par le fait que son contenu prêterait plus ou moins effectivement flanc aux contre-attaques fédéralistes. D'où la méticulosité presque obsessionnelle des autorités gouvernementales à la mettre à point et la lenteur très précautionneuse qu'elles mettent à la rendre publique.

Ceux qui assimilent, par ses résultats à venir, la lutte référendaire à une consultation électorale ou plébiscitaire se trompent au moins pour l'heure présente. Si c'était le cas, à cause du haut indice de satisfaction dont l'opinion, par des sondages multipliés, gratifie le gouvernement au pouvoir depuis trois ans, faveur qui est encore doublée par une grande cote de popularité du premier ministre, les réponses favorables au projet de souveraineté suivraient en proportion ; ou, tout au moins, la marge ne serait pas si large entre ces deux types de résultats.

La partie se jouera par la façon dont la zone encore vaste de ceux que les sondeurs appellent les « indécis » se partagera. Cette masse se subdivise en trois sous-catégories principales : ceux qui sont dépassés par l'envergure du choix à faire, ceux qui sont hésitants par tiraillements internes, ceux qui veulent faire une décision rationnelle (la « rationalité » commençant par la décision de gros bon sens d'attendre la question avant de dire Oui ou Non).

Quelle question poser ?

La « bonne question » pour le gouvernement actuel n'est pas seulement celle qui est susceptible de lui valoir le plus grand nombre de votes favorables mais, surtout et d'abord, celle qu'il ne peut pas décemment ne pas poser. Étant devenu ce qu'il est et à cause de ce qu'il veut faire, le Parti québécois ne peut éviter de poser une question qui ne soit pas en rapport avec sa doctrine de la souveraineté-association. Le rapport à établir entre la raison d'être de ce parti et la pertinence de la consultation référendaire ne peut résider que dans le mandat à obtenir pour les négociations futures. Car il ne le possède pas, se l'étant interdit, ce mandat, lors de la campagne précédant le 15 novembre 1976 ; le corps électoral s'est du reste comporté en accord avec cette auto-interdiction.

Il s'est trouvé que cette question portant sur le mandat d'entreprendre des négociations en vue de la souveraineté-association est celle dont les réponses, de sondage en sondage, sont le plus favorables au parti au pouvoir. Mais ce n'est pas la « bonne question » pour ce fait-là ; c'est parce que, n'ayant pas de mandat pour faire ce qu'il veut faire, le parti doit l'obtenir explicitement.

Ce qu'il veut faire, on le sait avec plus d'exactitude depuis la publication du Livre blanc : d'abord, la souveraineté, ce qui implique d'engager le Québec dans un processus de sécession de l'État fédéral ; puis l'association avec ce qui en restera, ce qui suppose une capacité de pouvoir forcer cet État fédéral ainsi tronqué à négocier. Il reviendra au parti péquiste en campagne référendaire de convaincre une partie suffisante de la population que ce double objectif est accessible.

Après un examen de diverses questions possibles j'ai déjà conclu <sup>3</sup> que le libellé de la question devrait être :

« Accordez-vous le mandat au gouvernement du Québec d'entamer avec le gouvernement d'Ottawa des négociations en vue d'un statut de souveraineté, assorti en même temps d'une association économique avec le reste du Canada ? »

Je crois que, pour l'ensemble des raisons déjà dites, cette question garde encore toute sa pertinence, et même l'obligation morale de « décence » obligée. Mais on pourrait y ajouter, en la restreignant, une clause qui est maintenant partie du programme officiel du P.Q., tel qu'amendé lors de son dernier congrès en juin 1979. Aux termes d'une résolution alors adoptée, il est prévu qu'en cas d'échec des négociations, un gouvernement du Parti québécois s'interdirait de déclarer unilatéralement l'indépendance - ancienne politique officielle du Parti - mais qu'il procéderait à une seconde consultation populaire, soit par voie électorale, soit par voie référendaire.

---

<sup>3</sup> « Le supplice de la question (inconnue) », *supra*, p. 77 ; aussi mon livre *Ce jour-là... le Référendum*, ch. 25 et 26.

Ici, deux observations. D'abord, cette clause est tout à fait louable en ce qu'elle préviendra le peuple québécois d'« être charrié dans l'indépendance » (expression de M. Lévesque) sans l'avoir explicitement voulu, ni même sans s'en rendre compte. Mais, j'opine avec non moins d'insistance que cette seconde consultation ne peut être que référendaire et non pas électorale. Des élections générales n'ont rien à voir avec un processus constituant. Pour se tenir régulièrement, elles supposent que l'ordre constitutionnel en vigueur n'est même pas mis en cause (comme ce fut le cas le 15 novembre 1976). Cette seconde consultation doit être spécifiquement et formellement référendaire pour relancer de nouvelles négociations sur des bases autres, et, a fortiori, pour proclamer unilatéralement la souveraineté du Québec!

Ce que doit entériner un référendum dans ses conséquences, ou ce que doit relancer ce que les conséquences d'un premier référendum ont bloqué, ce ne peut être qu'un second référendum. D'autant qu'il s'agit d'un référendum clairement à portée consultative et destiné à conférer un mandat à qui ne l'avait pas. Si le gouvernement péquiste cédait à la tentation de passer indistinctement du niveau référendaire au niveau électoral, pour un enjeu aussi fondamental, ce serait un acte de forfaiture, que le peuple québécois en sa grande partie ressentirait comme tel. Ce serait ouvrir un très large flanc aux attaques adverses. Et l'on sait que, de toutes parts, elles se préparent...

En logique processuelle, non moins qu'en morale politique, un référendum sur un mandat de négociateur doit être suivi d'un autre sur les résultats, positifs ou négatifs, des négociations qui ont eu lieu. S'il n'a pu y avoir de négociations après que le mandat ait été effectivement accordé, cela constitue le plus négatif des résultats. En ce cas-là encore, la suite logique est un autre référendum : absolument par des élections générales qui, pour parler net, prendraient l'allure d'un coup d'État constitutionalo-démocratique par confusion des genres.

Magnifiquement, si j'ose dire, le Parti québécois est enfermé dans sa propre logique démocratique. Il n'en peut dévier à moins de consentir à nier ce qu'il a de plus valable que son souverainisme, soit son profond démocratisme qui doit être conséquent jusqu'au bout. Concrètement, cela signifie que, pour qu'il puisse réaliser son grand dessein, le Parti québécois doit suivre strictement cette ligne non zig-

zaguante : 1) gagner le référendum du printemps 1980 ; 2) remporter les élections générales subséquentes, qui devront n'avoir pas de portée référendaire sur la question constitutionnelle ; 3) gagner le second référendum portant sur les résultats des négociations en cours ou sur les négociations qui n'auraient pu avoir lieu, - en l'une ou l'autre hypothèse une toute nouvelle situation ayant été créée.

Aussi la formulation de la question, proposée tout à l'heure, pourrait-elle être complétée de la façon suivante :

« Accordez-vous le mandat au gouvernement du Québec d'entamer avec le gouvernement d'Ottawa des négociations en vue d'un statut de souveraineté, assorti en même temps d'une association économique avec le reste du Canada (étant entendu que les suites que donnerait le gouvernement du Québec à ce mandat de négociation seraient soumises à l'approbation du peuple québécois par la voie d'un second référendum) ?

La question est longue, à plusieurs éléments, donc complexe mais non compliquée, surtout franche et honnête pour tous, parfaitement compréhensible moyennant une certaine attention beaucoup moins abstraite que la réglementation du jeu de hockey ou que les stratégies du football américain, ou encore que le formulaire de l'impôt sur le revenu des particuliers! Par-dessus tout, elle forme une interrogation globale, à trois composantes qui se complètent, et appelant une seule réponse, à prendre ou à laisser, par Oui ou par Non. La compilation des résultats en serait ultra-simple : tant de % de Oui, tant de % de Non, tant de % de votes annulés. La signification des résultats serait clairement lisible : à toutes les parties en cause d'en tirer les conséquences en leur pleine responsabilité.

Un dernier mot aux rédacteurs officiels de la Question tant attendue, à eux et à leurs troupes, catastrophés par les temps qui courent. Puisque, selon la doctrine officielle, le processus de l'indépendance est irréversible, et qu'ils ont conscience d'agir dans le sens de l'Histoire, qu'ils acceptent, enfin, de voir plus large que la myopie conjoncturelle et de se mettre à la cadence du Temps historique. Les temps conjoncturels comportent autant de sévères déceptions que d'encouragements transitoires. C'est la séquence entière des temps

conjoncturels qui compte. Le Temps historique en d termine la direction, mais non pas le terme. Le Temps historique ne fixe pas ses dates par avance.

**Troisième partie**  
La question enfin connue

**16**

---

**De l'art de poser des questions**

*Le Devoir, 27 décembre 1979.*

[Retour à la table des matières](#)

RIEN N'EST PLUS DIFFICILE que de bien poser une question. Ce qu'elle n'a pas à dire doit être dans la réponse, qui est ce pour quoi on pose la question. Ce qu'elle ne peut pas dire doit être dit ailleurs ou à un autre moment.

La question référendaire <sup>4</sup> décidée par le gouvernement dit trop. Elle n'est pas seulement trop longue. Elle exprime des choses qui ont déjà été dites ailleurs et à d'autres moments, et qui devront continuer à l'être.

Une question doit se restreindre à une interrogation directe dont la réponse, unique, doit tenir en une approbation ou une désapprobation : OUI ou NON. Une question n'a pas à contenir des éléments d'un manifeste ou d'un slogan : la référence au « principe de l'égalité des peuples » est de trop. Une question n'a pas à comprendre une définition ou une description : l'explication, d'ailleurs très partielle, de « ce qui est la souveraineté » et de « l'association économique comportant l'utilisation de la même monnaie » est également de trop.

Ces éléments de manifeste-slogan et de définition-explication doivent être dits hors de la question elle-même : c'est matière de communication pour l'information, ou de propagande pour la persuasion. Il reste six mois Pour faire cela.

Le reste de la question proposée doit, selon nous, s'y trouver absolument, soit : 1<sup>o</sup>) la demande du « mandat de négociier » la souveraineté-association, et non pas de la faire, ou de la réaliser d'emblée par voie de négociation ; 2<sup>o</sup>) la promesse que « tout changement de statut politique résultant de ces négociations sera soumis à la population par référendum ». À la permission, accordée en premièrement, est offerte comme contre-partie, en secondement, la garantie qu'on n'abusera pas de cette permission. Une question peut contenir un engagement sur les suites qui seront données aux réponses. Ces deux éléments suffisent dans une question qui, pour les contenir en une phrase, est déjà suffisamment longue à lire d'un seul souffle. Le reste est superfluité et probablement maladresse.

Les deux schémas de question proposés par le chef de l'opposition officielle ne sont pas plus heureux. Ils comportent deux réponses à une question étalée en deux volets. Les résultats n'en peuvent pas être clairement lisibles en une seule somme de tant de % OUI, de NON, de votes annulés. Les réponses aux questions proposées par le leader libéral ne peuvent être d'une lecture indiscutable en toutes hypothèses.

Il propose d'abord le libellé suivant, qui a sa préférence : « Premièrement, êtes-vous pour ou contre l'indépendance politique du Québec, et deuxièmement, si vous êtes pour l'indépendance politique du Québec, êtes-vous pour ou contre l'association économique que préconisent le gouvernement et le parti ministériel ? »

C'est une question de logique déductive qui repose sur une rationalité sans faille du répondant. Or cette « rationalité » n'existe pas, pas plus au Québec qu'ailleurs. Cinquante sondages en ont déjà fait la preuve : il y a plus de Québécois à vouloir l'association économique que l'indépendance politique. Devraient-ils tous répondre oui à la première question pour pouvoir répondre oui à la seconde ? Toutes espèces de réponses à cette double question ne comporteraient pas un

résultat clairement lisible pour quiconque, à moins d'une réponse par oui massif aux deux interrogations ou d'une réponse par non massif à la première. La cohérence de l'une ou de l'autre réponse ne se trouve pas présentement dans l'opinion ; et il n'est pas prévisible qu'il en soit autrement dans six mois. Même si cette cohérence existait, la partie perdante contesterait la validité d'une réponse double, équivoque par manque de simplicité pour l'interprétation.

L'autre projet de question, proposé par le chef de l'opposition en se plaçant dans la « propre optique » du gouvernement, est encore moins pertinente : « Premièrement, approuvez-vous le projet de souveraineté-association que veut réaliser ce gouvernement ? Deuxièmement, si vous l'approuvez, nous donnez-vous le mandat d'aller le négocier ? » Ce « deuxièmement » est strictement inutile. Si on est d'accord sur le projet, il va de soi que le mandat est automatiquement accordé par voie d'implication. Une question n'a pas à confirmer ce qui va de soi. Sans compter qu'encore une fois la compilation de tels résultats doubles montrerait des incohérences dont il serait impossible de faire une claire lecture par OUI et par NON. Toute question à deux volets est tarée en son principe par manque de lisibilité indiscutable des réponses.

La moralité, il n'y en a pas. Sauf peut-être que nos deux grands partis, qui ont tout plein de solutions à nos maux, ne savent pas nous poser LA question pour que nos réponses les éclairent et commencent à valider leurs chères solutions. Reste l'espoir du débat législatif de 35 heures, prévu par la loi référendaire. Souhaitons-nous qu'ils sachent l'employer à autre chose qu'à se lancer des invectives. Le pittoresque du spectacle s'émousse vite. Espérons qu'ils le comprennent avant que nous ne devenions tous - sauf eux ? - blasés.

<sup>1</sup>Rappelons que cette question se lisait comme suit : « Le Gouvernement du Québec a fait connaître sa proposition d'en arriver, avec le reste du Canada, à une nouvelle entente fondée sur le principe de l'égalité des peuples ; cette entente permettrait au Québec d'acquérir le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures, ce qui est la souveraineté - et, en même temps, de maintenir avec le Canada une association économique comportant l'utilisation de la même monnaie ; aucun changement

de statut politique résultant de ces négociations ne sera réalisé sans l'accord de la population lors d'un autre référendum ; en conséquence, accordez-vous au Gouvernement du Québec le mandat de négocier l'entente proposée entre le Québec et le Canada ? »  OUI  NON

**Troisième partie**  
La question enfin connue

17

---

**Entre David et Saint-Michel**

*Le Devoir, 14 janvier 1980.*

[Retour à la table des matières](#)

DE NOS ÉDITORIALISTES parmi les plus judicieux, un Michel Roy, un Marcel Adam et un Marcel Pépin ont vu dans le libellé de la question référendaire une prolongation indue de « l'étapisme » du Parti québécois. La demande d'un mandat seulement pour négocier et l'introduction du recours à un deuxième référendum leur sont apparus comme un « pas de côté » et un « scénario de sursis » (Roy), un « radeau de sauvetage » (Adam), l'« expression de beaucoup d'astuce et de calcul électoral » (Pépin).

Ces critiques, pour le moment et au niveau où elles se sont exprimées, sont fort valables. Mais on peut également considérer le moment plus lointain de cet après-premier référendum en se situant à un autre niveau que celui des chères « stratégies » - oh! combien peu mystérieuses! - des cueilleurs de votes pour le OUI ou pour le NON. Il s'agit alors de s'interroger d'emblée sur la dynamique globale de la lutte sans quartier qui commence et des premiers résultats qu'on pourra dénombrer au soir du premier référendum.

Le problème devient alors : sous quel régime politique de légitimation, éventuellement changeante, allons-nous nous trouver au début de l'été qui vient ? Car ce n'est de rien moins que de la légitimité fédérative qu'il s'agit. Dans cette perspective globalisante d'un régime, qui subira dans six mois de fortes secousses, je voudrais étayer l'argumentation déjà esquissée en ce journal (« [Interroger la question](#) », *supra*, ch. 15) sur ce qui m'apparaît encore être, après le dévoilement de la question, une double nécessité :

1) que la question référendaire ne porte que sur le mandat de négocier la souveraineté-association, et non de la « réaliser » selon le terme plus énergique du livre blanc (p. 84) ;

2) qu'elle contienne l'obligation stricte du recours à un deuxième référendum pour une approbation ou désapprobation sur les suites que donnerait éventuellement le gouvernement du Québec à ces négociations, ou sur les initiatives qu'il serait peut-être enclin à prendre si elles ne pouvaient avoir lieu.

Il n'entre pas dans mon propos de relancer la sempiternelle « querelle de l'étapisme ». Mais, comme je risque de ne pas me faire entendre si je ne crevais pas cette apparence d'ambiguïté, je dois en disposer en une espèce de parenthèse nécessaire à l'intelligence de mes deux propositions.

L'étapisme a souvent menacé de faire chavirer le bateau péquiste dès lors qu'il a pris à son bord « les purs de purs de l'indépendance » dont un grand nombre avaient fait leurs classes dans le RIN : le naufrage fut évité de justesse au moins une couple de fois, en 1974 et en 1975. Depuis le 15 novembre 1976, le bateau, avec sa précieuse cargaison d'un Pouvoir tout neuf et inattendu, n'a pas toujours bien pris la vague ; mais cette partie de son équipage indépendantiste à tous crins, qui grommèle souvent, ne menace maintenant plus de se mutiner. La mutinerie n'éclaterait pas avant que le bateau ne se trouve immobilisé sur un fond de sable. Pour filer et terminer la métaphore, la mutinerie se calmerait peut-être sous la direction de nouveaux capitaines, lorsqu'une nouvelle grande marée aurait remis le bateau à flot.

L'étapisme est d'abord un principe de contradiction du parti péquiste : il lui est congénital. Il en sera de même aussi longtemps qu'étapistes et indépendantistes devront coexister en unité apparente. C'est le premier aspect, interne, de l'étapisme. Sous l'aspect externe, l'étapisme est la partie la plus faible de la cuirasse de ce parti. Plus que jamais, fédéralistes d'Ottawa et du Québec tireront sur cette cible à boulets, rouges comme il va de soi. En particulier, toute espèce de question proposée par le gouvernement péquiste, qui n'aurait pas été susceptible d'entraîner une première et dernière réponse, massivement défavorable pour son projet (du genre : « Êtes-vous pour la séparation du Québec ? »), aurait été considérée comme hypocrite, fourbe, frauduleuse, « étapiste » en un mot.

L'étapisme, principe de contradiction à l'intérieur du parti péquiste et point faible de sa défense contre ses adversaires, est aussi attaqué par les analystes libres auxquels j'ai référé au début. Ici, c'est un autre sentiment qui prévaut, celui de l'impatience. Qui, parmi les non-adversaires systématiques n'a pas eu envie de dire : « Messieurs du P.Q., ce suspense a assez duré. Après douze ans d'existence et trois pleines années d'un pouvoir actif dont les produits en "politique intérieure" sont fort montrables, veuillez cesser de toujours ajourner la minute de vérité que vous dites vouloir provoquer entre nous tous au sujet de votre projet de "politique extérieure". Si c'est la sortie du régime fédératif, dites-le clairement. On saura à quoi s'en tenir. Si c'est quelque chose de moindre, dites-le encore. On avisera. »

Depuis la publication du livre blanc du 1<sup>er</sup> novembre et le dévoilement de la question le 20 décembre, l'intention du gouvernement péquiste est ultra-claire : ce parti prône une politique de sécession de l'État fédéral pour affirmer la souveraineté du Québec et le réassocier économiquement, sur de toutes nouvelles bases, avec ce qui restera alors du Canada fédéral. À ce projet, il sollicite notre adhésion. Seulement, il ne nous demande pas notre avis sur son objectif principal, la souveraineté-association elle-même, mais sur le moyen d'y arriver, soit par des négociations avec le Canada. D'où les accusations de fraude, d'hypocrisie des adversaires ; d'où les aveux d'impatience et de déception des observateurs non partisans. On en est là.

\* \* \*

À cause de sa charge émotive et polémique, bannissons pour des fins strictement analytiques, le terme même d'« étapisme », qui brouille tout. Considérons plutôt le phénomène plus global de la dynamique générale de remise en question de l'ordre constitutionnel canadien par divers groupes et partis, ainsi que par les différentes solutions proposées. On voit alors que, dès qu'on passe à des explicitations, il est question de phases, de degrés et même d'échéancier comme dans les propositions, avortées, du *Temps d'agir* de M. Trudeau. Quelque réforme constitutionnelle n'est concevable d'abord, puis praticable, que dans la mesure où elle procédera en gradation, par degrés, où elle deviendra *gradualiste* selon un terme neutre en analyse politique. L'autre partie de l'alternative serait l'imposition de force par voie dictatoriale directe, ce qui présente l'avantage, mais le plus grand inconvénient encore, d'être un procédé plus expéditif.

Le lecteur est prié de bien vouloir se situer dans la perspective analytique de ce gradualisme-là, imposé à tous et qui est bien autre chose que « l'étapisme », classique nœud de chicane entre Péquistes eux-mêmes, ou encore tare congénitale que stigmatisent leurs adversaires jurés de fédéralistes. Pour nous qui la subissons, cette règle de gradualisme obligé pour la réforme constitutionnelle est fort ennuyeuse, génératrice de beaucoup d'impatiences et, surtout, elle prolonge une instabilité qui peut devenir dangereuse à la longue.

Mais elle a aussi des côtés positifs par les délais qu'elle procure :

1) Un parti au réformisme constitutionnel radical, comme le P.Q. a pu prendre le pouvoir en s'interdisant, volontairement et avec notre permission, de mettre à exécution son projet souverainiste. Avant de terminer son mandat électoral, ce gouvernement nous interrogera à ce propos spécifique par voie de référendum. Il nous aura donné le temps de réfléchir tout en prenant, lui-même, « tout son temps » pour mûrir son grand dessein.

2) Un parti au réformisme constitutionnel modéré comme le P.L.Q. aura eu plus de trois ans pour se retrouver, se refaire et se donner un leadership fort, afin de mettre au point sa propre doctrine constitutionnelle. Il lui aura même été accordé suffisamment de temps pour

proc der   des consultations diverses aupr s des divers pouvoirs canadiens qui seront parties prenantes aux arrangements   venir.

3) Enfin nous, Qu b cois, principalement ceux qui ne sont pas irr versiblement embrigad s dans l'un ou l'autre camp, nous aurons eu le temps d' valuer les propositions offertes : celle qui porte la marque p quiste (le livre blanc, la Question) ; et celle qui portera la marque f d raliste (le texte de M. Ryan annonc  pour le 10 janvier <sup>5</sup> ; et diverses propositions des partis f d raux, dont celles plus  labor es du Parti lib ral du Canada).

Ce gradualisme  volutif, d'une lenteur presque d courag ante et crispante m me, tant elle nous distrait de t ches plus pressantes et au moins aussi hautes, sert tout le monde   la fin. Pourvu, bien s r, qu'il finisse par commencer   en sortir quelque chose.

Refermons ici cette longue, mais n cessaire, parenth se sur la r gle du gradualisme constitutionnel dont l' tapisme est la version p quiste en reconnaissant deux syndromes qui, dans chaque camp, nourrissent une grande illusion.

Les f d ralistes sont afflig s du syndrome de Saint-Michel terrasant, une fois pour toutes, le d mon s paratiste! Le syndrome p quiste est celui de David faisant tourner la fronde de « l' gal    gal » pour frapper le Goliath f d raliste en plein front!

Ces illusions sont encore des pr somptions puisque chaque parti pr sume de ses moyens pour acc l rer,   son avantage, le gradualisme lent qu'imposera, en toutes hypoth ses, la nature m me des choses constitutionnelles   r former. Une constitution est, de toutes les inventions humaines collectives, peut- tre celle qui r siste le plus, sinon le mieux.

---

<sup>5</sup> Qui devait s'intituler « Le Livre beige » (voir *supra*, [ch. 4](#) et [ch. 5](#)).

**Troisième partie**  
La question enfin connue

**18**

---

**Au soir de la journée  
du référendum**

*Le Devoir, 22 janvier 1980.*

[Retour à la table des matières](#)

*APRÈS LA PREMIÈRE RÈGLE* d'airain du gradualisme, obligeant toutes les parties pour la réforme constitutionnelle, une seconde règle s'impose, mais, cette fois-ci, à nous tous qui allons devoir voter au référendum du printemps prochain. Elle pourrait s'énoncer comme suit : « Nous devons prévoir les conséquences très immédiates de notre vote au soir du jour J du référendum. » Je n'ai pas à l'esprit le sens général, « gradualiste » justement, d'un pas vers ce que la doctrine péquiste appelle « l'accession à la souveraineté », ou d'un autre pas, régressif en rapport à cet objectif, pour faciliter plutôt l'enclenchement du fédéralisme à renouveler selon la thèse adverse. Cet aspect très général nous ferait retrouver les motivations plus ou moins fermes ou ardentes qui nous pousseront à voter dans un sens ou l'autre.

Mon propos actuel est plus restreint. Il est encore de nature bien plus pressante en se collant, pour ainsi dire, sur l'événement référendaire lui-même se produisant telle Journée précise du printemps qui vient. Dans la nuit suivant les résultats du référendum, nous aurons encore un gouvernement péquiste à Québec et qui pourra se maintenir constitutionnellement au pouvoir jusqu'à l'automne 1981, soit pen-

dant presque un an et demi. Qu'est-ce qu'il fait, très concrètement, ce gouvernement, dans les heures qui suivent les résultats ? En cas de résultats extrêmement décourageants pour son option, il pourrait décider de mettre un terme à son existence en annonçant des élections générales ; en cas de résultats beaucoup plus positifs, et inespérés, il pourrait avoir l'idée de procéder à une déclaration unilatérale d'indépendance selon une stratégie, immorale sans doute mais combien tentante en pareille occurrence, du fait accompli.

Disons tout de suite qu'il n'y a guère lieu de craindre ces deux éventualités, limites mais pensables. Les résultats numériques ne devraient pas fonder ce qui, dans le premier cas, serait une fuite en arrière, et dans le second, une fuite en avant. Mais c'est l'entre-deux, offrant une large gamme de situations variées (et dont je ne suivrai pas les scénarios) qui pourrait constituer une situation de grande gravité. Comme, de toute façon, il y aura crise, non seulement des institutions politiques canadiennes, mais par suite d'un schisme de notre société entre partisans du OUI et partisans du NON, il importe de se mettre d'accord par avance sur les garanties morales qui devraient nous permettre d'amortir l'état de crise sans trop de mal.

Nous possédons déjà deux garanties de ce genre dans le libellé de la question référendaire : un simple mandat de négocier la souveraineté-association et l'obligation stricte de passer à un référendum subséquent si une modification du statut politique du Québec en résultait. À ces garanties, il en manque une autre, qu'on pourrait appeler de « réassurance » car, dans le livre blanc, le gouvernement dit bien qu' « il ne saurait donc être question de proclamer unilatéralement la souveraineté au lendemain du référendum », mais il a aussi commis dans la même page un texte qui dépasse singulièrement le mandat de négocier qui est demandé dans la question référendaire. En effet, le livre blanc interprète de façon induite le « mandat » de négocier : « Un vote affirmatif des Québécois sera donc, dans les faits, un mandat confié au gouvernement du Québec de réaliser, par le moyen de négociations, cette nouvelle entente. » (p. 84)

Ce dernier texte doit être rappelé spécifiquement et formellement. S'il ne l'est pas, il donnera un crédit immense aux adversaires de l'option péquiste qui soutiendront avec raison que le gouvernement

nous trompe tous en nous demandant notre appui pour une mesure minimaliste (mandat de négociier) tout en nous avertissant qu'il donnera une interprétation maximaliste (mandat de réaliser). Les « milieux généralement bien informés » de la presse, comme on dit, nous ont rapporté que c'est sur cette distinction toute fondamentale que les dernières discussions au sein du cénacle péquiste ont porté avant la mise au point finale de la fameuse question : c'est la version minimaliste du mandat pour négociier qui a prévalu et qui est proposée comme devant être inscrite sur le bulletin de vote.

La position gouvernementale officielle est donc celle de la question référendaire qui se trouve ainsi à corriger ou à annuler la phrase citée du livre blanc. Mais cette révision importante ne suffit pas : elle doit être faite de façon expresse et il n'est pas nécessaire d'attendre le débat référendaire de trente-cinq heures prévu selon la loi 92 sur la consultation populaire. D'ailleurs, un livre blanc n'est pas une pièce de législation qu'on doit amender ou abroger comme un projet de loi - ou un projet de question référendaire. Le gouvernement doit nous dire le plus tôt possible, de façon solennelle et l'engageant pour l'avenir, que, nous posant une question minimale (mandat de négociier), il n'en interprétera pas les réponses de façon maximale (mandat de réaliser). C'est capital. Pour lui. Pour la cause qu'il défend. Pour nous qui n'accepterions pas d'être dupés.

D'ailleurs, la clause complémentaire du recours à un second référendum est très exactement dans l'économie du simple mandat de négociier. Si le gouvernement demandait le plus fort mandat de réaliser la souveraineté-association, le plus contenant le moins, il n'aurait pas à s'obliger à retourner devant nous une seconde fois pour faire approuver les suites éventuellement données aux négociations. S'il le faisait ce serait librement pour se voir confirmé dans un mandat qu'il possède déjà. Notre argumentation ne demande rien de plus que ce que le gouvernement a finalement résolu ; mais nous sommes en droit d'exiger qu'il répudie un texte à l'ambiguïté certaine, commis il y a quelques mois, dans un texte officiel de déclaration d'intentions alors que sa pensée était encore flottante et, en tout cas, sa résolution moins ferme que maintenant.

La présente analyse n'a pas eu à tenir compte des critiques de l'opposition libérale qui n'a fait que commencer à tonner ! Non plus que des courbes vacillantes des sondages qui sont en train de déplacer le *Master Mind* comme « jeu intellectuel » de société... Je n'incriminerai pas le gouvernement péquiste, qui ne part pas gagnant dans la lutte référendaire, de vouloir proposer une question éventuellement gagnante ou le moins perdante possible : tous les gouvernements du monde, placés dans des circonstances analogues, font de même. Mais c'est à cause de cette conviction qu'on ne prendra pas trop de garanties, surtout de celles qui se trouvent à coïncider avec les intérêts du gouvernement en place.

Dans ce référendum à portée consultative et à l'intention stratégique, un nombre X, mais important, de citoyens semblent disposés à voter OUI, moins pour les avantages de la souveraineté-association, que pour affirmer avec un maximum de positivité le droit à l'autodétermination, ou encore pour éprouver la sensibilité du mammoth glacifié du fédéralisme canadien. L'expression de ce principe et le calcul de ce vote stratégique n'ont rien de déraisonnable pour beaucoup de non-souverainistes : les adversaires fédéralistes vont tout faire pour en disposer comme d'arguments spécieux, naturellement.

L'important est que tout le monde s'y retrouve clairement dès le départ et que chacun, au moment de voter, assume ses propres risques selon ses convictions profondes. À l'objection que voilà beaucoup de référendums en perspective, autant se faire à l'idée qu'il y en aura plus d'un. M. Trudeau a retiré le projet du sien, mais il reviendra peut-être au pouvoir. M. Ryan nous en proposera un à ses conditions si l'occasion lui en est fournie. Quand la révolution, la guerre civile ou l'occupation par une armée étrangère sont hors de question comme conditions historiques de refaire une nouvelle constitution, il ne reste plus que le dégagement des consensus populaires par voie référendaire pour faire débloquent ce qui est figé dans des masses d'inertie – c'est le premier référendum -, ou pour faire approuver d'éventuelles propositions de renouvellement – c'est le deuxième. Mais, selon la logique de M. de La Palice, pour qu'il y ait un référendum à portée décisive quant au fond des changements proposés, il faut qu'il y en ait eu d'abord un premier pour habiliter un gouvernement, qui s'était lui-même interdit le mandat plus restreint de négocier seulement.

Le gouvernement p quiste au soir du r f rendum n'a strictement aucun droit moral d'interpr ter un mandat de n gociier comme un mandat de « r aliser » la souverainet -association. Il a bien dit qu'il ne demandait pas « un ch que en blanc ». Et la preuve de sa bonne foi, m me forc e, est le second r f rendum qu'il tiendra si une modification du statut constitutionnel se produisait. En outre, il ne devra pas faire n'importe quelle lecture des chiffres favorables ou d favorables.   ce r f rendum de tous les Qu b cois, chaque citoyen votera   part enti re : et c'est de cette fa on que les r sultats devront  tre compil s et interpr t s.

Si j'introduis cette derni re consid ration, c'est que me revient   la m moire une observation de Daniel Johnson qui, au soir d'un scrutin qui n'avait pas  t  favorable   son parti, soustrayait les votes anglophones pour signaler que son parti n' tait pas si minoritaire qu'il semblait... Sans faire preuve d'un esprit sp cialement pervers, il est possible d'imaginer une sc ne analogue au soir du r f rendum si un porte-parole du Parti qu b cois jonglait avec la m me arithm tique pour pr tendre que la th se p quiste n'a pas  t  battue... Ou, en rapport   mon propos principal, qu'ayant obtenu un mandat de n gociier, il s'agissait « dans les faits » d'un mandat de « r aliser » la souverainet -association...

Il est des tentations qu'il faut interdire absolument aux gouvernements en place quels qu'ils soient, surtout quand il s'agit de l'assiette constitutionnelle elle-m me. Il faut y penser six mois d'avance. C'est d j  assez de savoir que l'affrontement qui se fera sur notre dos ne sera pas une lutte «   la loyale ».

SYNDROME QU B COIS ET MAL CANDIEN.

# Quatri me partie

## La r gle du tout l'un ou tout l'autre

[Retour   la table des mati res](#)

*Apr s l'ambiance de grande intensit  historique du d bat sur la question   l'Assembl e nationale en mars 1980, ce fut le d bat r f rendaire encore plus passionn , devant l'opinion dans les semaines qui suivirent jusqu'au 20 mai 1980. Si la question  tait longue et complexe, la r ponse ne devait tenir qu'en la marque   apposer au bout d'un court mot de trois lettres, selon « la r gle du tout l'un ou tout l'autre », du Oui ou du Non.*

*Les deux premiers textes de cette partie, publi s   la mi-avril mais  crits dans les tout premiers jours de mars, constituaient un effort de r flexion fondamentale pour  tablir le bien-fond  de la r ponse   fournir, quelle qu'elle d t  tre. Car s'il  tait de bonnes raisons de r pondre dans un sens ou l'autre, il en  tait surtout de mauvaises qu'il fallait  viter. L'un  tablissait quelques-unes des conditions pour « la clart  du OUI ou du NON ». Consid rant d'une part que tout le monde « vote subjectif », quelles que soient les raisons objectives invoqu es, et d'autre part les limites des deux th ses propos es, la sou-*

*verainiste et la fédéraliste, l'auteur dans le texte suivant prônait une « réponse stratégique et conjoncturelle ». C'est-à-dire « une stratégie correctrice : non pas tant qu'un camp l'emporte sur l'autre, mais que celui qui gagnera ne l'emporte pas trop », ou « pour contrer le présumé vainqueur afin de le priver de la tentation d'abuser d'une trop solide victoire ».*

*Suivent deux courts textes. Le premier insistait pour qu'on ne fasse qu'« un référendum à la fois », c'est-à-dire qu'on réponde cette fois-ci à la question telle que posée ; il sera toujours temps de répondre à la question - inévitablement plus lapidaire – d'un éventuel deuxième référendum. C'était déjà assez qu'on nous demande « à choisir entre deux marchandises dont aucune partie ne peut se porter garante de la "livraison" si la bonne fortune lui sourit ». Réagissant contre le déferlement de confessions publiques en faveur du Oui et du Non, le plus court article de ce recueil rappelait que le vote référendaire était « un acte public mais secret » ; et l'auteur réclamait le droit, comme analyste politique, de s'abstenir d'un plaidoyer explicite en faveur de la réponse qu'il donnera. Car « ce vote très personnel n'a pas de rapport nécessaire à quelque validité professionnelle de ses analyses passées et à venir ». La discrétion justifiée d'un « acte public mais secret » n'est pas neutralité ni indifférence.*

*À cinq jours du vote référendaire, l'auteur proposait une réflexion sur la situation qui allait prévaloir le 21 mai, « après la contradiction » déjà discernable au plus chaud de la campagne « De quoi aurons-nous l'air comme collectivité ? » Car « c'est le premier caractère de cette bizarre campagne référendaire : les assauts se seront donnés par une moitié de nous-mêmes contre l'autre. Il n'y aura pas eu d'ennemis extérieurs. » La question qui s'impose déjà : « Il y aura donc des négociations.. Elles seront d'un autre ordre, d'une autre portée que par le passé. Elles s'effectueront dans des conditions d'urgence et de gravité inédites. » Ainsi donc, le référendum n'aurait pas été, malgré ses grands risques, inutile.*

**Quatrième partie**  
La règle du tout l'un ou tout l'autre

**19**

---

**Pour la clarté  
du OUI ou du NON**

*Le Devoir, 17 avril 1980.*

[Retour à la table des matières](#)

DE PARIS où ma carrière m'amène pour quelques semaines presque tous les ans, j'écris ces notes dont l'enfilade devrait prendre la forme d'une longue lettre, solitaire d'origine mais multiple par ses destinataires. Loin de nos journaux prolixes et de notre télévision bavarde, sans mes dossiers aux références rassurantes, je me trouve, selon la formule, « en distanciation » du début de la campagne référendaire et de sa cacophonie qui gonfle déjà. Je voudrais ainsi terminer une réflexion entreprise le 15 novembre 1976 et qui ne lâche pas facilement son homme.

\* \* \*

Il est un type d'arguments proprement insupportables parce qu'ils portent atteinte à la dignité des personnes qu'on cherche à influencer. Il est des modes de persuasion qui risquent de faire boomerang. Messieurs du Parti québécois, ce n'est pas « la peur » seule qui incite beaucoup de citoyens à retenir leur « Oui » et qui vont finalement se résoudre à voter « Non ». Messieurs du camp fédéraliste, l'idée ou le grand projet de l'indépendance, ce n'est ni une lubie, ni une maladie honteuse, ni une aberration de l'esprit. Il est propre à la nature des

choses que des peuples, ayant accédé à la maturité politique, puissent vouloir assumer la plénitude de la souveraineté. Par taille géographique et démographique, par continuité historique et homogénéité culturelle, le Québec est d'évidence candidat tout naturel à ce type de destin historique. L'étonnant, ce n'est pas que ces poussées se soient enfin produites, c'est qu'elles se soient manifestées si tard. À développer le caractère désirable de l'indépendance du Québec, on a l'impression d'accumuler des arguments d'évidence, de raisonner en cercle clos, tautologique presque. L'indépendance, ce n'est pas un mal ni une maladie ; c'est un bien, un état de santé. Seulement, c'est peut-être un trop beau risque que nous n'avons pas, du reste, la volonté de courir.

Cette introduction à mon propos n'est pas que pour dénoncer une fois de plus chez beaucoup de fédéralistes ce que J'ai déjà appelé « cette espèce d'antirhétorique de l'inhibition collective, présentée presque comme un idéal de vie ». Il s'agit plutôt de rappeler d'abord aux indépendantistes que leur option de l'auto-affirmation collective vaut certes d'être défendue, mais que ce soit en plus grande positivité possible. Ce qui exclut des considérations qui volent plus bas, comme cette affirmation que c'est maintenant notre tour de reprendre l'initiative des opérations alors que nous avons au Québec la supériorité du nombre. C'est là un argument de négativité avec un brin de tonalité revancharde déplaisante. Ou cette autre considération, négative également mais personnalisée, au sujet de l'actuel chef du P.L.Q. dont on n'aimerait guère l'image publique, forte mais non « aimable » (comme celles de nos deux premiers ministres qui, eux, provoquent des liens affectifs). Il ne s'agit pas que de punir le récent directeur du *Devoir* de cette espèce de volupté où il semble se complaire en s'affirmant plus étroitement « partisan » que les libéraux teints depuis une demi-douzaine de générations.

Parmi les raisons de positivité fondant un vote à l'affirmative vient d'abord celle de l'usage, pour la première fois, du droit à l'auto-détermination (même les libéraux ont senti le besoin de le proclamer). Comment réclamer ce droit statutaire si on n'y souscrit pas, même indirectement, alors que l'occasion nous est fournie de l'affirmer entre nous ? Ce serait un peu comme se dire « Non » à soi-même... Je sais bien que la propagande péquiste va donner à fond, et peut-être de façon assez démagogique, dans ce type de surenchère à la dignité col-

lective, ce que les fédéralistes vont dénoncer comme un argument particulièrement sournois. (Parenthèse pour ne plus avoir à y revenir : la « démagogie » est des deux côtés. Le propos actuel ne consiste pas à rechercher de quel bord elle est la plus forte, la moins bien supportable, mais bien d'examiner la qualité des argumentations des deux camps). Mais il reste que c'est le point faible de la rhétorique fédéraliste : par un « Non » vouloir faire signifier un « Oui ». Ils étaient conscients de cette gêne lorsque l'inspiration d'un partisan les en a peut-être libérés par l'astucieux slogan : « Mon Non est québécois ». Une fois de plus nous aurons encapsulé nos profondes contradictions par un autre slogan antithétique : après « la révolution tranquille », « égalité ou indépendance », « la souveraineté culturelle », etc. Nous sommes champions en non-contradiction dialectique.

L'argument qui continue le précédent dans le sens d'un déterminisme historique est plus capiteux ou gargarisant : l'indépendance est « irréversible ». Autant ne pas traîner et en accélérer le mouvement ! La réponse est nette : l'irréversibilité historique ne s'enregistre qu'après coup, après que le processus considéré est arrivé à terme. Pour un processus social qui est apparu irréversible *post factum*, on en relève deux qui ont été réversibles et trois qui se sont arrêtés. L'idéologie nationaliste dégage des énergies collectives parfois nécessaires, mais génère aussi des mirages nocifs, comme « idéologie », ne l'oublions pas. Ce qui m'apparaît difficilement réversible, et c'est fort heureux, c'est l'auto-affirmation collective d'un Québec francophone, lancée il y a vingt ans, et dont l'aboutissant n'est pas nécessairement sa souveraineté dans un chambardement constitutionnel dont il n'a pas les moyens de sortir indemne. Du reste, la volonté initiale, qui pourrait devenir « irréversible », manque justement.

Il est un autre type d'argument à base de déterminisme, celui-là négatif et objectif, et donc bien difficile à réfuter : notre faible croissance démographique. Est-il pensable qu'un groupe ethnique et linguistique, destiné à voir progressivement décroître sa proportion dans un ensemble englobant, puisse seulement espérer voir se maintenir son influence relative dans le système régissant cet ensemble ? La réponse commande le double impératif sans nuance : se dépêcher de faire l'indépendance pendant que nous avons encore le nombre, ou faire des enfants ! Les temps nouveaux ne sont guère propices à des

politiques natalistes même pour sauver la patrie. Nous en sommes du reste arrivés - comme tout le monde - à ce degré de raffinement de pouvoir accepter d'interrompre la vie pour augmenter « la qualité de vie ».

Des observateurs ont pu s'étonner que ce facteur démographique, avec ses inquiétantes projections, ne soit pas plus continûment invoqué par les indépendantistes québécois. En son fondement objectif, ce facteur se présente avec quelque chose d'implacable : on ne peut le rejeter du revers de la main. Il est d'autres moyens de sauvegarder l'identité culturelle et l'influence politique corrélative ; mais notre décroissance démographique relative nous paraît être le plus lourd et le plus noir des nuages lorsqu'on fixe l'horizon de l'an 2 000. J'avoue en être troublé et ne pas savoir les réponses - s'il y en a. Je fais aussi un autre aveu, mais mineur cette fois, celui de mon étonnement devant l'absence de discussions réelles sur un phénomène aussi crucial, peut-être déterminant.

\* \* \*

Ce vieux sage d'Étienne Gilson qui nous connaissait un peu, ce qui ne l'empêchait pas de nous aimer beaucoup, concédait la thèse de l'irréversibilité de l'indépendance, mais s'empressait d'ajouter que nous ne serions pas plus heureux après ! La voilà cette valeur suprême, « le bonheur », qui est une idée encore plus neuve que la démocratie qui, pourtant, ne fait que commencer. Si la démocratie a dix - pas tellement plus - formules, le bonheur a cent visages. Chacun a le sien, changeant parce qu'évanescant.

L'indépendance nous rendrait-elle plus heureux si nous pouvions digérer la somme des « malheurs » qui la rendraient possible ? En attendant, on est au moins impatientement heureux d'y croire. Trouvez-moi homme plus heureux qu'un « indépendantiste irréversible ». Quelle belle réussite historique ce serait de pouvoir enfin loger à l'ombre du « soleil des indépendances » ! Certes, nous attraperions les complexes et syndromes des « nouvellement indépendants » ; mais est-ce que ça ne nous reposerait pas un peu de ceux que nous traînons, et de moins en moins bien, depuis une couple de siècles ?

Vaut-il mieux subir les regrets de ne pas r ussir l'ind pendance que les remords de ne l'avoir pas tent e ? Au moins, que le « oui » soit OUI!

\* \* \*

Il est de fort bonnes raisons de ne pas avoir peur de r pondre « Oui ». Il en est d'autres de ne pas avoir honte de r pondre « Non ». Ce ne sont pas les m mes, mais ni les unes ni les autres ne sont d gradantes. Pour s'en rendre compte, il faut se boucher les oreilles devant les propagandes tonitruantes et les hurlements de partisans qui montent comme grandes mar es d' quinoxe.

La principale raison du vote n gatif pour qui n'est pas irr versiblement ind pendantiste, c'est que le projet du parti au pouvoir est clairement s cessionniste. Pour pouvoir acc der   la souverainet , et ensuite conclure des accords d'association, il s'impose d'abord d'effectuer une s cession d'avec le reste du Canada f d ral : et ce n'est pas peu que d'avoir   ex cuter ce « rite de passage » ! Il ne s'agit pas de mettre en doute le droit   l'autod termination ou de s'interroger sur le caract re d sirable de l'ind pendance, non plus que de nous estimer indignes d'une souverainet  que nous aurions arrach e ; ni m me de reculer devant le refus unanime et anticip  de ceux auxquels nous proposons l'association nouvelle. « Ils » n gocieraient bien si seulement notre souverainet  devenait acquise! Non, c'est tout ce qui est pr alable, et strictement pr -requis, qui ne m'appara t pas techniquement faisable : la s cession elle-m me, qui n'est pas une s paration.

Il faut pouvoir sortir du r gime pour n gocier avec lui, apr s : on n'y coupe pas. Il y a l  un insurmontable probl me de logique successive : on ne peut se dissocier et se r associer en m me temps et sous le m me rapport avec les m mes n gociateurs. Il y a aussi un presque insoutenable probl me de logique de situation selon lequel les raisons qui font exiger la dissociation valent peu ou prou, d'inverse fa on, pour emp cher simultan ment la r association.  a se voit, certes, des divorc s contracter un nouveau mariage, ou des associ s commerciaux recommencer une nouvelle entreprise conjointe apr s s' tre s par s.  a se voit mais c'est rare, et il y a toujours certain  coulement

de temps entre les deux s parations, le temps de se rendre compte de l'erreur commune avant de s'accorder l'occasion de la r parer...

La faiblesse doctrinale du Parti qu b cois   ce sujet n'a jamais  t  combl e depuis les premiers jours du Mouvement souverainet -association jusqu'au livre blanc du mois de novembre 1979. Les analogies historiques avec les mouvements int gratifs europ ens sont fautives et valent en sens contraire de ce que veulent leur faire dire les dirigeants p quistes : l -bas il s'est agi de proc der   des associations tr s partielles entre des souverainet s proclam es et, pour ainsi dire, cristallis es depuis des si cles ; et encore n'arrive-t-on   l'association que de m diocre fa on et en perp tuelles mises en cause. C'est actuellement « la guerre du mouton » entre la Grande-Bretagne et la France qui risque de faire chavirer la Communaut !

Chez nous, il faudrait, en un m me processus global et contradictoire, d'abord faire surgir deux souverainet s d'une seule pour les r unir ensuite en une nouvelle entit  au statut ind finissable et qui ne pr senterait d'avantages r els que pour celle des souverainet s qui vient de na tre de la s cession toute vive avec ses souvenirs d plaisants. On est plut t mal venu d'accuser les id ologues du Parti qu b cois d'une pens e trop courte puisqu'il s'agit d'un v ritable probl me de quadrature du cercle. Mais force est de constater chez eux une certaine na vet  en imaginant que de la rationalit  objective du choix propos  aux  ventuels n gociateurs s'ensuivrait une force de persuasion correspondante.

Beaucoup de Qu b cois ajoutent   ce c t  non faisable du projet p quiste un aspect pas tellement d sirable d s lors qu'il est loin d' tre s r que nous ayons la capacit  d'en payer les co ts humains   longeur probable d'une g n ration. Cette consid ration retient encore, en pleine lucidit , aux fronti res du « Oui » plus d'un Qu b cois. Pour d'autres, le renom m rit  de « bon gouvernement » du Parti qu b cois depuis 1976, la performance fort honorable de l' conomie qu b coise depuis lors, et surtout en 1979, font la preuve, par l'acte, que les limitations structurelles de la Constitution canadienne ne sont pas strictement inhibitives. La loi 101, malgr  quelques « clauses-d fis »   la constitutionnalit  (et qui furent justement d faites), a montr  qu'il est possible de faire cesser le r gime d'absurdit  linguistique qui pr valait

au Québec. Nous avons l'habitude de rouspéter avec conviction contre la gouverne tutélaire et maladroitement paternaliste d'Ottawa ; mais bon an mal an, et quelque lecture que nous fassions des comptes économiques nationaux, nous la rentabilisons, vaille que vaille ou de façon plutôt copieuse.

Sans aucune propension pour vanter les vertus du fédéralisme canadien, à chaque fois que l'occasion m'en est offerte j'en dénonce la vétusté, les vices de fonctionnement, la capacité autoproductrice de ses propres contradictions ou tout au moins de ses difficiles compatibilités. J'ajoute même que j'ai les plus sérieuses réserves sur ses virtualités d'autorenouvellement, même dans les limites de l'hypothèse modérée du livre beige.

M. Ryan est quelque peu mal à l'aise de se faire laudateur du fédéralisme canadien, lui qui a été de la poignée de ceux qui, pendant une quinzaine d'années s'en sont fait les justes critiques et les plus persistants. Même M. Trudeau en est venu à cesser de proclamer les vertus inhérentes de notre système parce que « fédéraliste » sans plus. Il s'est engagé, à un moment précaire de sa carrière, dans un train de réformes institutionnelles qui allaient plus loin que ce à quoi on pouvait s'attendre. Toutes faibles soient-elles, ces chances d'un renouvellement, à temps, du fédéralisme canadien paraissent mieux fondées, aux yeux de beaucoup de Québécois, que les vues, combien plus stimulantes parce que visionnaires, que couvre de son autorité peut-être prophétique M. Lévesque. Si « l'homme ne vit pas que de pain », combien moins ne vit-il pas que de constitution ? Tout au moins chez celui qui n'attend pas que lui soit fait cadeau d'« un pays » par la voie constitutionnelle, qui ne pourrait être que fort cahoteuse...

À certains moments on se prend d'estime pour ce diantre de pays où il est permis, en toute quiétude, de faire une si constante opposition au principe même de l'union sur lequel il repose. Pourvu, bien entendu, que l'inspiration et les modalités de cette opposition restent selon les strictes conventions démocratiques. Il ne faut pas s'attendre à ce qu'ils s'en rendent publiquement un mutuel hommage, mais le fond de l'estime réciproque que se vouent MM. Trudeau et Lévesque réside dans cette foi démocratique commune. Au niveau du vécu quotidien, nombre de Québécois croient justement que le Canada est un des pays

les plus libres de la plan te. Le pendant de cette croyance est  videmment le c t  proprement magnifique (J'en ai pes  le mot) du ph nom ne p quistes acceptant, par implication, que ne r ussisse peut- tre pas son grand projet si c'est au prix de la valeur d mocratique. Ces consid rations valent pour ainsi dire « au sommet » des principes directeurs des deux tendances, car je ne me porterais pas garant d'esprits et de comportements pr ts   glisser en totalitarisme   d'autres niveaux de chacune d'elles...

Il y a encore dans d'importantes couches de la population qu b coise un attachement raisonn  pour la « chose Canada » faite de peu d'histoire, et pas toujours agr able   se rem morer, et de beaucoup de g ographie, presque trop, et qu'il est presque impossible   embrasser des c tes atlantiques fort d coup es au plus rectiligne rivage pacifique. C'est le fond de cette esp ce de « culture pr cambrienne », dont parlait Jean-V. Dufresne, chez le « Qu b cois » du nouvel aujourd'hui et qui survit du « Canadien fran ais » du tout r cent hier. C'est ce que vise la publicit  des panneaux f d ralistes qui y va d'une esp ce de redondance assez incongrue : « Le Canada, j'y suis, j'y reste », pour ranimer ce qui est sans doute encore une corde populaire assez sensible.

\* \* \*

Le Qu bec : c'est la terre, la r alit  quotidienne, le v cu des familles ; c'est l'identit . Le Canada : c'est l'espace, la mobilit   conomique, le risque le moins mauvais sur l'avenir ; c'est l'enveloppe protectrice. La crise canadienne en son expression qu b coise sera r solue le jour o  une part d'identit  n'appara tra plus sacrifi e par le besoin de s curit .

Le Canada historique vaut diff remment et bien plus que son syst me f d ratif d'organisation constitutionnelle. La propagande r f rendaire des f d ralistes fera porter l'impopularit  de celui-ci par certain attachement mod r  mais toujours persistant au premier. Des images de marques comme la cuisine, la chanson, la maison « canadiennes » n'ont pas encore  t  d class es chez tous ceux qui professent avec ferveur avoir d'abord « le go t du Qu bec ». On rel ve encore ce paradoxe assez sympathique chez les Canadiens qui,   l'inverse de

bien d'autres peuples, aiment se d finir par leurs diff rences beaucoup plus que par leurs similitudes.

Il en reste encore beaucoup de cette gentillesse, ou de cette bonaserie, chez les plus anciens parmi les Canadiens, chez les Canadiens d'origine. Pour eux et par les raisons ci-haut  voqu es, leur « Non » se voudra « qu b cois », c'est- -dire positif avec la port e d'un NON.

**Quatrième partie**  
La règle du tout l'un ou tout l'autre

**20**

---

**Pour une réponse stratégique  
et conjoncturelle**

*Le Devoir, 18 avril 1980.*

[Retour à la table des matières](#)

JE NE PLAIDERAIS PAS pour qu'on vote objectivement. Ce qu'on va nous en basculer des chariots de raisons objectives, objectives à chaque thèse pour la favoriser! Je maintiens qu'on n'a pas plus à avoir honte de son « Non » que peur de son « Oui ». On ne vote jamais « objectif », mais toujours « subjectif » dès lors que l'objectivité est celle que sa propre subjectivité définit telle. Ou dès lors que sa propre objectivité se présente comme plus estimable que l'objectivité du voisin, ou plus rassurante, ou promise à plus d'avenir, etc. Les croyants en bloc du « Oui » ou du « Non » sont ceux dont la subjectivité est la plus débordante ; mais ils tiennent encore à justifier leur réponse en la plus pure objectivité. Écoutons-les raisonner... Les autres citoyens ont la subjectivité plus inquiète, sinon plus accusée, que celle de ces « croyants ».

Donc, on vote « subjectif » : par instinct ou par goût, par espoir ou par dépit, de cœur (à chaud) ou de tête (à froid), par calcul ou par allergie, pour gagner peut-être ou pour ne pas trop perdre, etc. On votera à la totalité de son être subjectif. Dans ce vote « subjectif », et c'est le beau petit mystère de nos consciences, on cherche toujours à pren-

dre appui sur des éléments en dehors de nous-même, c'est-à-dire objectifs.

Voter « subjectif » ce n'est pas voter de façon incohérente. Quelle cohérence ? Les développements qui précèdent ont tenté de montrer que chaque réponse, l'affirmative ou la négative, a sa propre cohérence à l'intérieur d'elle-même ; mais la cohérence ne traverse pas d'une réponse à l'autre puisqu'elles reposent sur des bases contraires. Reste sauve finalement la cohérence de chacune des réponses à l'intérieur d'elle-même, puisqu'on n'en peut donner qu'une.

Il faut voter : « Oui » ou « Non », subjectivement, même en faisant référence à des données objectives. En outre, on vote rarement positivement ou globalement, plutôt négativement (le moindre mal... ) et pour des raisons partielles (telles promesses ou telles prestations... ). Mais un vote référendaire, portant sur le destin national, engage tout l'être du citoyen : en ce sens sa signification ne peut être que positive et globale. Seulement, elle pourrait devenir triviale si la réponse se donnait par des sentiments de peur ou de honte.

Le « calcul », qui est une forme d'analyse, n'est pas forcément trivial du fait qu'il est intéressé. Il peut être « stratégique ». C'est le cas lorsqu'il cherche à s'insérer dans une action collective qu'on estime devoir être menée. Le référendum produira un autre effet que celui d'avoir eu lieu. Appelons-le « l'effet référendum ». C'est l'ensemble des conséquences actuellement prévisibles qui, modifiant la situation présente, constituerait des amorces à des évolutions possibles. Il s'agit donc de faits proprement objectifs ; mais c'est par ma subjectivité que j'en ferai une première évaluation en vue d'un calcul stratégique.

Du nationalisme, dont je me méfie en général et du nôtre en particulier, il en faut mais pas trop, mais pas que cela. Premier point, « il en faut » : un groupe ethnique petit, devenu minorité par les aléas historiques, n'a pas le choix de n'avoir pas de comportements et d'objectifs nationalitaires. Sinon, c'est la lente et morne dérive sur la mer histoire qui a vu bien d'autres épaves... Depuis vingt ans, les Québécois ont fait, grâce à des gouvernements éveillés, des efforts efficaces pour tenir, si j'ose dire, leur histoire sous contrôle. Cela doit

continuer dans un jeu de plus en plus serré, mais sans affolement. Car il en faut de ce nationalisme-là, mais « pas trop », ni « que cela ».

En effet, le « isme » du nationalisme est générateur de fausses idées claires comme celles de l'indépendance irréversible, de la souveraineté nécessaire, du sens de l'histoire, etc. Le bénéfice de telles idées est double : évacuer l'angoisse tout en chassant l'esprit critique par lequel l'anxiété renaît. En outre, quand le nationalisme devient un problème dans une société, tous les autres problèmes, de quelque ordre soient-ils, s'y ramènent. C'est très exagéré. On en vient à s'y perdre dans ce qui avait permis de se retrouver. Ou encore : l'on n'aperçoit pas à temps les risques d'embardees.

Ainsi la formule d'indépendance du Parti québécois, la souveraineté-association, toute désirable soit-elle, ne m'apparaît pas faisable : principalement par défaut d'une mobilisation suffisante du peuple québécois pour passer à travers l'étape de la sécession - sans même avoir à considérer les terribles obstacles extérieurs. Ainsi la formule du fédéralisme renouvelé, à la Trudeau ou à la Ryan, m'apparaît un peu moins désirable mais guère plus faisable et encore à très ou trop longue période. C'est dire que l'absolu des options présentes, du moins en leur mutuelle exclusive, ne m'enchantent guère.

Il faut pourtant choisir dans l'immédiat. Le choix que j'en ferai dans la cohérence de ma subjectivité ne saurait être enthousiaste, sans révision, « branchiste au coton » ! Ce choix sera donc stratégique et conjoncturel, c'est-à-dire en grande partie conditionnel à l'état du terrain des opérations finales de la campagne référendaire. Explicitement, cela comprend : la tenue éthique des combattants en campagne ; l'intervention de facteurs externes ; la survenance d'éléments nouveaux non encore prévisibles dans la période précédant le vote référendaire.

Je sais encore que cette évaluation, je vais la faire dans l'exercice de ma libre subjectivité éventuellement sujette à mes humeurs du moment. Ces confidences seraient sans intérêt si elles ne trouvaient leur correspondance dans la sensibilité perplexe d'une grande partie, mobile, de notre population, désireuse avant tout de changement. Il serait assez navrant que le référendum ne fournisse pas l'occasion

d'un véritable enclenchement de la désormais nécessaire réforme constitutionnelle.

Chose certaine, le Québécois en son ambivalence est maintenant mûr à donner un coup de pouce à son histoire. Le « Oui » l'attire par solidarité avec les siens pour au moins amorcer une évolution qui n'a été que trop tardive. Conséquemment, il se sent mal à l'aise de donner dans le « Non » qui apparaît une politique de freinage. Enfin, il est assez prêt à se faire quelque peu violence pour contribuer, par son vote stratégique, à faire débloquer la crise d'inertie constitutionnelle. D'autre part, le « Non » lui semble plus sécuritaire : « Un tien vaut mieux que deux tu l'auras. » Comme, de toute façon, il va finir par se passer quelque chose, autant que cela ait lieu de façon ordonnée et selon les règles. Et puis, le fédéralisme a moins de tares que ne lui en imputent ceux qui semblent vouloir à tout prix nous faire sortir de ce régime.

Deux résultats du référendum seraient désastreux : 1<sup>o</sup> que les Québécois enclenchent le processus de « l'indépendance par erreur », sans l'avoir vraiment voulue, ni encore moins sans être prêts à en payer les coûts politiques, dont le premier est celui de la sécession ; 2<sup>o</sup> ou que, par manque d'audace dans l'évaluation d'une situation toute nouvelle, ils s'inhibent par avance en ne manifestant pas une suffisante volonté de réclamer plus (la négociation d'un nouveau régime) pour devoir se satisfaire de moins (l'amélioration du présent régime). Les conséquences de tels résultats sont faciles à imaginer : dans le premier cas, nous vivrions une situation de « surréalisme politique » où, à travers turbulences internes et possibles représailles de l'extérieur, personne ne s'y reconnaîtrait plus très bien jusqu'à l'installation de quelque régime fort, ce qui serait bien la dernière des calamités ; dans le second, les forces d'inertie, en grande partie responsables passives de la présente détérioration, ne seraient que trop heureuses de décréter la fin du prurit d'adolescent qu'a connu le Québec des dernières années. On saurait enfin *What does Quebec want ?* - Presque rien. Et surtout rien ne presse!

Des tendances continues, que révèlent à répétition des sondages depuis des années, montrent que l'écart prévisible entre le « Non » et le « Oui » permettrait d'éviter l'un ou l'autre de ces résultats extrê-

mes. Si la campagne référendaire ne modifiait pas substantiellement ces tendances de fond, des résultats de cet ordre feraient la preuve d'une volonté générale de changement à deux paliers d'exigence inégale : celle des péquistes et celle, moins radicale, des fédéralistes. Si le courant se renversait au bénéfice du « Oui », certaine instabilité s'ensuivrait. Mais, grâce aux deux garanties de la question référendaire (simple mandat pour négocier et tenue d'un second référendum en cas de modification constitutionnelle), elle devrait n'être pas très grave ni durer très longtemps. Il est en outre une troisième garantie, conjoncturelle, peu de temps après : la tenue d'élections générales au plus tard dans les dix-huit mois qui suivront. Selon la forte expression du premier ministre du Québec, les Québécois ne risquent pas « d'être charriés dans l'indépendance ! »

Devant ces constantes numériques, on comprend certaine inquiétude des souverainistes qui ne partent pas gagnants et certaine nervosité des fédéralistes dont la marge d'avance est friable. Les uns et les autres réclament des « majorités massives » en leur rhétorique manichéenne. Dans quels régimes et par quels moyens adviennent de telles majorités ? Elles ne seraient possibles que par une sévère distorsion des opinions du peuple réel du Québec, que par de douteuses victoires soit de la peur, soit de la honte. Qu'en pourrait-il sortir de bon, non seulement pour ce peuple mais pour les gouvernants qui auraient à faire avancer les choses à partir d'une telle situation ?

Il n'est nul alchimiste capable d'établir à l'avance le dosage idéal des colonnes du « Oui » et du « Non » pour faciliter un véritable dégel de la question constitutionnelle. Comme nous avons affaire à deux formations de combattants bien aguerris, elles devraient maintenir leurs gains corrélatifs. À moins qu'elles ne se laissent aller à des erreurs inadmissibles, par exemple : le mépris de la valeur d'indépendance chez les fédéralistes ; les finasseries péquistes sur le mandat de « négocier » ou de « réaliser » la souveraineté-association.

\* \* \*

Il y a deux façons, la positive ou d'adhésion, la négative ou de refus, de se prononcer pour le « Oui » ou pour le « Non » bien que cette distinction ne change rien à la compilation simple des résultats : tant

de % de « Oui » contre tant de % de « Non ». Ainsi, le « Oui » positif est d'adhésion au projet de souveraine té-association ; le « Oui » négatif est de refus au fédéralisme actuel, mais ce peut être pour le renouveler et non pour adhérer au plan proposé par le Parti québécois. Ainsi, le « Non » positif est d'adhésion au fédéralisme ; le « Non » négatif est de refus à la formule de souveraineté-association, en espérant que le fédéralisme pourra se renouveler.

Où l'on voit que le « Oui » pour des raisons négatives est très près du « Non » pour des raisons également négatives : tous deux sont des réponses qui visent à créer des conditions favorables au renouvellement du régime. Certes, il y a plus d'astuce calculatrice dans le « Oui » négatif... Une partie importante du corps électoral semble être progressivement acclimatée à cette attitude calculatrice. Mais cette façon négative de dire « Oui » est autant un oui que l'autre façon, proprement positive, de ceux qui croient sincèrement à la souveraineté-association ou à l'indépendance tout court.

Il n'apparaît guère possible, ni même démocratiquement souhaitable, que les votes positifs et d'adhésion en faveur du « Oui » et du « Non » présentent une grande mobilité. Les votes stratégiques, eux, sont susceptibles de fluctuations selon les tendances dominantes qui se manifesteront pendant la campagne référendaire et que vont enregistrer successivement nombre de sondages. Il s'agit essentiellement des votes négatifs et de refus, donnés pour le « Oui » ou pour le « Non ». Si les relevés de tendances confirment une forte avance du « Non », il serait recommandé de voter « Oui », même selon sa nuance négative. Si cette avance est plus faible, il y aurait lieu soit de voter « Non » pour la confirmer, ou « Oui » pour qu'elle continue à rester faible ; mais ce serait dans les deux cas pour que les chances de véritables négociations constitutionnelles s'accroissent. Dans l'hypothèse inverse d'une avance forte ou faible pour le « Oui », la même logique, mais renversée, du vote s'appliquerait.

Où l'on voit que c'est la bataille pour le « Oui » négatif, ou de refus, qui déterminera la configuration exacte des résultats : c'est la chance pour les péquistes de gonfler leur performance ; c'est la malchance inverse des fédéralistes, qui risque de leur coûter cher surtout s'ils ne manœuvrent pas à ce propos avec le doigté nécessaire. Ils doi-

vent se rendre compte qu'il y a certaine résistance psychologique chez beaucoup de citoyens à répondre « Non », du fait qu'il s'agit d'une décision de freinage ou conservation qui ne comporte rien de particulièrement exaltant! La ligne de leur rhétorique de propagande, qui devra se faire plus subtile, est déjà indiquée par le slogan peut-être génial : « Mon Non est québécois. »

Lorsque, comme il peut déjà raisonnablement y aspirer, le chef du P.L.Q. se présentera à une table de négociations constitutionnelles, il remerciera intérieurement le Ciel de ne pas lui avoir accordé la « majorité écrasante » que lui et ses partisans, chauffés à blanc, auront réclamée. Il en sera alors d'autant plus fort devant ses coriaces interlocuteurs qu'il n'aura pas eu la victoire trop éclaboussante dans les rondes précédentes, la référendaire d'abord puis la législative. Et, comme il a déjà eu le temps de s'affirmer comme spécialiste d'élections partielles remportées en enfilade, ce « jeune politicien » aura tout un avenir devant lui...

Cette sage fripouille de Machiavel nous avait prévenus il y a quelques siècles : « La politique ne consiste pas à choisir entre le bien et le mal, mais entre le pire et le moindre mal. » Notre bizarre histoire nous aura rendus machiavéliens! Entre « le pire » (la sécession) et le « moindre mal » (chances encore faibles du fédéralisme renouvelé), nous choisirons celui-ci en plus grand nombre, mais, en proportion également considérable, nous opterons aussi pour le premier choix afin que le fédéralisme ait vraiment chance d'être renouvelé.

Le paradoxe n'est qu'apparent : une forte proportion du vote en faveur du « Oui » aidera à l'ouverture de négociations constitutionnelles à l'intérieur du cadre fédératif. Même si on y arrive par calcul stratégique, il n'est pas antidémocratique de recommander la confirmation de tendances d'une psychologie de Normand astucieux, en lesquelles un peuple se reconnaît et qui ne sont qu'en partie ou qu'en apparence paradoxales. Pour moi qui ne crois pas à la rationalité objective, à tous égards défendable, d'une seule option contre l'autre, je me retrouve, comme un bon nombre de compatriotes, en Québécois machiavélisé et mâtiné de Normand...

En invoquant des considérations stratégiques, précisons que nous avons en tête une stratégie correctrice : non pas tant qu'un camp l'emporte sur l'autre, mais que celui qui gagnera ne l'emporte pas trop. Si le camp du « Oui » est vainqueur que ce ne soit pas pour mettre en branle la machine de sécession. Si c'est celui du « Non », résultat plus probable, que ce ne soit pas pour une politique de rétention dont il est possible qu'il soit fait une interprétation régressive (à commencer, peut-être, par les péquistes, désabusés). La victoire, de qui que ce soit, doit être modérée et relative, non triomphale, ni absolue.

Nous sommes partis d'un fait et d'un postulat. Le fait est celui de notre quasi-unanimité d'une volonté de changement constitutionnel, selon l'une ou l'autre des options proposées. Ce fait est plus fondamental que la différence énorme entre celles-ci et qui interdit quelque modèle intermédiaire. Le postulat est l'avantage qu'il n'y ait pas de discordance trop marquée entre la fin (la volonté de changement) et le moyen (la réponse référendaire). Le fait et le postulat seraient en utile coïncidence par une victoire modérée du « Non », mais perçue comme provisoire par la menace toujours latente, éventuellement grandissante, du nombre de ceux qui auront voté « Oui ».

À l'heure des polarisations intolérantes, ce type d'approche, stratégique et conjoncturelle, est le moyen garanti de « se faire des ennemis » des deux bords. Il n'y a pas lieu de s'en affliger, ne serait-ce que pour esquiver le douteux privilège d'être épinglé au tableau de chasse des recruteurs du « Oui » ou du « Non » ! Il est démocratique de chercher à faire s'accorder des désirs populaires quasi unanimement partagés avec les moyens qui sont donnés pour les accomplir graduellement. Il n'est pas déraisonnable de ne pas se figer à priori sur des choix en partie dépendants de circonstances changeantes.

On se réserve le droit d'évaluer la situation dans les dernières semaines précédant le référendum. Non pas pour prendre l'air de la victoire, mais, tout au contraire, pour contrer le présumé vainqueur afin de le priver de la tentation d'abuser d'une trop solide victoire. Le risque est toujours double : autant celui de l'inertie que de l'aventure. Il

importe que tous les pouvoirs canadiens se convainquent que l'heure des s rieuses n gociations constitutionnelles est arriv e.

S'il y a un autre r f rendum, on  valuera   nouveau la situation. A partir du fait et du postulat d j  dits, une r ponse circonstancielle n'est pas l g re - m me si l'on vote « subjectif », l'important  tant toujours d' tre d'accord avec soi-m me, sans peur ni honte. M me   motivation n gative, ces « Oui » ou « Non » de strat gie corrective sont clairement des OUI ou des NON.

**Quatrième partie**  
La règle du tout l'un ou tout l'autre

**21**

---

**Un référendum à la fois**

*Le Devoir, 5 mai 1980.*

[Retour à la table des matières](#)

QUELLE DIFFÉRENCE y a-t-il entre les généraux et les fédéralistes ? Voyons d'abord la ressemblance : comme les généraux « en retard d'une guerre », les fédéralistes sont « en retard d'une constitution » qu'ils n'ont pu livrer à temps, ce qui n'était du reste pas facile à faire. Voici la différence : tandis que les généraux ne font jamais une guerre d'avance, les fédéralistes semblent vouloir faire deux référendums à la fois, l'actuel et celui qui devrait suivre, mais qui n'aura pas nécessairement lieu.

C'est en faisant le référendum d'après, alors qu'il n'est question que de celui du 20 mai, que les fédéralistes vont peut-être perdre celui-ci et, par la même occasion, les deux.

Les péquistes, eux, font un référendum à la fois : d'abord celui du 20 mai ; pour l'autre, ils ne savent pas si ce sont eux qui auront à en décider. Faisant ce premier référendum, ils se trouvent par la même occasion à reprendre la moitié de la campagne électorale de l'automne 1976, qu'ils n'avaient pu faire parce qu'ils se l'étaient interdit. S'engageant alors à ne pas discuter de souveraineté-association, ce

leur fut une bien heureuse interdiction, qui les mit au pouvoir, grâce auquel ils ont pu déclencher le référendum du 20 mai, au moment et aux conditions de leur convenance.

Conséquences enregistrables déjà : les fédéralistes, qui partaient avec quelques longueurs d'avance, perdent du terrain ; ils sont maintenant nez à nez avec les péquistes, qui en gagnent. « La moralité », si le mot ne détonne pas, c'est qu'il vaut mieux faire une course à la fois et non pas deux, ce qui est peut-être la condition pour ne pas perdre la course qui se présente la première.

La cacophonie qui noie à peine des incidents grotesques, les dissonances qui les prolongent au-delà de leur importance, les dialogues dissymétriques de « durs d'oreilles » volontaires et tonitruants, tout cela fait une foire dont l'attrait folklorique ne se prolongera pas jusqu'au 19 mai. Pour une fois qu'on a un référendum, il ne faudrait pas le rater : c'est-à-dire que le peuple, « tous nous autres », puissions parler librement selon l'une des deux réponses suggérées en trois lettres. C'est déjà assez d'avoir un référendum, tant attendu, avec sa fameuse question de cent quinze mots. Il faut pouvoir répondre à cette question et non pas à celle qui aurait pu, ou aurait dû être posée ; et, de toute façon, il est trop tard. Pour l'autre référendum, on aura le temps d'aviser, d'autant qu'il y aura eu des élections générales auparavant.

La question de ce premier référendum ne porte pas sur l'indépendance du Québec. Ni sur sa « séparation » d'avec le Canada. Ni sur la substance de la souveraineté-association, ensemble ou une à une. Elle porte sur une permission que le gouvernement du Québec n'avait pas, puisque, du temps où il n'était encore qu'un parti d'opposition, il s'était refusé cette autorisation. Cela avait été l'objet d'un bizarre « contrat électoral ». Le gouvernement nous demande solennellement la permission de le délier de la clause inhibitrice qui avait été l'objet de ce contrat. Ce qui implique que nous avons le droit de la lui refuser non moins solennellement.

Une réponse positive ne va pas sans risques. Pour les annuler, les tenants de la réponse négative doivent préciser leurs propres assurances. Quels risques, quelles assurances ? L'interrogation n'a plus de pertinence pour ceux qui se balancent déjà sur le tremplin du OUI, ni

pour ceux qui, ancrés sur le NON, ne veulent surtout pas changer de piscine. Mais elle en a pour les citoyens qu'en termes de sondages on appelle « indécis » ou « non décidés » dont le nombre aurait plutôt tendance à augmenter.

On peut être hésitant par nature profonde ou par manque d'intérêt ponctuel. On peut l'être aussi parce qu'on ne sait pas ou parce qu'on sait trop (ou qu'on le pense). En cette dernière catégorie ne trouverait-on pas plutôt les « perplexes » dont le surcroît d'informations, d'ailleurs contradictoires, ajoute encore à l'hésitation que cause leur réflexion du moment. Les perplexes sont du monde qu'on ne bouscule pas. Ils deviendront plutôt abstensionnistes. Les perplexes sont du monde à convaincre. Ce sont eux qui feront le résultat le soir du 20 mai.

Il faut leur parler poliment. Les péquistes qui sont le parti des changements, et donc des risques, le font assez généralement ; et cette bienséance leur vaut des faveurs nouvelles. Pourquoi les fédéralistes, qui sont pourtant le parti d'une certaine mobilité mais sans risques, se sont-ils mis à inquiéter en dépit d'un paquet d'assurances qu'ils sont à même de distribuer ? Pourquoi ? Parce qu'ils n'ont pas la manière... Ils ne savent pas parler aux « perplexes ». Ils préfèrent invectiver les péquistes colorés en sombre : ce qui est loin d'être de « bonne guerre », puisqu'ils apparaissent peu crédibles et qu'il en faut plus aux perplexes pour rallier la position de négativité au moins apparente.

Les arguments des tenants du OUI sont attrayants puisqu'ils ouvrent sur des changements, pas nécessairement « leur » formule de changement. Mais leurs thèses sont plus difficiles « à vendre » parce qu'elles ouvrent aussi sur des inconnues, malgré les deux verrous du simple mandat de négocier et de l'engagement de ne rien changer au statut constitutionnel sans la légitimation d'un deuxième référendum. Les arguments des tenants du NON sont beaucoup moins attrayants puisqu'il s'agit de convertir une négation en affirmation. Mais leurs thèses sont plus faciles « à vendre » parce qu'elles n'offrent pas de surprises désagréables. S'ils n'ont pas besoin de verrous, de contre-assurances à des risques assez faibles, ils seraient plus convaincants en offrant des garanties ou des premières mises. Il ne suffit plus de démontrer que le terrain du faisable où ils se situent est plus solide

que celui, plus mouvant, du désirable péquiste. Tout le désirable n'est pas faisable ; mais une partie seulement du faisable est désirable.

À coup de simplifications, on en arrive à en complexifier à l'excès une situation en définitive pas tellement compliquée. Où en seront les chances de la réforme constitutionnelle, enfin proclamée comme nécessaire par tous, au soir du 20 mai ? Alfred Rouleau disait que « le référendum, c'est pas la fin du monde », si c'est devenu une dure épreuve pour ceux qui s'imposent de « savoir raison garder » et leurs nerfs sous contrôle. L'ambiguïté de la situation globale qui nous a menés là nous accule aussi à une ambivalence du choix, que j'ai déjà résumée en disant qu'on n'a plus à avoir honte de son NON que peur de son OUI, selon qu'on incline vers l'un ou vers l'autre.

Le perplexe réfléchi de tout à l'heure se voit martelé par des arguments présentés en évidences tandis que ceux de l'adversaire sont dévalués en pures aberrations. Ce qui fait que l'évidence de l'un est l'aberration de l'autre et vice versa. Pourtant... Si la réponse, « la bonne », s'imposait tellement, aurait-il été besoin d'un référendum, d'une consultation solennelle et qui a tellement tardé ? Serait-il besoin d'un tel choc de propagandes contradictoires ? Y aurait-il eu lieu de rallier tant de « convertis » de fraîche date - dont certains donnent à plein dans la ferveur intolérante de beaucoup de néophytes ? Pourquoi chaque camp dramatise-t-il à ce point notre réponse ? Pourquoi s'engage-t-il à fond dans la bagarre, tout en laissant entendre que l'événement ne sera décisif que s'il lui est favorable ?

Le débat en devient faux, irréel à coups d'excès de ces hémorragies langagières. C'est quand même assez triste de constater l'espèce de jouissance masochiste qu'éprouvent des hommes politiques à se montrer en-dessous d'eux-mêmes.

Après avoir tout fait pour discréditer moralement le référendum, en avoir contesté la légitimité sinon la légalité, avoir disqualifié par avance la question quelle qu'elle soit, les forces fédéralistes font tonner l'artillerie lourde pour un enjeu qui fut d'abord tourné en dérision comme n'étant que celui d'un vaste « sondage ». L'occasion paraît bonne à l'archange Saint-Michel d'écraser à jamais la tête du démon « séparatiste » ! Seulement ce n'est pas à ce référendum-ci que

l'opération pourra se faire. En tout cas, ça les arrangeait et ça les arrange encore, nos fiers combattants des deux bords, que le référendum se tienne si tard, car les uns et les autres n'étaient pas prêts, et ne le sont pas encore à avancer leurs propres solutions. C'était à qui ne parlerait pas le premier! Leurs certitudes sont ailleurs : dans les accusations de perfidie qu'ils font à l'adversaire.

Nous aurons donc à choisir entre deux marchandises dont aucune partie ne peut se porter garante de la « livraison » si la bonne fortune lui sourit. Il nous est demandé de choisir entre deux « ce qui pourrait être » si le reste du Canada voulait bien y consentir. La question est de substance ; mais c'est la « crédibilité » de qui la propose et de qui s'y oppose qui devrait décider du résultat.

Nous répondrons en pensant beaucoup aux autres : au Canada anglais, à l'Ontario et à Toronto, la nouvelle métropole, peut-être aux Acadiens, aux Américains à coup sûr, et surtout à cette puissance anonyme et omniprésente des investisseurs étrangers. Nous touchons là la plus grande ambiguïté de notre destin : plus nous nous mettons en cause, plus la présence des autres s'impose! Le référendum du printemps 1980 : un nid de paradoxes qui s'entrecroisent... Y avait-il, sur la planète, un autre peuple à se mettre dans une situation (démocratique) pareille ?

**Quatrième partie**  
La règle du tout l'un ou tout l'autre

22

---

**Un acte public mais secret**

*Le Devoir, 12 mai 1980.*

[Retour à la table des matières](#)

EN CETTE ÉPOQUE de confessions de ses credos politiques, il n'apparaît peut-être pas superflu de préciser à certains lecteurs pourquoi le signataire ne conclut pas ses chroniques par un plaidoyer explicite en faveur de la réponse du OUI ou de celle du NON. D'abord, sa position raisonnée en l'occurrence, il ne la prescrit pas aux autres : c'est à chacun de l'établir selon sa cohérence propre. Ensuite, le vote à des consultations électorales ou référendaires, c'est un acte public mais qui s'effectue dans le secret de l'isoloir. Il s'est déjà fait des révolutions pour transformer le suffrage public à main levée par un suffrage secret. Enfin, l'auteur de ces lignes déclarait ici même, il n'y a pas longtemps (supra, p. 8) en réponse à M. Paul-M. Lemaire de Hull : « Je n'estime pas que ma propre opinion soit d'intérêt public. »

Depuis 1956 que ce chroniqueur intervient dans nos débats publics, il s'est parfois trouvé des lecteurs pour essayer de détecter, au tournant de tel ou tel paragraphe, s'il inclinait vers tel parti plutôt que vers tel autre, vers tel « isme » de préférence à l'« isme » contradictoire ; et maintenant, vers le Oui ou le Non. Ce ne sont pas les lecteurs les plus faciles pour un analyste, ceux qui attachent une importance indue à

l'apposition des étiquettes. Comment ne pas préférer la réflexion récente d'un ami à la rugueuse franchise : « On se fout de ton vote, ce qui peut avoir quelque intérêt, si on a le courage de te lire jusqu'au bout (!), c'est que ce que tu racontes soit en rapport au choix que nous avons à faire. »

Il n'y a pas lieu de s'étonner que, dans la polarisation fébrile actuelle, ce qu'on pourrait appeler le syndrome du douanier ou du policier fasse des ravages : « Votre passeport, vos papiers! » Sa dernière manifestation est plus abrupte que dans le passé. « Ta réponse, c'est quoi : OUI ou NON ? » La réaction naturelle serait : « C'est pas de tes affaires! » mais il convient de la faire moins simplette et allusive par les temps qui courent. Si l'analyste accepte d'être étiqueté, tamponné, dédouané ou pas, consigné par les partisans ou expédié par les adversaires, que reste-t-il de lui ? Un partisan de plus, un adversaire de moins, ou vice versa. Les uns et les autres ne manquent pas puisque dans quelques jours, un peu moins de quatre millions de réponses vont être dénombrées.

Le cercle, qui n'a jamais été très achalandé, des commentateurs et analystes strictement indépendants se rétrécit dangereusement. Il faut en garder quelques-uns de cette poignée d'esprits complètement libres au sein de leur engagement civique, peut-être plus profond ou exigeant que celui d'un engagement partisan même vécu pour ce qui apparaît être la plus noble des causes. Baissons d'un cran pour ne pas sembler s'accorder, trop idéalistement, des accommodements de circonstance... C'est déjà assez ardu de se livrer le plus honnêtement possible au travail d'analyse sans le compliquer encore en y laissant voltiger ses chères opinions ou humeurs, les états d'âme qui les fondent, etc.

Pas question de plaider l'impossible neutralité, ni l'inhumaine insensibilité, encore moins la mythique objectivité! L'analyste, pour tout ce qui ne concerne pas son travail et ses exigences propres, est comme tout un chacun. Derrière l'isoloir, il « votera subjectif » : selon les pulsions, que son tempérament passe plus ou moins au traitement de sa réflexion personnelle ; selon son ventre, son cœur, son épiderme, son cerveau, en des mouvements qui échappent en grande partie à l'auto-analyse, et qui conduisent aussi bien aux décisions profondes

de la vie qu'  celles d'actes de la banalit  quotidienne. Il votera comme tout le monde : enthousiaste, encore demi-perplexe ou compl tement d chir .

Mais l'analyste peut toutefois pr tendre au non-alignement, qui n'est pas la neutralit , l'insensibilit , ni l'objectivit . Il a besoin de n'avoir pas d'autre label qu'une certaine cote de cr dibilit . C'est tout. C'est peu, c'est surtout pr caire et constamment   refaire. S'il s'est « align  », ou qu'on l'a « align  », la remarque la plus polie   laquelle il peut s'attendre c'est qu'« il a fini par comprendre! » D sormais, on ne le lira gu re plus que pour assurer son confort de partisan ou pour alimenter sa rancune d'adversaire.

Bien s r qu'il reste possible de garder sa facult  critique au sein d'un engagement partisan. Mais ce n'est gu re commode et que dans les cercles tr s restreints des « entourages ». Le faire ouvertement par la voie des journaux ou d'autres m dias ? Certes, c'est encore possible, mais cela manque aussi d' l gance en m me temps que de latitude : risquer de passer pour l'oiseau qui salit son nid, ou sembler tirer dans les jambes de fr res d'armes qui sont dans des positions de combat plus p rilleuses. Le non-alignement de l'analyste lui est autant indispensable que la distance respectueuse qu'il maintient avec ceux qui exercent les pouvoirs.

La fameuse question r f rendaire a  t  rendue publique le 20 d cembre 1979. Avant le r veillon de No l le signataire avait fait son choix. Ce qui s'est pass  depuis l'a parfois mis en question mais ne l'a pas encore modifi . Ce citoyen-l , parmi quatre millions d'autres, donnera sa r ponse le 20 mai dans le secret de l'isoloir. Il est toujours d'avis qu'il n'y a aucun int r t public   la communiquer   la population. Ce vote tr s personnel n'a pas de rapport n cessaire   quelque validit  professionnelle de ses analyses pass es et   venir.

**Quatrième partie**  
La règle du tout l'un ou tout l'autre

**23**

---

**Après la contradiction**

*Le Devoir, 15 mai 1980.*

[Retour à la table des matières](#)

QUAND SE LÈVERA le matin du 21 mai les dernières fumées, s'étirant encore ça et là, nous empêcheront de voir avec exactitude le champ du « carnage » référendaire. Quelques jours devront encore se passer pour que les dernières retombées de la poussière nous permettent d'avoir une vue plus exacte du terrain de la bataille. En quel état vont se retrouver ces deux classes de votants contradictoires ? De quoi aurons-nous l'air comme collectivité ?

Il faut vite rappeler cette métaphore belliqueuse, qui suggère un combat à finir entre deux armées étrangères rivales. L'image qui s'imposerait serait plutôt celle de « grandes manœuvres... », dont le fort « réalisme » est assez risqué, entre deux sections d'une même armée. C'est le premier caractère de cette bizarre campagne référendaire : les assauts se seront donnés par une moitié de nous-mêmes contre l'autre. Il n'y aura pas eu d'ennemis extérieurs. L'affrontement se sera livré entre deux camps d'adversaires qui forçaient leur recrutement dans le même bassin de population. En nous adressant les plus pressantes sollicitations, leurs états-majors se seront comportés comme deux comités rivaux de Salut public : l'un, pour sauver le

Québec, non contre le Canada mais en s'en distinguant au maximum ; l'autre, pour sauver le Canada, y compris le Québec toujours à l'intérieur.

De notre division, nous n'aurons pas eu la révélation, mais la première confirmation numérique aussi nette. Empressons-nous d'ajouter qu'elle est moins profonde et moins large que ce que les deux additions proportionnalisées vont suggérer : tant de % de OUI, tant de % de NON. Ces deux pourcentages bruts ne présenteront pas à l'analyse un champ interprétatif aussi varié que les résultats d'élections générales ou même de sondages à interrogations multiples. Cette simplification numérique, dans une ambiance d'une telle intensité dramatique, est déformante et ne reproduit certes pas l'exacte image miniaturisée de notre être collectif. On n'a qu'à considérer la gamme très large des motivations pour la réponse du OUI et celle, à peine moins étendue, des significations de la réponse du NON, sans même tenir compte des abstentions et des annulations. La différence n'est énorme qu'entre les indépendantistes irréversibles à un pôle et les fédéralistes inamovibles à l'autre. Un scrutin par OUI et par NON présente une image aussi déformante que les cartes géographiques de Mercator où tout ce qui n'est pas au sud de l'Équateur est au nord avec des superficies polaires infiniment exagérées.

A quelques jours du vote référendaire, on peut prévoir que son résultat, sans être celui d'un « match nul » selon l'expression de la langue des sports, ne sera pas non plus celui d'un « match décisif », car d'autres affrontements à plus grandes conséquences sont déjà programmés. Celui des deux regroupements qui arrivera en tête exultera le soir du 20 mai ; l'autre sera consterné. Même si l'écart entre ces résultats était plus large que prévu, les gagnants ne seraient pas justifiés d'adopter une attitude de triomphalisme, non plus que les perdants de se prosterner en catastrophisme : soit une morne désespérance chez les péquistes, soit une frayeur panique chez les fédéralistes. Dans une lutte à épisodes multiples, dont les principaux sont à venir, il ne peut y avoir que le vainqueur d'un soir et pas de vaincu à jamais.

Historique, le référendum l'aura été comme première prise de parole constitutionnelle. Aucune des deux parties ne sera en état de torde le bras de l'autre. À vrai dire, il sera aussi difficile au vainqueur

d'un soir de bien profiter de sa victoire qu'au rival moins heureux d'absorber sa défaite relative. Que ceux qui craignent déjà que nous n'en soyons qu'au début d'une enfilade de référendums se rassurent. Le prochain référendum entre Québécois, qui ne pourrait survenir qu'après les élections générales, posera inévitablement l'ultime question : l'indépendance, selon une formulation péquiste ; la sécession, selon une formulation libérale. S'il y a d'autres référendums ils seront de ratification, se tiendront sur une plus large assiette territoriale ; et d'autres autorités que les québécoises en auront décidé.

Quelles seraient les nouvelles mobilités possibles à partir du 21 mai et quel que soit le résultat ? S'il était défavorable au camp du OUI celui-ci serait loin d'être sans ressources. Même s'il n'est que de nature consultative, même si son principe et ses modalités ont été contestés, un référendum reste marqué d'un caractère de solennité, de sacralité politique même. Personne ne pourra faire comme s'il n'avait pas eu lieu. Il reconstituera une situation nouvelle pour tout le monde. Si le OUI n'est pas majoritaire, une proportion importante du peuple québécois se sera rangée derrière son gouvernement actuel pour réclamer, par l'octroi d'un mandat spécifique, un mode de négociations nouvelles. Et cela, quelque lecture qui sera faite du vote OUI, et que ce vote vienne en tête ou pas puisqu'on sait déjà qu'il sera fort considérable. Par une question astucieusement habile, nullement malhonnête ou frauduleuse mais plutôt naïvement franche (cette définition sommaire de « ce qui est la souveraineté... »), le gouvernement du Parti québécois se sera servi du peuple québécois pour en obtenir le plus vaste ralliement possible. Mais cela joue aussi dans les deux sens : le peuple québécois, également d'instinct, se sera « servi » de ce gouvernement, plus entreprenant que les précédents, pour secouer la déjà trop longue inertie constitutionnelle des autres pouvoirs canadiens.

Par ce référendum consultatif et non exécutoire ou ratificatif, aucun pouvoir canadien n'est juridiquement lié - sauf ses instigateurs pour le cas où le mandat réclamé leur aura été refusé. Mais, s'ils l'obtenaient, il n'est pas sûr qu'ils puissent politiquement imposer les conditions de la négociation selon les termes jumeaux de la souveraineté-association. Cela ne pourrait se faire que par l'admission préalable de la sécession du Québec à laquelle les autres pouvoirs canadiens

ne pourraient consentir que sous de bien plus fortes pressions et par une beaucoup plus explicite approbation du peuple québécois. C'est le dilemme du gouvernement du Parti québécois : plus la question posée s'entend largement et plus est vaste l'adhésion au camp du OUI, moins cette réponse a force immédiatement contraignante auprès des autorités politiques du Canada anglais.

Mais le refus systématique, en toutes hypothèses, de négocier la souveraineté-association n'est soutenable, politiquement et moralement, que si les négociations sont ouvertes sur tout ce qui est en deçà de la reconnaissance implicite du principe de sécession. Il y a là une très large faculté de manœuvre, que jamais aucun gouvernement québécois n'a eue et qui pourrait être pressante dans la proportion même du fort appui qu'il recevra pour le OUI. Cela a déjà commencé à être reconnu par le premier ministre du Canada qui a l'intention de convoquer une conférence constitutionnelle dès juillet, qui a aussi - fait plus discutable : à suivre de près! - appuyé la motion d'un député oppositionniste sur le rapatriement. On notera en passant que le refus unanime de négocier la souveraineté-association chez les autres gouvernements canadiens peut avoir deux effets pervers pour la cause du NON dans le référendum en cours : il peut inciter au vote OUI puisqu'il rappelle une fois de plus cette espèce d'« enfermement » constitutionnel où se trouve le Québec et qu'il signale, d'autre part, qu'il n'y a pas de risque à voter à l'affirmatif car il ne saurait y avoir de changement constitutionnel majeur.

Il y aura donc des négociations... Elles seront d'un autre ordre, d'une autre portée que par le passé. Elles s'effectueront dans des conditions d'urgence et de gravité inédites. Si le NON l'emportait, le gouvernement québécois serait certes en position moins favorable pour forcer le jeu. Mais le fait même du référendum aura quand même lancé un nouveau jeu. Avec un appui nouveau de X % de son électorat, le gouvernement actuel du Québec aura une voix plus forte, sera porteur d'un respect nouveau qu'il n'aura plus à réclamer. Le gouvernement qui lui succéderait éventuellement serait en semblable position de force, avec un coefficient de méfiance en moins. Si l'indépendance du Québec devait ne pas se produire, l'historien de demain dira qu'il aura fallu le coup du butoir de l'arrivée au pouvoir du Québec d'un

parti de la sécession, menaçant toujours d'y recourir à la prochaine étape, pour rendre le fédéralisme canadien enfin réformable!

Au soir du 15 novembre 1976, le premier ministre du Canada, bien qu'un peu crispé, déclarait à la télévision nationale que « la démocratie se porte bien au Canada... » puisqu'une telle chose pouvait se produire! Le célèbre essayiste Jacques Ellul écrivait dans *L'Illusion politique* : « Le fédéralisme illusoire est celui que l'on nous propose de tous côtés aujourd'hui, où l'État central n'est plus en rien contesté, mais où l'on demande une vague et timide décentralisation : il n'y a là aucune source de tension. » Mais « le fédéralisme véritable est celui qui remet fondamentalement en jeu l'État central, et finalement le nie. » Que nous soyons en train d'entrer dans l'ère du « fédéralisme véritable », selon l'expression d'Ellul, ne serait-ce pas là le paradoxe global le plus fort de « l'effet-référendum », même si le NON devait l'emporter ? Ne serions-nous pas, à notre façon, le peuple le plus « fédéraliste » du monde ?

SYNDROME QUÉBÉCOIS ET MAL CANDIEN.

# Cinquième partie

## Pour que joue l'effet-référendum

[Retour à la table des matières](#)

*Le référendum produira le premier effet d'avoir eu lieu, avions-nous déjà soutenu. On peut maintenant parler d'autre chose, non pas tellement de l'analyse de son résultat, mais de la situation générale créée par ce résultat. L'option de la souveraineté-association étant au moins provisoirement écartée, il n'en reste point d'autre que le renouvellement du fédéralisme qui s'impose à tous les pouvoirs canadiens, y compris au gouvernement du Québec. Aussi, est-ce « pour que joue l'effet-référendum » selon le titre de cette cinquième partie, que le Premier ministre Trudeau s'est empressé de mettre en branle une procédure de travail extrêmement serrée pour tout l'été 1980, devant culminer en une conférence constitutionnelle qui s'est tenue effectivement entre les 8 et 12 septembre. Après cette date, surtout après l'échec de cette conférence spéciale, il n'apparaît plus qu'il soit possible de retourner aux longues phases d'inertie qui ont marqué la période des douze années précédentes.*

*Un premier texte écrit au lendemain du référendum faisait un retour ironique à « une si mauvaise question... », qui « aura tout de même permis au camp du Non une victoire plus éclatante encore que celle qu'il n'avait osé espérer ». Victoire non pas du fédéralisme, « idée abstraite d'un système qui fonctionne mal », mais « d'un certain attachement permanent à "l'expérience historique" du Canada ». Voici que l'heure est venue de la décompression des esprits, de la réévaluation du programme et des stratégies péquistes. C'est le moment d'user d'imagination créatrice en matière constitutionnelle, spécialement au sujet de « l'interprovincialisme, la plus sous-estimée des formules que permet le fédéralisme ».*

*Une dizaine de jours plus tard, l'auteur élargissait ces thèmes selon des perspectives plus vastes car des « survivances et futurs » étaient mis en cause par l'épreuve référendaire : non seulement la survivance du principe du régime fédéral mais aussi le futur du Parti québécois lui-même. Ce dernier doit remplir son mandat et n'a pas à recourir à des élections anticipées. « L'étapisme n'a pas mal marché. Il est allé trop vite. Il a permis la prise du pouvoir quatre ou cinq ans trop tôt. À ce premier succès de calendrier, le Parti québécois s'est ajouté un handicap supplémentaire par sa réussite de "bon gouvernement" » ; et un sévère échec « pour de telles raisons n'est pas d'un destin politique médiocre pour un parti ». Par ailleurs, l'attitude d'« attentisme » du gouvernement du Parti québécois, naturelle dans les circonstances, pourrait être utilement complétée par le rôle d'« héritier des politiques de revendications autonomistes des gouvernements précédents depuis Jean Lesage ». En outre, le gouvernement du Québec, conjointement avec ceux d'autres provinces, pourrait offrir sa collaboration active dans des premières démarches exploratoires à l'enseigne de l'interprovincialisme.*

*Le cycle des trois articles suivants fut inspiré par l'initiative hâtive du premier ministre du Canada de convoquer une conférence constitutionnelle préliminaire dès le 9 juin 1980 et surtout par les documents qu'il y déposa. Le premier portait sur l'analyse de la déclaration de principes, préambule à l'éventuelle nouvelle constitution. L'auteur s'élevait contre la signification très singulière de ses tout premiers mois : « Nous, le peuple du Canada... », y voyant une « provocation inutile ou une ignorance entêtée.. » Quant au principe de*

*l'autodétermination du peuple québécois, il est déjà consacré dans les faits et dans les esprits ; et « le gouvernement du Québec serait mal avisé de faire tout un plat de cette non-reconnaissance constitutionnelle, ou de s'en servir comme argument électoral. D'ailleurs, l'électorat québécois ne goberait pas un tel hameçon. » Le texte suivant portait sur la liste des questions soumises en priorité aux premiers ministres provinciaux et au calendrier proposé pour les travaux de l'été 1980, sur le « Comment et quand » de la réforme. L'auteur procédait à une critique de l'un et de l'autre et affirmait que « ce n'est pas un problème d'hommes et de leurs intérêts divergents, mais aussi de méthodes et d'outils de travail » qui semblaient fort déficients étant donné l'ampleur de la tâche à accomplir. A moins qu'il ne s'agissait aussi de provoquer quelque « désastre appréhendé » ? L'article suivant se faisait plus pressant en demandant « ce que peut accomplir Pierre Elliott Trudeau », car « cet homme se trouve dans la position unique (et secrètement désirée ?) de pouvoir donner un grand coup à l'histoire politique canadienne à la veille de s'en retirer pour de bon. » L'objectif aurait pu être à la fois plus ample et plus restreint. « Il s'agirait de convertir l'esprit de changement et de disponibilité pour la réforme, qui prévalent encore, en un engagement moral et strict de donner au Canada une nouvelle constitution » par l'élaboration d'un « Protocole constitutionnel comprenant l'obligation strictement impérative d'aboutir dans un délai raisonnable mais non déterminé en date fixe ». Seul l'actuel premier ministre du Canada pourrait rallier les adhésions nécessaires s'il faisait entendre « une grande voix, à la lucidité détachée et aux accents prophétiques ». Mais nous ne l'entendons pas, cette voix. Dommage, car « sans qu'il l'ait expressément recherché, Pierre Elliott Trudeau est devenu plus grand que lui-même. Et il ne le sait pas. »*

*Et pour clore ce cycle, trois brefs articles en réponse à trois interventions publiques de M. Trudeau en juillet 1980. D'abord lors du congrès national de son parti à Winnipeg, le premier ministre du Canada demandait, en français devant la télévision nationale, ce qu'il fallait dire en tête du Préambule propose au lieu de l'expression : « Nous, le peuple du Canada... » (voir infra, texte 26). Un premier billet se portait « A la rescousse de M. Trudeau ». Puis, se produisit un fait aussi inattendu qu'étrange : la publication de « la lettre publique aux Québécois » du Premier ministre et adressée en exclusivité*

*aux journaux quotidiens de langue française du Québec. L'auteur des présentes chroniques y répondit sur le champ par un nouveau texte reconnaissant que la lettre célèbre contenait enfin « le minimum qu'il fallait dire ». Mais avant même que ne soit publiée cette réponse, en une conférence de presse tenue au lendemain même de la parution de sa lettre, M. Trudeau désignait nommément des personnes dont l'auteur « pour qui j'ai rédigé ma lettre ouverte » (extraits de la conférence de presse dans *Le Devoir* du 17 juillet 1980). Le dernier tiers de ce texte est la réplique finale de l'auteur : « Pour en finir avec la sémantique ».*

**Cinqui me partie**  
Pour que joue l'effet-r f rendum

**24**

---

**Une si mauvaise question...**

*Le Devoir, 24 mai 1980.*

[Retour   la table des mati res](#)

UNE SI MAUVAISE QUESTION aura tout de m me permis au camp du NON une victoire plus  clatante encore que celle qu'il n'avait os  esp rer...

Cette victoire n'est pas celle du f d ralisme, id e abstraite d'un syst me qui fonctionne mal et dont, finalement, tout le monde est d'accord sur la n cessit  de sa r novation compl te et urgente. Elle est celle d'un certain attachement permanent   « l'exp rience historique » du Canada qui se trouve   renforcer, en s curit   largie, l'enracinement en profondeur   la « Terre-Qu bec » de nos po tes.

L'heure est   la d compression,   la r  valuation,   l'imagination.

  la d compression, d'abord et pour tous : aussi bien pour les militants qui se sont affront s,   certaines heures sauvagement, en deux camps d'adversaires irr ductibles que pour l'ensemble de la population qui, au bien plus vaste entre-deux,  tait devenue la position-cible d'intenses assauts litt ralement enveloppants. Le vote du 20 mai dit en gros : on peut avoir un fort go t du Qu bec sans oublier qu'il est aussi une terre canadienne ; on peut continuer   trouver utiles les hommes politiques qui nous servent   chaque niveau.

Perpétuation de la situation d'ambiguïté et de l'ambivalence de chacun des deux choix proposés ? Sans doute ; mais n'est-ce pas aussi ce manque de simplicité qui empêche de cimenter des polarisations irréductibles et qui interdit aux leaders des grandes formations la tentation de céder à des risques fous ? Il faut alléger l'atmosphère, décompresser les psychologies car la surdramatisation des dernières semaines n'est désormais plus soutenable par quiconque. Il s'agit de bien plus que de la réconciliation de circonstance pour l'élégance tardive du geste après un combat dont le moins qu'on puisse dire est qu'il n'a pas été remporté à la loyale.

Le résultat est d'autant plus cruel pour le Parti québécois qu'il a pu humer un court temps l'air de la victoire. Il doit mesurer l'ampleur de la défaite, mais pas plus : en grande lucidité critique. Ce n'est pas en rapport à la cueillette des voix électorales de 1976 qu'il doit évaluer les 40.5% des votes positifs, mais en comparaison des voix qui lui furent favorables en 1973 alors qu'il s'efforçait de « vendre » la même idée jumelle de la souveraineté-association.

1970, 1973, 1980 : progression continue, de ce point de vue, et non régression. 1976-1980 : le meilleur gouvernement que nous ayons eu depuis celui de la révolution tranquille pour tout ce qui concerne la « politique intérieure » ; le résultat du 20 mai n'en est pas la condamnation. Seulement un Québécois sur cinq continue à communier au projet de l'indépendance (point). Le gouvernement du Parti québécois a rallié un second Québécois à la cause d'un OUI plus large, d'une stratégie de déblocage constitutionnel ou de correction d'une réponse négative s'annonçant trop forte. Il reste que trois Québécois sur cinq ont dit NON ; mais il n'y a pas lieu de parler d'effondrement, même si la majorité de 19% semble accentuer l'écart entre les deux réponses.

L'heure est à la réévaluation chez le Parti québécois certes, de son principe premier, de son programme et de ses stratégies. Cela se fera, inévitablement, en des lendemains plus détendus. Mais cette réévaluation s'impose d'urgence dans le grand bloc bancal des coalisés de circonstance pour la cause du NON. Ils ont à faire la preuve de la positivité proclamée de la négativité tant réclamée d'une réponse - et qu'ils ont obtenue ! Ils se trouvent devant une espèce d'encombrement d'une

victoire trop forte. Ils en sont prisonniers et elle les accusera s'ils ne savent en honorer les promesses à temps.

Car c'est maintenant que commence la vraie crise du fédéralisme canadien qui doit mettre au point sans délai son système d'autorenouvellement. C'est maintenant que s'achève la très longue phase de son mal-fonctionnement, qui était causé en partie par les tensions qu'y faisait sentir la poussée du nationalisme québécois depuis vingt ans. Les diverses forces fédéralistes n'ont guère de moyen d'enrayer ce nationalisme mais doivent cesser de l'alimenter par cette incapacité foncière du régime à se rénover suffisamment et assez tôt. Il faudra en arriver à distinguer avec plus d'exactitude que par le passé l'interaction de ces deux facteurs qui se recourent sans être du même ordre : d'une part, l'anti-fédéralisme centraliste qui est une question de système ; de l'autre, le nationalisme indépendantiste qui est une expression de culture.

L'heure est également à l'imagination. Il n'en a pas été fait usage démesuré dans les cercles d'étude de la pensée fédéraliste, non plus chez les responsables et porte-parole des pouvoirs fédératifs au niveau central et à celui des autres provinces. Nécessité de système d'un pouvoir central fort ; tant de centralisation ici, tant de décentralisation là ; récentes poussées des provincialismes et des régionalismes : en tout cela se perd la spécificité du « cas québécois », presque relayé aux marges d'une psychopathologie échappant à « l'analyse concrète », c'est-à-dire économique!

L'heure est maintenant passée où la fermeté du langage fédéraliste, qu'il vienne d'Ottawa ou d'autres capitales provinciales, lui tenait lieu de fécondité de sa pensée. Quelle action humaine d'importance ne prend source dans quelque imaginaire novateur, bien qu'elle doive au plus tôt s'en affranchir pour explorer des possibilités concrètes ?

Les « NON québécois » et la moitié du OUI (80% de la population) attendent, de ce côté, quelque chose d'important et sous peu. Un fort gouvernement central, neuf gouvernements provinciaux, un puissant parti d'opposition québécois en ont pris l'engagement le plus solennel qui soit.

Pour la première fois de l'histoire, une circonstance pareille existe. Un postulat majeur : la rénovation du fédéralisme canadien n'a pas d'avenir propre hors celui d'une certaine satisfaction de l'avenir propre du Québec, avec sa société la plus homogène, la plus exposée, et donc la plus précaire.

M. Trudeau espère « la collaboration de M. Lévesque ». Il sait la très grande relativité d'une pareille attente dans les circonstances. Pour un temps sans le gouvernement du Québec, et pour le temps que ses membres seront occupés à se retrouver, l'esprit nouveau de la rénovation doit donner ses premiers gages en commençant à secouer les chères idées reçues du fédéralisme traditionnel. L'état de grâce novateur doit persister au-delà des promesses utilitairement compromettantes.

Les provinces, surtout parmi elles les grandes, ont un devoir particulier. Elles doivent, entre elles d'abord, et sans en référer d'emblée au pouvoir central, penser à la mise en place d'un dispositif complexe pour l'amorce de négociations d'un type tout nouveau et qui doivent, cette fois-ci, aboutir. Je pense à l'application de l'interprovincialisme, la plus sous-estimée des formules que permet le fédéralisme. Elle peut, elle doit être concomitante, sans être rivale des rôles de coordination et d'incitation du gouvernement central.

C'est à la base, en une phase première, par les provinces que commencera à se refaire la fédération canadienne. On en référera à l'autorité centrale à une phase plus avancée. C'est le premier seuil de « l'égal à égal » que les autorités provinciales du Canada anglais doivent accepter avec le Québec. Si celui-là n'est pas franchissable comme tout premier objectif de nécessité, autant se faire tout de suite à l'idée d'une détérioration continue et mutuelle des institutions politiques canadiennes.

Il nous restera tout de même le printemps ensoleillant, lui aussi tardif, à ne pas gâcher pendant qu'il passe...

**Cinquième partie**  
Pour que joue l'effet-référendum

**25**

---

**Survivances et futurs**

*Le Devoir, 2 juin 1980*

[Retour à la table des matières](#)

DEUX SURVIVANCES étaient mises en cause par l'épreuve référendaire : celle du principe du régime fédéral dans l'hypothèse où le camp du OUI l'eût emporté d'une façon décisive, et celle du Parti québécois lui-même, si la performance de ce camp avait été très faible, ne dépassant pas, par exemple, le chiffre de 30% de votes obtenus par ce parti lors des élections de 1973. L'époque où nous sommes déjà entrés aura comme fil d'intelligibilité l'interaction assez enchevêtrée entre ces deux survies qui, depuis le 20 mai, ne sont désormais plus incompatibles. Occupons-nous aujourd'hui de celle du Parti québécois.

Il se trouve confronté à une sévère crise de révision à deux niveaux : de lui-même en tant que formation partisane, et de parti en tant qu'exerçant encore un pouvoir gouvernemental. Il convient de laisser aux partisans le soin de décider de la relance du parti à travers le circuit serré des instances péquistes selon le mouvement de retour de la base au sommet.

On se contentera de deux observations : la première, de circonstance ; la seconde, valable en tout temps. D'abord, ce sont les grands dirigeants, ministres, députés, cadres supérieurs du parti, qui sont à

même d'absorber plus gaillardement une défaite, plus cruelle encore qu'elle n'était crainte. Il en est autrement des militants de base, ainsi que des cadres inférieurs et des membres des exécutifs et conseils régionaux, qui se sont aussi « crevés » littéralement pour la cause du OUI et qui passent par la sévère crise de démobilisation de l'« à quoi bon ? ». La seconde observation est pour rappeler que tant qu'un parti exerce le pouvoir, c'est ce qu'on appelle « l'aile gouvernementale » qui reste inévitablement le facteur principal à considérer, du moins du point de vue de l'ensemble de la population.

Aussi convient-il de s'interroger d'abord sur le parti en tant que gouvernemental. Que fait le gouvernement du Parti québécois au double versant de son activité ? D'abord, en sa « politique intérieure » : soit pour tout ce qui concerne l'exécution de son mandat gouvernemental normal ou abrégé ; puis en sa « politique extérieure » : soit pour ce qui a rapport au rattachement à l'ordre fédéral et à la pratique de la doctrine souverainiste, provisoirement « mise en veilleuse ».

Le fait que le parti gouvernemental n'a guère le choix, de se maintenir ou pas au pouvoir, n'implique pas que ce soit une mauvaise solution. Un référendum dissocie justement une question, d'une importance singulière, de l'ensemble des activités gouvernementales qui doivent être sanctionnées régulièrement par le moyen normal d'élections générales. Décider d'un référendum c'est accepter par avance que la réponse à la question proposée ne soit pas forcément positive. Mais le mandat gouvernemental lui-même perdure à l'épisode référendaire et aux suites négatives de la réponse fournie. De Gaulle avait lié ce qui lui restait de pérennité politique à une réponse favorable lors du dernier référendum dont il avait pris l'initiative. M. Lévesque ne l'a pas fait ; et nous en avons été avertis. S'il l'avait fait, c'eût été admettre que lui et son parti n'ont pas, ou n'ont plus, de raison d'être au-delà du premier article de leur programme. Or, du 16 novembre 1976 au 19 mai 1980, cet homme et ce parti ont démontré qu'ils avaient d'autres raisons d'être - et utilité - que de poursuivre le projet synthétique de la souveraineté-association et qui était, en outre, hypothétique dès lors qu'il était lié à une « permission », finalement refusée.

Ce parti gouvernemental, qui n'a pas à démissionner pour déclencher hâtivement des élections générales, aurait encore moins l'obligation de se saborder au terme de sa durée d'office. Pour quelle raison ? Pour faire place à un régime de part unique ? Parti sécessionniste dans le régime fédéral et, à cet égard, « anti-système », le Parti québécois reste aussi en quelque sorte prisonnier du système qui nécessite le dualisme des partis. Ce n'est pas la poussière créditiste en retombée probablement finale, ni le bloc effrité des unionistes aux morceaux s'amenuisant, qui peuvent constituer l'autre pièce essentielle du régime bipartisan. D'ailleurs, sauf cas rarissimes (en 1968 le RIN), un parti n'entretient pas d'instinct suicidaire...

Le gouvernement actuel doit terminer son mandat électoral coutumier (quatre ans) ou constitutionnel (cinq ans) : c'est à lui d'en décider ; et les contrecoups qui se produiront dans les instances du parti pourraient bien influencer sur cette décision. Le chef du P.L.Q., grand vainqueur du référendum, trépigne naturellement d'impatience et la crie ! Il attendra. Coincé entre tous les pouvoirs canadiens et, à l'intérieur, par celui du chef d'opposition, le gouvernement actuel devra faire la preuve de sa « bonne foi » dans la négociation à venir du nouveau fédéralisme et, si possible, sans trop désespérer ses militants souverainistes. En « politique intérieure », il doit dans l'immédiat terminer la session en cours et compléter un programme législatif le plus progressiste possible.

Cette ligne d'argumentation se situe hors de la discussion actuelle sur les chances du Parti québécois d'être réélu dans « X » temps ou sur la fatalité de sa défaite après le résultat référendaire. On peut, à ce propos, arguer raisonnablement en l'un ou l'autre sens selon l'enchevêtrement des facteurs variables dits plus haut et que personne ne peut prévoir, encore moins démêler, pour l'instant. S'il était relégué dans l'opposition, ce parti pourrait s'administrer une cure de ressourcement de sa politique sociale et économique tout en élaguant la doctrine trop vaste, antinomique et maintenant refusée par la population, de la souveraineté-association. À moins que la tentation radicalisante...

Cette longue et douloureuse minute de vérité du parti sur lui-même pourrait-elle avoir lieu sous la pression de responsabilités gouverne-

mentales immédiates ? Chose certaine, pendant qu'il préciserait, dans un sens ou dans l'autre, la nouvelle solution de rechange au problème constitutionnel, il serait un remarquable parti d'opposition à l'heure des grandes négociations constitutionnelles qui vont s'ouvrir, non moins qu'en face des législations sociales que le néo-conservatisme du P.L.Q. laisse prévoir.

L'étapisme n'a pas mal marché. Il est allé trop vite. Il a permis la prise du pouvoir quatre ou cinq ans trop tôt. À ce premier succès prématuré de calendrier, le Parti québécois s'est ajouté un handicap supplémentaire par sa réussite de « bon gouvernement » : voir les indices de satisfaction dans les sondages, qui n'augurent pas mal pour les prochaines élections. Ne pas réussir « jusqu'au bout » pour de telles raisons n'est pas d'un destin politique médiocre pour un parti, même si le grand projet constitutionnel devait être rappelé et non seulement mis en veilleuse pour un temps.

Et comme il convient d'avoir parfois l'âme à la générosité pour les choses d'apparence contradictoire, ce fameux régime fédératif tournant mal, qui permet qu'on le conteste si rudement et si longtemps en son essence même, reste tout de même porteur de valeurs fondamentales de civilisation. (Ceci n'est pas un message publicitaire déguisé d'un ministère fédéral.)

\* \* \*

Il y a une dizaine d'années, un homme qui allait devenir un des leaders influents du Parti québécois disait ouvertement pour justifier son adhésion prochaine : « À moins que les gens d'Ottawa ne craignent que le gouvernement du Québec aille jusqu'à la séparation incluse, ils ne bougeront pas pour une véritable réforme du système fédéral. » Il a fallu le traitement de choc du 15 novembre 1976 et, plus récemment, le sentiment d'anxiété, dans l'intervalle de deux sondages, sur le résultat référendaire pour que s'affirme un sentiment d'urgence pour la réforme constitutionnelle non seulement à Ottawa mais dans les neuf autres capitales provinciales. « La crainte est le commencement de la sagesse » constituante.

M. Trudeau, qui a les dernières et les plus belles cartes en main pour jouer son destin politique en même temps que celui du Canada (selon la prédiction qu'avait faite il y a quinze ans l'historien Kenneth McNaught), a engagé son nouveau grand prestige tout neuf dans l'œuvre de la réforme constitutionnelle. Il peut maintenant arguer d'une situation d'urgence nationale que les autres commensaux provinciaux étaient toujours enclins à reporter à plus tard lorsqu'ils ne la niaient pas tout simplement, le nez qu'ils avaient collé sur leurs chers intérêts provincialistes et régionalistes, de ressources et d'énergie, etc. Comme si ces intérêts, pourtant aussi estimables que réels, risquaient d'entraîner l'éclatement imminent de l'expérience politique canadienne!

Seulement, cette sincérité flagrante de M. Trudeau n'est peut-être pas que reconstructive : « Il faut rebâtir la maison », disait-il dans son historique allocution télévisée du 20 mai, une splendide pièce d'éloquence contenue par un véritable homme d'État dans une circonstance hautement dramatique pour tous. On n'a pas à trouver intempestive cette hâte d'enclenchement dans un moment unique, sans doute court et peut-être « irrépérable » : la tournée transcanadienne en coup de vent de M. Chrétien, l'invitation à Ottawa pour le 9 juin, la convocation probable d'une conférence constitutionnelle pendant la canicule d'été, etc.

Mais les interrogations qui sont faites à M. Lévesque (« Est-il prêt..., disponible... ? ») peuvent aussi être entendues selon un sens plus combatif. On comprend que l'occasion soit belle de vider la grande controverse entre les deux hommes, qui dure depuis dès avant leur entrée en politique. Mais les enjeux sont tellement plus fondamentaux que l'objet d'une vilaine et interminable querelle entre ces deux hommes qui nous résument magnifiquement par leurs extrêmes mêmes. Pas plus que tout homme politique canadien passé ou à venir, M. Trudeau ne peut donner le coup de grâce au nationalisme québécois, qui relève d'une dynamique culturelle et collective où les intervenants humains ne font que passer avec quelque influence, toujours transitoire. Mais il peut beaucoup, par un réaménagement constitutionnel d'importance, pour empêcher que ce nationalisme soit indéfiniment alimenté par les griefs faits à un régime fédératif qui n'est visiblement plus, et depuis longtemps, accordé à la situation historique

de la vie canadienne. Autrement dit, l'anti-fédéralisme de système relève de difficiles solutions structurelles, mais le nationalisme ne peut subir que des apaisements de circonstance - à défaut de quoi il risque de s'exaspérer de plus belle.

Pour l'heure, M. Trudeau est le grand vainqueur du 20 mai. La grande règle de solution des situations conflictuelles est que le gagnant doit permettre des positions de repli à l'adversaire moins heureux, ne serait-ce que pour que celui-ci, ayant repris son souffle, ne perde pas non plus la face. Trop c'est trop de ces luttes spectaculaires dont l'intérêt public risque de s'émousser. En pareilles circonstances, les eaux dormantes de l'indifférence populaire sont aussi dangereuses qu'une situation survoltée de haute tension politique dont nous sortons à peine.

C'est l'ensemble de la vie politique, intense et loyale, de M. Lévesque qui est le garant de sa « bonne foi » promise, auquel s'ajoute la franchise stoïque avec laquelle il a accepté « d'avalier » le fruit amer de la défaite - tandis que d'autres ne savent pas savourer le doux fruit de la victoire du reste méritée... La « bonne foi », qui doit justement se prolonger en « bonne volonté » selon Marcel Adam, ne nécessite pas l'enthousiasme. Elle implique la reconnaissance que le vaincu d'une bataille, même définitive, n'a pas à passer sous les fourches caudines aux clameurs du *Vae victis!* Comme il s'agit d'un malaise, sinon d'un conflit, multilatéral où il y a autant de parties prenantes que de participants, le premier ministre du Québec, tout accaparé par ses problèmes internes de parti et de gouvernement, n'a pas à subir d'interpellations catégoriques à la phase initiale des premiers pourparlers. C'est aux autres à parler les premiers. La balle reviendra suffisamment tôt dans son camp...

Ce ne serait pas d'une mauvaise foi que d'adopter l'une ou l'autre des trois attitudes initiales suivantes. Une première d'attentisme : « Vous avez parlé de « fédéralisme renouvelé », avez juré de le mener à terme. Nous jugerons sur pièce. Vous avez la parole... » Ou encore celle d'héritier des politiques de revendications autonomistes des gouvernements précédents depuis Jean Lesage ou même de sondeur du terrain où se placerait l'éventuel successeur avec son livre beige. Pourquoi pas ? Ça serait intéressant d'entendre un premier tour de ta-

ble sur la question... Enfin et surtout, le gouvernement du Québec pourrait prendre l'initiative, conjointement avec ceux d'autres provinces, d'organiser des rondes de rencontres interprovinciales, en totalité ou par groupes régionaux pour essayer de discerner les points de plus ou moins large assentiment entre provinces avant d'en référer à la conférence constitutionnelle fédérale-provinciale dans son ensemble. L'organisme existe déjà des conférences interprovinciales, que M. Lesage avait ranimé il y a vingt ans peu après la prise du pouvoir. Dans les dernières semaines précédant le 15 novembre 1976, cet organisme, sous la présidence alors de M. Lougheed, était en communication avec le premier ministre du Canada au sujet d'une nouvelle procédure de travail.

Ayant assez longuement dans ces colonnes traité de cette question naguère (les 16, 17, 18 octobre 1978) et l'ayant plus récemment encore évoquée (le 14 février et le 24 mai 1980), je me permettrai seulement de rappeler que le premier ministre de Terre-Neuve, M. Peckford, vient tout juste de signaler les promesses de l'interprovincialisme comme mécanisme utile, peut-être indispensable, dans la colossale tâche de reconstitutionnalisation canadienne. Il ne s'agit pas que de rendre la vie supportable au premier ministre du Canada comme maître d'œuvre de cette gigantesque entreprise, non plus que d'empêcher l'isolement qui pourrait devenir catastrophique au Québec dans les circonstances. Il faut concevoir des réseaux intermédiaires moins spécialisés et clandestins que les commissions de fonctionnaires et plus souples et moins cassants que les conférences constitutionnelles à onze premiers ministres. L'aspect spectaculaire de ce fédéralisme-spectacle-de-télévision est contre-indiqué plus que jamais à l'heure actuelle. On ne peut faire en même temps un travail constituant efficace et une précampagne électorale, les yeux braqués sur le rating...

**Cinquième partie**  
Pour que joue l'effet-référendum

**26**

---

**Peut-on éviter un gâchis total ?**

*Le Devoir, 19 juin 1980.*

[Retour à la table des matières](#)

IL FAUT RÉSISTER à la tentation d'écrire un article facile sur un sujet difficile, oh! combien! Mais la Nième relance de la réforme constitutionnelle semble déjà être programmée à l'échec. L'envergure des problèmes à résoudre, la presque incompatibilité de plusieurs solutions envisageables et même un certain fatalisme sur l'incapacité du système à s'autorégénérer alourdissent déjà la première moitié d'une programmation trop hardie. La seconde moitié on la trouve dans le caractère très inadéquat des mécanismes proposés, par la compression presque inhumaine du calendrier imposé, par l'établissement d'une liste, à la fois trop longue et trop courte, des questions prioritaires à étudier au cours de l'été et, enfin, par une déclaration de principes qui, loin de mettre tout le monde d'accord au niveau voulu d'abstraction et de générosité de tels textes en semblables occurrences, risque de ranimer les controverses chaudes de naguère et même de les rendre encore plus inflammatoires.

Mais l'échec est-il à ce point certain qu'il faille en bonne prudence inciter déjà à s'en accommoder par avance, en tâchant de « vivre avec » pour ainsi dire ? - Non, parce que la relance n'est pas suffi-

samment engagée pour qu'on puisse la considérer comme irréversible et non réadaptable. Non, parce que la circonstance unique, peut-être irrépétable, n'est pas irrémédiablement gâchée. Non, parce que même si ces deux affirmations n'avaient aucun fondement de réalité, il faudrait les soutenir en nécessaire illusion pour qu'au nom d'un certain honneur politique canadien finisse enfin par s'amorcer un processus préliminaire de réforme constitutionnelle.

On pourra commencer à croire, avec une conviction moins forcée, à un début de renouvellement de la fédération canadienne, lorsque la volonté réelle de changement, pour la première fois universellement, quoique inégalement, partagée entre les onze pouvoirs gouvernementaux du Canada, pourra se traduire en deux résultats concrets, établissant deux instruments de travail : l'un portant sur la fin, l'autre sur le moyen. L'instrument portant sur la fin, c'est un Protocole solennel d'entente entre les onze gouvernements canadiens comportant comme unique clause l'obligation de donner au Canada une nouvelle constitution. L'instrument portant sur le moyen, c'est l'établissement des mécanismes de travail qui ne mènent pas, de leur nature, à la perpétuation des problèmes dans l'acte même de vouloir les régler, qui distinguent nettement l'œuvre de révision des actions délibératives ou transactionnelles courantes. À vouloir faire simple, pratique et clair, comme on a tendance à s'en targuer, on agit, de fait, de façon compliquée, idéaliste et confuse.

\* \* \*

Voyons les trois documents qui sont sortis de la conférence dite « constitutionnelle » du 9 juin.

D'abord une Déclaration de principes sur la Constitution sur laquelle les chances d'accord apparaissent bien minces. On aimerait pouvoir dire que ce texte est à la hauteur de la circonstance. Il s'agit d'un document du niveau Cegep, ou High School plutôt, en lequel Claude Ryan voit un « brouillon » où « tout est à reprendre », pendant que Peter Newman propose d'en appeler aux poètes pour écrire les mots qui nous feront vivre ensemble. Passe encore que la Déclaration énonce les deux principes non négociables au sujet d'une « véritable fédération » et de l'enchaînement « de nos libertés fondamentales, nos

droits civils, humains et linguistiques ». Mais pourquoi diable! avoir introduit auparavant deux principes de division d s les premi res lignes ? L'appel   « l'aide   Dieu » pour r chauffer la ferveur des croyants est-ce   ce point indispensable en pareil texte pour prendre le risque de faire sourciller les ath es, les agnostiques, les indiff rents qui aiment croire que le Canada est une soci t  laique ?

Mais l'exemple de plus grande inopportunit  se trouve dans les tout premiers mots : « Nous, le peuple du Canada... » C'e t pu  tre un comble si la mention avait  t  faite de la « nation canadienne ». S'il est quelque chose d' l mentaire et de flagrant, ressortissant au fait sinon au droit, c'est que les Franco-Qu b cois ont clairement conscience d' tre aujourd'hui ce que l'histoire les a faits : au minimum un peuple, et m me une nation au sens de l'anthropologie culturelle qui ne co ncide pas avec celui du droit public. Ce fait d' vidence, fond  en histoire objective et amplifi  par la conscience croissante qu'en ont eue les Qu b cois depuis vingt ans, n'est-ce pas ce qui est   la racine profonde des principaux maux f d ratifs, comme l'ont analys  sans la moindre intention pol mique les c l bres commissions d'enqu te Laurendeau-Dunton et P pin-Robarts ? En quel monde d'irr alit  vit le premier ministre du Canada, lui qui pourtant, plus que tout chef de gouvernement, a d  une bonne part de sa bonne fortune politique   la fid lit  continue de ceux qui le reconnaissent justement du m me « peuple » qu'eux-m mes ?

« Nous, le peuple du Canada... » :  a n'existe pas. Ce qui existe, c'est la population du Canada, c'est surtout, politiquement, l'ensemble ou le corps des citoyens du Canada. Font partie de cette population ou de cet ensemble de citoyens autant de peuples que l'histoire a ainsi faits et qui se reconnaissent comme tels : non seulement les deux « peuples fondateurs » et leurs descendants, ainsi que ceux qui, venus d'ailleurs, ont choisi de s'y fondre, mais aussi les peuples aborig nes ou autochtones qui ont quelques mill naires d'avance dans l'occupation du territoire et dont nous les avons imp rialement d pos d s en toute fausse « bonne conscience ».

« Nous, les citoyens canadiens... » : c'e t  t  tellement plus vrai, plus riche de sens, en impliquant chaque personnalit  individuelle, que par l'appel   cette fiction collective d'une sociologie mystique

« le peuple du Canada »! Disons davantage sans nous excuser de ne pouvoir élaborer : la richesse et la signification profonde de ce pays c'est de contenir plusieurs peuples, d'où justement son « pluralisme culturel » obligé dans ce *way of life* canadien du non *melting pot*.

L'homme qui a su être si magnifiquement à la hauteur de la victoire référendaire, y apportant une contribution de grande classe, montre qu'il ne sait pas lire ce résultat. (Comme il n'avait pas su, en son temps, interpréter correctement la dynamique culturelle du nationalisme de la Révolution tranquille ... ) Pourtant l'essayiste de *Cité Libre* avait brillamment soutenu cette thèse, point d'angle de sa pensée : « Ce n'est pas l'idée de nation qui est rétrograde, c'est l'idée que la nation doit nécessairement être souveraine. » Le 20 mai, en une proportion de trois sur cinq, les Québécois ont choisi de se considérer comme un des peuples qui forment la population canadienne, de continuer d'être dénombrés comme citoyens canadiens, de ne pas rechercher la souveraineté québécoise pour elle-même. Toute autre interprétation qui surenchérit sur le canadianisme uniformisateur est « idéologiste » et distorsionnée.

La conséquence de cette indécatesse, perçue comme une provocation inutile ou une ignorance entêtée, n'en est que trop claire. Elle est en train de faire l'unanimité des partis d'opposition au Québec. Alors que partisans du OUI et partisans du NON s'étripaient politiquement, ils établissent leur jonction maintenant sous une commune critique contre ce qui leur semble être la négation de l'identité d'un peuple québécois. Ces gens qui, hier encore, se pourfendaient copieusement sur le mandat de négocier la souveraineté se retrouvent tous d'accord pour prôner « l'égalité foncière des deux peuples fondateurs ». (Cette dernière citation est du livre beige et non du livre blanc). Ces procédés typiquement outaouais ne sont pas nouveaux. Il y a deux ans le célèbre document *Le temps d'agir*, bien plus élaboré et fourni, avait réussi à présenter l'image constitutionnelle du Canada de demain sans faire la moindre allusion au cas québécois, omission en laquelle Keith Spicer voyait « une myopie effarante » ou « un bizarre qui frôle la stupidité » (*La Presse*, le 14 juin 1978). Cette fois-ci, l'omission s'exprime en la concision d'un mot simplificateur : « Nous, le peuple du Canada... »

Quant à l'autodétermination du peuple québécois dont l'idéologie péquiste soutient qu'elle devrait être consacrée constitutionnellement, c'est une autre question. D'abord, dans « une monarchie constitutionnelle et fondée sur les principes de la démocratie » selon les termes de la Déclaration du 9 juin, ce droit est réel et est déjà reconnu par la majorité des Canadiens de l'autre langue (voir le rapport de la Commission Pépin-Robarts). Il fut, en outre, mis en application par le principe et la tenue du référendum qui posait clairement le droit à une sécession éventuelle du Québec. Enfin, il fut consacré, pour ainsi dire *a contrario*, par la participation envahissante des forces fédéralistes pour que la sécession n'ait pas lieu. Surtout, cette lutte sans merci se livra à l'intérieur de la légalité constitutionnelle définie par le gouvernement légitime qui avait pris la décision de cette consultation au sujet de l'éventuelle souveraineté.

Tout cela étant désormais acquis, c'est beaucoup d'exigence que de vouloir enchâsser ce droit fondamental dans le texte constitutionnel. C'est beaucoup trop demander ; et pour ce qui n'est maintenant plus nécessaire. D'abord, ça ne se fait pas. Une constitution n'est pas un traité international comprenant les clauses jumelles d'adhésion et de retrait. La sécession d'un État fédéré n'est pas du même ordre que la sortie d'un État souverain d'une organisation internationale. Il y a bien l'exception toute singulière de la constitution stalinienne de 1936 contenant une clause formelle de sécession pour les républiques soviétiques. Mais il s'agit d'une de ces constitutions que les spécialistes appellent « sémantiques » dont il est clair que des clauses comme celle-là n'engagent rien ni personne, ne sont là que pour la forme ou pour l'effet de propagande.

Il vaut mieux que le droit à l'autodétermination soit confirmé dans les faits et dans la pratique que par un texte hypocritement ou démagogiquement concédé dans une constitution purement formelle. Un texte constitutionnel, consacrant formellement la sécession et en précisant les modalités, supposerait un esprit d'abnégation et une hauteur de civilisation tels qu'il serait illusoire de les réclamer chez le prochain. Le gouvernement du Québec serait mal avisé de faire tout un plat de cette non-reconnaissance constitutionnelle, ou de s'en servir comme argument électoral. D'ailleurs, l'électorat québécois ne gobe-rait pas un tel hameçon. Précisons encore que l'argumentation précé-

dente ne se fondait pas sur le résultat négatif du référendum du 20 mai, mais sur le caractère exorbitant, en même temps que de non-nécessité, d'un énoncé constitutionnel portant sur le droit explicite à l'autodétermination. Il est d'autres textes, internationaux, auxquels le Canada a adhéré, qui fondent ce droit et qui pourraient être invoqués le cas échéant.

Enfin, le droit à l'autodétermination peut aussi s'affirmer autrement que par l'allusion à sa portée éventuellement sécessionniste. Ainsi le Comité spécial mixte du Sénat et des Communes sur la Constitution, dans son rapport du 16 mars 1972, faisait deux recommandations dont on pourrait s'inspirer aujourd'hui : « Le préambule de la constitution devrait reconnaître... que l'existence de la société canadienne tient au libre consentement de ses citoyens et à leur volonté de vivre ensemble, et que tout différend entre eux devrait être réglé par des moyens pacifiques » (Recommandation 6). Mais « si à un moment donné, les citoyens d'une partie du Canada se déclaraient démocratiquement en faveur d'une politique historique qui serait opposée au maintien du régime actuel, c'est par la négociation politique et non par le recours à la force militaire ou à d'autres forces coercitives qu'il faudrait régler le désaccord » (Recommandation 7). Une commission mixte de sénateurs et de députés était déjà d'accord sur ces principes il y a huit ans. Comment pourrait-on régresser maintenant en refusant l'insertion d'une clause de libre adhésion à la structure fédérale du Canada ?

Le QUOI de la réforme constitutionnelle s'annonce mal. La hâte intempestive de la tournée éclair de M. Chrétien, la date rapprochée du 9 juin pour la première rencontre fédérale-provinciale paraissent des mesures suspectes. Précipitation n'est pas détermination. Les toutes premières lignes de la Déclaration de principes du 9 juin ont déjà commencé à braquer le sentiment profond des Québécois en leur identité pourtant flagrante de « peuple ». Ainsi que le révèlent les deux autres documents du 9 juin (Questions prioritaires à l'étude et Calendrier de travail), le COMMENT et le QUAND de cette réforme tant souhaitée ne s'annoncent guère mieux. Peut-on éviter un gâchis total ?

**Cinquième partie**  
Pour que joue l'effet-référendum

**27**

---

**Comment et quand ?**

*Le Devoir, 20 juin 1980.*

[Retour à la table des matières](#)

POUR POUVOIR RÉPONDRE aux questions sur le COMMENT et le QUAND de la réforme constitutionnelle, maintenons l'hypothèse que le premier ministre du Canada est encore habité par l'unique « grand dessein » d'une carrière hors-série : donner au Canada une nouvelle constitution. On fermera donc les yeux sur la supposition selon laquelle « tout se passe en ce moment comme si M. Trudeau voulait à la fois se débarrasser du gouvernement péquiste et de M. Ryan » (Michel Roy, dans *Le Devoir*, du 13 juin).

Autrement dit, nous n'imputons pas à priori au premier ministre l'intention décidée d'accueillir favorablement un « désastre appréhendé » pour pouvoir, à point nommé, recourir à l'une ou à l'autre des deux politiques audacieuses que voici : soit celle d'un « coup de force » parlementaire, en faisant passer une motion de rapatriement unilatéral de la constitution ; soit celle d'un « coup d'État » constitutionnel en décrétant un référendum transcanadien pour neutraliser, en la noyant, une majorité spécifiquement québécoise et discordante de celle de l'ensemble des autres provinces. Depuis qu'il a été « rappelé aux affaires », dans des circonstances aussi ahurissantes que celles qui

avaient permis son entrée en politique il y a quinze ans, le premier ministre jongle avec l'idée de ce recours référendaire, nous rappellent les milieux généralement bien informés. Quant au rapatriement qui est devenu une idée fixe, il la couve obsessivement au point qu'il succomberait à la tentation d'unilatéralité lorsqu'il se sera convaincu qu'il n'y a vraiment plus de moyen de faire autrement.

Mais alors, en l'une ou l'autre supposition, le Canada sera fendillé, peut-être irrémédiablement. Et celui qui confiait naguère : « ... c'est pour défendre le fédéralisme que je suis entré en politique en 1965 », aura à l'abandonner en bien plus piètre état qu'il n'était il y a quinze ans. C'est demain qu'on verrait peut-être l'erreur de carrière que s'apprête à commettre M. Trudeau soit par surestimation, soit par sous-estimation. Dans le premier cas, en exagérant la force situationnelle qu'il possède depuis le 20 mai ; et, dans le second cas, en ignorant la force symbolique, éventuellement efficace, qui est la sienne et par laquelle il pourrait devenir grand acteur historique.

\* \* \*

Pour cette démonstration, prenons appui sur les deux autres documents, à part la Déclaration de principes déjà analysée, qui sont sortis de la rencontre du 9 juin : la liste des questions prioritaires à étudier et le calendrier d'étalement de cette étude au cours de l'été.

La liste des questions soumises à l'étude a deux caractères : elle est brève et se présente en deux séries. De cette abréviation, on ne peut faire découler une vertu particulière, si ce n'est une certaine modération en ne cherchant pas à tout comprendre et à tout classer, comme naguère en beaucoup de documents de travail du genre. D'ailleurs, le préambule à la liste précise qu'« il faudra du temps » pour mener à bien cette « entreprise de grande envergure ». S'il n'apparaît guère possible d'y arriver « en une seule fois », au moins importe-t-il de « démontrer au peuple du Canada que des progrès tangibles sont accomplis », de telle sorte que quelques points d'accord pourraient « bien être adoptés sous peu et intégrés à la nouvelle constitution canadienne ».

Plus typique est le classement de ces priorités en deux séries : la première, « pour le peuple » (toujours le peuple, et non pour la population ou, préférablement, les citoyens) ; la seconde, « sur les pouvoirs gouvernementaux et les institutions ». Sous la première catégorie, il s'agit de questions de civilisation et de valeurs politiques fondamentales comme les trois principes d'une déclaration de principes, d'une charte des droits, incluant les droits linguistiques, et d'un engagement au partage ou (ajout proposé par un premier ministre provincial) à la péréquation. Les autres points sont plus inattendus sous un tel intitulé : d'abord celui des pêcheries - qui ne « fut pas proposé par M. Blakeney! » - alors que la question des « ressources » se retrouve sous la série des pouvoirs gouvernementaux. « La série pour le peuple » se termine par le couplet, *obligato* et signe des temps, sur « les peuples autochtones » (tiens! le pluriel ... ) et leurs leaders qui doivent être impliqués dans les discussions de changements constitutionnels. »

Mais le plus étonnant dans cette série pour le peuple c'est d'y avoir rangé la classique pierre d'achoppement (à cause de sa liaison avec la procédure d'amendement) de l'opération du « rapatriement de la constitution »! On pourrait d'abord observer, en forme de boutade que « le peuple » s'en fout du rapatriement, que ça ne l'a guère dérangé jusqu'à maintenant cette situation historique d'absurdité d'un pays de pleine souveraineté consacrée depuis un demi-siècle et qui n'a pas encore trouvé la décence du moyen de domicilier chez lui sa propre constitution. Trois mois ou trois ans de plus, à cette échelle chronologique! Sans doute que dans l'esprit de M. Trudeau il y va de l'honneur national que cet anachronisme, pour le moins risible, cesse. Mais s'il est une question qui relève de la catégorie des « institutions » justement, c'est bien l'instrument constitutionnel lui-même, en sa totalité de forme et de contenu et en ses virtualités - qu'il s'agit de préciser - d'amendement et de révision générale. Si intention d'astuce il y avait de magnifier la question du rapatriement sous la première catégorie des changements « pour le peuple » elle ne produira pas les effets escomptés.

De la seconde « série sur les pouvoirs gouvernementaux et les institutions », viennent en tête « la propriété des ressources et le commerce interprovincial, les ressources du large des côtes » : questions d'où s'exhale une odeur forte de pétrole albertain en pleine production

et de celui, à venir bientôt, de Terre-Neuve. Puis c'est, en forme d'euphémisme concis, la question des « pouvoirs qui touchent l'économie »... Suivent la question des « communications, incluant la radiodiffusion », perpétuelle pomme de discorde avec le Québec depuis dix ans ; et celle « du droit de la famille », sur lequel un accord de principe est déjà acquis. En fin de liste se retrouvent les questions d'une « nouvelle Chambre haute, impliquant les provinces » et celle de la « Cour suprême, pour le peuple (encore!) et pour les gouvernements ». On observera qu'il n'est pas question du vote à la proportionnelle pour l'élection aux Communes, pour lequel M. Trudeau s'était déclaré favorable au lendemain de sa fausse sortie. Au sujet des institutions fédératives par excellence, que sont la Chambre haute et la Cour suprême, les divers projets ou modèles ne manqueront pas, qui sont prônés par plusieurs gouvernements provinciaux et parfois présentés en réponse à ceux qui étaient contenus dans les documents fédéraux du *Temps d'agir* et du projet de loi C-60.

\* \* \*

Et il y avait donc eu le référendum...

L'alerte chaude en étant passée, rien n'est changé des problèmes fondamentaux de l'économie et de l'administration de la chose publique au Canada. Ils se retrouvent avec leur pesanteur structurelle de toujours, alourdis encore par l'urgence d'une actualité au sujet de laquelle il faudrait pouvoir décider. L'écart du prix du baril de pétrole (entre le nouveau prix international à 32 \$ et le prix albertain à 14,75 \$) est un problème autrement « sérieux » que les 40,5% de citoyens québécois qui se sont prononcés contre la perpétuation du statut de « province contre les autres » pour le Québec. Dans la bergerie fédérale de plus en plus foncée, il n'y a plus qu'un seul mouton noir. Nous allons assister à de durs trafics entre défenseurs divergents d'un pourtant même Bien commun.

Pour se remettre au travail dans de telles conditions il faut avoir fortement chevillé à l'esprit l'illusion qu'avec beaucoup de bonne volonté, de part et d'autre, on y arrivera. Or les bonnes intentions n'ont jamais suffi. Non plus que l'esprit nouveau pour le changement ou plutôt pour sa grande nécessité. C'est une condition nécessaire, mais

non suffisante. D'autant que l'esprit de novation est, de toutes les choses du monde, celle qui s'évanouit le plus tôt lorsque ne s'amorcent pas les tout premiers changements qui conditionnent les autres. Le changement, ouvrant sur des inconnues à rentabilité douteuse, n'est jamais sécurisant. Tandis que l'immobilisme de situation qu'on ne peut imputer à personne en particulier...

Ce qui nous amène à la considération du QUAND la réforme. Le calendrier propose trois petits mois, l'entente devant être « finalisée » lors de la conférence des premiers ministres du 8 au 12 septembre. À l'époque du *Temps d'agir* de 1978, le travail devait s'étaler sur une période de trois ans.

Deux ans plus tard, il faudrait un miracle pour que, la sainte frousse du référendum passée, on puisse marquer des « progrès tangibles » suffisants. Le découpage de cette période en phases de semaines et de jours n'aurait toutefois rien de déraisonnable si les conditions générales pour aboutir étaient réunies. Il faudrait encore que chaque tranche du travail projeté puisse produire des résultats cumulatifs et propulsifs pour ceux qui restent à marquer. Les accords de principe donnés par les premiers ministres provinciaux le furent du bout des lèvres, avec restriction mentale. Comment peut-on aller à contre-courant de l'assentiment général qu'il faut finir par faire quelque chose ? On saura probablement avant la conférence des premiers ministres provinciaux de Winnipeg des 21 et 22 août s'il y a de l'huile dans l'engrenage ou s'il n'est déjà pas grippé.

Sans tenir compte du rythme de bousculade imposé aux ministres et fonctionnaires qui auront à assumer ces travaux et cet infernal été, nous ne voyons pas comment on pourra disposer de tels problèmes de fond qui restent encore divisifs aujourd'hui. D'autant que les mécanismes de travail suggérés sont toujours ceux d'un subtil quadrille entre ministres et fonctionnaires fédéraux et provinciaux. C'est encore notre conviction qu'il faudrait d'abord des rondes élaborées de rencontres exclusivement interprovinciales plutôt que de se situer d'emblée au difficile dénivellement fédéral-provincial pour les travaux préliminaires tout au moins. Pour la suite, il conviendrait d'imaginer un forum approprié à la réforme selon, par exemple, l'économie générale du modèle que décrivait, en ce journal le 3 juin dernier, l'économiste Ghislain Fortin. M. Claude Ryan lui-même, qua-

tre jours avant la rencontre du 9 juin, signalait le caract re inad quat de la formule de toujours o  « le gouvernement f d ral joue traditionnellement   la fois le r le d'interlocuteur ayant des int r ts et des convictions propres   d fendre et le r le de meneur de jeu qui pr sident simultan ment   l'application des r gles et du fonctionnement g n ral de l'op ration ». Et de proposer un forum marqu  du signe de l' galit  o  les r gles du jeu seraient appliqu es sous la direction d'un ou de plusieurs arbitres impartiaux qui pourraient  tre de grandes personnalit s canadiennes, comme par exemple, un tandem form  d'une grande personnalit  anglophone et d'une autre francophone, acceptables   la fois   tous les participants (selon *Le Soleil* du 6 juin).

Ce n'est pas d'Ottawa que sortent en ce domaine proc dural les id es novatrices. Quelle nouveaut  a apport e la r union du 9 juin, si ce n'est une liste de mati res qui s'abr ge et un  ch ancier qui se contracte ? Et pourtant le temps presse. Jusqu'  maintenant on n'a toujours fait qu'essayer de partir... Ce n'est pas qu'un probl me d'hommes et de leurs int r ts divergents, mais aussi de m thodes et d'outils de travail. Les commissions parlementaires, les comit s mixtes des deux chambres, les commissions d'enqu te, royales ou pas, ont donn  ce qu'ils pouvaient. D'ailleurs, on n'a plus le temps. On ne peut croire qu'  l'ouvrier qui sait se fa onner des outils ad quats de travail lorsqu'il n'en a pas   sa disposition. C'est la meilleure preuve d'une volont  active, sans laquelle rien ne se fait.

**Cinquième partie**  
Pour que joue l'effet-référendum

**28**

---

**Ce que peut accomplir**  
*Pierre Elliott Trudeau*

*Le Devoir, 21 juin 1980.*

[Retour à la table des matières](#)

DISONS-LE tout de suite : il n'est nul homme dans la position du premier ministre du Canada qui pourrait aujourd'hui achever le programme de réforme constitutionnelle prévu pour les prochains trois mois. Mais il est un homme, du nom de Pierre Elliott Trudeau, qui pourrait se satisfaire d'enclencher le processus de la réforme, qu'il n'aurait probablement pas l'occasion de mener à terme. Cet homme se trouve dans la position unique (et secrètement désirée ?) de pouvoir donner un grand coup à l'histoire politique canadienne à la veille de s'en retirer pour de bon.

Mais c'est à la double condition de ne pas exagérer la force provisoire de popularité qu'il possède depuis les deux victoires du 18 février et du 20 mai et de ne pas ignorer cette autre force, non moins réelle parce que symbolique, qu'il détient pour un temps encore très court. Sera-ce l'erreur de sa vie que de table sur la première comme il semble avoir choisi, ou s'être résigné, de le faire plutôt que sur la seconde dont il n'est peut-être pas suffisamment conscient ?

Nul premier ministre du Canada, en dehors de l'hypothèse dictatoriale bien sûr, ne pourrait être l'agent « causal » pour une réforme constitutionnelle d'importance, surtout pas dans un délai comprimé de trois mois. Mais Pierre Elliott Trudeau peut être le politique « donneur de sens » à cette réforme, enfin ressentie comme indispensable. Bref, la seule chose qu'il puisse, mais il est seul à le pouvoir, c'est d'être un agent « instrumental » ou catalyseur d'urgence en une courte période transitoire. Il ne pourra imposer « sa » notion du fédéralisme canadien en toutes hypothèses prévisibles. Mais il est en position de pouvoir forcer tous les intéressés à se mettre au travail pour que cette occasion qui passe ne soit pas l'ultime des dernières chances.

\* \* \*

Il s'agirait de convertir l'esprit de changement et la disponibilité pour la réforme, qui prévalent encore, en un engagement moral et strict de donner au Canada une nouvelle Constitution. Non pas la constitution elle-même par pièces détachées ni encore moins en totalité, mais l'obligation d'y arriver par la collaboration active des onze gouvernements canadiens. Ce ne serait pas trop des trois mois qui viennent pour élaborer un Protocole constitutionnel comprenant l'obligation strictement impérative d'aboutir dans un délai raisonnable mais non déterminé en date fixe. Ce texte, conjointement mis au point et adopté à l'unanimité des onze gouvernements canadiens, ou encore proposé par le gouvernement central et le plus grand nombre de provinces possible à l'adhésion des autres, serait un document particulièrement solennel, conçu comme une espèce de charte préconstitutionnelle. Brièveté et solennité, nature stricte de l'obligation générale mais non-spécificité des modalités selon lesquelles elle devra être remplie : tels seraient les caractères essentiels de ce très bref Protocole dont le texte pourrait tenir en deux ou trois articles.

Il serait utilement complété par un second texte en forme de code d'opération qui instituerait les mécanismes généraux de la transformation graduelle de la constitution. Ce texte de portée indicative et de nature procédurale pourrait faire mention des niveaux successifs ou parallèles de négociations et de décisions graduées, peut-être même des procédures d'éventuelles consultations populaires et référendaires, ainsi que du mode de participation, dans les onze systèmes politiques,

des oppositions parlementaires, ces « gouvernements en devenir » susceptibles d'avoir à mener en titre des rondes subséquentes de négociations. Mais comme en toutes choses il importe de commencer par le commencement, l'élaboration et la signature du Protocole ne seraient pas conditionnelles à la mise au point du second texte et à l'établissement des mécanismes de travail.

Le Protocole n'aurait pas à faire mention des préalables logiques qui ont entravé la réforme constitutionnelle depuis vingt ans (rapatriement, formule d'amendement), ni d'aucun prérequis (sauf l'engagement qu'il contient) à la mise en branle des travaux. Le protocole n'aurait pas à évoquer de « grands principes » (démocratie, fédéralisme), non plus qu'à contenir quelque déclaration de droits fondamentaux à enchâsser dans la future constitution. Il n'aurait même pas à rappeler la gravité de la crise ni la nécessité d'en sortir. Encore une fois, ce texte de quelques lignes ne serait rien d'autre que l'engagement solennel et mutuel devant la population canadienne d'aboutir à un nouvel arrangement constitutionnel.

Moyennant l'ensemble de ces conditions, le Protocole aurait chance d'être élaboré sans trop de difficulté en l'espace d'un court été et de recevoir l'adhésion des onze gouvernements canadiens, compte tenu d'un effet d'entraînement si les gouvernements canadien et ceux des principales provinces avaient déjà emboîté le pas. Si cette opération consistant à battre le fer pendant qu'il est (encore) chaud ne réussissait pas, l'espèce d'anti-système actuel, marqué d'incohérences et d'incertitudes, devrait se perpétuer bien au-delà du 12 septembre, ce qui ne serait à la gloire de personne.

\* \* \*

Seul un Pierre Elliott Trudeau pourrait « vendre » à l'opinion canadienne une idée semblable. Cet homme, fort controversé et controversable, est dans la position unique de celui qui, à la veille d'une retraite annoncée, n'a plus d'intérêt personnel à rester plus longtemps. Avec tous ses défauts et son brio, il incarne mieux que quiconque en sa personne le grand dessein qui fut au principe de son engagement politique. Qui pourrait faire la preuve d'un pareil détachement personnel en même temps que d'une foi plus active dans le Canada ?

Mais   la condition qu'il se ressaisisse, et vite! Qu'il cesse de laisser entendre qu'il pr pare un de ces tours de passe, tenant du coup de force parlementaire (le rapatriement unilat ral) ou du coup d' tat constitutionnel (invalidation inutile du r f rendum qu b cois par la mesure enveloppante d'un r f rendum transcanadien). Il avait su r sister   la premi re tentation apr s l' chec de la Charte de Victoria. Il devrait pouvoir r sister   la seconde en se souvenant du r sultat si clairement divisif du « pl biscite » de 1942... Ces deux pans, qu'il peut gagner dans le court terme, produiraient des effets d sastreux pour le moment o  il ne serait plus l  pour les pallier.   moins que... ?   moins qu'il ne s'agisse que de coller d finitivement au plancher Ren  L vesque, ou encore de gagner de vitesse la philosophie constitutionnelle de Claude Ryan ? Ici encore, les deux paris seraient mauvais dans le moyen terme car les deux hommes commandent des client les partisans capables de rebondir avant plusieurs lunes et m me, de fa on plus imm diate, de former un barrage commun...

Dans cette unique ambiance post-r f rendaire, M. Trudeau est le seul   pouvoir d caper cette couche, qui est en train de s'incruster dans le nationalisme qu b cois et qui provient d'un ressentiment anti-f d raliste par d faut d'une r forme constitutionnelle   temps. Quant   l'ind pendantisme irr versible il n'y peut  videmment rien ; mais il ne s'agit pas encore d'un courant majoritaire. M me   l' chelle de tout le pays, le premier ministre ne d fend pas toujours tr s bien la cause du f d ralisme au Canada. Signalons les deux points fondamentaux suivants. Il n'est pas vrai qu'il s'agisse du f d ralisme le plus centralisateur de la plan te : des grands r gimes f d raux, celui du Canada est le seul   avoir permis une d centralisation graduelle au b n fice des  tats f d r s depuis la fin de la guerre. Il n'est pas vrai que ce r gime soit en train de mourir d'un statu quo rigide et aveugle : c'est plut t parce qu'il n'en peut plus de s'ajuster en flexibilit s successives qu'il doit  tre refait du tout au tout pour cesser de tra ner une v tust  de syst me devenue encombrante pour tout le monde.

\* \* \*

Ce qui manque au d bat actuel ce n'est pas un joueur alerte et astucieux qui puisse tordre le bras   celui-ci ou intimider celui-l . C'est

une grande voix, à la lucidité détachée et aux accents prophétiques, qui puisse dire quelque chose comme : « Si on ne repart pas maintenant, et de façon sérieuse et méthodique, vous savez, nous aurons les conséquences. Et elles ne seront pas bonnes pour quiconque! Cet engagement personnel et sincère que nous avons pris comme chefs de gouvernement, en un moment de grande anxiété, c'est maintenant le temps de le coucher en noir sur blanc par un engagement le plus solennel possible. Le temps est venu de voir plus large que la promotion de nos intérêts même les plus légitimes et de laisser tomber nos arrière-pensées calculatrices. N'aurai-je donné à mon pays, pour pouvoir continuer à tenir ensemble, que cette première grande chance de renouvellement de son régime politique, je m'estimerais satisfait de me retirer de la vie active. » Cette voix aux tonalités graves, justement dramatique mais sans pathos, nous ne l'entendons pas. Et commentateurs de n'avoir à se mettre sous la dent que certain pointillisme d'intention plutôt inquiétant, et qu'explications embarrassées n'élucident pas par la suite...

Un homme à la hauteur de la circonstance historique dirait simplement les limitations de la charge, à laquelle remontent tous les problèmes et doléances sans pouvoir les faire redescendre automatiquement en solutions et satisfactions. Pour l'heure, et elle est probablement décisive, il s'agit de « rebâtir la maison ». Qu'il soit d'abord donné aux habitants de chaque pièce de discuter, d'abord et à leur niveau propre, des exigences de leur cohabitation. On verra en un second temps si les plans soumis sont compatibles avec les devis d'ensemble. Ce ne sera pas trop d'un été pour conclure le pacte ou Protocole de la reconstruction. La mise en chantier viendra après.

Dès avant la fausse sortie sincère de l'actuel premier ministre, il ne manquait pas de commentateurs pour lui insinuer de jouer un rôle de « roi philosophe » ou de *great old man* dans un pays en mal d'être. L'occasion est venue avant l'âge pour ce jeune sexagénaire. Le moment est venu d'un désistement pour les bagarres immédiates et d'un engagement à fond sur le principe du rassemblement futur.

Sans qu'il l'ait expressément recherché, Pierre Elliott Trudeau est devenu plus grand que lui-même. Et il ne le sait pas.

**Cinquième partie**  
Pour que joue l'effet-référendum

**29**

---

**Quand M. Trudeau se met à écrire  
aux Québécois**

*Le Devoir, 11-18-31 juillet 1980.*

[Retour à la table des matières](#)

**A) À LA RESCOUSSE DE M. TRUDEAU.** M. Trudeau demande de l'aide. Aux intellectuels, aux commentateurs du Québec qui se sont élevés contre la formule ouvrant le projet de préambule à la constitution : « Nous, *le peuple* du Canada... », il fait un appel pressant et anxieux pour l'aider à surmonter les limites sémantiques : « Dites-le-nous, ce qu'il faut dire... »

Réponse : Ce qu'il faut dire, c'est « Nous, la population du Canada... » quand il s'agit de cette collectivité de quelque 23 millions d'humains vivant régulièrement sur le territoire du Canada. Une population, c'est précisément un « ensemble », une collectivité qu'on ne s'occupe pas de qualifier autrement, ainsi que le font les démographes, et aussi les botanistes ou les zoologistes car le terme s'applique également aux plantes et aux animaux. Population, humaine en l'occurrence, dit très correctement le principe d'unité vivante de cet ensemble, sans rien de plus qui serait sujet à discussion, à controverse, ni qui requerrait qualification complémentaire. Je consulte un dictionnaire à portée de la main, qui définit justement le mot « Population : ensemble des habitants d'un pays ».

Cette même autorité consultée fournit la définition suivante au mot « peuple » : « multitude d'hommes formant une nation ». Tiens! le peuple renvoie à la nation - et réciproquement. Et c'est pourquoi le mot est presque autant, et pour la même raison, à proscrire que le dernier terme. En d'autres langues, même en d'autres pays de la francophonie, le peuple peut avoir le sens neutre ou innocent que le premier ministre veut lui donner. Au Canada, il n'en sera plus jamais ainsi. De même que la théorie des deux nations a mené à la doctrine des États associés (dont la souveraineté-association est la bouture, maintenant très enracinée), ainsi la théorie des deux peuples fondateurs (selon une exacte sociologie culturelle des commissions fédérales) reprend, en l'amenuisant ou en la corrigeant, la doctrine de la Confédération-Pacte dont le juge Loranger s'était fait jadis l'idéologue juridique.

De ce rappel raccourci, on ne retiendra que le risque, dans la situation canadienne actuelle, d'employer le vocable de peuple. Il est devenu presque autant inflammatoire que celui de nation, dont le premier ministre se gardait bien, de son propre aveu, de se servir dans la déclaration du 9 juin.

On conviendra que c'est bien un peu dommage d'avoir à éviter le beau mot de « peuple ». Sa notion fut à l'origine de l'idée des Grecs qui, il y a vingt-cinq siècles, inventèrent la « démocratie ». C'est toujours la même idée du « peuple-souverain » qu'un jeune et brillant « intellectuel » prônait dès 1954 comme thème de la première rencontre de l'Institut canadien des Affaires publiques. M. Trudeau s'en souviendra.

Une pareille omission, oui, est bien un peu dommage. Mais, comme à quelque chose malheur est bon, il est encore salubre d'éviter le mot peuple pour deux raisons. D'abord parce que, selon un usage universel, il y a une acception péjorative du mot peuple. « Partie la plus nombreuse et la moins riche de la population » donne comme sens second le dictionnaire cité tout à l'heure. Cette notion *aristo* du peuple, du « bon peuple » est proprement insupportable à tous égards. Passons vite puisqu'il ne s'agit pas de cela pour l'instant.

L'autre raison pour éviter l'usage du mot peuple au singulier est autrement grave, et toute actuelle et toute locale, *because* le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes... Ce droit que personne dans

l'univers politique civilisé ne contredira (quitte à ne pas marcher dans ses applications ou conséquences), joint à la controverse sur les deux peuples fondateurs, devrait entraîner tout homme politique canadien, ayant quelque sens de sa conservation, à bannir de son langage le mot peuple au singulier. D'ailleurs la fameuse déclaration du 9 juin parlait à plus d'un endroit - et au pluriel! - des peuples autochtones.

Il faut donc parler de la population du Canada, qui comprend plusieurs peuples, quelque connotation qu'on accorde à ce terme. Et si l'on trouve que le mot de population a quelque chose de trop vaguement statistique dans sa neutralité de sens, qu'on parle plutôt des « citoyens » du Canada : c'est aussi un « ensemble », et un ensemble « politique » d'un statut objectif et indiscutable. Le co-fondateur de *Cité libre* n'en disconvient pas. Quelques-uns des plus beaux passages de ses écrits portaient sur cette notion de citoyen actif et responsable dans une société démocratique et conséquente avec elle-même. À part les « séparatistes » déclarés, il n'est personne au Canada qui tiquerait à se voir englobé dans la population canadienne, surtout pas comme citoyen à part entière!

Les questions de peuple, de nation (on pourrait ajouter ethnies et cultures) sont, par un emploi au singulier lorsque la pluralité est manifeste, de la dynamite terminologique. On voudrait bien que ceux qui ont, comme premier devoir et ultime chance de grand destin personnel, de prévenir des explosions ne charrient pas avec imprudence leur coffre à outils.

Surtout que ce n'est pas nécessaire.

Surtout qu'il y a des outils terminologiques plus adéquats et plus fins pour leur manipulation politique.

Référence : l'autorité terminologique citée plus haut est le *Larousse des débutants*, portant en sous-titre la mention : « avec le vocabulaire du français élémentaire ». L'édition est de 1963. Mon propos aura été d'évidences : pas d'une question d'« intellectualisme » compliqué.

**B) LE MINIMUM QU'IL FALLAIT DIRE.** Cela aura pris du temps. Mais c'est arrivé. Enfin, presque. Le minimum qu'il fallait dire, le voilà finalement : « ... je ne demande qu'à le modifier (le projet de préambule d'une nouvelle constitution) pour reconnaître plus explicitement encore l'existence des deux principales communautés linguistiques et culturelles du pays, dont la française a son premier foyer et son centre de gravité au Québec, quoiqu'elle s'étende dans l'ensemble du Canada. Il s'agit là d'un fait social et politique que nul ne songe à nier et dont nous devons tenir compte si nous voulons rebâtir un Canada nouveau solidement ancré dans la réalité. »

Si ces mots, soigneusement choisis et pesés dans la lettre du premier ministre du Canada, avaient été dûment dits lors de la relance des travaux de la réforme constitutionnelle, on n'aurait pas assisté au tollé que l'auto-interpellation collective « Nous, le peuple du Canada... » a soulevé.

Car c'est ce que les Canadiens francophones, à l'intérieur et hors du Québec, veulent intensément et dont ils ne démordront jamais (hormis la frange de ceux qui consentent à l'assimilation par choix libre ou forcés par les circonstances) : être considérés comme l'une des « deux principales communautés linguistiques et culturelles du pays », ce qui du reste est « un fait social et politique que nul ne songe à nier ». Mais ce qui va sans dire va encore mieux en le disant et, surtout, en ne laissant pas entendre le contraire.

Voilà pour la réalité flagrante, l'histoire incontestable. L'ordre de la politique commence lorsque, à partir de cette reconnaissance, on se demande quoi faire à partir de cette réalité-là. Se produit alors le schisme entre souverainistes et fédéralistes, entre les leaders québécois des deux camps, MM. Lévesque et Ryan, nommément mis en cause par la lettre du premier ministre.

Tout le monde est éduicable. Même M. Trudeau. Selon les contextes, il parle maintenant des « populations amérindiennes et Inuit » (et non plus-préventivement! - des « peuples » ... ), de « l'ensemble des citoyens du Canada "formant" un seul corps politique ». Fort bien, puisqu'il s'agit justement d'« appeler les choses par leur nom ». J'ai

déjà déploré qu'il faille bannir le mot *peuple* du langage politique canadien, presque autant et pour les mêmes raisons (même au sens noble d'Abraham Lincoln) que le terme de *nation*. D'ailleurs, la démonstration du premier ministre sur la multiplicité de ce qu'il appelle les « nations sociologiques » vaut tout autant pour les différents peuples qui, au Canada, forment la texture de la population de ses citoyens.

M. Trudeau, éduicable, n'est pas rancunier. Mais il a de la mémoire. Il cherche surtout à nous éduquer. C'est beaucoup demander à tous les Canadiens de devenir en l'espace d'un été « les premiers affranchis du vieux monde des États-nations », tout en procédant à un exorcisme terminologique qui n'aurait pas dû être nécessaire. Shakespeare, qu'il connaît bien, dirait par la bouche d'un personnage : « *Words, words...* »

Il cite aussi le célèbre « Distinguer pour unir » de Jacques Maritain, qui en traitait pour un tout autre objet. M. Trudeau, lui, unit d'abord et de façon abrupte : « Nous, le *peuple* du Canada... » Ce n'est qu'après qu'il se met à distinguer.

**C) POUR EN FINIR AVEC LA SÉMANTIQUE.** Lors de la conférence de presse subséquente à la désormais célèbre lettre ouverte de M. Trudeau, ses propos n'auront rien clarifié et très peu ajouté, sinon l'indication, d'une portée très mineure, que sa lettre avait été rédigée à l'intention spéciale de trois personnes nommément désignées.

Il ne saurait être question de prolonger indûment avec un premier ministre un dialogue dissymétrique à tous égards, bien que portant sur un objet commun. En effet, perdrait assez tôt son intérêt ce que Lise Bissonnette appelait plaisamment la « saga souvent divertissante » de notre « dualité (canadienne) souffrante ». M. Trudeau s'étant mis en « état de recherche » selon l'expression de Michel Roy, il nous a d'abord livré un cours public par correspondance (sa lettre ouverte), qu'il a fait suivre d'un séminaire ou discussion de groupe (sa conférence de presse). Il n'est pas d'usage dans les universités d'opposer un contre-cours à un cours. Et cela d'autant moins qu'un « vain peuple »,

justement, pourrait bien n'y voir que l'apparence d'une simple chicane de mots : en effet, fait-on plus futile ?

Car voilà que s'est remis à tourner le carrousel « bien de chez nous » de nos dissonances sémantiques lorsqu'on tente de définir politiquement les collectivités québécoise et canadienne, l'une par rapport à l'autre. Au poste d'observateur anglophone le moins mal placé pour y comprendre quelque chose, la *Gazette* n'a guère prévu qu'une autre « *of our constitutional tempests in teapots* ». Mais, par-delà l'intérêt folklorique, ce qui est mis en cause est bien autrement grave et, peut-être sous peu, décisif.

Il convient tout au moins de se satisfaire de la volonté nouvelle, ou nouvellement exprimée, du premier ministre d'enfin « reconnaître plus explicitement encore l'existence des deux principales communautés linguistiques et culturelles du pays, dont la française a son premier foyer et centre de gravité au Québec ». C'est autant de pris ; et c'est l'essentiel pour le moment.

Voilà approximativement le langage de Jean Lesage il y a une quinzaine d'années lors de la mémorable - et décevante - tournée dans l'Ouest, et qu'allaient reprendre en différentes circonstances les trois premiers ministres qui lui ont succédé. C'est à peu près le niveau de perception générale des commissions Laurendeau-Dunton et Pépin-Robarts. C'est le minimum du minimum que va revendiquer l'actuel gouvernement souverainiste dont les visées, beaucoup plus exigeantes, furent déjouées le 20 mai dernier. En position d'enregistreur privilégié de l'orthodoxie fédéraliste, M. Jean-Luc Pépin se déclarait heureux du passage cité plus haut, y voyant l'indice que le rapport dont il avait la coresponsabilité « fait son chemin ».

Ainsi, les libéraux québécois, de l'aile fédérale et de l'aile provinciale, peuvent maintenant envisager des explications moins tumultueuses avec leurs commettants. Ils n'auront pas à paraître des francs-tireurs, pour le moins réticents, devant les proclamations officielles du généralissime. Ainsi, le comité itinérant sous la houlette de M. Malépart, le comité constitutionnel du P.L.Q. sous la responsabilité de M. Ryan, pourront, de leur point de vue, tenter de faire avancer les choses en s'accrochant au passage clé de la lettre ouverte du premier minis-

tre. D'autant que celui-ci y aura précisé : « J'ai explicité davantage une position qui a toujours été la mienne... ; mais je n'ai rien dit de nouveau. » Tout le monde se trouve donc devant un engagement général, mais raffermi. Chacun, en son temps, pourra essayer de faire donner substance et forme à une intention aussi solennellement réaffirmée.

Qui soutiendra que ces échanges entre un premier ministre et une poignée d'éditorialistes et de commentateurs auront été inutiles ? Les voix solitaires qui crient dans le désert ne sont pas toujours perdues. Peu importe que le premier ministre s'attaque de façon quelque peu spécieuse à ceux qui « ne le font pas volontairement mais (qui) semblent nier la réalité d'une communauté canadienne... »

C'est d'une dialectique douteuse que de raisonner par l'absurde en prêtant à des contradicteurs une affirmation ahurissante, qu'ils n'auraient jamais eu l'idée de faire. « Ils semblent... pas volontairement... » : comme cela est gentiment insinué!

Un autre exemple d'enfoncement de portes ouvertes, c'est bien cette longue réfutation de la doctrine des deux nations dont les personnes nommées par le premier ministre ne se faisaient ni les défenseurs ni les propagateurs. Alors qu'il ne s'agissait que du rappel de la flagrante dualité fondamentale pour que puisse prévaloir la nécessaire unicité canadienne, l'argumentation du premier ministre devenait aussi anachronique que la thèse qui n'est plus à l'ordre du jour depuis une bonne dizaine d'années - car la souveraineté-association, c'est bien autre chose !

Loin d'avoir imposé leur « grille de lecture », les péquistes l'ont trouvée presque toute faite dans ce qui était déjà la langue de « l'intelligentsia et de la presse québécoise », et même, on peut le dire sans ironie perverse, dans la langue substantielle du « peuple » lui-même. Les rinistes avaient d'abord tenté de rendre positif le séparatisme de naguère en parlant plutôt d'indépendance. La vague péquiste viendra après qui juridicisera ce vocable en souveraineté, tout en le sécurisant par le trait d'union de l'association. Voilà la seule « perversion » qui a été refusée le 20 mai dernier.

Ce n'est la faute de personne en particulier, plutôt celle de l'histoire et de la démographie, si les beaux mots de « peuple » et de « nation » font vibrer des tonalités très spéciales dans la langue usuelle des Franco-Canadiens qui, j'ose dire, ne l'entendent pas d'une oreille universelle. Mais pourquoi, diable! prendre d'en haut le risque non nécessaire de heurter à un moment, peut-être unique, où il s'agit d'abord de concilier ? « Distinguer pour unir » certes ; mais non pas uniformiser d'emblée pour devoir être contraint, ensuite, d'explicitier ou de nuancer faute d'avoir préalablement distingué. Bizarre, tout de même cette propension de certains leaders forts à dresser devant eux des obstacles artificiels, comme pour récupérer d'anciennes certitudes qui n'ont plus aucune espèce d'utilité, encore moins de pertinence.

Quand Louis Saint-Laurent, de son unique voix pâteuse et chaleureuse, nous interpellait : « Mes chers concitoyens... », nous nous reconnaissons comme membres à part entière de ce qui est justement « l'ensemble canadien », soit sa population. Ça suffisait ; et c'était beaucoup plus riche de portée politique et de sens symbolique. C'était surtout unificateur, en rien divisif. Ça n'ouvrait pas de polémique. Ça ne requérait pas d'exégèse.

M. Trudeau, dans sa conférence de presse, a exactement résumé le fond du problème : « Tout ce qu'il faut savoir c'est, insistait-il, est-ce que c'est dans l'intérêt des francophones canadiens d'être une majorité à l'intérieur d'un État québécois pluraliste ou d'être une minorité dans un État canadien pluraliste... » La sécurisation des minoritaires ne peut s'obtenir que par la reconnaissance explicite et formelle qu'ils sont distincts à côté de la majorité. C'est aussi par là que commence le pluralisme, qui distingue avant d'unir.

Arrêtons-en là. Dans la réforme constitutionnelle en cours, il y a encore onze autres points de choses enfin sérieuses!

SYNDROME QU B COIS ET MAL CANDIEN.

## Sixi me partie

### De la r forme grin ante   l' clatement de la crise

[Retour   la table des mati res](#)

*La r forme constitutionnelle, lanc e avec  clat d s le lendemain du r f rendum, allait s'av rer une t che tr s ardue dans une ambiance pour le moins grin ante. D'abord au niveau des ministres sp cialis s des provinces et du gouvernement central pendant tout l' t  1980, puis lors de la conf rence des premiers ministres entre les 8 et 12 septembre, un climat de confrontation allait graduellement s' tablir. En ao t 1980, alors qu'apparaissait une pointe d'accalmie, l'auteur des pr sentes chroniques en profita pour esquisser les grands traits des principales personnalit s politiques du Qu bec, qui « sont quatre comme les trois mousquetaires d'Alexandre Dumas : Trudeau, L vesque, Ryan, Drapeau ». Il y a d'abord « le pr tendant (Ryan), l'intendant (Drapeau) et le pr sident (L vesque) ». Devant eux, mais dans l'autre capitale, r gne le « monarque restaur  » (Trudeau) depuis le 18 f vrier 1980. Au moins jusqu'aux  lections qu b coises du 13 avril 1981, c' tait encore le rapport Trudeau-Levesque qui semblait nous solliciter le plus, « entre monarque restaur  et pr sident   re-pl bisciter ».*

*Mais dans L'après-référendum, la rivalité traditionnelle Ottawa-Québec se trouve englobée dans une plus large concurrence gouvernement central-gouvernements des provinces, ainsi qu'allait le révéler plus clairement que jamais l'échec de la conférence constitutionnelle des premiers ministres tenue à Ottawa dans la première quinzaine de septembre. Les causes d'un tel fiasco sont multiples, qu'ont signalées avec abondance, et parfois avec passion, hommes politiques et commentateurs. Mais dépassant ce niveau de critique, notre chroniqueur y voit la preuve plus éclatante que jamais de « l'inexpérience constitutionnelle du Canada ». Le texte suivant étudie l'ampleur et la portée du risque que le premier ministre du Canada s'apprêtait à courir, « entre l'exaspération et la tentation ».*

*Un bref article ramenait ensuite à ses données essentielles ce qui pourrait s'appeler une « Pédagogie de l'échec ». Au lendemain de la publication de ce texte, le premier ministre du Canada annonçait la convocation hâtive du Parlement et la déposition du « Projet de résolution portant adresse commune à Sa Majesté la Reine concernant la Constitution du Canada ». Constatant que « les Canadiens ont une propension toute particulière et continue à rater la création des grands symboles nationaux, nécessaires référents populaires à toute collectivité », notre chroniqueur se demandait si l'on n'était pas en train de passer « de ratage en ratage », et prévoyait que même s'il devait l'emporter ultimement, « le premier ministre du Canada deviendrait prisonnier de la gérance incertaine d'une victoire à la Pyrrhus ».*

*Un mois plus tard, à la mi-novembre, est abordé le classique dilemme de « la fin et des moyens » dans lequel le premier ministre du Canada s'est placé. Les fins qu'il poursuit l'entraînent à en mener large avec les moyens unilatéraux de ce que ses adversaires ont appelé un « coup de force ». Ce texte rappelle le cheminement intellectuel par lequel l'homme qui allait devenir premier ministre devint un fervent adepte de la garantie constitutionnelle des droits fondamentaux. Mais « une déclaration de droits fondamentaux est un sanctuaire qui ne supporte pas plus de violer que d'être violé ». Il faut toutefois « finir par en sortir ». La carence des gouvernements provinciaux dans cette lutte dissymétrique les place en situation de faiblesse devant un*

*gouvernement central décidé à aller jusqu'au bout, quels que soient les obstacles. Cependant « l'exaspération fort compréhensible et contenue depuis si longtemps » ne peut constituer « le premier fondement à la raison d'État ».*

*En février 1981, notre chroniqueur constate que, « de quelque côté qu'on la considère, la situation constitutionnelle actuelle est désolante ». Il y a, toutefois, un sujet de consolation, car « une foi constitutionnaliste, toute nouvelle et inattendue, est en train de se lever dans la population canadienne ». On semble se rendre compte que la constitution c'est beaucoup plus que la constitution, tout au moins dans un pays d'enracinement démocratique. Mais la chronique du lendemain rappelle que « la consolation ne doit pas faire illusion ». Même si l'opération du premier ministre aboutit à son terme, « l'instigateur du coup de force reste prisonnier du système, par l'acte même de s'en affranchir ». Il n'y aura pas de nouvelle constitution, car le système, « fermé sur lui-même, n'a pas une faculté d'ouverture pour sa propre régénération » et sa « dynamique n'est que d'auto-contrôle, nullement d'auto-transformation ».*

**Sixième partie**

De la réforme grinçante à l'éclatement de la crise

**30**

---

**Le prétendant, l'intendant  
et le président**

*Le Devoir, 19 août 1980.*

[Retour à la table des matières](#)

ILS SONT QUATRE comme les trois mousquetaires d'Alexandre Dumas : Trudeau, Lévesque, Ryan, Drapeau. Ce dernier, le plus âgé, est aussi celui qui ferraille depuis le plus longtemps, mais à vrai dire presque toujours seul, souvent contre des ombres. À la mairie de Montréal depuis 1954, sauf pendant l'intervalle de 1957 à 1960 alors que les bons soins conjugués des libéraux fédéraux et de la direction de l'Union nationale avaient contribué à l'en déloger, c'est le plus durable phénomène de mythologie politique de l'époque. S'étant opportunément avisé d'ériger à sa gloire de grandioses monuments qui ornent très visiblement le visage de Montréal, il aura contribué à en maquiller pour un temps le déclin métropolitain à l'avantage de Toronto.

Déjà en 1942 l'étudiant en droit Jean Drapeau s'était fait connaître comme « candidat des conscrits » lors d'une lutte électorale symbolique et perdue d'avance, se trouvant ainsi à relayer les débris de l'Action libérale nationale, que Duplessis avait fait éclater en 1936, et de nouveaux éléments en train de se regrouper à l'enseigne de la Ligue pour la défense du Canada et d'où allait sortir, après une couple d'années, le parti du Bloc populaire canadien.

Lors de son purgatoire entre 1957 et 1960, l'ancien maire de Montréal fit, en sa qualité de victime désignée des grands pouvoirs de Québec et d'Ottawa, une tournée presque triomphale à travers la province, y répandant le nouvel Évangile de rénovation des Ligues d'action civique en développant des thèmes bien autrement larges que la seule administration municipale. Tant et si bien que le jeune ex-maire de Montréal paraissait être, aux yeux de plusieurs, le candidat de l'extérieur le plus plausible au leadership du Parti libéral provincial à l'époque du duplessisme déclinant. (Ce serait tout de même assez ironique que Jean Drapeau devînt, après plus de vingt ans, celui qui sauverait, aux soins intensifs, le parti de l'Union nationale qui en est à sa troisième ou quatrième quasi-mort naturelle.) Mais les gardiens libéraux d'un plus pur lignage partisan allaient imposer, en 1958, le ministre fédéral Jean Lesage.

Au moins deux fois sous les leaderships de Diefenbaker et de Stanfield, il aurait été sérieusement question du maire de Montréal comme « brillant second » québécois des conservateurs fédéraux, recette de succès éprouvée depuis longtemps par leurs adversaires libéraux. Presque à tout coup, lors des vacances en chaîne du leadership de l'Union nationale, le nom de Jean Drapeau surgissait comme l'éventuel homme de la circonstance. Il n'est jusqu'aux créditistes à avoir, lors de leurs nombreuses chicanes de famille, jonglé avec l'espoir de son nom oriflamme. Mais l'acte le plus brillant de « grande politique » de Jean Drapeau s'accomplit, de façon improvisée, dans une circonstance ne dépendant pas de lui mais qu'il se devait de replâtrer. Après le cri fameux du « Vive le Québec libre! » qui, la veille, avait fait le tour de la planète, le maire de Montréal, dans une belle allocution, porta fort adroitement à de Gaulle un message « double » : d'affection à la France et d'estime au grand homme, mais de mise en garde polie pour ne s'être pas, chez nous, mêlé de ses affaires...

C'est un vieux routier de notre politique, depuis 1942 ou, tout au moins, de façon plus organisée depuis 1954. Comparez la longueur de sa ligne de vie à celle de Lévesque, Trudeau et Ryan qui n'ont fait le grand plongeon en politique, respectivement qu'en 1960, 1965, 1978. Aussi, n'est-il pas étonnant que l'autopromoteur métropolitain de sa gloire monumentale soit encore considéré de l'extérieur comme candidat perpétuel d'un quelconque parti à renflouer s'il daignait bien

vouloir s'en emparer. Il y a bien son âge : 64 ans. Mais c'est encore jeune comme candidat à la papauté ou à la présidence des États-Unis (voyez Reagan qui a cinq ans de plus). Il y a surtout le rapport de la Commission Malouf dont le contenu objectif et le ton relèvent presque du réquisitoire contre sa mégalomanie dispendieuse et incompétente. L'« inculpé » a promis une défense en bonne et due forme, susceptible même de renverser l'outrage qu'on lui a fait. Et pendant ce temps, en province encore plus qu'à Montréal, se maintient, presque inentamée, sa cote de popularité, ainsi que l'ont révélé des sondages récents. L'homme ne manquerait pas de tremplin populiste s'il en a encore le ressort dans les jambes. À celui qu'on était enclin à considérer comme l'intendant à vie des grandeurs métropolitaines est maintenant offerte une chance inattendue de se perpétuer dans la « fuite en avant » que lui proposent les derniers fiduciaires nostalgiques de l'Union nationale intuable. Cette occasion extraordinaire peut lui paraître plus stimulante que l'éventualité d'avoir à défendre férocement une tanière qui n'est, du reste, pas encore menacée.

Si cet intendant des grandeurs métropolitaines, et malgré lui candidat perpétuel à des responsabilités plus larges, acceptait le leadership de l'Union nationale, il se trouverait à devoir d'abord affronter de plein fouet un ancien critique épisodique et à la dent dure, l'ancien directeur du *Devoir*. Il est manifeste que celui-ci, le plus jeune d'âge et de carrière de notre quatuor, n'a pas non plus l'ambition modeste. Claude Ryan, c'est le prétendant universel, tous azimuts. Il a pu se passer du marche-pied municipal pour prendre en marche ralentie le train du P.L.Q. et s'installer en maître à la chambre des machines. Direction première : le pouvoir québécois ; et, la mission accomplie, il n'aurait plus qu'à pointer vers le plus grand pouvoir d'Ottawa afin d'y durablement « rebâtir la maison ». Il en a déjà livré au domaine public les plans et devis dans le célèbre livre beige.

Un Ryan et un Drapeau sur la même scène provinciale, c'est au moins la moitié d'un de trop. Ils se feraient mutuellement plus mal que chacun d'eux ne le pourrait au pouvoir établi. Le Parti québécois en « révision déchirante », et apparemment stoïque, de ce qu'il peut encore être depuis le 20 mai, serait le premier gagnant d'une Union nationale revigorée de l'intérieur par le leadership de Jean Drapeau. La force réelle de Claude Ryan, avec sa réputation naissante

d'invincibilité, ne pourrait s'employer utilement que lorsqu'il sera davantage maître des circonstances, dont la détermination, pour l'heure, lui échappe. Ne pouvant guère agir, il est forcé de réagir à tout front qui se présente.

René Lévesque, ancien président éventuel d'un Québec souverain, se trouve devant une décision éminemment pressante : quand et sur quel terrain tenir les élections générales ? Ce président au devenir incertain doit d'abord être replébiscité comme Premier québécois. Sur le plan personnel ses chances sont loin d'être mauvaises (voir toujours, à défaut d'autres indicateurs, les sondages) et sont encore plus grandes que celles de Drapeau, non encore parti en campagne, et surtout que celles de Ryan, qui l'est en permanence. Devant de tels chiffres, le chef du P.L.Q. n'a pas tort de s'en remettre à d'autres indicateurs plus sûrs, que révèlent, « sur le terrain », les affrontements électoraux et référendaires : en effet...

Il y a enfin le quatrième « mousquetaire », mais non le moindre, celui qui est en situation depuis le 20 mai dernier de mener l'action au plan le plus vaste, après avoir décrété deux ans trop tôt qu'était arrivé *Le Temps d'agir*. Celui qui règne, car c'est un monarque, à Ottawa, a décidé de réviser la loi fondamentale du royaume en un temps record. Monarque déchu quelques mois auparavant, il s'est restauré de façon éclatante le 18 février 1980. Depuis sa restauration, il continue d'annoncer son abdication volontaire qui ne saurait tarder, le temps qu'il faudra pour accomplir le principal du grand œuvre de renouvellement constitutionnel par l'adoption des grands principes de la future loi organique. C'est à ses conditions et à son heure qu'il s'en ira : ce serait une situation de force totale si un tel détachement pouvait garantir le résultat du 12 septembre qui vient. Auparavant, il se collète durement avec un sheik de l'Ouest pour la fixation du prix du carburant national. L'hiver sera long et froid..., que nos élections aient eu lieu ou pas, qu'elles aient ou non permis de dégager comme Premier québécois l'ex-futur président cherchant à être replébiscité, ou le prétendant universel tous azimuts, ou même l'intendant à vie des somptuosités montréalaises qui voudrait, sur le tard, prendre l'air des champs...

Est-il exact que, vus d'Ottawa, les Qu b cois d'origine, Trudeau et L vesque, apparaissent « peut- tre de trop dans cette ultime n gociation » (Michel Vastel, *Le Devoir*, 6 juin 1980) ou qu'ils « nous font perdre du temps » avec leurs nationalismes contradictoires (Paul Painchaud, *Le Devoir*, 9 juillet 1980) ? Jusqu'  nouvel ordre, nous devons compter avec eux au premier poste de responsabilit  dans nos deux capitales.   cause de la commune valeur hors cat gorie des deux hommes, qui nous ressemblent tellement en nous r sumant si bien, on peut, en effet, se poser des questions de cet ordre.

Car l'un et l'autre se sont tromp s.

Au sujet de la ligne g n rale de leur politique, leur grand projet a  t  jusqu'ici au moins partiellement d jou , mais ce n'est pas ce qui importe ; le point capital est qu'ils le reconnaissent et en d duisent des cons quences pratiques. Car il y eut le 20 mai dont il faut, vainqueurs comme vaincus, savoir faire une lecture correcte.

Nous, Qu b cois fid les, les aimons bien l'un et l'autre. Comme ces parents affectueux mais maladroits qui demandent aux jeunes enfants : « Aimes-tu mieux papa ou maman ? », nous r pondons favorablement   celui qui pose la question en l'absence de l'autre. Mais quand les deux, pr sents, posent la m me question en vue d'un divorce  ventuel, l'enfant r pond l'un mais en se jetant dans les bras de l'autre ! N'est-ce pas   peu pr s ce que nous avons fait le 20 mai dernier ?

**Sixième partie**

De la réforme grinçante à l'éclatement de la crise

**31**

---

**Entre monarque restauré  
et Président à re-plébisciter**

*Le Devoir, 20 août 1980.*

[Retour à la table des matières](#)

DANS LES PROCHAINS MOIS, Pierre Trudeau et René Lévesque vont jouer l'ensemble de leur carrière. Pour l'instant, ils ne l'ont pas perdue mais ne l'ont pas encore gagnée. Chacun d'eux a partiellement échoué dans son grand dessein politique. Le choc référendaire aura imposé à René Lévesque de s'en rendre compte plus complètement et avec moins de retard que Pierre Trudeau qui, précisément, peut trouver en la victoire du NON une raison toute naturelle de ne pas reconnaître le sens exact du vote référendaire.

René Lévesque et son parti ont échoué dans leur première tentative de négociation selon les termes d'une souveraineté nouvelle, mais à compléter et à tempérer par un nouveau contrat d'association. Il devait être d'un modèle autre que le fédéraliste par emboîtement de la partie au tout, pour suivre plutôt celui du raccord d'un tout à un autre tout ou, selon le slogan, « d'égal à égal ». Le 20 mai le peuple québécois a majoritairement refusé d'accorder un tel « mandat », ne fût-ce que pour voir ce que cela donnerait. Mais était déjà patent l'échec de la stratégie avec tous les éventuels négociateurs en titre, les dix autres

pouvoirs canadiens. N'ayant pas, ni n'ayant l'intention de solliciter un « mandat » correspondant, le gouvernement central et les neuf gouvernements provinciaux auraient opposé une muraille de statisme et de silence à la pression d'un gouvernement québécois, vainqueur par hypothèse de son référendum du 20 mai. Dans la crise constitutionnelle qui s'en serait ensuivie, les forces du refus auraient eu, à l'inertie et à l'usure, les requêtes les plus pressantes d'un gouvernement québécois pour forcer une négociation dont elles refusaient le principe même.

L'erreur d'appréciation des dirigeants péquistes a été de se faire croire et d'entretenir cette idée confortable qu'« Ils » consentiraient à la négociation pourvu que « Nous » le leur demandions avec assez d'intensité. Comme « Nous » avons été plus que réticents à le demander, il est maintenant certain qu'« Ils » ne consentiront même plus à considérer la souveraineté-association comme pure hypothèse intellectuelle. Conséquence, la pensée péquiste se trouve devant la bifurcation suivante : ou donner dans l'autonomisme traditionnel du Québec, de façon probablement plus exigeante et cohérente que par le passé, mais à l'intérieur des cadres d'un fédéralisme à renouveler ; ou prôner carrément la souveraineté ou l'indépendance, « pure et dure ». sans la jointure réassurante du trait d'union associatif. Dans le premier cas, la perpétuation du contrat électoral de novembre 1976 renouerait avec les belles années de la décennie 1960 sous Jean Lesage et Daniel Johnson ; mais, pour jouer un tel rôle, le parti de M. Ryan est certes moins mal placé pour agir avec « plus de naturel ». Dans le second cas, il s'agirait de retrouver la pureté d'origine du RIN avec Marcel Chaput et Pierre Bourgault mais alors, selon un « mot » qui commence à être connu : « Nous aurons raison, mais nous serons tout seuls »... Il reste tout de même qu'en deçà de la politique constitutionnelle, qui ne passionne plus passé le test référendaire, il y a l'immense champ de la « politique intérieure », économique et sociale, dans lequel une équipe gouvernementale de qualité pourrait encore trouver à s'employer pour justifier une réélection. A la promesse, remplie, du « bon gouvernement », succéderait la nouvelle du « meilleur gouvernement »...

La victoire, canadienne bien plus que fédéraliste, du 20 mai est à porter au crédit de tous les partisans du NON et du président de leur

comité, mais avec une place d'honneur au premier ministre du Canada. Il s'est alors élevé avec distinction et efficacité au rôle d'homme d'État dans une situation de grande précarité pour le système qu'il a la responsabilité première de maintenir. Encore une fois, pour ce que l'histoire, sans doute, corroborera : « Chapeau! ».

Mais l'homme de la Restauration du 18 février, avec la promesse d'une abdication volontaire pour le moment de sa discrétionnaire convenance, est pressé. Il a hâte d'en finir. Ce qui l'amène à bousculer pas mal de personnes qui n'ont pas d'échéancier, ou qui en accepteraient un mais moins comprime que celui qu'il impose. Il donne encore, certains jours, l'impression de bouffer du lion. Il grogne parfois un peu plus haut que la sourdine, et c'est en donnant un coup de patte aux membres du caucus québécois de son parti, puis un petit coup de griffe aux critiques indépendants qui mettent en question l'efficacité de certaines de ses manières terminologiques.

Bref, s'il n'a pas eu la victoire du 20 mai odieuse, il l'a quelque peu imprudente, sans nécessité. Surtout, il la voudrait bien - et vite ! - utilitaire. D'autant que, lui aussi, s'est trompé dans son appréhension du *Quebec Problem* comme noyau toujours central de la crise canadienne. Un tel problème, selon lui, est exclusivement d'ordre linguistique, à la rigueur « culturel » pourvu que le terme ne recouvre rien d'autre que les conditions et les supports immédiats de la langue distincte. La conséquence en est que la seule dimension réelle, donc qui compte, de la question québécoise est la dimension linguistique : réglons-là au niveau des institutions fédérales en attendant d'en proclamer les principes supérieurs dans une déclaration de droits ou un préambule constitutionnel, et il n'y aura plus un tel « problème » ! C'est le schéma accommodant de son univers mental simplificateur. Pourtant l'infâme idée « séparatiste » a fait du chemin de 1968 à 1980...

Arrêtons-nous un moment pour constater une telle constance, une si grande fixité de pensée. Des hommes politiques de l'époque ou du passé ont été qualifiés de « grands » pour avoir soutenu, la longueur d'une vie, une seule et même pensée. L'univers est mobile partout et à côté d'eux ; mais eux, ils ne changent pas d'idée directrice. Entre deux abus, il faut peut-être préférer celui-ci, ne serait-ce que parce que, du moins, on sait à quoi s'en tenir, tandis que les hommes politiques, qui

fluctuent ou louvoient au gré des circonstances, font la joie des analystes et le désespoir des adversaires, en attendant de susciter des jugements désapprobateurs des historiens. Dût-il être sacrifié ultimement pour le service même de son idée maîtresse, un tel homme n'en démordra jamais. Aussi, tant qu'il gagne...

Pour l'heure, le premier ministre du Canada est maître des règles du jeu, sinon de tous ses aléas imprévisibles. Et c'est son jeu, selon la manière dont il le jouera jusqu'au bout, qui lui vaudra telle place dans l'histoire. Ayant contribué à ramener le Québec à l'intérieur de la seule hypothèse fédéraliste, il lui reste maintenant à donner au Canada les principes fondamentaux du néo-fédéralisme.

Tout le monde, y compris les critiques non complaisants au moins à l'instar provisoire des adversaires péquistes, doit jouer la carte fédéraliste. C'est la seule sur la table. S'il élevait d'autres contestations fondamentales à l'avenir, ce ne pourrait être qu'après que la présente partie, à peine engagée à l'heure actuelle, aurait été complètement jouée - et perdue.

Jouant une partie complexe et serrée en un si court temps, le monarque restauré se doit de ne pas rendre sa tâche plus ardue, ni d'affaiblir sa base la plus solide. En un impossible pays de taille continentale et aux fidélités disloquées par blocs régionaux, le premier ministre n'a certes pas à récompenser les fidélités acquises non plus qu'à acheter des supports nouveaux et conditionnels.

Il avait perdu la clientèle de l'Ouest bien avant les durs trafics sur le prix du baril du pétrole et pour d'autres raisons. Les provinces atlantiques et l'Ontario lui accordent encore un soutien partiel et calculateur. Plus que jamais le Québec lui est acquis en monolithisme presque parfait. Il n'a pas à dessiner la structure fédérative du pays selon la disproportion de tels appuis. Mais, ayant la chance d'être originaire du second groupe ethnique et linguistique (comme Tito, le Croate, qui vient de disparaître), il incarne par sa belle biculture l'unité de la personne collective et complexe qu'il s'agit de réorganiser politiquement. Quel éventuel successeur pourrait porter une force symbolique aussi grande ?

Pourquoi alors exhumer des expressions à la Donald Creighton (cette espèce de chanoine Groulx inversé) à l'heure où, après vingt ans de tiraillements en tous sens diverses couches élitiques, politiques et intellectuelles du Canada anglophone sont devenues prêtes à composer structurellement avec la dualité fondamentale de ce pays pour qu'il trouve une assiette enfin fixe ? Pourquoi risquer de réduire la majorité des Québécois francophones à l'état de « fédéralistes résiduels » ? (Par cette expression j'entends ceux qui, ne pouvant être séparatistes ou sécessionnistes, ni ne désirant être indépendantistes ou souverainistes, veulent être fédéralistes et surtout Canadiens avec plus de « sens » que par simple « résidu » de ce qu'ils refusent, soit par une adhésion positive.)

C'est à un nouvel arrangement pour vivre en commun qu'il faut procéder. Il devra surtout être plus clair. Un rien, une maladresse d'expression peut donner l'impression d'une régression, d'une provocation. C'est autant par le moins que par le plus qu'on peut contorsionner l'histoire. Et tant qu'on n'aura pas inventé d'autre moyen que des mots pour donner leur signification aux choses, il faudra en user avec exactitude et tact. Il est temps que se termine la phase moyenâgeuse des qualifications de l'entreprise canadienne. Cette entreprise reste encore montrable aux yeux de l'Histoire. Il s'agit maintenant de la rendre, demain, plus attrayante pour tous.

Pour terminer, je voudrais proposer l'idée d'un critère d'utilité historique des grandes décisions qu'ont à prendre sous peu les deux hommes que mon titre désigne ès qualités.

Aussi bien le président en instance d'une nouvelle désignation prébiscitaire que le monarque depuis peu restauré d'éclatante façon doivent se demander en leur âme et conscience :

« Que va-t-il advenir de mes politiques passées, de mes idées actuelles ou des décisions que je dois prendre sous peu lorsque je ne serai plus là ?... »

**Sixième partie**

De la réforme grinçante à l'éclatement de la crise

**32**

---

**L'inexpérience constitutionnelle  
du Canada**

*Le Devoir, 17 septembre 1980.*

[Retour à la table des matières](#)

NE CONFONDONS PAS crise et déception. Un échec attendu n'engendre pas une crise, qui doit comporter toujours un certain élément de surprise. La déception n'aura eu de justification que dans les faux espoirs que le prévu ne se produise pas.

Personne n'avait voulu explicitement ce fiasco. Mais il était programmé par les actions et attentes de tous les participants dans une telle situation. Chacun se faisait fort d'exploiter cette partie de la situation qui lui paraissait au moins provisoirement favorable. Les onze parties se sont échangé leurs blâmes mutuels pour leur échec cuisant, samedi à la télévision nationale. Puis, commentateurs et hommes politiques non immédiatement mis en cause ont déjà commencé à départer les responsabilités des uns (ou de l'Un) et des autres (ou de Celui du Québec). Il faut dépasser ce niveau de critique.

Car nous, Canadiens, aurons donné une fois de plus, mais de façon plus éclatante que jamais, la preuve de notre inexpérience constitutionnelle.

Bravement dans la mesure où cela était conscient, nos gouvernants se sont attaqués à une trop grande chose, toute l'assiette constitutionnelle elle-même, et à trop d'éléments de cette chose, la douzaine de points importants mis à l'ordre du jour. Dans un régime de libre discussion, toute remise en question fondamentale de l'ordre constitutionnel est dix fois plus risquée que l'examen d'une mesure, si grave soit-elle, qu'on peut prendre par voie législative ou gouvernementale normale.

Quand cela se produit dans un régime fédératif, c'est encore dix fois plus difficile que dans une structure unitariste. Et comme si ce n'était pas assez de défis à relever, ou de « miracles » à accomplir, cette assemblée des nouveaux « pères fondateurs » n'avait à sa disposition qu'un bien grossier outil pour « rebâtir la maison » : nos célèbres conférences fédérales-provinciales, qui sont uniques à l'échelle mondiale des fédérations.

A ce point, deux parenthèses dont la première ne sera qu'entrouverte. Non, je ne reviens pas une fois de plus sur des propositions pour une organisation d'un travail enfin sérieux et cumulatif en matière constitutionnelle, dont j'ai traité abondamment en ces colonnes depuis un couple d'années. L'autre parenthèse, qu'il s'impose également de faire brève, pourra étonner des lecteurs qui se délectent des critiques-charges. Je l'ouvre quand même : il faut dire un mot de compassion à l'intention de ces onze hommes, presque tous si pathétiquement sincères dans la défense des intérêts qu'ils représentaient, et qui, avec quelque chose de brisé à l'intérieur d'eux-mêmes, ont dû reconnaître leur échec commun.

Ils s'attaquaient à l'impossible dans un tel format de négociations. Ils se faisaient croire ou que ce n'était pas le cas, ou que, si ce l'était, ils y arriveraient quand même : nécessaire optimisme de circonstance... Il ne s'agit pas de dissoudre des responsabilités particulières et identifiables sous l'angle critique de ses propres préférences : plutôt de montrer l'incapacité de pareil système de travail à tourner rond.

Avant d'épingler quelques-unes de ces illusions perdues, ou encore à perdre, considérons un moment le nœud gordien qu'il s'agissait - démocratiquement - de trancher et la position de dilemme qu'il fallait

enlever pour réussir. Le dilemme consistant à trouver unanimement la règle de non-unanimité sur des questions fondamentales affectant la vie de tous. Et cela à deux niveaux d'intégration, la fédérale, qui est unique, et la fédérée, qui est à dix composantes, afin d'en arriver pour l'ensemble à une satisfaction minimale et à une sécurité commune.

Le nœud de la résistance au succès désiré pourrait se décrire ainsi : de même que le Canada est difficile à gouverner parce que fédéral (ne pouvant avoir du reste d'autre structure que la fédérative), de même la réforme constitutionnelle est d'autant plus difficile à accomplir dans ce régime de complexité qu'il n'y a de critère utilisable de simplification pour assumer cette complexité que par l'unanimité complète : ce qui fait remonter au dilemme qui vient d'être dit.

Pensez à n'importe quel groupe imaginaire dans une pareille structure de négociation. Si l'adoption, unanime, de la règle de non-unanimité n'est pas possible et que l'on veuille continuer à fonctionner, il ne reste plus que l'imposition d'une nouvelle règle de domination d'une partie sur les autres. C'était exclu au départ : d'où grincements, secousses, arrêt et rupture.

C'est évidemment la grande tentation de domination « unilatérale » qui continue de solliciter le premier ministre du Canada et à laquelle il semble s'apprêter à succomber. Mais il faudra auparavant aller chercher dans « le peuple » ce supplément référendaire de légitimité qui lui manque pour imposer la règle nouvelle : opération risquée à tous égards.

En direct, d'heure en heure, ou de journée en journée, les médias ont rapporté les péripéties de cette lutte de six jours en tenant une espèce de feuille de pointage de l'avantage des uns et des autres comme s'il se fut agi d'un combat de boxe ! L'intention n'étant tout de même pas d'allonger l'adversaire au plancher comme dans le duel à coups de poing, il vaudrait mieux évoquer un dur match de tennis.

Malgré l'aspect *make-or-break* du dénouement de la rude partie, elle fut jouée, faisait observer un collègue étranger amarré à l'appareil de télévision, par des hommes hautement civilisés. Reconnaissons-le : la lutte fut toujours intense, parfois dramatique, aux très rares épisodes

quelque peu disgracieux. Elle aura encore permis de perdre quelques illusions.

La premi re serait qu'il suffise d' tre « de bonne foi » et de vouloir sinc rement la r forme pour qu'elle soit possible. Et  galement cette autre illusion, envers de la pr c dente, qu'on puisse en tous points proc der en d mocratie absolue, sans recourir   un certain esprit de trafic et de tordage de bras pour se faire plus convaincant. C'est le cas de rappeler que le droit constitutionnel, pr cis ment pr vu pour emp cher le recours   la violence dans les grands rapports publics, garde toujours quelque chose de la violence de ses origines (conqu te, domination, r volution, guerre civile) en ses bases m mes redevenues pacifiques. Cette derni re observation vaudrait autant pour l'ind pendance qu b coise que pour la r forme constitutionnelle canadienne.

Ce sont des illusions pour nous, pour « le peuple »... Mais ils en nourrissent, eux aussi, « les politiciens »(comme dit M. Trudeau, ne s'en excluant pas) des illusions... Ou de mauvais calculs, ce qui peut  tre pire dans les cons quences. Prenons la r gle la plus banale, celle qui est le plus fr quemment employ e par la partie forte dans un marchandage : celle du *give and take*. Il faudrait avoir laiss  aller quelque chose pour obtenir une chose nouvelle. Il s'agit plut t de voir en chaque cas pr cis, en prenant garde d'assimiler le droit constitutionnel au droit commercial. Prenons cet autre principe, apparent , selon lequel ce qui est octroy    l'un devient une perte pour l'autre. Cela, aussi, c'est   voir en chaque cas particulier, en prenant garde de ramener l' dification constitutionnelle   ce que les math maticiens appellent un jeu «   somme nulle ».

Pour le sujet qui nous occupe, dont il n'y a pas lieu de d montrer l'ampleur et la gravit , ce sont l  principes d'une grande trivialit . Il faut plut t les ramener   l'objectif premier transcendant tous les autres qui est celui-ci : en quoi les mesures ou changements propos s contribuent-ils   l'am lioration g n rale du fonctionnement de l'ensemble du syst me ? Tout autre plaidoyer, m me au nom de la justice  l mentaire ou de la plus pure rationalit , appara t ainsi partiel et partial.

La maîtrise de celui que j'appelais respectueusement le récent « monarque restauré » devant la montée, la semaine dernière, des doléances et remontrances provinciales ne provenait pas du seul fait qu'il était le maître d'œuvre et le maître à procédure de « sa » réforme, ni même du fait encore plus brut qu'il détenait « le gros bout du bâton ». Sa force d'argumentation résidait dans sa capacité de passer subtilement des principes triviaux dont il vient d'être fait mention à « son » principe du pur maintien de la structure du système.

Entre le maquignonnage préconisé et l'évocation de l'Apocalypse brandie comme menace, les premiers ministres provinciaux n'ont pas su plaider de façon suffisamment convaincante l'amélioration générale du fonctionnement de l'ensemble du système. Aussi, s'ils n'ont rien perdu, ils n'ont rien gagné non plus. Reste à savoir quels joueurs sont dans la moins mauvaise situation pour la prochaine partie, qui sera tout autre.

**Sixième partie**

De la réforme grinçante à l'éclatement de la crise

**33**

---

**Entre l'exaspération  
et la tentation**

*Le Devoir, 26 septembre 1980.*

[Retour à la table des matières](#)

POUR COMPRENDRE le caractère irrépressible de la tentation que subit Pierre Elliott Trudeau, il faudrait pouvoir prendre la mesure de son exaspération. Non pas pour l'en excuser, non plus que pour lui en faire l'opprobre ; mais pour pouvoir être en état d'en garer les coups immédiats.

Des successeurs, plus tard, auront à réparer le système mis mal en point lors de cette chance, peut-être unique, de le moderniser et qui n'aura pas été saisie comme il le fallait. Il était probablement moins dommageable que tout craque à ce moment-ci plutôt qu'à une ronde subséquente. Car il reste envisageable qu'un programme moins bousculé et moins bousculant de travaux, et qui aurait quelque chance purement technique ou procédurale de conclure, puisse s'engager un jour. Si, toutefois, une volonté commune d'aboutir n'avait pas déjà une fois de plus fondu comme glace au soleil.

Pour le premier ministre du Canada le temps presse encore plus : depuis 53 ans que ce problème dure il serait temps que.... nous martèle-t-il avec de plus en plus d'insistance. Ce rappel qui fonde son impatience est calculé à son avantage. Si la question du rapatriement, ou de la canadianisation, de la constitution a été posée dès 1927, on n'y aura tout de même pas travaillé activement pendant 53 ans, mais tout au plus pendant cinq ou six ans de temps plein, en tenant compte des récentes périodes intenses de discussions de 1968 à 1971, de 1974-75, des étés 1978 et 1980. En bref, pendant les neuf dixièmes du dernier demi-siècle, la réforme constitutionnelle et son préalable du rapatriement auront été des matières dormantes à l'ordre du jour des grandes questions canadiennes.

Et puisqu'on y est de ces arguments d'un populisme douteux qu'on cesse de nous présenter l'incongruité du phénomène comme un manque de liberté réelle du Canada et de ses institutions du fait que l'acte de naissance fédéral reste toujours déposé dans les voûtes du notaire de Westminster. Ce n'est pas affaire de permis d'entreposage ; c'est affaire du bordereau de réclamation à la sortie, comme ce l'était au premier jour de nos chicanes d'il y a 53 ans.

Le rapatriement, c'est si peu de chose, presque rien : du transport, un nouvel entreposage, du folklore. La procédure d'amendement, c'est tout : le bordereau de sortie, qui doit être signé par les nouveaux propriétaires, est le principe déclencheur du renouvellement constitutionnel désiré au port d'arrivée.

On ne veut plus entendre parler du rapatriement, surtout pas dans des contextes d'argumentation anachronique avec leurs tonalités anti-coloniales. On n'écouterà plus que ce qui nous sera dit de la façon dont pourront, à point nommé, s'enregistrer nos volontés actuelles en révision du contenu, désuet, de l'acte notarié. Il nous chaut guère qu'il reste encore empoussièré pour un court temps dans les archives coloniales.

Avec les deux restrictions qui viennent d'être dites, il faut tout de même comprendre l'exaspération de Pierre Elliott Trudeau. Les hommes politiques de catégorie moyenne sont portés par deux idées fixes : percer, puis durer. Ceux de la grande classe en nourrissent une

troisi me : pr parer leur sortie pour la r ussir aux yeux de l'histoire. Apr s avoir annonc  une retraite digne aux regrets sto quement refoul s, Pierre Elliott Trudeau a vu son destin paradoxal se remettre   lui sourire moins ironiquement en lui accordant une seconde chance inesp r e. Press , il est en train d'en abuser.

Pierre C ur de Lion a donc lanc  sa troisi me croisade en promettant de bousculer sur son chemin les infid les qui chercheraient   l'emp cher de ramener dans son royaume l'Acte sacr , conserv  sans honneur dans une terre  trang re comme s'il s'agissait d'un recel devenu tout   coup sacril ge.

Sa strat gie sera-t-elle de finesse comme lors de la campagne r f rendaire de mai 1980, ou de balourdise comme lors de la campagne  lectorale de mai 1979 et qui avait en bonne partie caus  sa chute ? Chose certaine, ne peut plus  tre employ e la strat gie du mutisme opportun, par lequel le monarque d chu avait pu restaurer son ancien pouvoir lors de la campagne de f vrier 1980. En fait, la m l e qu'il a d clench e a soulev  les clameurs bellicistes de la plupart des pairs du royaume. Lui ne reculera pas. La bataille est   reprendre. Et le champ des op rations   venir est bien  largi.

Comme homme de syst me, de « son » syst me, ce diable d'homme porte en lui un extraordinaire principe de coh rence. Non, ce n'est pas parce qu'il s'appelle Trudeau et que sa souche est de Napierville (P.Q.), que, devenu premier ministre du Canada, il sente le besoin d'en remettre en « canadianisme »   ses pr d cesseurs d'origine anglophone. Il a toujours  t  comme  a. Comme pourfendeur d'id es re ues il s'est toujours  rig  contre l'ambiance molle du nationalisme canadien-fran ais et, davantage encore lorsque   ses yeux ce nationalisme s'est racorni   la dimension qu b coise dans les ann es 1960. Ce n' tait pas parce que cela  tait « canadien-fran ais » ou « qu b cois », mais parce que c' tait un nationalisme. L'ironie en est que, pour le combattre, il a d  s'en inventer un, d'englobement du premier : un nationalisme pan-canadien.

A l'encontre de Tel Autre, qui s' tait fait « une certaine id e de la France » ancr e dans le pass , lui s'est fait « une certaine id e du Canada » projet e dans le futur. Cette « id e » est la premi re donn e

objective : elle est le réel, auquel tout le reste doit se référer. D'autant plus que, magnifique produit d'une bi-culture et spécimen rare d'un bilinguisme intégral, cet homme vit, en synthèse parfaite, la belle harmonie du principe de contradiction de la société qu'il a à gouverner. Comme le disait en demi-blague quelqu'un qui l'avait un peu fréquenté, son Canada, pour réussir, devrait être composé de vingt-trois millions de Pierre Elliott Trudeau!

S'il était linguiste il serait puriste ; s'il était théologien il serait intégriste. Comme il est politicien, son réalisme génère un libéralisme de tolérance pour ceux qui n'accèdent pas encore à l'existence canadieniste. Car la réalité qui compte, c'est l'idée qu'il se fait de ce canadienisme-là. Puisque cela doit être, cela est. Son principe de cohérence est un principe de non-contradiction. Le système se ferme sur lui-même : les éléments de la réalité qui n'y entrent pas plieront un jour, y entreront.

Un bloc d'une telle coulée de logique pure dégage une force difficilement entamable. Elle en impose à l'assemblée des dix commensaux, porteurs de prosaïques doléances régionales ; également, à la meute des journalistes, qui ont la curiosité aisément malveillante.

Il est en position de déterminer la loi du dialogue : c'est celle de la logique binaire, A ou B ; il n'y a pas de C. Si C est évoqué par l'interlocuteur, c'est pour le reléguer têt à l'absurde, s'il n'y avait déjà pas été confiné (auquel cas un rappel cinglant suffit). Les postulats sont indiscutables : le Canada est autre chose et plus grand que la somme de ses parties ; le bien commun l'emporte sur les biens particuliers. Reliés à la proposition de départ, ces postulats font découler le raisonnement circulaire impossible à franchir : le Canada est une bonne chose ; le Canada ne peut être que fédéral ; donc, le fédéralisme canadien est une bonne chose et il ne reste plus qu'à l'améliorer. Lui-même il n'y a pas tellement longtemps disait qu'il s'en serait bien accommodé du fédéralisme actuel pour un bon moment. Sa présente frénésie constitutionnelle a eu d'autres causes.

Dernièrement, il s'est fait sémanticien. Tout à côté, la constitution des États-Unis, qui a eu des origines plus glorieuses que les nôtres, commence par « *We, the people..* » Les enfants à l'école récitent pieu-

sement le beau préambule. Pourquoi n'interpellerions-nous l'histoire à faire par « Nous, le peuple du Canada... » ? Ce fut, pendant quelques semaines d'un été pluvieux, une belle gabegie sémantique autour des notions fluctuantes des concepts de base du droit public et de l'anthropologie culturelle, et des vocables du langage courant et de la rhétorique doctrinale <sup>6</sup>. La réponse n'était pas faite qu'à quelques personnes désignées, qui l'avaient mis en garde de ne pas compliquer inutilement une tâche déjà si difficile, puis au premier ministre du Québec ; mais surtout, par cette voie indirecte, aux rédacteurs des rapports Laurendeau-Dunton et Pépin-Robarts et du Livre beige. Ces destinataires au second degré se seront reconnus.

La « dualité des peuples fondateurs », c'était trop pour ce qu'en pouvait prendre ce canadianisme d'unification. L'histoire, faite, doit prendre le pas de ce qui sera puisque cela doit être. Ces chicaneries d'apparence futiles n'auront toutefois pas été inutiles puisque aura tout de même été arrachée l'admission que le Québec est « le premier foyer » et le « centre de gravité » de « l'une des deux principales communautés linguistiques et culturelles du pays » et qu'il y a même au Canada deux « sociétés distinctes », ce qui était loin d'être reconnu par M. Trudeau il y a une dizaine d'années selon le précédent premier ministre du Québec, M. Bourassa.

Il y a du maître d'école chez cet homme. Les grandes leçons doivent servir : après l'octobre 1970 et le mai 1980 au Québec, c'est au tour du Canada anglophone, en train de tomber en quenouille régionaliste, qui va avoir l'occasion de comprendre sous peu après la rude explication des 8-15 septembre dernier. Le rapatriement se fera et, avec lui, passera une formule ou l'autre d'amendement. Il se trouve ainsi engagé dans le redoutable processus de restreindre la base de la législation de naguère. « On est canadien ou ben on l'est pas ! » Cela peut se dire dans les deux langues. « *Just watch me!* »

En entrant dans la salle de réunion, le matin du 15 septembre, pour rendre compte avec les Premiers provinciaux de l'échec de la conférence pas comme les autres, le phantasme qui lui remonte de l'enfance c'est le mot d'un professeur : « Des petits hommes avec de gros li-

---

<sup>6</sup> Voir supra, [ch. 29](#).

vres... » Lui, il reste toujours vissé à son grand rêve d'adolescent. N'a-t-on déjà pas dit qu'« une vie réussie est un rêve d'adolescent réalisé à l'âge mûr ? »

S'il réussit jusqu'au bout, par les moyens qu'il semble incliné à employer, il aura eu du génie. S'il ne réussit pas, on aura commencé à comprendre pourquoi.

**Sixième partie**

De la réforme grinçante à l'éclatement de la crise

**34**

---

**Pédagogie de l'échec**

*Le Devoir, 1<sup>er</sup> octobre 1980.*

[Retour à la table des matières](#)

IL FAUT PRENDRE AU SÉRIEUX les politiciens. Il leur arrive de tenir parole, même dans les grandes circonstances. Les prendre au sérieux, surtout lorsqu'ils se répètent. Quelque chose d'« unilatéral » se prépare à Ottawa dans le sillage encore bouillonnant de la dernière conférence constitutionnelle. M. Roberts a pris le relais de M. Chrétien qui en devenait ahuri d'avoir à toujours répéter devant les journalistes qu'il ne faisait que se répéter au sujet de la ferme détermination du gouvernement Trudeau. Le rapatriement, unilatéral si nécessaire, se fera. N'ayant par définition qu'une dimension, l'unilatéralité peut toutefois avoir plusieurs strates...

Le premier ministre du Canada vient de s'offrir une longue récollection dans les solitudes nordiques. Serait-il revenu de la périphérie du soleil de minuit plus éclairé sur le comment et le quand du rapatriement, « unilatéral si nécessaire » ? S'apprêterait-il à délester le fameux « package » proposé aux provinces au sujet d'une charte des droits fondamentaux ?

Par exemple, au lieu que ceux-ci s'appliquent intégralement aux deux niveaux de gouvernement, ils pourraient n'avoir d'obligation que dans les champs d'activité du gouvernement central ; ou encore, s'ils s'appliquaient aussi aux domaines d'activité des provinces, ce serait avec clause optionnelle d'adhésion (*opting in*) ou de sortie (*opting out*), quitte à faire entériner la décision par voie de référendum dans la ou les provinces en cause ; ou, enfin, d'autres combinaisons possibles qui paraîtraient moins contraignantes à priori dans l'exercice de la fonction législative provinciale.

Ce n'était pas déraisonnable de vouloir faire commencer la réforme par le début du futur texte constitutionnel : un préambule, une déclaration de droits à enchâsser. Pas déraisonnable, non plus, de s'appliquer à régler d'abord un préalable : le rapatriement, surtout si, comme l'assurait M. Trudeau, l'opération est « neutre » et qu'elle n'entamera pas plus que par le passé la détermination future du statut constitutionnel des États membres. Enfin, ce n'était pas d'un mauvais calcul de partir de l'acquiescement général portant sur le plus évident (le rapatriement) et sur le plus vertueusement abstrait (principes généraux et droits fondamentaux).

Pourquoi les provinces trouvaient-elles suspecte et même menaçante une façon d'agir aussi logique ? Bien sûr que c'est la preuve que la confiance ne règne pas. Il faut dépasser la constatation banale pour trouver une base objective à l'explication. Quand des droits aussi fondamentaux deviennent objet de trafic et de réserves explicites c'est peut-être que les structures existantes manquent d'institutions centrales adéquates, qui puissent garantir l'exacte définition de ces droits et assurer de façon plus efficace la participation des États membres aux décisions communes. On est alors reporté à la réforme de la Cour suprême et à l'instauration d'une nouvelle Chambre haute.

Principes et droits, solennellement proclamés dans la constitution seront invoqués, précisés et garantis par des hommes agissant à l'intérieur d'institutions existantes en fonctionnement réel. Cette espèce de *package*, qu'on pourrait qualifier d'« idéocratique » pour emprunter une expression à Raymond Aron, ne deviendrait recevable par les provinces que moyennant la réforme, concomitante, de l'organisme judiciaire suprême et l'institution d'une nouvelle seconde

Chambre pour permettre le dégagement au niveau central des volontés provinciales. Des principes supérieurs d'organisation générale, il en faut certes, mais aussi, pour les servir, des institutions centrales appropriées : et les uns et les autres doivent être pensés simultanément en rapport à leur complémentarité essentielle. (Sur la présentation en vrac des droits par le gouvernement central, j'endosse la critique exacte qu'en a faite, en ce journal, les 24 et 25 septembre, le juriste Robert Décary, ce qui me permet de faire l'économie d'un développement qui s'imposerait.)

Ainsi donc, les provinces ont-elles dû prendre une attitude défensive et d'apparence réactionnaire tandis que l'État central pouvait se draper du progressisme de la « bonne conception » du Canada. Avec cette autre insistance du gouvernement central sur le préalable du rapatriement pour le rapatriement, l'opinion canadienne se trouvait sollicitée par des objectifs grandioses mais inaccessibles dans les conditions présentes d'institutions centrales déficientes.

Faut-il s'excuser de devoir rappeler des faits qui devraient être tenus pour des évidences mais que l'ambiance polémique actuelle distord ? D'abord, celui-ci : le non-rapatriement formel de la constitution n'empêche strictement rien dans le travail et la substance de la réforme en cours. Il n'est même pas nécessaire d'avoir à priori arrêté une formule d'amendement pour continuer l'exploration des champs de révision. Quant au Préambule aux grands et nobles principes, il tombera comme fruit mûr lorsque le plus substantiel du travail prévisionniste sera accompli. Enfin pour que les provinces ne se sentent pas menacées dans leur relative autonomie législative par une déclaration générale de droits enchâssée dans la constitution, il faut que des institutions aussi fédératives que la Cour suprême ou la Haute Chambre fédérale puissent présenter des garanties et des techniques d'adéquation à l'exécution de desseins aussi élevés.

Il faut déplorer cette espèce d'ambiance tout artificielle d'urgence constitutionnelle sur la question du rapatriement et sur celle de l'enchâssement des droits fondamentaux. Il n'y a de véritable urgence en l'espèce que dans l'hypothèse de ce que les juristes appellent une vacance, ou une vacuité, constitutionnelle : lorsque l'État est en risque

ou en train de s'écrouler, qu'on ne sait plus très bien qui, et où, est l'État. Nous n'en sommes certes pas là!

La situation présente est plutôt marquée par la précipitation, la bousculade de la part d'un homme pressé de partir, et en conséquence par du malaise et des contestations méfiantes de la part des autres. On peut pronostiquer des turbulences et des fronts froids, mais qui n'évolueront pas nécessairement en ciel d'orages destructeurs.

Quelqu'un a déjà dit que, pour ce qu'il a d'histoire, le Canada a trop de « géographie ». On pourrait aussi dire que, pour ce qu'il a de constitution, le Canada a trop de « pays » - terme qu'on peut écrire, sans esprit subversif, aussi bien au singulier qu'au pluriel.

**Sixième partie**

De la réforme grinçante à l'éclatement de la crise

**35**

---

*De ratage en ratage*

*Le Devoir, 16 octobre 1980.*

[Retour à la table des matières](#)

LES CANADIENS ont une propension toute particulière et continue à rater la création des grands symboles nationaux, nécessaires référents populaires de toute collectivité politique.

La fédération coloniale est née sans gloire, ni même fierté, du mélange d'une sainte frousse, causée par la guerre de Sécession de voisins à la croissance par trop turbulente, et d'intérêts bien sonnants dans les prometteuses entreprises ferroviaires. La colonie a par la suite conquis son indépendance de fait par une pieuse solidarité à des entreprises impériales, ce qui reste tout de même moins épique qu'une guerre de libération.

Quand l'indépendance de droit s'annonça (déclaration Balfour, 1926) et s'explicita (statut de Westminster, 1931), à #peu près personne ne s'en rendit compte. C'est dans le dernier après-guerre, quinze ans après l'événement, que les déjà anciens émancipés apprirent à se remémorer ces dates célèbres. Puis, il avait fallu des batailles homériques pour l'obtention en ce pays de banalités symboliques comme une monnaie bilingue et des timbres bilingues.

Le comble du loufoque symbolique fut atteint, il y a moins de vingt ans, lors de la rude campagne pour l'adoption d'un drapeau dit « national », le glorieux unifolié rouge l'emportant finalement sur les modèles trifoliés et multicolores, davantage inspirés. Quant à l'hymne dit « national », on se sent peu de goût à ironiser sur une encore flot-tante adoption officielle de versions officieuses, bilingues par surcroît. Il reste tout au moins le recours, auquel nous n'avons pas pris le temps de nous déshabituer, à l'indiscutable version séculaire du monarchi-que et impérial *God Save the Queen*.

Il restait encore trois choses de bien plus importante signification à réussir : l'importation au pays de l'antique constitution coloniale ou, comme on dit incorrectement, son « rapatriement », comme si elle avait jamais été expatriée ; puis, autant que possible et par la même occasion, l'adoption d'un principe d'amendement pour l'auto-renouvellement de la constitution devenue pernicieuse à force de vé-tusté ; enfin, la mise en place de principes supérieurs d'organisation par une déclaration de droits fondamentaux du citoyen canadien, in-tangibles par les autorités publiques à la veille de redéfinir leurs pou-voirs.

Or, voilà que la poursuite simultanée des trois nobles objectifs est susceptible d'entraîner des conséquences négatives pires que les ano-malies trop durables qu'il s'agissait de faire disparaître. Pour un em-brouillamini encore plus complet, il n'y aurait eu qu'à ajouter aux piè-ces insérées dans le « Projet de résolution » le grandiloquent et uni-formisateur préambule rendu public en juin : « Nous, le peuple du Ca-nada... » Enregistrons tout de même en passant, avec une satisfaction mesurée, que le texte à visée d'homogénéisation a été mis de côté en cours de route.

Quoi de plus noble qu'une déclaration de droits fondamentaux, en-châssée dans le texte constitutionnel, par laquelle l'État, créateur de compétences, marque les limites de droit de son omnipotence de fait ?

De plus « noble » oui, mais pourvu que cela surgisse d'une aspira-tion profonde et commune, en attente d'être satisfaite depuis long-temps, ou se produisant comme en effervescence d'un événement his-torique agissant comme catalyseur. Oui, mais, à défaut de ces glorieu-

ses circonstances, pourvu que cela soit l'expression commune des deux niveaux de l'État fédéral et ne porte pas révision des compétences de l'un d'eux par la volonté dominante de l'autre (ce qui est manifestement le cas en les matières de l'exercice de droits linguistiques, de la circulation des personnes et de la mobilité de la main d'œuvre). Oui encore, mais pourvu que des institutions centrales, soient déjà garantes sûres de la reconnaissance, pleine et active, de ces droits supérieurs de la part des deux niveaux fédératifs (ce qui n'est pas le cas avec l'actuelle Cour suprême, ni le Sénat, toujours non réformés).

Il y a des séquences naturelles : une Déclaration de droits accompagne naturellement une réforme constitutionnelle déjà au moins substantiellement engagée, tout comme un Préambule est une préface de haute exigence morale à rédiger après un texte constitutionnel déjà arrêté.

En toutes hypothèses, des textes de cette solennité ne peuvent avoir d'autre usage et ne doivent pas être des armes dans une lutte pour des pouvoirs enchevêtrés qui sont cause de tout le mal. On ne propose pas, sur le ton de l'imposition, les principes d'organisation d'un ensemble à deux paliers. Ce n'est pas aux franges d'une légalité pour le moins douteuse (article 7 du statut de Westminster, point 4 du Livre blanc déposé aux Communes par le ministre de la Justice, M. Guy Favreau, en février 1965) qu'un des deux niveaux de gouvernement puisse créer des principes de supra-légalité et des valeurs de supra-constitutionnalité.

Le moyen explicite pervertit implicitement la fin proclamée. C'est sérieux. C'est dommage. C'est un ratage. Tout sera à reprendre. Mais dans une ambiance encore plus lourde, et qu'il faut espérer, malgré tout, moins trouble. Faisons rappel des principes.

L'État central d'un État fédéral n'en assume que le principe de son *unité*, non le principe de sa *totalité*. La totalité d'un État fédéral est faite du rapport d'organisation et de fonctionnement entre le niveau de l'État central et celui des États fédérés. Tout ce qui touche à la dynamique de ce « rapport » de totalité doit être le fruit de la volonté commune de l'État central et d'une majorité qualifiée des États fédérés (en l'occurrence, à qualifier).

Assumant le principe d'unité de l'ensemble, l'État fédéral a certes une responsabilité de mainteneur de cet ensemble ; et, il peut, en principe, invoquer cette responsabilité lorsque cette unité est mise en danger. Mais même en ce cas, il ne peut assumer, non plus qu'épuiser en lui-même, la totalité de l'État fédéral : il n'est toujours que la moitié de celui-ci, fût-elle l'unifiante.

On ne se fait pas défenseur efficace du fédéralisme en acte en nivelant le fédéralisme comme organisation. On ne sort pas d'une situation de blocage procédural en créant une nouvelle situation de blocage encore plus compact. La trame métallique intérieure de ce nouveau bloc d'inertie sera tissée par le raisonnement judiciaire, en position de devoir rappeler le tout premier principe fédératif que pratiquent les États fédéraux du monde civilisé. En tentant d'imposer, par nobles motifs, des valeurs de supra-constitutionnalité, comment pouvoir tenir très longtemps une frontière d'inconstitutionnalité, ou même de constitutionnalité contestée ?

Et même si cela était pour un temps, le coût moral de l'opération unilatérale serait insoutenable devant l'opinion internationale, éveillée par l'incongruité du geste abusif, et devant l'opinion interne qui, de la lassitude ennuyée, risquerait de passer au cynisme dont il ne faut jamais rien attendre de bon.

Et même si cela était pour plus longtemps, les tribunaux se faisant plus accommodants, le premier ministre du Canada deviendrait prisonnier de la gérance incertaine d'une victoire à la Pyrrhus.

**Sixième partie**

De la réforme grinçante à l'éclatement de la crise

**36**

---

**La fin et les moyens**

*Le Devoir, 11 novembre 1980*

[Retour à la table des matières](#)

PRESQUE TOUTES LES GRANDES DÉCISIONS dites « historiques » se prennent dans un état de déchirement intérieur entre la primauté de la fin et l'intégrité des moyens. Quand il n'y a pas de problème de convergence forcée entre l'une et les autres, ce peut être une décision d'importance, grande si l'on veut mais non pas historique. Le premier ministre du Canada est actuellement enserré dans la logique de l'action qu'il a déclenchée et qu'avec efficacité il continue à mener tambour battant. Cette logique du succès, non seulement final mais qu'il veut encore à court terme, comporte pour son auteur de dures exigences.

Jusque-là les moyens vont continuer, comme on dit familièrement, d'en prendre un coup! Dans la pensée secrète du premier ministre, l'obtention de la fin les légitimera à terme sans doute. D'autant que les moyens sont déjà bonifiés par la reconnaissance toute solennelle d'une finalité supérieure à l'État : c'est la garantie constitutionnelle d'une déclaration de droits fondamentaux du citoyen. Ainsi, se trouvent déjà en partie purifiés les moyens de la domination obligée, « pour que les changements promis puissent se faire » selon

l'intention du premier ministre. L'intégrité des moyens serait complètement rétablie lorsque la victoire paraîtra plus assurée pour le chef du gouvernement canadien : soit lorsque la procédure d'amendement, enfin mise au point, aura commencé à être utilisée.

Dans l'exigence morale de cette logique d'action, il est deux pré-occupations qui ne peuvent être reprochées à priori à M. Trudeau : qu'il agisse en premier ministre d'un Canada fédéral, qu'il mette toutes les chances de son côté en ce combat douteux mais, admettons-le, qu'il est déjà en train de remporter.

Il s'est rendu maître de presque tout le terrain et les contre-attaques diverses ne semblent pas devoir lui enlever la maîtrise générale des opérations. On peut même prévoir sa victoire finale puisqu'il est le plus décidé en même temps que le plus fort, qu'il n'a pas à s'occuper des conséquences après lui et qu'il sait encore que ses adversaires provinciaux actuels seront inconstants.

Réduits à leur formulation du gros bon sens populaire, ses objectifs sont attrayants et inattaquables : en finir avec une désespérante incongruité constitutionnelle, par le rapatriement ; insérer dans la constitution des valeurs supérieures de vie, par la déclaration des droits ; donner à ces structures d'organisation, devenues sclérosées, le principe de leur auto-renouvellement. Quel citoyen en possession de sa raison peut être contre ça ? Et le premier ministre ne parlera au peuple que de « ça ». Le reste, c'est affaire d'intellectuels et de politiciens qui, c'est bien connu, sont autant erratiques en leur désintéressement présumé qu'en leurs intérêts parfois avoués.

Le premier ministre n'a même pas à diviser les opposants c'est fait d'avance. La moitié des provinces marchent, et quelques-unes avec forte réticence ; il y a aussi quelque réticence dans le camp des opposants et des décrochages sont prévisibles. S'il est en force pour refuser, le premier ministre du Canada est aussi en position de pouvoir offrir. Il sait très bien que les premiers ministres provinciaux vont finir par faire dominer leur intérêt particulier sur celui de l'ensemble. Il pressent encore qu'à part le Québec cette opposition ira s'amenuisant jusqu'au point où un petit nombre de provinces ne pourraient plus soutenir, à elles seules, la responsabilité de l'impasse totale. Ayant

laissé l'État central prendre seul l'initiative, celles des provinces anglaises qui sont encore en coalition fragile sont vouées à devoir se rallier les unes après les autres. Le lien qui rattachera encore les plus obstinées ne portera plus guère que sur le recours judiciaire et l'appel à Londres : ce sont mesures de diversion, qui n'auront peut-être même pas de portée dilatoire.

Comme nous ne sommes pas un pays d'une forte tradition de contrôle juridictionnel, c'est mon sentiment qu'il faudrait nous préparer au plus spectaculaire désistement judiciaire de notre histoire selon, en gros, la ligne d'argumentation suivante :

- Nous, tribunaux, nous sommes là pour dire ce qu'est la loi faite par d'autres, ou pour dire ce qu'est la constitution, également faite par d'autres, comme fondement des lois. Dès lors qu'on nous demande de trancher dans une constitutionnalité, nouvelle ou se refaisant, nous ne sommes plus aptes. Nous ne sommes pas et ne tenons pas plus à devenir une magistrature constituante qu'un « gouvernement des juges ».

Westminster résoudrait de même façon le cercle vicieux de nos chicanes anachroniques :

- Quand nous étions puissance métropolitaine, nous nous reconnaissons le droit et le devoir d'intervenir dans l'organisation politique coloniale. Comme il n'y a plus de colonie ni d'autorité impériale, nous ne sommes que dépositaire pour la forme d'une pièce d'archives que nous devons livrer au requérant légal selon les procédures préalablement arrêtées par d'autres que nous. Si la démarche n'est pas entachée d'un vice de forme, nous y donnerons droit sans plus de discussion. C'est la seule compétence de contrôle purement formel que nous nous reconnaissons. Quant à la discussion de fond, portant par exemple sur l'émergence d'une convention constitutionnelle exigeant l'accord des provinces pour les mesures les affectant, nous nous récusons absolument. Nous n'avons même pas à en connaître car ce serait rétablir le principe d'une autorité impériale que nous avons abandonnée volontairement il y a un demi-siècle.

Ainsi s'exprimerait, avec le maximum de confort pour elle, la logique westministérienne. Le Parlement britannique est suffisamment ac-

cablé de pressants problèmes du cru pour éviter de croquer dans l'exotique « patate chaude » dont nos folkloriques chicaneries constitutionnelles lui ont fait un cadeau nullement désiré.

Dans une situation d'absurdité objective, personne n'est proprement à l'aise dans ses justifications. Pas plus celui qui est prêt à tout pour en sortir que celui qui s'oppose au nom d'une autre rationalité que la seule nécessité d'en finir. Il fallait qu'un jour nous en venions là.

Ayant posé la primauté de la fin, le premier ministre du Canada soutient qu'elle transcende les moyens d'unilatéralité qu'il lui faut employer. Seulement ceux-ci ont aussi rapport à la nature même du fédéralisme et à l'interaction des deux niveaux qu'il définissait si bien naguère. Aussi a-t-on pu qualifier l'opération du gouvernement central de coup de force - qui n'est tout de même pas « coup d'État », une « usurpation » une « trahison, etc. », expressions provenant de dialectiques peut-être trop passionnées et qui ne portent pas dans le présent débat. (L'ennui avec un tel langage c'est que, lorsque nous aurons de véritables usurpateurs et traîtres, comment les appellerons-nous ?)

Le gouvernement d'Ottawa ne s'est pas cru obligé de demander un mandat explicite pour se sentir légitimé d'agir ainsi, estimant que son statut constitutionnel en fondait un titre suffisant. Sa majorité parlementaire en Chambre, à laquelle s'ajoute une plus large représentativité territoriale grâce à l'appui circonstanciel du N.P.D., lui tient lieu d'une majorité populaire en l'espèce. Il l'aurait tout de même, prétend-il, mais on ne le sait pas autrement que par des sondages, principalement les siens, et qui, tous, n'ont pas de validité politique. Une chose est certaine - comme dirait Clémence, « le monde est tanné »!

Qu'à cela ne tienne, s'il faut un supplément de légitimation une consultation référendaire y pourvoirait à point nommé en cas d'impasse totale. Cet aspect de *forcing*, selon le langage des sports, ne fait pas encore entrer l'opération dans le schéma d'un coup d'État, qui procède d'audaces bien plus grandes. C'est tout de même assez que nous nous en rapprochions. Quand l'actuelle règle du jeu fondamental (aboutissant, en l'occurrence, il est vrai, à la paralysie) est changée à l'avantage d'un des joueurs, c'est, sinon le principe de légitimité qui est atteint en plein cœur, du moins les modes d'exercice fédératif

d'une légitimation nouvelle qui sont en train de pouvoir s'imposer. Jusqu'où ? Jusqu'à constituer un nouveau principe de légitimité nous faisant sortir du fédéralisme classique ou du fonctionnement du tant célébré « fédéralisme coopératif » ? Et jusqu'à quand ? Jusqu'à l'appel de la vox populi, référendaire ? L'on sait maintenant que des référendums peuvent être battus. Rien n'est plus périlleux que d'invoquer la règle de nécessité lorsqu'il n'y a pas de situation objective de nécessité.

Le premier ministre du Canada, dans l'affirmation de son rôle de mainteneur de l'unité canadienne (non encore en danger, tout de même), est enclin à donner valeur d'absolu et d'ultime à ses arguments de stratégie globale. Et les provinces, qui n'ont pas d'armes plus fortes que l'éventuelle et lointaine reconnaissance de leur bon droit par les tribunaux, apparaissent ainsi bien démunies. Le fond de l'enjeu ne réside pas dans la détermination du bon droit actuel des uns ou des autres mais dans la tentative d'une partie à établir le droit public canadien sur un fondement nouveau qui, de constitutionnel, est en train de devenir préconstituant.

En logique de son action ce juriste idéaliste qu'est Pierre Elliott Trudeau a été amené à donner un gage immédiat à la constitutionnalité douteuse de l'ensemble de son opération par la fameuse déclaration des droits incluse dans le projet de résolution. Ce n'est pas un gage donné au fonctionnement même du système à deux paliers ; mais c'est une série de protections données aux individus-citoyens dans ce système en dénivellement.

On diminue inutilement l'homme lorsqu'on réduit l'intention du premier ministre au pur calcul de faire passer la douloureuse action unilatérale ou à celui de vouloir restreindre, par la bande, l'application de la loi 101, ou à d'autres motivations encore plus cyniques ou sinistres. La vérité est que, si un tel enchâssement de droits fondamentaux a de quoi conforter en l'occurrence la bonne conscience de son parain, celui-ci y croit profondément. Ce fut, du reste, le principal bond du cheminement intellectuel du futur premier ministre du Canada.

L'homme a toujours été plus doctrinaire que théoricien. Et c'est de là qu'il faut partir en observant en passant que le doctrinaire, qui ancre

son action en des fins à poursuivre et à ce qui doit être, est toujours mieux taillé pour l'action politique que le théoricien dont le devoir intellectuel ne consiste qu'à comprendre et à expliquer ce qui est.

Cela se passait à la fin de la décennie 1950, lors des dernières années du duplessisme encore triomphant, et au début de la décennie suivante, lorsque la révolution tranquille commençait à manifester sa tare congénitale du nationalisme québécois, selon l'idéologue de *Cité Libre*. Il exprimait alors sa pensée dans des manifestes qui portaient pour titres : Manifeste du Rassemblement (1956) ; Manifeste pour l'Union des forces démocratiques (1958) ; Manifeste pour une politique fonctionnelle (1964). Fait-on plus intellectuel que la rédaction de manifestes ?

À la suggestion d'un camarade de lutte, le brillant idéologue en question s'est ensuite mis à s'intéresser au complexe de libertés et droits fondamentaux qui, depuis la *Magna Carta* de 1215, sont reconnus comme l'assise d'une véritable cité, libre justement. La transformation du rédacteur de manifestes en juriste des droits publics et des libertés fondamentales s'est opérée graduellement lorsque Pierre Elliott Trudeau fut attaché au Centre de recherches en droit public de l'Université de Montréal en 1961. Aussi, devenu plus tard premier ministre, dès la première ronde des conférences constitutionnelles de 1968, lança-t-il l'idée d'une déclaration solennelle de droits à insérer dans la constitution pour qu'elle devienne porteuse d'un « sens » dont elle était si démunie. Il était donc tout indiqué que le projet de réforme du 9 juin 1980 mit en bonne place, en la première, une déclaration solennelle des droits.

Tout a été dit sur cette déclaration, sauf peut-être le principal : cette rédaction, médiocre et hâtive, n'est pas, à l'échelle du répertoire des déclarations historiques de droits, un grand et bon texte. En outre, lancée dans un pareil contexte de malaise constitutionnel, une déclaration de cet ordre a produit des effets divisifs immédiats plutôt que l'adhésion à une croyance commune de haute civilisation politique en laquelle les citoyens canadiens aiment, avec raison, se reconnaître. Une déclaration des droits est une trop haute entreprise pour en faire un substitut de circonstance à des institutions insuffisantes et non encore réformées. C'est peut-être même en avilir le principe que de

l'utiliser, en des voies détournées, pour porter amendements implicites dans un processus de réforme qui doit toujours être explicite. Voilà sans doute le dommage le plus sérieux et à la longue portée d'un geste à l'intention si noble. Une déclaration de droits fondamentaux est un sanctuaire qui ne supporte pas plus de violer que d'être violé.

D'un point de vue fédératif, c'est plus grave que d'avoir contribué à revitaliser le Parti québécois en une passe difficile, à désespérer les leaders du Parti libéral du Québec qui, un peu naïvement, espéraient qu'on les attendrait, à semer le désarroi chez beaucoup de citoyens à travers le Canada qui ne demandent qu'à continuer à pouvoir faire obédience au fédéralisme, à... etc.

Et pourtant, il faudra bien finir par en sortir!

**Sixième partie**

De la réforme grinçante à l'éclatement de la crise

**37**

---

**Finir par en sortir**

*Le Devoir, 12 novembre 1980.*

[Retour à la table des matières](#)

NOUS NOUS EN ALLONS tellement vite vers une crise constitutionnelle majeure qu'on ne sait pas très bien si elle est déjà commencée. D'accord, la politique du gouvernement central doit d'abord être mise en cause : par des moyens de persuasion en bousculades de l'opinion, en échéanciers des travaux tellement serrés qu'ils en devenaient suspects, en préfabriques des conduites à tenir en cas d'échecs presque désirables, en campagnes de propagandes assez divertissantes sur le vol géométrique des oies sauvages ou sur les cailoux photogéniques des Rocheuses qui appartiennent à tous les Canadiens, etc. C'est un bien bizarre pays que celui qui a le secret de s'inventer des crises de cette façon-là! Et voilà que la guillotine des Communes se remet à trancher de façon convaincante dans la verve trépignante des libertés parlementaires sévèrement minutées.

D'accord sur tout cela, mais que se serait-il passé si Pierre Elliott Trudeau, qui venait de bouffer le lion de la victoire au référendum, n'avait pas décidé irrévocablement de mettre en marche la machine implacable ? - Rien, bien sûr. Qui avait intérêt à ce qu'il finisse par se passer quelque chose et que la situation ne se contracte pas indéfini-

ment en impuissance du régime ? Au moins autant les chefs des gouvernements provinciaux qui ne faisaient rien, qui attendaient, sauf celui du Québec dont le souhait minimal était de s'en tirer pas trop mal après la cruelle défaite du 20 mai. (Il s'en tire très, très bien.)

D'accord, donc, pour déplorer les abus du gouvernement d'Ottawa, pour les contrer en ce qu'ils ont de plus outrageant ; mais il faut aussi reconnaître les carences des gouvernements provinciaux qui, par leur inaction, ont appelé, pour ainsi dire, le dégagement d'une plus grande force. Qu'ils semblent vouloir s'accrocher en toutes hypothèses à la règle de l'unanimité qu'il s'agit précisément de remplacer, qu'ils abandonnent à Ottawa le choix entre des initiatives hardies susceptibles de leur faire mal en leur tombant dessus, qu'un certain nombre d'entre eux n'opposent après la force de l'inertie que celle de la protestation populaire ou de la contestation judiciaire *post facto* : on ne se réjouira pas de ce qui leur arrive présentement - de ce qui nous arrive - mais on devra avouer en bonne franchise que c'est bien un peu mérité.

Sur la défensive il est d'instinct de parer les coups : mais un tel réflexe n'a rien de stratégique, même pas de tactique. Comme les provinces veulent faire respecter l'esprit et la nature du fédéralisme, qu'elles commencent donc, entre elles, et au moins pour ce qui dépend d'elles, à le pratiquer avec quelque conviction et esprit de suite. Elles constituent la première moitié de ce fédéralisme, ce qui devrait pouvoir fonder un premier devoir de participation active, encore une fois à leur niveau d'abord.

Il était déjà difficile à comprendre comment, entre la prise du pouvoir par le Parti québécois et le référendum trois ans et demi plus tard, les provinces en général et les conférences interprovinciales en particulier ont tenu une place si mineure dans la grande œuvre, enfin perçue comme nécessaire, du réaménagement constitutionnel. Mais il est proprement incompréhensible que, depuis le 20 mai, alors qu'on a assisté, au jour le jour, au grand branle-bas constitutionnel dans la centrale d'Ottawa, les provinces n'aient pas senti le besoin, sinon de se concerter ce qui eut été trop exigeant, ou de se consulter ce qui n'eut pas été tellement compromettant, du moins d'apprendre à se parler avec esprit de conséquence... Des choses s'en venaient qui allaient

concrètement affecter chacune d'elles et, toutes, comme constituant le second niveau de l'organisation fédérale.

Les résultats sont clairs. Les provinces sont devenues des marques sur la feuille de pointage du gouvernement central : tant de provinces sont plus ou moins favorables à l'action d'Ottawa, tant sont contre ou résistent encore. J'ai parlé de « participation active ». Il ne faut pas avoir à l'esprit que la résistance commune aux entreprises immédiates du Grand frère Outaouais. Il en faudra bien, certes, puisque celui-ci fonce! Mais il faudra surtout que les provinces prônent activement un type de fédéralisme positif, qu'elles ne se contentent pas seulement de savoir à quoi elles disent « Non ». Sinon ce fédéralisme positif continuera à n'avoir qu'un unique interprète qui, seul, a les moyens de se faire pressant, impératif. Naturellement ainsi, il sera encore le seul à pouvoir finalement y gagner quelque chose.

Deux pensées-limite devraient pour l'heure retenir l'attention de tous : 1<sup>o</sup> de cette salade constitutionalo-politique, il faudrait finir par sortir un jour ; 2<sup>o</sup> il faudrait que les provinces aident positivement le gouvernement du Canada à s'en sortir lui-même! Car la vie ne s'arrêtera pas après les premières victoires, partielles, d'Ottawa.

La seconde idée paraîtra paradoxale alors que l'heure est au battage des ralliements d'opposition. Elle vaut donc d'être filée un moment. D'abord, il faut se dégager de l'épouvantail d'un ogre déguisé en premier ministre s'appêtant à dévorer les petites filles-provinces et trouvant jouissance particulière à écraser le cœur français du Québec. En deçà de ces histoires à faire peur, c'est déjà assez de constater que Pierre Elliott Trudeau est bien déterminé à aller jusqu'au bout de son projet unilatéral.

S'il peut se passer de l'avis des tribunaux ou l'enfreindre si nécessaire en obtenant de Westminster le rapatriement -qui n'est pas nécessaire - et en faisant passer la Charte des droits et libertés - qui peut attendre - il est au moins un processus qu'il ne pourra accomplir tout seul-, soit celui de l'amendement qui impose la règle de bilatéralité nécessaire, quelle que soit la formule retenue. Et c'est, dans la perspective du renouvellement en profondeur du régime, ce qui compte le

plus, comme l'est l'huile dans un engrenage qui risque de se gripper à jamais.

Les provinces ont deux ans pour arriver à mettre au point cette formule. Il en existe trois ou quatre, plausibles, sur le marché : une autre, supérieure, est possible. Pourquoi les provinces ne soumettraient-elles pas leur propre formule ? Pourquoi ne proposeraient-elles pas, toujours entre elles en un premier temps, les principes d'une distribution générale des pouvoirs ? Pourquoi ne se prévaudraient-elles pas du droit d'établir une liste de leurs questions prioritaires, groupées en blocs logiques ? Pourquoi ne fixeraient-elles pas leur propre échéancier, que l'opération rapatriement soit ou non menée à terme ?

Dans une vaste entreprise de réorganisation, il ne suffit pas que les parties qui s'estiment lésées se contentent de dénoncer les mauvaises manières de la seule partie qui prend des risques, qui est active, surtout si celle-ci a une bonne cause en main, qui apparaît d'emblée populaire : « Finissons-en une fois pour toutes ! » M. Trudeau ne sera pas enclin à laisser les commandes de la machinerie lourde qu'il a déclenchée : il est déjà rumeur qu'il préside (avec M. Chrétien comme vice-président) le Comité mixte du Sénat et des Communes qui doit faire rapport le 9 décembre. Pourquoi les provinces n'y réclameraient pas un droit de présence selon, par exemple, la suggestion de Brian Mulroney proposant que les dix premiers ministres provinciaux y siègent avec, précisait-il, le droit de vote ? Pourquoi l'idée de l'établissement d'une plus large « assemblée constitutionnelle », à laquelle il faudra bien en venir un jour, ne prendrait-elle pas corps selon, par exemple, la formule du sénateur Arthur Tremblay qui mériterait d'être davantage explicitée et connue ?

Si M. Trudeau est en train de gagner ces premières manches, qui ne sont peut-être pas encore décisives, c'est bien moins à cause de la division des provinces que de leur passivité. Qu'elles se concertent que diable ! Qu'elles mettent au point les idées communes qu'elles prétendent partager sur la nature et l'évolution nécessaire du fédéralisme canadien. Qu'elles les fassent connaître et agissent en conséquence. Puisqu'une demi-douzaine d'entre elles s'estiment avoir été agressées, elles n'encourront pas, si leur contribution est active et inventive, le reproche de se porter à l'assaut du pouvoir central en gan-

*ging up*. Les provinces ne sont encore qu'objets, mais non agents de la réforme à venir. Elles doivent sortir du cercle où les a engagées la présente dynamique d'Ottawa, ne leur laissant pas d'autre choix que d'être « complices » ou « victimes ». (En passant, je n'oublie certes pas le cas très spécial du Québec et de certaines menaces pour l'avenir, mais qu'il ne faudrait pas exagérer. Par exemple, il s'écoulera plus d'une lune avant que l'instance judiciaire suprême puisse déclarer inconstitutionnelle telle législation québécoise, comme la loi 101, en regard de la Charte canadienne des droits et libertés, contenue dans la future constitution. Si jamais cela se produisait ... )

Quand on dit « les provinces », la question se pose : « Quelles provinces ? » La première réponse est « toutes » selon l'argumentation générale, de système, qui précède. Plus exactement, pour l'initiative et les responsabilités particulières, on penserait d'abord aux deux grandes provinces. Le Québec, en mal digestion d'un vif procès anti-fédératif perdu, est provisoirement assez peu qualifié. L'Ontario, en plein syndrome General Motors (« Ce qui est bon pour la General Motors est bon pour les États-Unis »), paraphrase en silence : « Ce qui est bon pour l'Ontario est bon pour le Canada. » L'Alberta, pas assez riche, et Terre-Neuve, encore trop pauvre, sont en mauvais procès de caisse enregistreuse avec la comptabilité de la maison mère. Il resterait la Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick qui, à chaque aile de cet impossible pays, pourraient jouer un rôle incitateur pour un inter-provincialisme efficace. Pourvu que leurs premiers ministres respectifs sachent se dégager du complexe de rentabilité du marché de la potasse ou de celui d'un pharisaïsme naissant en matière de bilinguisme institutionnel, ces deux hommes ont actuellement à jouer un rôle d'urgence plus grand que les intérêts immédiats qu'ils représentent.

Si les provinces, par la carence de celles d'entre elles qui sont les moins mal placées pour déclencher un mouvement nouveau, se contentent de résister pour des raisons diverses et selon des constances inégales, elles se feront toutes avoir les unes après les autres. Et on risque d'aboutir, par un ultime affrontement Québec-Ottawa, à une explication plus ambiguë que jamais entre deux premiers ministres d'origine québécoise. Mais ce sera d'un tout autre ordre d'intensité dramatique que le tête-à-tête Saint-Laurent-Duplessis des années

1950. Qui soutiendra que nos deux premiers ministres, en chaque capitale, pourront être, disons, « confortables » jusqu'au bout en la dualité antithétique de leur destin politique ?

Il faut pouvoir penser jusque-là, ce qui peut n'être pas tellement lointain. En attendant, peut-on espérer que le premier ministre du Canada commence à se départir quelque peu de son exaspération, fort compréhensible et contenue depuis si longtemps, comme premier fondement à la raison d'État ?

**Sixième partie**

De la réforme grinçante à l'éclatement de la crise

**38**

---

**La consolation  
dans la désolation**

*Le Devoir, 24 février 1981.*

[Retour à la table des matières](#)

DE QUELQUE CÔTÉ QU'ON LA CONSIDÈRE, la situation constitutionnelle actuelle est désolante. Et le pire est encore à venir. Confortons-nous provisoirement avec un sujet de consolation qui émerge de cette mer de désolation.

Comme à quelque chose malheur est parfois bon, ce qu'on peut appeler une foi constitutionnaliste, toute nouvelle et inattendue, est en train de se lever dans la population canadienne.

Les Québécois étaient déjà, depuis deux générations au moins, en proie à une tenace « constitutionnalite », chronique et marquée d'assez fréquentes phases aiguës. Une fois de plus, et une fois de plus en retard, le Canada anglophone suit le syndrome québécois. Les onze gouvernements sont devenus des foyers d'infection ; tous les partis des deux niveaux de fédéralisme sont devenus agents de propagation. Les journaux et les réseaux de télévision (qui ne sont pas en grève), généreux de leur espace et de leur minutage, tiennent avec fidélité et sans parcimonie, la feuille de la température montante. Bref, nous

sommes tous frappés, si nous n'en mourons pas encore. Et ce n'est qu'un début, encore une fois, avec le pire à venir.

La constitution est donc devenue en ce pays un problème majeur, presque aussi important que le hockey et la météo, le pétrole et l'inflation. Qui l'eût cru qu'un jour cela pût se produire en dehors du Québec ? Ou qui eût imaginé que Pierre Elliott Trudeau pût, succomber à la tentation de terminer sa carrière par un coup de force, tenant de ce que Raymond Aron qualifiait naguère de « coup d'État légal » ? Encore qu'en l'occurrence le jugement de légalité définitive n'est pas près d'être prononcé...

Mais en quoi cela devient-il objet de consolation ? - Il se trouve dans ce fait tout inédit que les Canadiens semblent professer ouvertement que la constitution c'est une chose grave et qu'il faut prendre très au sérieux la tâche de son renouvellement. Rien n'est plus sain que la croyance en un constitutionnalisme conséquent, marque spécifique des sociétés politiques civilisées. La constitution alloue les compétences entre autorités publiques. Elle les engage entre elles, lie juridiquement gouvernants et gouvernés. Elle est le premier acte d'état civil des citoyens en tant que tels et entre eux. Toutes ces choses lointaines, et abstraites même jusqu'à la fiction, ne sont d'habitude le lot quotidien de personne, si ce n'est de ceux que nous avons installés aux structures d'autorité et, à leur orbite, d'une poignée de ceux qu'on appelle « spécialistes » (car, il n'y a pas de sot métier).

En cette époque de prolifération étatique à travers le monde, il n'en manque pas - une bonne centaine! - de ces constitutions, purement sémantiques et nominales, établies pour jeter de la poudre aux yeux à l'opinion internationale en abusant des populations locales. En ce pays, il faut admirer ces bagarres sur telle clause qualificative ou telle donnée quantitative, sur une traduction exacte, voire sur le déplacement, non innocent, d'une virgule... On retiendra surtout de ces calculs pointilleux la marque d'un grand respect pour la constitution qui doit engager tout le monde, garants et bénéficiaires. Voilà du constitutionnalisme se vivant en une société de type démocratique.

Dès lors que la constitution devient un problème, c'est la discussion numéro un dans un pays d'enracinement démocratique : tout le

reste en part ou en découle. Cela se démontre dont il n'y a pas lieu de faire, ici, la preuve. Le constitutionnalisme est déjà *garantisme* sans même que le texte constitutionnel ne comprenne une déclaration spéciale pour, justement, garantir droits privés et publics, libertés fondamentales. A plus forte raison lorsqu'une Charte garantit solennellement ces droits et libertés en complément explicite du texte constitutionnel.

De cette montée néophyte d'une foi constitutionnaliste au Canada, on voit divers indices depuis l'automne et pas seulement dans les médias toujours à l'affût de matière à nouvelles. Voyons les remous à l'intérieur des partis, les activités spécifiques de nombre d'associations, les colloques spéciaux sur la question, les pétitions-fleuve pour ne pas mentionner la profusion de demandes pour des dépositions devant les commissions parlementaires.

Mais l'indice le plus notable, c'est que l'opinion publique en son ensemble semble s'y intéresser, devient mobile, ainsi que le révèlent des sondages aux résultats étonnants. Une opinion distraite ou plutôt blasée, qui n'était que trop encline au début à appuyer l'initiative hardie du premier ministre du Canada pour qu'on en finisse enfin, a carrément tourné. Elle dit maintenant par le truchement des sondeurs : « Ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder, monsieur le Premier ministre. »

On pouvait désespérer de voir cette valeur-là du constitutionnalisme ne s'affirmer jamais. Ce n'était pas un chapitre fort de la vie collective des Canadiens. Nous n'en sommes certes pas à la vénération constitutionnelle, positive, mais c'est tout de même un début de conscience ferme que les choses ne peuvent, en cette matière, se passer n'importe comment. C'est un beau spectacle que celui d'un peuple qui dit que la justesse de la fin ne bonifie pas tous les moyens, bien que la persistance du phénomène ne soit pas certaine. Surtout, rappelons qu'il s'agit d'une opinion transcanadienne et non pas de l'expression de la seule sensibilité québécoise, qui en devient presque soulagée à n'être pas la seule à devoir poser des questions, à s'irriter!

La brutalité du moyen employé, l'excès même d'entêtement de ses instigateurs ont cristallisé une opinion publique plus large que celle

que commandent, en leur fief respectif, les six premiers ministres, bizarrement qualifiés en la circonstance de « rebelles » Pour avoir adopté un point de vue tout ce qu'il y a de conservateur.

Mais pour être de bon compte, il faut encore convenir que les premiers ministres provinciaux, pas seulement ces six-là mais tous, n'auraient fait quoi que ce soit de ce qui dépendait d'eux pour mettre en marche un début de réforme constitutionnelle. Pourtant, en groupes sinon comme ensemble, les gouvernements provinciaux auraient pu ces dernières années être présents, avec un certain esprit d'initiative, à une tâche commune qui les affectait si directement.

Les gouvernements provinciaux, plutôt que de s'affirmer à leur niveau comme agents actifs de la réforme, se vouaient à n'être plus qu'agis par le seul réformateur décidé à procéder sans eux. L'action nette de six d'entre eux n'est guère que d'arrière-garde, les quatre qui restent ou sont devenus fatalistes ou ne s'accrochent plus qu'à des conditions devenues dérisoires étant donné l'enjeu global.

Que se serait-il passé si M. Trudeau n'avait pas décidé, jouant le tout pour le tout, de foncer ? Rien, rien et encore trois fois RIEN ! C'est au moins un point qu'on peut porter à la décharge du premier ministre du Canada. Mais les points à sa charge restent encore plus lourds de responsabilité.

**Sixième partie**

De la réforme grinçante à l'éclatement de la crise

**39**

---

**La consolation  
ne doit pas faire illusion**

*Le Devoir, 25 février 1981.*

[Retour à la table des matières](#)

UNE NOUVELLE FOI CONSTITUTIONNALISTE est en train de se répandre au Canada. Elle n'a guère encore que la négativité de l'interdit : ne pas procéder à la réforme constitutionnelle de cette façon unilatérale. Et si, malgré tout, elle doit se faire, qu'au moins « ses » droits individuels et collectifs soient reconnus. C'est une foi sincère mais assez courte qui ne s'applique pas aux difficultés à surmonter. On ne peut même être certain de sa persistance. Il reste que, dans cette situation constitutionnelle assez désolante, c'est la seule consolation que nous ayons.

Mais qu'on ne se fasse pas illusion. il n'y aura pas de réforme constitutionnelle générale. Il faudrait bien plus, bien plus que ce qui s'annonce en l'une ou l'autre hypothèse de la victoire ou de la défaite du projet Trudeau. Ce n'est pas qu'affaire d'intérêts très difficilement compatibles entre niveaux de fédéralisme ou entre régions et provinces, ni même d'erreurs d'action ou fautes de carence des principaux hommes politiques en cause : c'est affaire d'un système qui, fermé sur lui-même, n'a pas une faculté d'ouverture pour sa propre régénération.

Le système ne présente toujours que des possibilités de freinage, des pouvoirs d'empêcher, des puissances d'inhibition. Privée de réelle motricité, sa dynamique n'est que d'autocontrôle, nullement d'auto-transformation. Devant une opportune dernière chance, le premier ministre du Canada, qui s'accorde un court délai d'avant-retraite, n'avait plus le choix que de tenter son fameux « coup de force ».

On peut être sûr qu'il s'est fait violence à ce sujet. M. Trudeau s'est trouvé devant le dilemme : ou il ne se passe toujours RIEN, ou il se passe QUELQUE CHOSE, mais ce ne peut être que par la force unilatérale du pouvoir central en violation de la règle première d'un système en dénivellement, celui du fédéralisme. Le temps ayant un pouvoir légitimateur très fort, on peut faire avec sa conscience des accommodements puisque après la réussite du coup de force le système, de bloqué qu'il est, deviendra autotransformable et pour le mieux.

Pas si simple, M. le Premier ministre. L'instigateur du coup de force reste prisonnier du système, par l'acte même de s'en affranchir. Il risque même d'en paraître la première victime. C'est déjà commencé. Il ne pourra remporter toutes les batailles : de légalité à Westminster, de constitutionnalité à la Cour Suprême, de légitimité auprès de l'opinion publique canadienne (et peut-être même, préalablement, au sein de *l'inner sanctum* du Parti libéral du Canada, qui l'avait nommé Premier ministre avant l'onction électorale de 1968 et les autres élections qui ont suivi depuis).

M. Trudeau n'a pas tort parce que l'opinion a changé ou que des oppositions provinciales se sont durcies en une solidarité d'ailleurs fort ambiguë. Il ne peut avoir finalement raison, ni en tout, parce qu'un système, rigide comme celui-là, ne peut se réformer radicalement que par des moyens ou en des situations extrêmes.

Premier extrême : méthode carrément totalitaire. Brejnev ou Pinochet ont les moyens de se donner la constitution qui leur convient. Ce type de totalitarisme de parti unique avec régime militaro-industriel est, grâce au Ciel, hors d'hypothèse.

L'autre extrême : vacuité ou anomie constitutionnelle. Ce vide n'est concevable que par l'effet d'un désastre national : guerre civile ou révolution, occupation étrangère et libération. Finit alors par émerger avec difficulté un large consensus par une nouvelle constitution, rendue du reste nécessaire par la disparition de l'ancienne. De Gaulle en 1946 n'a pu se donner « sa » constitution, il l'a obtenue en 1958. (En passant, M. Trudeau développe au sujet des gouvernements provinciaux le même complexe que de Gaulle nourrissait envers les partis des III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> Républiques.)

En deçà de ces extrêmes, le coup de force de M. Trudeau trouvera ses limites par le système tôt ou tard, même s'il devait marquer suffisamment de points pour lui assurer une niche un peu plus dorée parmi les gloires de notre histoire politique. S'il réussit à trancher le nœud gordien, son successeur pas plus que lui ne pourraient rattacher les deux bouts de la corde pour tirer la réforme jusqu'au bout, Il faudrait mettre au point un tout autre mode de travail avec des mécanismes nouveaux et des techniques de négociations bien différentes de nos célèbres conférences fédérales-provinciales des premiers ministres. Leur résultat le plus net est d'amplifier encore la nature à priori conflictuelle des rencontres entre ces messieurs. Ce n'est pas ainsi qu'on refait une constitution. Est-il un pays au monde, à part le nôtre, où l'on aurait l'idée d'entreprendre une tâche de cette ampleur avec un outil aussi primitif ?

Telles que constituées et utilisées depuis vingt ans, ces conférences fonctionnent « à l'internationale », un peu comme celles de l'OTAN, le rôle du Premier ministre canadien faisant penser à celui des États-Unis. Cela peut faire fonctionner une alliance, mais non refaire la constitution d'un État fédéral.

Le plus désespérant c'est qu'à peu près personne au Canada, même pas dans les milieux de recherche, ne s'est appliqué sérieusement à essayer d'imaginer un mode de travail à la hauteur de la situation. Des confrontations usuelles ne sortent que des rapports de force changeants dans une situation d'inertie persistante de l'ensemble du système. En outre, tant que la question constitutionnelle ne sera qu'une matière parmi d'autres de l'affrontement classique des partis, il n'y aura pas d'établissement de nouvelles règles constitutionnelles, mais

seulement déplacements et redéfinitions des problèmes de cette réforme toujours impossible. Est-il un chef de parti au Canada qui ne vit pas de l'obsession de son élection ou de sa réélection, réduisant ainsi, bien que s'en défendant, la question constitutionnelle à l'importance d'un marchepied ?

- Oui, un seul, M. Trudeau. Il s'est trouvé dans la circonstance opportune de pouvoir prendre son dernier, et le plus grand risque de sa carrière. Et il faut l'arrêter! Il n'est même pas sûr qu'il ne puisse aller au-delà des mesures envisagées avant que le système ne finisse par l'éjecter, lui qui aurait tenté de le forcer indûment.

Sans céder à la « déprime » saisonnière, on doit bien constater qu'aucune projection n'est réconfortante au sujet des issues possibles de la grande partie actuellement engagée. Viendraient à l'esprit les métaphores de sclérose ou de cancer. La sclérose constitutionnelle canadienne force notre vie politique à tituber ; mais n'est-ce pas encore une façon d'avancer ? Le cancer constitutionnel canadien aura assez montré que, s'il est capable de récurrence, il n'est pas irréversible ni rapide : consolons-nous de cela.

À quand une pétition d'un million de citoyens canadiens demandant à nos gouvernants de cesser de jouer dangereusement à la réforme constitutionnelle, allant jusqu'à envahir la cour d'un voisin, sympathique mais anciennement tuteur impérial ?

SYNDROME QU B COIS ET MAL CANDIEN.

# CONCLUSION

## *a) Il n'y a pas de derni re chronique*

[Retour   la table des mati res](#)

LE PREMIER RISQUE auquel s'expose un auteur de chroniques comme celles ici rassembl es c'est de voir son lecteur oublier la date de leur premi re publication. Bien qu'avec encore moins de redites et de raccords que dans le commentaire quotidien, ce type de chroniques  pisodes, du fait de leur espacement, comporte une certaine part de glose qu' laguerait le traitement de l'essai sp cifique d'une seule fusion. Contrairement   ce dernier type d'ouvrage o  s'inf re naturellement une conclusion, un recueil de chroniques ne s'ach ve pas n cessairement en une vue ramass e ou synth tique du sujet.

Du fait de leur rapport au temps qui ne s'arr te jamais, le propre des *chroniques* c'est qu'elles n'ont pas un terme de n cessit . Il n'y a pas de derni re chronique naturelle. Le temps qui passe appellerait toujours des chroniques suivantes.

Mais les exigences de la fabrication du livre, jointes   l' chancier de production de l' diteur, intiment l'ordre du point final   un moment

donné. Quel auteur perfectionniste à déjà dit qu'on ne termine pas un livre mais qu'on est forcé de l'abandonner ? L'auteur de chroniques publiées doit donc décider arbitrairement qu'elles s'arrêtent à telle date. Ce qui tient lieu ici de dernière chronique prend plutôt la forme de considérations terminales et inédites, fermant le recueil en une espèce de conclusion en pointillisme sur ce qui n'a pas encore eu lieu.

Depuis la dernière de ces chroniques, l'un des deux faits marquants a été les élections québécoises du 13 avril 1981. L'autre fait capital de ce printemps-là est la décision du gouvernement Trudeau de saisir la Cour Suprême du Canada pour jugement de constitutionnalité de son projet de Résolution, initiative unilatérale qui a entraîné une grave crise structurelle de l'organisation politique canadienne. Cette opération de diversion, survenant à ce point de l'évolution de l'affaire, est déjà un événement marquant qu'on pourrait étudier en tant que tel. Mais c'est bien plutôt le jugement effectivement porté par la plus haute instance judiciaire du pays qui constituera le tournant déterminant de la suite de l'entreprise - ce que nous ne pouvons malheureusement pas attendre pour écrire ces dernières notes. Par ailleurs, les résultats de la consultation électorale du 13 avril 1981 sont d'ores et déjà matière de l'analyse à replacer dans l'évaluation de la situation d'ensemble.

Une dramatique politique toute nouvelle s'était établie au Canada du fait des élections québécoises du 15 novembre 1976. Elle atteindra sa plus forte intensité au soir de la consultation référendaire du 20 mai 1980. Nous avons déjà traité des trois premières années de cette période chargée d'incertitudes <sup>7</sup>.

Les textes de ce recueil portent sur le tournant des années 1980. Ainsi que le signale l'articulation des six parties du livre, ces événements devaient culminer en la tenue du référendum au Québec : son principe, son éventualité, ses acteurs, sa tenue, ses résultats, et finalement ses conséquences. La principale de ces conséquences est certes le très grand coup d'audace du Premier ministre Trudeau en tournant à son avantage ce référendum du 20 mai 1980, que le Parti québécois,

---

<sup>7</sup> *L'indépendance : oui, mais...* (ch. 11 à 26) ; *Ce Jour-là : le Référendum ; Incertitudes d'un certain pays* (ch. 22 à 28).

sur son honneur, s'était engagé à tenir s'il accédait au gouvernement en 1976. Quatre ans et demi plus tard, ce même parti se voyait reporté au pouvoir mais à la condition inverse, cette fois, de ne pas tenir de référendum pendant son nouveau mandat. La gravité et le caractère antithétique de ces deux promesses confèrent à la période considérée son principe d'unité et d'intelligibilité.

a) *Le 13 avril 1981 ou quand l'attendu se produit une fois de plus...*

Une première fois, le 15 novembre 1976, le résultat pourtant prévisible auquel on se refusait de croire, se produisit, et on s'étonna. Lorsque quatre ans et demi plus tard, au soir du 13 avril 1981, une prévision encore plus certaine se vit confirmée, on n'allait guère moins s'étonner pour cette première raison, s'imposant presque d'évidence, de l'enfilade des douze victoires libérales aux élections partielles et au scrutin référendaire. Une telle performance était en train d'établir le mythe de l'invincibilité de Claude Ryan. Mais c'est un facteur d'un autre ordre et de beaucoup plus grande portée, sur lequel on ne s'étonne plus, qu'il convient d'examiner.

Voici donc une formation comme le Parti québécois qui, née de l'opposition au système constitutionnel et proclamant toujours à l'article premier de son programme l'objectif d'en sortir, essuie en chaîne des échecs difficilement supportables lorsqu'elle fait campagne sur ce plan-là, en 1970, 1973, 1980. Mais, dès lors qu'elle s'applique à mettre entre parenthèses le dit objectif, voici qu'elle remporte deux victoires législatives, estimées éclatantes bien qu'elles eussent été statistiquement annoncées par nos sorciers scientifiques des entreprises de sondage et, plus clairement encore en 1981 qu'en 1976. Des résultats de ce type, se produisant une seconde fois dans des circonstances d'apparence moins favorables, devraient naturellement mener à ce que, dans un tout autre contexte, John Foster Dulles appelait une « révision déchirante » (*agonizing reappraisal*).

Mais non, justement le Parti québécois ne semble pas être assujéti à cette logique élémentaire de situation - ce qui risque de faire longtemps encore le désespoir de ses adversaires aussi bien fédéraux que

québécois. Ce parti paraît être davantage un reflet et un conséquent d'une situation collective d'équivoque qu'il n'en serait la cause. Il en devient une force assez terrible à contrer par l'adversaire lui-même porteur, à un autre niveau, de sa propre ambiguïté qui relève du risque de l'équation du « Rouges à Québec, Rouges à Ottawa ». C'est à l'entrecroisement de ces deux ambiguïtés que semble osciller l'ambivalence encore plus foncière de la situation québécoise au sein du régime fédératif. Pour peu que le leadership du Parti québécois continue à faire montre d'une telle habileté stratégique, cela pourrait durer encore longtemps.

Il s'agit à la vérité de plus que d'une manifestation d'habile stratégie et même de « crédibilité ». Nous soumettons plutôt que c'est de *foi jurée* qu'il faut parler, cette espèce de fondement premier et de vertu ultime en politique, et qui est bien autre chose que cette capacité de faire passer sa « bonne foi » (laquelle est toujours discutable par quelqu'un de quelque point de vue). Sans la croyance en cette foi jurée des gouvernants, rien de ce qui rend la vie politique supportable et relativement civilisée en ses règles essentielles ne serait possible. Servons-nous de cet exemple clair de la règle de la majorité se dégageant du scrutin populaire : devenus minorisés électoralement, les gouvernants cèdent la place tout uniment à la majorité. Cela va de soi ; oui, mais seulement et complètement dans les régimes pluralistes de libre concurrence partisane comme le nôtre.

Une règle de jeu aussi fondamentale qu'on n'y attache pas d'attention valait d'être rappelée, à titre d'exemple pour une transposition à notre propos, lorsqu'on considère un parti dont l'idéologie première est aussi nettement « anti-système » que le Parti québécois. Non pas, certes, « anti-système » démocratique, mais « anti-système » constitutionnel-fédératif. Même pour un parti d'abord élu à l'enseigne du « bon gouvernement », puis reconduit encore plus fort par la reconnaissance de la promesse remplie, resterait toujours latente la tentation de profiter de l'acquis d'un pouvoir en exercice pour promouvoir en sous-main ses fins, non encore récusées, d'« anti-système » constitutionnel. Ses adversaires, aux deux niveaux fédératifs, ne manquent pas de le lui rappeler et de le surveiller étroitement, pour ne pas mentionner, selon une préoccupation inverse, ceux de ses propres partisans, parmi les plus fervents, qui restent toujours gênés

aux entourures de leur credo indépendantiste. Nous retrouvons là le fondement de notre inquiétude personnelle de naguère qui nous incitait à demander des garanties encore plus fortes et explicites au sujet de la mise au point du libellé de la fameuse question référendaire (ch. 12, 15, 16) et surtout de la correcte interprétation à faire des résultats de la consultation populaire (ch. 18).

Jugé à nouveau crédible comme bon gouvernement, le Parti québécois continue de paraître encore comme incontestable garant de foi jurée auprès du corps électoral lorsqu'il prend l'engagement inverse, cette fois, de ne pas tenir pendant son nouveau mandat un second référendum et, plus largement, de ne pas s'employer à sortir du système fédéral. « Nous ne devons pas abuser de notre mandat » est une espèce de litote qu'utilisa le chef du P.Q. au soir du 13 avril 1981. Dans cette situation objective d'apparence incongrue, subsistera toujours une certaine part de « risque » pour tout le monde, surtout en une période qui peut mener à toutes sortes de rebondissements comme celle que nous vivons depuis l'offensive unilatérale du premier ministre du Canada.

La grande explication de la victoire péquiste du 13 avril 1981 doit être cherchée à ce niveau pour ainsi dire subconscient : un Québécois sur deux a cru à nouveau en la foi jurée de l'équipe gouvernementale qui avait été élue quelques années plus tôt. Ce « bon gouvernement » en politique interne serait aussi vu comme efficace défenseur en politique constitutionnelle devant l'offensive, menée tambour battant, par la capitale centrale.

Tout s'est passé comme si le sentiment oppressif du choix référendaire, tant difficile à faire, s'étant évanoui, l'électeur reprenait sa totale liberté de voter selon son propre « indice de satisfaction » et sa nette préférence pour celui des deux leaders qui lui paraissait « le plus apte à devenir premier ministre » (toujours selon les formules en usage dans les sondages).

Il faut certes avancer d'autres facteurs mais qui ne changent pas cette constatation principale : le parti porteur d'inquiétude fondamentale a rassuré ; le parti véhiculant l'assurance du système a inquiété. C'est le grand paradoxe. Et se vit ainsi confirmée l'intuition de ceux qui soutenaient que le Parti québécois serait reporté au pouvoir s'il

perdait son référendum (qu'il ne pouvait, du reste, gagner). Quant à prolonger la spéculation sur la marche plus sûre, quoique plus lente, vers l'indépendance, c'est sans doute pour l'heure, tirer le paradoxe un peu loin...

L'autre observation de fond à dégager du 13 avril 1981 c'est la manifestation, plus claire qu'aux scrutins précédents, de l'existence d'une clientèle à fidélité péquiste mais non souverainiste - peut-être conviendrait-il de dire « non aventuriste » ? Déjà au référendum, elle voulait bien prendre un risque pour le « Oui » puisqu'il ne s'agissait, en l'occurrence, que d'un mandat pour négocier et que toute modification éventuelle serait soumise à une nouvelle consultation. Ici encore, il y avait plus qu'une présomption de bonne foi ; la foi jurée restait incontestable. Mais cette clientèle élargie, qui montre qu'elle sait tout de même calculer sa mise, deviendrait inconciliable si quelque accroc était fait à la foi jurée envers elle. C'est en ce sens que le Parti québécois est devenu prisonnier de son option constitutionnelle qu'il ne peut promouvoir ouvertement. En outre, sa réussite de bon gouvernement se trouvait aussi à faire indirectement la preuve qu'il n'est pas nécessaire de sortir du régime pour se donner une politique à forte satisfaction.

Le 13 avril 1981 ne fut pas pour le Parti québécois une victoire-*objectif*, l'objectif, pour la seconde fois, étant ajourné. Mais ce fut tout au moins une victoire-relais, permettant d'agir efficacement sur le reste, tout en continuant sans doute à rêver de l'objectif.. Et tant qu'il ne sera pas officiellement récusé, cet objectif sera toujours perçu comme une « menace » mortelle pour le reste du Canada. Pour l'heure, devant l'assaut immédiat du pouvoir central, le Québec sortait de son isolement. Son gouvernement devenait membre d'une large coalition majoritaire de provinces mises en défensive. C'était un changement du tout au tout, comme une espèce de boucle qui se boucle... Treize ans après sa création, le parti « anti-système », à l'aube d'un second pouvoir gouvernemental tout neuf, n'a doublement plus le choix de n'être pas, pour une période transitoire indéfinie, « pro-système ». S'il veut continuer à « faire l'histoire », il subira de fortes tentations qu'on ne manquera pas de qualifier de « suicidaires » en certains milieux qui ne lui accordent qu'un soutien conditionnel en deçà de la promotion de l'indépendance. S'il n'est certes pas un « ac-

cident de l'histoire », il est en train d'en devenir sans doute un produit marquant et paradoxal.

\* \* \*

Il est d'usage de dire qu'un gouvernement ne se fait pas battre, mais qu'il se bat lui-même. Mais s'il se fait réélire, est ce l'opposition qui s'est elle-même battue ? Pour l'éclairage de contextes particuliers, les deux propositions seraient vraies, mais partiellement. Seule l'est totalement la logique circulaire de ces propositions. on perd toujours contre quelqu'un qui gagne, et vice versa.

Tenant compte de la douzaine de victoires, dont certaines furent spectaculaires, des libéraux de M. Ryan, ainsi que d'une longue série de sondages révélant des intentions de vote favorables à ce parti dans les deux années précédentes, on a pu s'étonner d'une si complète victoire de l'autre parti que tout le monde donnait perdant au départ. Pourtant, on n'avait qu'à se rappeler les deux indices constants qui semblaient en cohérence difficile avec les votes qui avaient été effectivement donnés aux onze élections partielles : le fort taux de satisfaction recueilli par le gouvernement péquiste et la grande popularité continue du premier ministre. Ces deux facteurs ont joué à fond le 13 avril 1981 ; d'autant que s'était levée l'hypothèque aventuriste au sujet d'un possible changement de régime.

L'« aventure », justement, changeait de visage du fait que la base de départ de l'assaut constitutionnel s'établissait dans l'autre capitale. Ottawa, et non plus Québec, était devenu l'agresseur. Le P.L.Q. se trouvait en pénible conflit de solidarité avec le grand frère Outaouais et M. Ryan, en virtuelle opposition à M. Trudeau. Les péquistes, qui n'avaient pas renié officiellement leur option, étaient en bon droit de répondre aux libéraux provinciaux : « À ambiguïté, ambiguïté et demie. Vous pensez comme nous et ne nous soutenez pas. C'est donc que... » Et ce fut la navrante histoire du débat à l'Assemblée nationale sur la motion d'urgence condamnant la mesure unilatérale d'Ottawa, les libéraux refusant de s'y associer pour un vote unanime. Dans les circonstances, le chef libéral ne pouvait mener aucune partie facile, qu'il eût pu tout de même mener de plus franc jeu eu égard aux ouvertures « humiliantes » du premier ministre selon son propre aveu. Ma-

dame Solange Chaput-Rolland commit ce mot définitif : « Nous n'avons pas été dignes de notre peuple. »

Les libéraux du Québec ont coutume de faire la vie dure, et même injuste, à leur leader. En cas de victoire c'est une claire coresponsabilité de l'organisation du parti et de son leader. En l'issue inverse, son sort s'assimile à celui des généraux défaits : le chef des troupes n'a pas été à la hauteur de la situation ; il doit donc partir. À MM. Godbout et Lapalme, qui avaient recueilli des débris de parti en 1936 et 1950, on accorda une seconde chance devant la formidable machine duplessiste. Malgré deux premières victoires éclatantes, MM. Lesage et Bourassa ne purent résister au symbole négatif d'une première défaite, sort sans doute injuste dans les deux cas. Le chef du P.L.Q. aura-t-il épuisé sa dernière chance à un premier essai ?

M. Ryan doit partir, mais pas tout de suite : telle fut la tonalité moyenne des commentaires éditoriaux sur le résultat du 13 avril 1981. L'intéressé, qui avait déjà laissé entendre avant la fin de la campagne qu'il ne s'accrocherait pas à son poste, fit montre d'une discrétion plus sibylline. Par allusions à peine voilées, opinèrent pour un départ prochain beaucoup de partisans libéraux de tous rangs ; leur répliquèrent, au nom d'une décence de circonstance, d'autres voix libérales se déclarant naturellement indignées. Verra-t-on l'application du schéma classique : si ce n'est pas la victoire du parti, c'est la défaite de son chef ? Même s'il s'agit une fois de plus d'un sort globalement injuste, l'opinion s'est accréditée que le « manque à gagner » pouvait être imputé aux carences du leader, non reconnues par lui-même, et encore davantage à ses défauts de comportement comme volontairement cultivés.

Une fois fait le départage des erreurs de programme et des insuffisances de marketing électoral, de la surenchère aux promesses et des maladroites de propagande, il reste que le leader libéral n'a vraiment pas aidé sa cause. Il est encore exact qu'elle était des plus difficiles à plaider à contre-courant de la bonne réputation constante du parti au pouvoir et de cette espèce de popularité aux liens affectifs dont le chef du gouvernement jouit auprès d'une large partie de la population. On admettra encore que l'audacieuse politique constitutionnelle des libéraux fédéraux forçait tout leader libéral québécois à une marche de

virtuose sur la corde raide. Tout cela serait plus loyalement porté au compte des « circonstances atténuantes », si le rude *campaigner* que voulait être M. Ryan ne s'était pas ainsi complu à amplifier encore ce que des observateurs de la campagne ont appelé son « anti-image ».

On est comme on est. Les caricaturistes se chargent copieusement du surplus. On a la voix et les gestes qu'on a. Mais ne s'en servir guère que de façon vengeresse et presque toujours outrée dans l'attaque peut devenir d'un rendement négatif en suscitant plutôt de l'antipathie, ce qui n'est certes pas le but poursuivi. Tout ce qui est inutilement excessif n'a pas de signification ou finît par horripiler. Accentuer un caractère de dur de dur en s'attaquant au « fanatisme » et même au « racisme » des autres serait d'une lourde responsabilité si l'on avait chance d'être cru. Afficher une espèce de coquetterie de la rugosité, cela risque de produire des effets négatifs et même risibles.

La pire des maladresses c'est de vouloir paraître autre que ce qu'on est, surtout si l'on possède déjà une personnalité hors du commun. Avoir été un analyste d'une grande ponctualité et lucidité aux événements pendant si longtemps fonde, dans l'action, un titre à une « noblesse (qui) oblige ». Le renom d'« intellectuel » n'est pas une tare qu'il faut se faire pardonner à tout prix en populisme appliqué de centre d'achat, d'autobus ou de cuisine. Un aspirant premier ministre n'a pas à faire une campagne de candidat échevin. C'est en polémiste de Cité Libre que Pierre Elliott Trudeau répond aux intellectuels. C'est en homme du métier que René Lévesque fait part de ses admonestations aux membres de la confrérie journalistique à laquelle il retourne peut-être. M. Ryan a soutenu la supériorité de la substance sur l'image. Une telle dissociation n'est que partiellement soutenable.

L'« image » sans « substance » s'use vite. La substance sans image ne passe pas. À la vérité, il faut de la substance pour que passe l'image. Il y a de la place pour toutes les images, pourvu qu'elles ne dissimulent point la substance, ni ne semblent encore moins la contredire. Après la « leçon de sa vie », ce donneur de leçons doit rappeler le meilleur de sa substance vraie. L'image n'a pas à être aimable : elle ne sera pas antipathique si elle manifeste la substance vraie. C'est un trait commun de beaucoup de grands destins politiques que la faculté de rebondissement, ce à quoi servent les échecs cuisants.

Cet homme a de la substance qui a le sens de l'organisation et du commandement, qui a une pensée politique, un peu courte mais étendue, et surtout une capacité analytique presque phénoménale. Le politicien a joué en dessous de l'homme : c'est son problème de substance.

### *b) La constitution c'est plus que la constitution*

[Retour à la table des matières](#)

Tant qu'il restera chef d'opposition, M. Ryan continuera d'exercer un rôle certes pas secondaire mais d'influence seconde. En vertu de leur victoire électorale respective de 1980 et 1981, MM. Trudeau et Lévesque vont prolonger leur face à face gouvernemental qui débuta en 1976. M. Ryan, auquel on prêtait l'ambition de remplacer le premier après qu'il aurait supplanté le second, devra attendre ou abandonner.

Pendant combien de temps notre fidélité sera-t-elle dénivelée, sans être vraiment partagée, entre les premiers ministres, ces deux moitiés de nous qui rendent difficilement compatible à elle-même la totalité de notre Nous ? Se situant à deux plans distincts, leurs actions politiques ne se rencontrent pas directement, si ce n'est lors des célèbres conférences fédérales- provinciales, constitutionnelles ou pas. Leur situation homologue n'en fait pas des concurrents directs. Mais sans être ennemis, ce que chacun d'eux nie avec conviction, ils forment un extraordinaire duo d'adversaires complémentaires. En cette société particulière au Québec qui est aussi la leur, on les associe naturellement l'un à l'autre en leurs positions constitutionnelles antinomiques depuis au moins le début de 1965, alors que M. Trudeau devenait chef du parti libéral fédéral et premier ministre du Canada et que M. Lévesque, en dissidence des libéraux du Québec, fondait le Mouvement Souveraineté-Association. (Cela avait commencé bien auparavant mais c'était au niveau de conversations familières et animées chez des amis communs ou lors de rencontres fortuites.)

Ces deux hommes, jeunes encore et en possession de leurs moyens physiques, accusent une certaine « fatigue » de la politique et avouent à l'occasion leur désir d'en sortir. Mais cette espèce de solidarité d'adversaires complémentaires leur laissera-t-elle le loisir de décider de leur retraite à leur propre convenance ? À la fin avril 1981, M. Trudeau faisait savoir qu'il pourrait bien rester en politique plus longtemps qu'on ne s'y attend, si jamais le Parti québécois revenait à ses idées « séparatistes ». Ainsi pourrait encore se perpétuer cette situation de complémentarité antagonique. La commune affection que leur porte une majorité de Québécois en ferait presque des associés rivaux en une espèce de protectorat double et réciproque, c'est-à-dire se contrebalançant.

Commentant les résultats des élections du 13 avril 1981, M. Trudeau disait ne pas s'étonner, par la connaissance qu'il a des Québécois, qu'ils ne veuillent pas mettre tous leurs oeufs dans le même panier. On pourrait tirer la métaphore dans un sens domiciliaire-juridique et dire : les Québécois semblent se contenter d'habiter un bel et grand appartement en condominium dont le fonds de terrain, portant titres canadiens, ne doit pas les empêcher de jouir le plus possible de l'usufruit. Bref, s'ils inclinent vers M. Lévesque et les valeurs communautaires qu'il incarne, ils respectent autant M. Trudeau et les intérêts plus larges qu'il défend.

Dans cette interminable lutte, à la fois inexpiable et fraternelle, chacun des deux adversaires vient de remporter une grande victoire, si l'une fut une grande défaite pour l'autre. C'est entendu, par ses très efficaces interventions, M. Trudeau n'a pas, à lui seul, assuré la victoire du Non au référendum ; il ne faudrait tout de même pas oublier la participation de M. Ryan à la tête des coalisés. C'était sans doute le plus grand objectif de vie de M. Trudeau, de retour au pouvoir de façon si inattendue peu auparavant, que les Québécois n'enclenchent pas le processus de la sécession. De son côté, par son éclatante victoire du 13 avril 1981, M. Lévesque a su montrer que lui et son parti étaient capables d'un recouvrement spectaculaire manifestant avec brio que la première prise de pouvoir n'avait pas été un accident de parcours. Cet homme se trouve à nouveau à la bifurcation d'un choix à grande responsabilité.

Depuis les débuts de sa carrière publique, il s'est toujours trouvé ballotté en situation de conditionnant-conditionné pour une politique de renouvellement que, tantôt, il stimulait et pressait et que, tantôt, il modérait et rationalisait, mais que toujours il assumait en la canalisant et en la symbolisant. Il eut aussi le don de la dédouaner auprès des citoyens estimant ou que c'était trop ou que c'était trop peu. Et voilà qu'il vient d'être « replébiscité » (ch. 31). Cet homme politique, intuitif et fonceur, mais toujours réfléchi quant aux risques, est probablement le plus cohérent de tous dans l'expression d'un discours politique qu'il n'a pas eu à dédire même lorsqu'il l'atténuait dans la responsabilité du pouvoir. Le politicien d'aujourd'hui n'a pas eu à contredire le journaliste de naguère. Ce qui n'est pas tout à fait le cas de l'essayiste de *Cité libre* ou de l'éditorialiste du *Devoir*.

En ce printemps 1981, M. Trudeau en mène large et dru sur la scène politique canadienne! Cette fin de règne n'aura pas été terne, ni monotone! Avec audace, il ne se pose pas qu'en *mainteneur* du Canada actuel (à quoi suffiraient les mesures de rapatriement et d'amendement), mais en *faiseur* du Canada à venir (par l'incorporation d'une charte des droits dans son projet de résolution). Voilà bien un projet de vie dont le grandiose est à la mesure d'une détermination allant jusqu'à l'exaspération (ch. 33).

Nous avons combattu ce projet dès le départ pour son vice congénital de prétendre sauver la fédération, nullement en danger, en contredisant le premier principe fédératif (ch. 26 à 29) ; puis, en un second temps, de notre réflexion, nous nous sommes efforcé de considérer, du point de vue de la nécessité où se plaçait le promoteur décidé du projet, les obstacles et limites du système lui-même, la dialectisation de la fin et des moyens, les résultats et résidus d'une opération aussi hardie (ch. 32 à 39). Au moment d'écrire ces notes, nous ignorons le verdict que prononcera le prestigieux jury de la Cour Suprême. Une consultation de ce type aurait dû avoir lieu dès avant la mise en train de toute l'opération, ce qui eût pu éviter beaucoup de tapage dans l'opinion, de chocs de propagandes, de *filibuster* aux Communes, de coalitions inter-provinciales, de hargnes accumulées et peut-être même d'une assez longue instabilité constitutionnelle à venir.

« La constitution ça n'intéresse personne ! » Il faudrait réviser la remarque désabusée qu'on entend souvent. Il est des moments où la constitution c'est beaucoup plus que la constitution. Cela se produit lorsque tout le monde se sent mis en cause. Il aura fallu quinze ans de difficultés constitutionnelles non résolues, une dizaine d'années d'échecs dans la tentative de réforme, la prise du pouvoir par un parti souverainiste au Québec, puis la tenue d'un référendum dans cette province pour un mandat sécessionniste pour qu'enfin il commence à se passer quelque chose...

Mais alors, à quel rythme d'enfer! Et par quels moyens tenant du « coup de force » aux frontières de la légalité, sans lequel, du reste, rien ne se serait produit ! Le détenteur d'un pouvoir central, à la veille de le quitter volontairement, n'a pas résisté à la grande tentation de le pousser à la limite afin de le renforcer structurellement, ce qui a toujours été le grand dessein de sa carrière politique. Cette chance lui avait été refusée à répétition pendant sa déjà longue et fructueuse carrière de premier ministre entre 1968 et 1979. Mais voilà que le destin, ironique, lui souriait une autre fois, sans doute la dernière. Il n'allait pas rater cette ultime chance après ce que le langage du théâtre appelle une « fausse sortie... » D'autant que, quelques mois plus tard, se produisit l'occasion historique rêvée du référendum, qui aurait pu être perdu mais qu'il contribua puissamment à gagner. Entre le 18 février 1980, date de sa rentrée au pouvoir, et le 20 mai 1980, date du référendum favorable au principe de sa cause, la détermination de l'homme se durcit comme acier trempé.

Rien ne pouvait plus l'arrêter. Il avait pris l'irréversible décision de jouer le tout pour le tout. Et d'aller jusqu'au bout. Et si ça casse ? Après moi, le déluge! Ou, en ses propres termes, à l'interviewer Bruce Philips lui faisant part de son inquiétude : « ... if *the country breaks up... I say it's not worth holding it together.* » Mot terrible en quelque sens qu'on l'entende. Cet homme n'avait plus de principe de contradiction. Il était devenu unilatéral, comme son projet.

Et ce fut le scénario de la bousculade procédurale : tout l'été 1980 aux conférences de travail des onze ministres affectés à la réforme constitutionnelle, à la conférence constitutionnelle des premiers minis-

tres en septembre, à l'automne et à l'hiver 1981 dans les travaux des Communes et du comité mixte du Sénat et des Communes. Les objections sont réfutées au fur et à mesure et, si nécessaire, en forme sophistique ; les obstacles intérieurs et extérieurs sont niés, abolis ou réduits d'avance. Et quelles objections, quels obstacles ? Le tiers des députés des Communes de ceux qui ont les moyens de n'être pas robotisés, huit gouvernements provinciaux sur dix représentant une large majorité de la population canadienne, des sondages d'opinion révélant un désaveu des deux tiers des interrogés, une pétition porteuse des noms de trois quarts de million de citoyens québécois, six juges sur treize statuant dans trois cours provinciales, un rapport carrément désapprobateur du *Select Committee* des Communes britanniques, une presse éditoriale d'obédience fédéraliste qui, dans les deux langues, émet les plus dures et constantes critiques, etc.

Et si d'aventure (peu probable) la Cour Suprême du Canada, ultime cran d'arrêt, concluait à l'inconstitutionnalité de la mesure, eh bien! le Premier ministre ne craignait pas de confier « *off records* » à New York que ce sera « *a hell of a fight!* » Cet autre mot terrible, rapporté par Geoffrey Stevens (*Globe and Mail*, 21 avril 1981), est d'un combattant clamant, s'il est acculé au pied du mur, qu'il ne se laissera pas désarmer. La position officielle est évidemment moins belliciste : le gouvernement central se soumettra au jugement de la Cour Suprême. Mais le risque, que ne permettait aucun autre choix pour *l'approbatur* de Westminster, était-il si grand ?

Faut-il rappeler quel chemin aura parcouru Pierre Elliott Trudeau depuis le moment où, en pleine Révolution tranquille, le chercheur en droit public arguait avec passion devant un auditoire d'étudiants nationalistes que la réforme constitutionnelle c'était « une perte de temps! » À la veille de sa retraite de premier ministre, il aura précipité un pays-continent de vingt-trois millions d'hommes en pleine affection. constitutionnaliste, ou *constitutionnalite* aiguë! Pour lui, la constitution c'est plus que la constitution, c'est le Canada même et ses chances de durer.

### *c) Syndrome québécois et mal canadien*

[Retour à la table des matières](#)

Prenons du champ en nous envolant de l'actualité, qui n'en finira jamais d'ajouter un dernier mot. Un court moment projetons dans le futur. De quoi sera-t-il fait lorsque les poussières des mêlées actuelles seront retombées ?

D'abord de ceci : nous aurons bien fini par sortir de cette sara-bande constitutionnelle-fédéraliste-conventionnelle-judiciaire-parlementaire-avocassière-jurisprudentielle, qu'il nous est imposé de danser depuis juin 1980 autour d'un si anachronique document impérial! Il aura bien fallu retourner à quelque chose de plus pressant dans le vécu quotidien comme le classique *bread and butter*.

Puis de cela, d'un tout autre ordre : ce sera le début de la disparition de l'ancien syndrome québécois (*What does Quebec want ?*) comme isolé du mal canadien. Ce que voulait le Québec personne ne le savait, à commencer par les Québécois, et pas toujours clairement, quoi qu'en disaient les gouvernements qu'ils se donnaient. Voire. Nous voulions de profonds changements constitutionnels les tout premiers, et fûmes longtemps les seuls à insister à ce point. Nous étions en avance. Les autres provinces et régions, ne subissant pas la pression d'un même impératif culturel, furent plus lentes à se sensibiliser à l'urgence d'une réforme constitutionnelle générale.

Après sa vaine tentative du *Temps d'agir* de 1978 dans la foulée de la prise de pouvoir du Parti québécois, le traitement de chocs, que le premier ministre du Canada aura administré aux provinces en la période post-référendaire, les aura durement secouées en les mettant en position de devoir dire au moins, chacune pour son propre compte, ce qu'elles ne voulaient pas. Les Québécois et leur gouvernement ne sont désormais plus les seuls à plaider leurs particularités. C'est une position sans doute transitoire et d'un confort relatif pour les gouvernants québécois, mais tout de même encore inédite. Et tout cela parce qu'il

y avait eu d'abord un certain 15 novembre 1976, suivi du p rilleux test du r f rendum qui s'est fait attendre jusqu'au 20 mai 1980.

*What does Quebec want ?* s' taient longtemps demand  divers milieux du Canada anglophone que m dusaient nos rousp tances perp tuelles, notre apparent manque de coh rence strat gique et notre ambivalence d routante. Alors qu'au fond nous  tions et sommes encore terriblement logiques, superbement r alistes en recourant   une certaine ruse pour maintenir la situation que l'histoire et le nombre nous ont faite. Au 20 mai 1980, nous ripostons d'un coup sec par le 13 avril 1981 !

Notre syndrome devait  tre rapport  au mal canadien. C'est tout le Canada qui a mal   sa constitution, qui est malade, ce plus vaste pays dont nous continuons   faire partie. Il nous para t maintenant d' vidence que ce mal a au moins autant de r alit  que les sympt mes de notre syndrome traditionnel. Aujourd'hui, on fait chorus avec ceux qui, les premiers, avaient cri    la pathologie constitutionnelle. Nous ne c dions pas   quelque manie bizarrement ordinatrice de latins suppos s « cart siens ». Et c'est tout de m me un des n tres qui, au poste de la plus grande responsabilit , aura  tabli le dur diagnostic en pr cipitant la crise. Selon les lamentations de quelques proph tes de malheur isol s, ce pays courrait depuis longtemps le risque de pouvoir se d faire avant que de s' tre fait.

On s'interdira,   ce point, un long d veloppement sur nos « identit s » disparates. C'est la traditionnelle « tarte   la cr me » des colloques portant sur la *national unity*. Le Qu bec, en toutes hypoth ses, est   m me de mieux affronter l'avenir gr ce   sa forte homog nit  culturelle, tandis que, pour le reste du Canada, c'est beaucoup moins s r, etc. On n'en finit plus, en ce pays, de tirer sur ses racines pour v rifier si elles continuent   pousser! Deux des meilleurs romanciers anglophones se sont servis du langage clinique pour dramatiser ce genre d'introspection culturelle tenant du masochisme collectif. Pour Hugh MacLennan : - *It is like asking a person to state the reason for being alive, the assumption being that if he cannot explain why he is alive, he must be presumed dead.* - Tandis que, selon Margaret Atwood : - *Canadians are forever taking the national pulse like doctors at a sickbed : the aim is not to see whether the patient will live well*

*but simply whether he will live at all.* » Les Québécois francophones peuvent être inquiets de leur avenir, du moins, eux, ils ne doutent pas de leur existence dans le présent!

Par de telles considérations, on n'est pas si loin de toute la quincaille juridique du projet de Résolution Trudeau. Jamais autant qu'au tournant de 1980-1981 on aura débattu de ce que M. Trudeau appelait les « deux conceptions du Canada » : d'un côté, une confédération nord-américaine de centres commerciaux ; de l'autre, un État fédéral à la moderne et suffisamment intégré pour affronter les tâches communes. Qu'advierait-il, en effet, si le Canada extra-québécois se mettait à glisser progressivement de l'identification dominante au *Canada First* pour affirmer, à l'instar du Québec francophone, des solidarités communautaires régionales et provinciales de plus en plus accusées et méfiantes du centralisme fédéral ?

Le mal canadien, depuis longtemps - depuis toujours ? - latent, et qui était donc « sournois », manifeste comme jamais un manque de confiance dans les structures formelles de la fédération. N'allons pas trop vite conclure à la superficialité du phénomène du fait que cela se définit principalement en termes de rapports de forces économiques ne correspondant pas à la distribution des pouvoirs réels de décision politique. Tous ces facteurs jouent en immixtion sur le fond de la promiscuité gênante des États-Unis, déterminant à ce point flagrant qu'il est bien superflu de s'y attarder.

L'occasion-prétexte lui ayant été fournie par la manifestation référendaire du syndrome québécois, le premier ministre du Canada, auquel le temps imparti est court, a donc décidé d'affronter le mal en provoquant artificiellement la crise. Quand elle se sera résorbée, le patient en sortira-t-il plus robuste ? Une seule chose semble encore sûre : la chose historique Canada, pour le mieux ou pour le pire, continuera à exister - avec, toujours, un Québec incertain à l'intérieur.

\* \* \*

Pierre Elliott Trudeau a-t-il trompé l'espoir des Québécois lors de sa participation à la campagne référendaire, et spécialement lors de son discours historique du 14 mai 1980 ? Oui et non.

Non : d'abord, en ce qu'il n'avait rien promis de précis, de spécifique, sauf qu'un vote majoritairement négatif au Québec déclencherait une réforme constitutionnelle d'envergure et que les autres provinces devaient s'y préparer. Il l'a lancée et en a poursuivi l'exécution avec quelle détermination!

Oui : en ce que nous en attendions autre chose et davantage pour le Québec. Il a joué de l'équivoque en une période de grande intensité dramatique collective. Est-ce qu'« Ils » ne le font pas tous, placés dans des circonstances analogues, ces politiciens qui veulent donner un coup de pouce à l'histoire ... ? Nous ne manquions tout de même pas d'information sur l'homme et ses idées qui ont de la suite depuis toujours. Lors de la campagne de l'hiver 1980, qui devait le reporter au pouvoir, il ne dit pas un mot de la constitution, ni encore moins d'un projet immédiat de rapatriement. A des journalistes qui, malgré tout insistaient, il se contentait de répondre. « Vous connaissez mes idées... »

On aurait dû s'en souvenir depuis le temps qu'il n'en démord pas et qu'il les martèle à tout propos et singulièrement aux conférences constitutionnelles en chaîne depuis 1968. On aurait dû encore se souvenir de l'accueil frigorifiant qu'il avait fait au Rapport Pépin-Robarts et au Livre beige de M. Ryan, qui étaient des pièces plus qu'honnêtes d'une nouvelle pensée constitutionnelle. On aurait dû enfin n'avoir pas oublié qu'il venait tout juste de ranger dans ses cartons les documents du *Temps d'agir* et du projet de loi C-60 après la fin de non-recevoir unanime des provinces à l'été 1978. Comment penser qu'à la prochaine occasion il puisse en faire autre chose qu'un *remake*, ou mieux, qu'un *digest* ?

Il en laissera tomber les dispositions relatives à la Chambre de la Fédération (remplaçant le Sénat), à la réforme de la Cour Suprême, à une nouvelle division des pouvoirs aux deux niveaux de gouvernement, mais inclura, avec le rapatriement, une procédure d'amendement et une déclaration des droits à laquelle il tient par-dessus tout ? Si nous avons été trompés c'est sur le procédé viciant le principe de l'entreprise : son caractère abusivement unilatéral et contraignant jusqu'au coup de force. Comment est-on le plus trompé pour manque

d'explicitations, par qui ne change pas d'idées ou par qui on espère qu'il en changera ?

Il reste que la pilule est plus qu'amère et singulièrement pour les Québécois qui ont fait la campagne du « Non » au référendum. Ils se portaient garants d'un néo-fédéralisme plus prometteur que la formule aventureuse de la souveraineté-association. Et voilà qu'ils en sont récompensés par une véritable offensive unilatérale, qui touche en plein cœur le principe fédératif lui-même et qui s'est, du reste, lancée sans mandat populaire ni état de nécessité institutionnelle. Même si la légalité de la mesure était reconnue, elle ne saurait fonder un tout nouveau principe de légitimation.

D'autres menaces plus spécifiques ont blessé la sensibilité québécoise : la loi 101 risquant d'être ébréchée par les dispositions de la charte des droits ; ainsi en serait-il pour le contrôle sur la mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre ; etc. Il y avait eu encore le trop honteux fait avec le premier ministre de l'Ontario pour dispenser cette province de l'obligation linguistique correspondant à l'article 133 de la constitution actuelle. Coïncidence d'une ironie amère, au moment le plus chaud de la controverse passionnée en ce printemps 1981, le commissaire aux langues officielles, M. Max Yalden, publie son Nième rapport proprement désespérant sur la non-bilinguisation, indéfendable, de la fonction publique fédérale!

... Et pourtant, il sera pardonné à M. Trudeau. D'abord, parce que notre nationalisme d'instinct l'a investi, et d'une investiture à vie, du titre de grand protecteur. Nous sommes surtout fiers qu'il soit là, que ce soit lui, bien qu'inquiétant parfois et souvent décevant : un grand protecteur ne peut tout faire ! Mais comme c'est le propre d'un protectorat d'être, dans l'ensemble, bénéfique... Des adversaires d'obédience fédéraliste et même libérale ont pu parler à son propos de « trahison ». Comme le vocabulaire superlatif du journalisme sportif, la langue volontiers accusatrice de la critique politique a une propension inflationnaire qui ne porte guère à conséquence. Cela vaut mieux, car comme il se peut qu'un jour nous ayons de vrais « traîtres »...

Pierre Vadeboncœur, pour incompatibilité de valeurs politiques, a rompu une amitié personnelle et intellectuelle de quarante ans avec

Pierre Elliott Trudeau. Il a déjà écrit à propos du premier ministre du Canada : « À l'encontre de bien des choses qui s'écrivent contre lui, je n'ai pas la moindre hésitation à affirmer qu'il ne trahit pas, qu'il ne peut pas trahir, mais qu'il est au contraire scrupuleusement fidèle à sa pensée, qui est rigide et qui est aussi droite qu'elle est d'une certaine façon étroite : ce fédéraliste est un fédéraliste... » L'éditorialiste-chef du Soleil de Québec, Marcel Pépin, qui a combattu avec continuité les mesures abusives du projet de Résolution du gouvernement central, observait le 19 février 1981 : « Il n'y a pas de traîtres dans ce débat. Il n'y a que des hommes solidement convaincus et en toute apparence profondément sincères. Au moins les Canadiens peuvent se féliciter de vivre intensément l'idéal démocratique. » Et ajoutons même l'idéal « constitutionnaliste » (ch. 38 et 39).

Nous avons vite pardonné à Louis Saint-Laurent d'avoir voté la conscription en 1944. Il sera aussi « pardonné » à M. Trudeau. D'autant que nous venons de réinvestir M. Lévesque de l'autre « protectorat » dans une capitale plus proche... Mais quelle situation générale prévaudra ce jour où aura pris fin le double protectorat ?

\* \* \*

Cette espèce de connivence du lecteur avec l'auteur, que nous souhaitons au début de cet ouvrage, n'était certes pas dans l'attente d'une adhésion à bon compte aux vues exprimées dans ces chroniques. Comme il était aussi rappelé, c'était « pour que l'expression aille jusqu'au bout de sa rude franchise ». D'ailleurs, on n'adhère pas à des vues analytiques comme à des valeurs de vie, politique ou pas. On n'en retient que ce qui semble répondre quelque peu au besoin de comprendre. Une telle considération serait de banalité s'il n'était pas certain, dans la plupart des cas, qu'en politique particulièrement nous faisons d'abord nos choix, quitte à expliciter dans la suite les raisons qui les fondent. Franchement, avouons-le...

L'objectivité recherchée d'analyse n'a sans doute pas empêché les précédentes chroniques d'être fortement chargées de subjectivité. Mais nous croyons que l'intention d'objectiver la situation fut suffisamment ferme pour s'arrêter en deçà des complaisances et préjugés partisans. Toutefois, la préoccupation de vouloir en particulier distin-

guer le faisable du désirable en politique peut conduire à des considérations plutôt rabat-joie. En supposant un accord sur ce qui serait désirable, on trouverait plus de confort psychique et même affectif à se rassembler dans l'orbite de la « chaleur du foyer », avec tous ceux qui, communiant au désirable, sont plutôt enclins à amenuiser les obstacles au faisable.

Un Québec souverain ? La réponse tient toujours en ces deux mots : « L'indépendance : oui, mais... » Oui, elle est désirable ; mais, est-elle faisable ? Dans les limites du prévisible, il ne semble pas qu'elle le soit davantage que naguère. Au-delà, personne ne le sait. Elle reste toutefois désirable pour un tas de raisons qui compenseraient des inconvénients aisément discernables. De devoir continuer à vivre à l'intérieur des branches du désirable et du faisable en cette matière est sans doute le fond subconscient de notre syndrome collectif. Et ses manifestations parfois paradoxales dureront au moins aussi longtemps que le mal canadien ne recevra pas de soulagement plus décisif.

Taille géographique et démographique, société historique d'une homogénéité culturelle remarquable, infrastructure économico-technologique avancée et capable d'un grand développement, organisation politique en place d'un État fédéré, transformable en État souverain : le Québec a tout, tout et encore tout pour prétendre raisonnablement à la plénitude de la souveraineté. À tous ces égards, il serait mieux doté que les deux tiers des États qui font la parade sur le boulevard des Nations Unies. Sans entrer dans le débat interminable et sans issue sur les méfaits et servitudes de l'État-nation, il faut continuer à défendre la légitimité et le bien-fondé d'une telle aspiration devant l'histoire, devant notre histoire. Voilà pour le principal du désirable.

Le faisable ? Nous avons essayé. À notre honneur, nous l'avons fait de façon passionnée mais digne, démocratique et civilisée. D'autre part, une aspiration aussi fondée et légitime que celle-là ne s'érige pas en impératif absolu à moins qu'il ne s'agisse de la « libération » d'une situation « d'oppression », ne laissant d'autre choix à la condition d'hommes libres. Ces termes, comme ceux de « colonisation » et d'« aliénation » dont on a parfois abusé, sonnent encore assez faiblement dans la conscience collective. Le pas décisif requerrait que

l'aspiration à l'indépendance se collectivise suffisamment pour avoir chance d'enlever l'adhésion générale ou, tout au moins, une majorité suffisante capable d'emporter avec elle les derniers déchirements et contradictions. Dénombré comme il l'a été depuis vingt ans par des sondages multiples et à relativement faible variation, puis par un référendum solennel, le peuple québécois ne se montre pas prêt à exécuter le grand pas - ce qui, comme par compensation, ne l'a pas empêché par deux fois d'élire le meilleur gouvernement qui reste toujours porteur virtuel de cette promesse désirable.

C'est la gloire globale de ce peuple et l'honneur spécifique du parti de l'indépendance de ne rien sacrifier des valeurs essentielles de la démocratie en acte - autant, bien sûr, qu'elle puisse concrètement se vivre - dans la poursuite du grand projet où brillerait au bout le soleil de l'indépendance. Il faut maintenir ce double hommage même en tenant compte de craintes instinctives et d'indéterminations sans noblesse devant des coûts de société confusément présumés comme trop lourds. On ne met pas toute une société en accusation pour n'être pas, par choix délibéré, héroïque.

Combien d'indépendances nationales se sont-elles poursuivies jusqu'au bout par la seule voie démocratique ? Il y a aussi la spécificité québécoise ? Justement, elle est à double fondement : culturel et démocratique. Durcir le fondement culturel jusqu'à sa logique politique naturelle, il n'en est pas question si c'est aux dépens du fondement démocratique. Le Parti québécois a imposé et maintenu la magnifique contrainte de cette règle du jeu. En conformité de celle-ci le peuple s'est prononcé lors d'un référendum dont les résultats furent honorables pour le parti et pour le peuple. Et, comme en récompense de la fidélité à la foi jurée, le peuple vient de répéter électoralement sa satisfaction pour le bon gouvernement que ce parti sait assurer.

Dans cette situation, s'il n'y a pas de grande victoire devant l'histoire, il n'y a pas non plus de grande défaite à encaisser dans la vie quotidienne.

Notre syndrome continuera d'être supportable. Nous progressons par élans d'auto-affirmation, par petits bonds mutationnels. Les révolutions ratées entraînent d'effroyables diversions historiques. Les ré-

volutions r ussies ne sont belles   vivre que par ceux qui ne les ont pas faites, les fils qui, sit t les monuments  rig s, pensent   autre chose et en sont rarement dignes.

Il importe que nos «  lans » ne soient pas trop espac s et qu'ils durent quelque peu. Apr s l' lan de 1935-1936, c' tait long d'attendre jusqu'  celui de 1960-1964 ou 1965. Celui de 1976 se fit moins longtemps attendre. Il doit se poursuivre au del  de 1981...

Fin du texte